

Cote du document: EB 2016/117/R.10
Point de l'ordre du jour: 8
Date: 9 mars 2016
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

République du Burundi

Programme d'options stratégiques pour le pays

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Questions techniques:

Rym Ben Zid
Chargée de programme
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +39 06 5459 2544
courriel: r.benzid@ifad.org

Responsables:

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration – Cent dix-septième session
Rome, 13-14 avril 2016

Pour: Examen

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte des opérations financées par le FIDA au Burundi	iii
Résumé	iv
I. Diagnostic concernant le pays	1
II. Enseignements et résultats précédents	2
III. Objectifs stratégiques	3
IV. Résultats durables	7
A. Ciblage et problématique hommes-femmes	7
B. Reproduction à plus grande échelle	7
C. Participation à l'élaboration des politiques	7
D. Ressources naturelles et changement climatique	8
E. Agriculture et développement rural sensibles aux enjeux nutritionnels	8
V. Réussite de la mise en œuvre	8
A. Cadre de financement	8
B. Suivi-évaluation	9
C. Gestion des savoirs	10
D. Partenariats	10
E. Innovations	10
F. Coopération Sud-Sud et triangulaire	11

Appendices

Appendice I :	Cadre de gestion des résultats du COSOP
Appendice II :	Rapport d'achèvement du précédent COSOP 2009-2015
Appendice III :	Accord conclusif relatif à la dernière évaluation du programme de pays
Appendice IV :	Processus de préparation du COSOP, y compris les études préparatoires, la consultation des parties prenantes et les manifestations
Appendice V :	Dossiers clés Dossier clé 1: Problèmes liés à la pauvreté rurale et au secteur agricole/rural Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces) Dossier clé 3: Initiatives complémentaires des donateurs et potentiel de partenariat - Matrice des partenariats du FIDA avec d'autres bailleurs et donateurs pour le cofinancement de projets de développement Dossier clé 4: Détermination du groupe cible, questions prioritaires et réponses possibles
Appendice VI :	Gestion des ressources naturelles et adaptation au changement climatique: généralités, politiques nationales et stratégies d'intervention du FIDA
Appendice VII :	Coup d'œil sur le pays
Appendice VIII :	Note conceptuelle

Sigles et acronymes

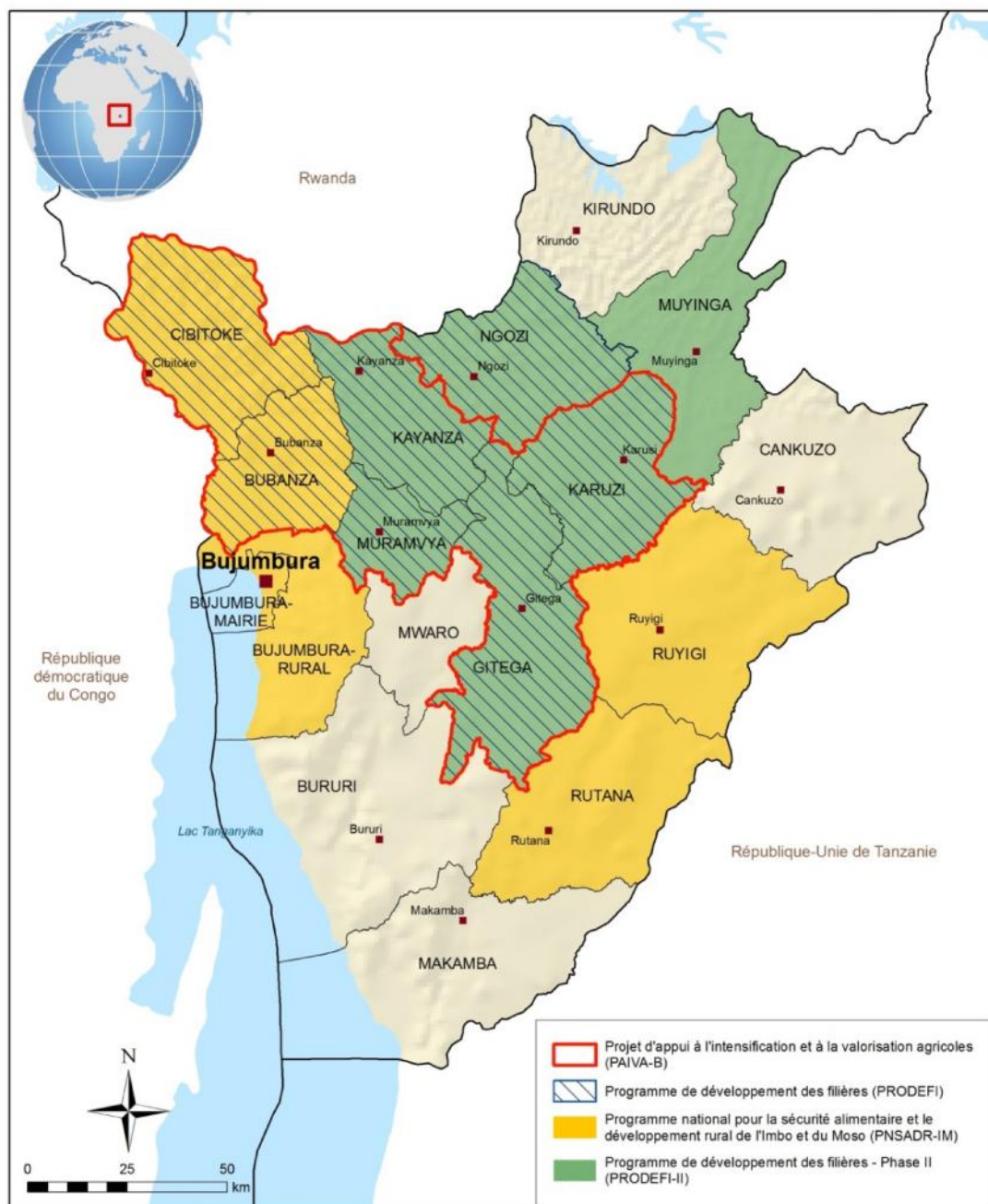
CDC	Comité de développement communautaire
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
FARN	Foyer d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle
IMF	Institution de microfinance
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
OP	Organisation paysanne
PIB	Produit intérieur brut
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNSADR-IM	Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso
PRODEFI	Programme de développement des filières
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
UE	Union européenne

Carte des opérations financées par le FIDA au Burundi

Burundi

Opérations en cours financées par le FIDA

COSOP



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 20-10-2015

Résumé

1. Le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2016-2021 a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif et inclusif sur la base des résultats du rapport d'achèvement du COSOP 2009-2015. Il intègre les projets/programmes en cours financés et supervisés par le FIDA. Les principaux résultats et effets du COSOP précédent dans les zones d'interventions ciblées sont les suivants: i) 60,1% des ménages bénéficiaires ont enregistré une augmentation de leurs revenus d'au moins 30%, ce qui a permis de réduire la pauvreté monétaire de 94,1% à 78,5%; ii) une diminution de la proportion des ménages bénéficiaires souffrant de l'insécurité alimentaire, tombée de 85,7% à 72%; iii) une diminution de la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale de 34% à 15%, du taux de malnutrition chronique de 54,4% à 40,5% et de malnutrition aigüe de 7,4% à 5%; et iv) la création de 9 782 emplois permanents directs, dont 3 216 occupés par les femmes (33%), et de 108 000 emplois temporaires.
2. Les principaux enseignements tirés sont les suivants: i) des mécanismes encore limités pour l'entretien des infrastructures ne permettant pas d'en assurer la durabilité ni leur résilience face au changement climatique; ii) des filières encore peu structurées à cause du manque de professionnalisation des groupements pré-coopératifs et coopératives; et iii) des produits financiers encore peu adaptés aux besoins des acteurs des filières ni aux groupes vulnérables.
3. Établis sur la base des enseignements tirés lors de l'exécution du COSOP 2009-2015, les objectifs stratégiques du COSOP 2016-2021 sont au nombre de trois: i) poursuivre l'extension et l'entretien des investissements productifs en adoptant une gestion raisonnée de l'écosystème pour améliorer la résilience face au changement climatique et assurer la durabilité des effets/impacts; ii) développer les filières par le biais de la structuration des organisations de producteurs en induisant la croissance économique tout en augmentant la résilience face au changement climatique; et iii) renforcer la participation des groupes vulnérables aux dynamiques économiques en général et à celles promues dans le cadre des filières appuyées.
4. Le COSOP 2016-2021 renforcera les partenariats avec les ministères concernés et en particulier le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE) et le Ministère des finances, du budget et de la privatisation, ainsi que tous les autres partenaires (institutions des Nations Unies, organisations paysannes (OP)) et les cofinanceurs (Union européenne (UE), Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)). Il sera exécuté en utilisant la gestion axée sur les résultats et en appliquant une mise à l'échelle dans les zones contiguës à celles déjà ciblées.
5. Les principaux risques sont: i) le risque fiduciaire lié à l'environnement global; ii) la faible capacité du gouvernement à rendre opérationnelles les politiques et stratégies en matière d'agriculture, de protection de l'environnement et de gestion de l'eau; iii) l'incapacité financière et opérationnelle des institutions de microfinance (IMF); et iv) l'instabilité de la situation politique.

République du Burundi

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Diagnostic concernant le pays

1. L'élaboration du COSOP du FIDA pour le Burundi intervient après la publication du rapport d'achèvement du précédent COSOP 2009-2015. Ce document est le résultat de plusieurs consultations conduites au niveau national, provincial et communal. Le nouveau COSOP définit le partenariat entre le FIDA et la République du Burundi de 2016 à 2021.
2. D'une superficie de 27 834 km², une population estimée à 10,4 millions d'habitants et un PIB par habitant de 286,06 USD courants¹ en 2014, le Burundi est l'un des pays les plus pauvres au monde. La croissance démographique est de 3,7%. La densité est de l'ordre de 408 habitants/km² en 2014. Le pays se trouve à la 180^e place sur 184 pays pour l'Indice de développement humain (IDH) (2014).
3. Le PIB est passé à 3,09 milliards d'USD en 2014. L'inflation a reculé de 9% à 6,7% entre 2013 et 2014, mais a de nouveau augmenté avec la crise actuelle. Depuis 2010, la croissance économique avoisine 4%, mais elle a été ralentie par les événements sécuritaires récents.
4. Le Burundi se positionne à la 170^e place dans le classement de Transparency International en 2014. L'économie du Burundi est très dépendante de l'aide publique au développement (53,8 USD par habitant en 2013), qui constitue 52% du budget annuel de l'État. En 2015, le classement Doing Business de la Banque mondiale place le pays à la 152^e place sur 189 économies.
5. La pauvreté touche en moyenne 67% de la population: 69% en milieu rural et 34% en milieu urbain. Avec un Indice de la faim dans le monde de 38,8 (International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2013), le Burundi se trouve dans une situation jugée alarmante. En effet, 75%² de la population burundaise est situation de insécurité alimentaire, dont au moins 7% d'insécurité chronique aigüe. Le Burundi est un des pays les plus touchés par la malnutrition avec 58% des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique. Le taux de malnutrition aigüe a diminué entre 1994 et 2010, de 8,5% à 6%.
6. L'agriculture contribue à raison de 44%³ au PIB et 95% aux recettes d'exportation. En effet, l'économie du Burundi repose sur une agriculture principalement de subsistance qui occupe plus de 90% de la population et fournit 95% de l'offre alimentaire.
7. Le MINAGRIE intervient dans l'exécution du COSOP avec ses Directions générales, les Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE), et les différents projets de développement agricole placés sous sa tutelle, ainsi que les ministères partenaires dont le plus important est le Ministère des finances.
8. Les fédérations des organisations agricoles se sont regroupées au sein du Forum des Organisations de Producteurs Agricoles du Burundi (FOPABU) et du Groupe de plaidoyer agricole (GPA) pour se concerter et influencer les politiques qui concernent le secteur agricole.
9. Les axes stratégiques principaux du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP-II) relatifs à la pauvreté rurale sont "la transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et

¹ Données de la Banque mondiale. Ces données varient légèrement suivant les sources.

² Rapport provisoire de l'examen à mi-parcours du Plan national d'investissement agricole.

³ Ce taux varie suivant la source. Il est parfois estimé à 50%.

créatrice d'emplois", et "la gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable".

10. Le COSOP est aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) post-2015. Il est en harmonie avec le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 ainsi qu'avec son successeur pour la période 2016-2025, le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine et le plan d'action pour la sécurité alimentaire de la Communauté d'Afrique de l'Est 2010-2015. Il est aussi aligné sur la Vision Burundi 2025, CSLP-II 2012-2015, le Plan national d'investissement agricole (PNIA) 2012-2015 et la Stratégie agricole nationale (SAN) 2008-2015.⁴

II. Enseignements et résultats précédents

11. Les principaux résultats des opérations antérieures dans les zones ciblées sont les suivants: i) une augmentation des revenus d'au moins 30% chez 60,1% des ménages bénéficiaires, ce qui a permis de réduire la pauvreté monétaire de 94,1% à 78,5%; ii) une réduction de la proportion des ménages bénéficiaires souffrant de l'insécurité alimentaire de 85,7% à 72% et des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale de 34% à 15%, du taux de malnutrition chronique de 54,4% à 40,5% et de malnutrition aiguë de 7,4% à 5%; et iii) la création de 9 782 emplois permanents directs, dont 3 216 occupés par les femmes (33%) contre 4 000 prévus par le COSOP (244%) et de 108 000 emplois temporaires.
12. La production agricole a été accrue dans les zones ciblées: i) l'amélioration des rendements des cultures a été de 131% (2,3 à 5,2 t/ha) pour le riz, de 94% (0,7 à 1,4 t/ha) pour le haricot, de 87% (0,8 à 1,4 t/ha) pour le maïs et de 67% (7,6 à 12,6 t/ha) pour la banane; ii) le volume de lait produit par vache et par lactation est également en hausse (une vache octroyée produit 1 385,1 litres contre 381,6 litres dans le système agropastoral traditionnel, soit une augmentation de 263%).
13. La quantité de riz stockée pour être commercialisé en contre-saison a augmenté grâce à l'accès au crédit de stockage et à l'accès aux intrants à travers les crédits solidaires. La proportion du riz commercialisé est passée de 15,4% à 37%.
14. Malgré les défis liés à la commercialisation du lait, la mise en place des coopératives laitières a augmenté le taux de commercialisation de 45% à 54%. Le taux d'adhésion aux coopératives n'est actuellement que de 11% pour les coopératives rizicoles et de près de 40% pour les coopératives laitières.
15. Grâce à l'appui du FIDA, les femmes représentent 40% des clients des services d'appui, 30-40% des membres des OP et des Comités de développement communautaire (CDC) ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF dans les zones ciblées.
16. L'amélioration continue de la stratégie globale d'exécution du COSOP et son adaptation au contexte du pays a été rendue possible par: i) l'adoption de structures de projets harmonisées (deux composantes) (Programme de développement des filières – Phase II (PRODEFI-II), financement additionnel du Programme d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi (PAIVA-B), Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM)) pour passer à l'approche programmatique; ii) la mise en place de complémentarités géographiques⁵ et thématiques et l'extension des activités dans des zones contiguës; iii) une intégration accrue des activités autour des marais et périmètres aménagés ou réhabilités; iv) l'introduction de nouvelles thématiques comme l'emploi des

⁴ L'examen à mi-parcours du PNIA a été effectué en 2015 et sa formulation et l'actualisation de la SAN sont en cours.

⁵ L'exécution successive de ces projets et programmes a permis une extension géographique (de 4 provinces en 2000 à 14 provinces en 2015).

jeunes, le changement climatique et la nutrition; v) le passage des zones de plateaux à des zones de plaines à plus grand potentiel agricole au gré de la structuration de deux filières principales (riz et lait/viande); et vi) la création de bassins de production laitière pour disposer d'un volume critique et aider la structuration de la filière.

17. La structuration des filières est limitée par: i) la qualité inégale de certaines études d'aménagement réalisées par des bureaux locaux réduisant le taux d'exploitation des superficies aménagées et réduisant la pérennisation des ouvrages; et ii) l'insuffisance des compétences nationales en matière de développement des filières et de finance rurale; et iii) le manque de services des coopératives fournis à leurs membres.
18. Le partenariat établi entre les centres de collecte de lait et des industriels privés transformateurs de lait, induit par le PRODEFI, a été ralenti par les derniers événements sécuritaires.
19. La structuration des producteurs et autres groupes vulnérables – jeunes, femmes, minorités – en groupements de caution solidaire constitue une réussite. Il est nécessaire de diversifier les produits financiers pour répondre aux besoins des acteurs des filières dans chaque maillon.
20. L'expérience en cours des Foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle (FARN), avec l'encadrement par des Mamans Lumières bénévoles, a montré aux ménages qu'il est possible de lutter contre la malnutrition chronique et de la prévenir par la consommation d'aliments produits localement dans le cadre d'activités génératrices de revenus.
21. Six principaux risques ont été recensés: i) le risque fiduciaire lié à l'environnement global; ii) le ralentissement des réformes économiques entreprises par le gouvernement en matière de développement agricole et la mobilisation des fonds limitée dans le cadre du PNIA; iii) le déficit de financement du Gouvernement du Burundi et l'inefficacité du système de financement rural; iv) la faible capacité du gouvernement à rendre opérationnelles les politiques et stratégies en matière d'agriculture, de protection de l'environnement et de gestion de l'eau; v) l'incapacité financière et opérationnelle des IMF à couvrir toute la zone du programme et à accompagner les ménages ruraux dans l'amélioration de l'accès au crédit; et vi) le contexte politique instable, qui a des répercussions négatives sur l'exécution du programme.

III. Objectifs stratégiques

22. Le FIDA intervient dans les zones rurales à forte incidence de pauvreté en ciblant les ménages les plus vulnérables. Le FIDA, qui est le premier bailleur à financer des projets pour la promotion de l'emploi des jeunes au Burundi, a contribué de manière substantielle au repeuplement du cheptel et à la restauration de la fertilité des sols, et a entrepris de structurer les filières riz et lait.
23. Les partenaires du développement portent un jugement positif sur l'approche d'intégration des activités dans les bassins versants attenants aux marais et périmètres aménagés, contribuant à protéger les ressources naturelles et induisant une dynamique économique au niveau local, en associant les autorités locales (CDC et Comités communaux de développement communautaire) dans un souci de durabilité.

Objectif stratégique 1: poursuivre l'extension et l'entretien des investissements productifs en adoptant une gestion raisonnée de l'écosystème, pour améliorer la résilience face au changement climatique et assurer la durabilité des effets/impacts.

24. Axe 1: Prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de la protection de l'environnement de façon transversale. Les orientations stratégiques pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique consistent à: i) adapter les projets traditionnels sectoriels (agriculture, élevage, accès au marché) dans le contexte de l'écosystème global; ii) aménager les bassins versants, les marais, les pistes d'accès et les forêts dans une vision de gestion durable de ces ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté et en améliorant la sécurité alimentaire, surtout au profit des groupes vulnérables; iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour assurer la gestion durable de l'environnement et la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques; iv) prévoir des mécanismes d'atténuation des impacts environnementaux générés par les unités de transformation des produits agricoles en optant pour la valorisation des chaînes de valeur de certaines filières prometteuses; et v) faire respecter la réglementation en vigueur en développant la gouvernance locale.
25. Axe 2: Aménagement et entretien des marais et périmètres irrigués et des pistes de désenclavement des zones de production. Dans le souci d'assurer l'entretien des infrastructures, le COSOP 2016-2021 prévoit l'exécution des volets suivants: i) appui au gouvernement pour l'élaboration et la mise en application d'une législation harmonisée de collecte et d'utilisation des redevances d'entretien des marais et périmètres aménagés pour une organisation durable des travaux d'entretien des infrastructures hydro-agricoles et rurales; ii) plaider auprès du gouvernement en faveur de la création et de la gestion d'un fonds commun d'entretien des marais; iii) introduction de nouveaux types d'irrigation autres que l'irrigation par gravité (pompages, retenues collinaires, aspersion); et iv) plaider auprès du Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le MINAGRIE pour obliger les entreprises en charge de l'aménagement des pistes et des routes à prendre en compte les mesures d'atténuation des effets négatifs occasionnés par les travaux.
26. Axe 3: Entretien et protection intégrale des bassins versants. Le programme du FIDA poursuivra les activités de protection des bassins versants en: i) veillant à mener des études ou des plans d'aménagement des bassins versants qui détermineront les zones critiques à protéger ainsi que les types de dispositifs antiérosifs à mettre en place en fonction de la morphologie de chaque bassin versant; et ii) accompagnant l'administration locale et le gouvernement dans l'élaboration et la mise en application des textes législatifs visant à assurer l'entretien durable des dispositifs antiérosifs.
27. Les principaux résultats attendus sont les suivants: i) les infrastructures hydro-agricoles et rurales sont résilientes face aux effets du changement climatique pour permettre une mise en valeur rationnelle et durable; ii) la réglementation régissant l'entretien des infrastructures hydro-agricoles et rurales est améliorée et harmonisée dans la zone du programme; iii) au moins 65% des infrastructures hydro-agricoles existantes (4 521 ha déjà aménagés) sont bien entretenues de façon durable pour permettre une gestion optimale de l'eau; iv) de nouvelles infrastructures hydro-agricoles et rurales (7 136 ha de plaines et marais) sont mises en place pour permettre l'augmentation de la productivité et de la production agricoles; v) au moins 1 110 km de pistes de désenclavement des zones de production qui sont aménagés et durablement entretenus, au moins 65% des bassins versants déjà protégés (46 415 ha) sont régulièrement entretenus; et vi) sur la base des plans d'aménagement, au moins 70 801 ha de bassins versants supplémentaires sont protégés au moyen de dispositifs antiérosifs adaptés et entretenus régulièrement par la population de la zone cible.

Objectif stratégique 2: développer les filières par le biais de la structuration des organisations de producteurs, en induisant la croissance économique tout en augmentant la résilience face au changement climatique.

28. Axe 1: Développement d'une agriculture résiliente face au changement climatique et intensification de la production agricole. Il s'agit d'intensifier la production dans le cadre des deux filières principales, le riz et le lait-viande, par l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et l'adaptation au changement climatique (fortes pluies ou longues périodes de sécheresse), et en établissant des relations de collaboration avec les instituts de recherche nationaux pour la mise au point de mesures et de variétés, notamment à cycle court, et pour l'amélioration de la nutrition et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.
29. Axe 2: Diversification de la production agricole. Le développement des filières secondaires sera contextualisé: i) la priorité sera donnée aux filières secondaires déjà identifiées (maïs et haricot, banane); ii) l'embouche des taurillons sera encouragée comme alternative à l'élevage bovin laitier; et iii) le manioc, la patate douce et les colocases pourraient être développés comme cultures de soudure pour renforcer les capacités d'adaptation à la sécheresse.
30. Axe 3: Mise en place de conditions de développement des filières. L'axe 3 comporte trois volets:
- Structuration des coopératives. Le programme du FIDA mettra l'accent sur: i) le renforcement des capacités des gérants de coopératives pour les professionnaliser et induire une bonne gouvernance (organes, leadership, gestion financière transparente); ii) la recherche active de marchés et l'institution de contrats de vente formels; iii) l'établissement d'un cadre d'échange d'informations sur les prix des produits agricoles, les flux et les opportunités de marché entre le MINAGRIE, les coopératives et les IMF; et iv) l'expérimentation d'énergies alternatives (énergie solaire et biogaz) dans les zones dépourvues de l'énergie électrique publique.
 - Développement des filières de la finance agricole et rurale. Il s'agit de: i) renforcer le cadre réglementaire de financement des activités agricoles et rurales et son application; ii) mettre en place un mécanisme de refinancement des IMF; et iii) professionnaliser les IMF pour développer des filières de la finance agricole et rurale articulées avec les filières principales, à savoir le riz et le lait-viande.
 - Partenariats avec le secteur privé. Un cadre de partenariat, régi par des plateformes de consultation, sera mis en place en privilégiant les partenariats locaux de proximité pour: i) structurer de manière ascendante les filières; ii) diminuer les coûts de transport et maîtriser les risques de perte (lait); et iii) répondre à une demande locale facilement identifiable.
 - Transformation et commercialisation des produits. Le programme du FIDA poursuivra son appui à la transformation et à la commercialisation des produits vivriers et laitiers dans le but d'augmenter les revenus des producteurs, des groupements pré-coopératifs et des coopératives. Il sera centré sur des actions innovantes de valorisation et de transformation permettant de rendre compétitifs les produits des coopératives⁶ comme l'égrainage et l'aromatisation du riz et la fabrication des fromages.
31. Les résultats attendus sont les suivants: i) dans les filières principales, les volumes de production de la moitié des producteurs (dont 30% de femmes) bénéficiaires des appuis du programme ont augmenté, à l'horizon 2021, d'au moins 50% à partir de rendements sur la base de 1 à 2,5 t/ha pour le riz et 350 l de lait/lactation actuellement, y compris en adoptant des mesures d'adaptation au changement climatique; ii) dans les filières secondaires, les volumes de production de la moitié des producteurs (dont 30% de femmes) bénéficiaires des appuis du programme ont

⁶ Exemple: égrainage et aromatisation du riz, fabrication de fromages de petite taille répondant à la demande en milieu rural.

augmenté, à l'horizon 2021, d'au moins 50% à partir de 0,8, 0,7 et 7,6 t/ha respectivement pour les cultures de maïs, haricot et banane, y compris en adoptant des mesures d'adaptation au changement climatique; iii) les petits producteurs sont structurés en organisations (au moins 30 groupements pré-coopératifs et coopératives) pour avoir un accès facile aux services fournis de manière efficace et compétitive par ces OP et les prestataires de services publics ou privés dans les domaines de la formation, l'appui-conseil, l'approvisionnement en intrants, l'accès aux produits financiers, la transformation, l'accès aux marchés; et iv) le volume de mise en marché des produits agricoles à un prix rémunérateur de la moitié des petits exploitants touchés dans les zones d'intervention du programme a doublé à l'horizon 2021 y compris à travers des partenariats établis avec les différents acteurs publics ou privés des filières (riz et lait-viande).

Objectif stratégique 3: renforcer l'implication des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques en général et dans celles promues dans le cadre des filières appuyées

32. Axe 1: Renforcement des conditions d'inclusion des groupes vulnérables à la dynamique économique locale induite par le développement des filières. Il s'agit de diminuer l'incidence de la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, puis d'intégrer ces groupes vulnérables dans le circuit économique local en les aidant à changer de catégorie et à se reclasser. Cet axe comprend les activités suivantes : i) conduire une étude approfondie qui mettra en évidence les atouts dont disposent les groupes vulnérables et les femmes en particulier, mais aussi les contraintes qui les empêchent de s'engager dans les dynamiques économiques induites par les filières appuyées; ii) renforcer les capacités des groupes vulnérables (femmes, jeunes, Batwa) (alphabétisation fonctionnelle) pour réduire l'incidence de la pauvreté et favoriser leur participation au développement des filières et aux instances décisionnelles; iii) appuyer ces catégories pour faciliter l'accès aux services financiers afin de développer des activités génératrices de revenu ou monter des microprojets en utilisant la modalité groupe de caution solidaire et en ciblant une grande proportion de femmes et de jeunes; iv) promouvoir la participation des jeunes, notamment les jeunes orphelins, dans les activités développées le long des filières dans la zone du programme du FIDA; et v) renforcer les capacités de prise en charge de la malnutrition par les communautés locales.
33. Axe 2: Articulation des activités destinées aux jeunes dans le développement des filières. Le présent COSOP retiendra les activités mises en œuvre dans le cadre de la composante emploi des jeunes ruraux (dans les provinces de Bubanza et Ngozi) qui auront généré le plus d'impacts et les reproduira à plus grande échelle au niveau d'autres communes. Il veillera à établir des liens solides entre les jeunes et les acteurs des filières en vue d'accroître l'emploi et les revenus des jeunes.
34. Axe 3: Nutrition. Le présent COSOP veillera à renforcer la sensibilisation et l'éducation communautaire à l'alimentation équilibrée⁷ pour un changement de comportement, en vue de privilégier, dans le cas des produits comme le lait, les œufs et les légumes, la consommation par rapport à la vente: i) en installant des FARN avec des démonstrations culinaires organisées au niveau de la colline; et ii) en diversifiant les cultures, notamment par la vulgarisation des "kitchen gardens", et par l'attribution de petit bétail aux ménages vulnérables.
35. Les résultats attendus sont les suivants: i) une stratégie d'appui aux groupes vulnérables visant la réduction de la pauvreté et leur association au développement des filières est définie et mise en application par le programme; ii) à l'horizon 2021,

⁷ Le rapport d'achèvement a montré que les mauvaises habitudes alimentaires sont dans l'ensemble responsables de la malnutrition dans la zone du programme.

au moins 20% des membres des OP sont des personnes vulnérables (femmes, jeunes, Batwa et ménages sans terre); iii) les femmes représentent 40% des clients des services d'appui, entre 30 et 40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF soutenues par le programme, et bénéficient des plus-values générées par les activités; iv) à l'horizon 2021, au moins 30% des jeunes appuyés connaissent une augmentation de leurs revenus d'au moins 30% et un emploi permanent; v) au moins 363 FAN et 350 microprojets en faveur des ménages avec des enfants malnutris sont créés; et vi) à l'horizon 2021, la sécurité alimentaire des ménages pauvres appuyés par le programme a augmenté d'au moins 10%, le taux des ménages prenant régulièrement au moins trois repas par jour a augmenté d'au moins 3%, le pourcentage des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale a diminué de 10%, celui de la malnutrition chronique d'au moins 10% et la malnutrition aiguë d'au moins 1,5%.

IV. Résultats durables

A. Ciblage et problématique hommes-femmes

36. Le groupe cible prioritaire du programme pays restera constitué de petits producteurs, agri-éleveurs et promoteurs ruraux d'initiatives économiques exerçant leurs activités en amont, au sein et en aval des filières appuyées, notamment le riz et le lait-viande.
37. Le programme pays travaillera de préférence avec les groupements émergents ou les associations des usagers des marais et périmètres irrigués, d'une part, et les groupements pré-coopératifs et les coopératives dans les filières ciblées ou d'autres organisations paysannes d'autre part, sur la base d'un partenariat axé sur les résultats, dans une dynamique de professionnalisation suivant une approche de développement de filières.
38. Il appuiera de façon volontariste et inclusive les groupes vulnérables (femmes, jeunes, jeunes orphelins de guerre et du SIDA) afin de leur permettre de consolider leur position dans le développement et la valorisation des filières.

B. Reproduction à plus grande échelle

39. Le FIDA ne procédera pas à une extension géographique de la zone d'intervention. Il dirigera prioritairement ses interventions dans les collines, communes et provinces déjà ciblées avec une extension dans les zones contiguës à celles déjà couvertes dans le but de développer des synergies et des complémentarités géographiques et thématiques afin de consolider les acquis. Cela se justifie par la nécessité de créer des bassins de production de riz et de lait, qui doivent servir de base à la structuration des filières, et contribuer à diminuer les coûts de transaction élevés grevant la rentabilité des filières.
40. La stratégie d'intervention sera différenciée par province et par région et appliquée de manière flexible.

C. Participation à l'élaboration des politiques

41. Le FIDA a contribué à l'examen à mi-parcours du PNIA en Mars-Avril 2015 et a entrepris de formuler de la deuxième phase du PNIA⁸.
42. Compte tenu des priorités établies dans le PNIA et des réalités agro-socio-économiques du pays, une concertation sur les politiques sera menée dans le cadre du nouveau COSOP autour des mécanismes d'entretien des infrastructures, de l'établissement de normes permettant la protection des infrastructures contre les effets du changement climatique, et de la réglementation du financement agricole et rural. Cela s'inscrira dans le prolongement des

⁸ Cette formulation est en cours et s'achèvera en mars-avril 2016.

concertations antérieures, conduites lors de l'exécution des projets, et qui avaient porté sur le renforcement des autorités locales en vue du suivi de la chaîne de solidarité communautaire, l'adoption de la stratégie nationale riz, l'adoption de lois et de décrets réglementant les importations de semences bovines et de taureaux.

D. Ressources naturelles et changement climatique

43. L'étude sur les questions sociales, environnementales et climatiques propose de suivre une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion de l'écosystème, pour s'assurer que les priorités en matière d'environnement durable, d'équité sociale rurale, et d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de ses effets, comme la dégradation et l'épuisement des terres, la dégradation des ressources sylvicoles, les effets du changement climatique sur les systèmes agricoles, l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles et le non-respect de la réglementation en vigueur soient effectivement intégrées dans les objectifs stratégiques du nouveau COSOP⁹.

E. Agriculture et développement rural sensibles aux enjeux nutritionnels

44. Le FIDA s'est récemment engagé dans le domaine de la nutrition avec l'appui d'autres bailleurs (UE) et en partenariat avec des institutions des Nations Unies (FAO, PAM, UNICEF), alors que ses actions antérieures visaient plutôt à améliorer la sécurité alimentaire. La lutte contre la malnutrition est maintenant intégrée de manière systématique dans les objectifs des projets du FIDA à travers l'objectif de: "sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la zone d'intervention du FIDA" en l'articulant avec les activités agricoles (PNSADR-IM, PRODEFI II et Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le développement (PROPA-O)). Dans les zones où il y a intensification agricole, des foyers nutritifs améliorés seront installés en utilisant les produits agricoles rendus disponibles (PRODEFI-II).

V. Réussite de la mise en œuvre

A. Cadre de financement

45. Le montant de l'allocation financière basé sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) a évolué de 22 548 802 USD pour la période 2007-2009, à 37 029 665 USD pour la période 2010-2012 et à 43 223 392 USD pour la période 2013-2015, auquel ont été ajoutés 14 millions d'USD, soit un montant total de 57 223 392 USD, en plus du financement au titre de l'ASAP de 5 millions d'USD. L'allocation financière pour le cycle 2016-2018 s'élève à 51,8 millions d'USD.

⁹ Cf. paragraphe 34.

Tableau 1
Calcul de l'allocation SAFP pour la première année du COSOP

<i>Indicateur</i>		<i>COSOP Année 1</i>
Notes évaluant le secteur rural		
A i)	Dispositif politique et juridique encadrant les organisations rurales	3,50
A ii)	Concertation entre le gouvernement et les organisations rurales	4
B i)	Accès à la terre	3,50
B ii)	Accès à l'eau à usage agricole	3,75
B iii)	Accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	3,33
C i)	Conditions propices au développement des services financiers ruraux	3,25
C ii)	Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,33
C iii)	Accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	3
D i)	Accès à l'éducation dans les zones rurales	3,75
D ii)	Représentation	3,67
E i)	Affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	3,25
E ii)	Obligation redditionnelle, transparence et corruption dans les zones rurales	3,50
Somme des notes cumulées		
Moyenne des notes cumulées		3,49
Notation des projets à risque (PAR) 2015		6
Indice d'affectation des ressources de l'IDA (2014)		3,27
Note du pays (2015)		4,32
Allocation annuelle (en dollars des États-Unis, 2016)		16,974 123

Tableau 2
Relations entre les indicateurs de performance et la note du pays

<i>Scénario de financement</i>	<i>Note PAR (+/- 1)</i>	<i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i>	<i>Variation en pourcentage de la note SAFP du pays par rapport à l'hypothèse de base</i>
Hypothèse basse	5	3.2	-21%
Hypothèse de base	6	3.5	0%
Hypothèse haute	6	3.8	6%

B. Suivi-évaluation

46. Le COSOP sera géré par l'équipe du programme de pays, définie lors de la formulation du présent COSOP en collaboration avec des représentants d'autres divisions du FIDA et des experts externes.
47. Le FIDA, en collaboration avec l'équipe du programme de pays, continuera à superviser tous les projets financés par le FIDA, seul ou en cofinancement avec d'autres partenaires techniques et financiers (PTF). Comme les objectifs du COSOP ont été établis sur la base des objectifs des projets, la supervision de ces derniers permettra également d'apprécier l'avancement du COSOP.
48. Les innovations en matière de gestion du programme seront les suivantes:
 - i) une assistance technique internationale ou nationale de longue et moyenne durée (de trois à plus de six mois) dans des domaines techniques stratégiques comme l'aménagement des marais et la nutrition; ii) le passage progressif de l'approche projets vers l'approche programme par la création d'une cellule d'audit interne, technique et financier, d'unités de facilitation et de coordination régionales, et l'adoption de la gestion axée sur les résultats applicable aux prestataires de services; et iii) l'utilisation de la modalité financement additionnel appropriée pour

les pays fragiles comme le Burundi pour éviter les risques liés au recrutement de nouvelles équipes et les délais nécessaires pour la mise en vigueur des financements.

49. La gestion du COSOP se fera au moyen d'un système de suivi-évaluation (S&E) en cohérence avec celui des projets et programmes pour mesurer la performance et les résultats obtenus et pouvoir exploiter les enseignements tirés.
50. Un lien sera établi entre les indicateurs du programme du FIDA et ceux du PNIA pour apprécier l'incidence du programme sur le secteur agricole et rural.
51. Un rapport annuel sur l'état d'avancement du COSOP sera présenté. L'examen à mi-parcours du COSOP sera effectué en 2018, à la fin du premier cycle de financement du COSOP; un rapport d'achèvement sera également établi à la fin du deuxième cycle de financement (2021).

C. Gestion des savoirs

52. La stratégie de gestion des savoirs et de communication soutiendra le système de S&E pour s'assurer que la collecte, la synthèse et la diffusion des enseignements tirés se fassent de façon intégrée et régulière afin d'améliorer la performance du programme. Ce processus sera réalisé par: i) la mise en place de groupes thématiques d'échanges au sein des projets, se réunissant pour partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les thèmes prioritaires devant améliorer la mise en œuvre réciproque des projets; ii) des activités de gestion des savoirs, de communication et de visibilité menées dans le cadre du PNSADR-IM, du PRODEFI-II, et du financement additionnel du PAIVA-B; et iii) la mise en place d'une cellule commune de S&E des projets chargée de recueillir, analyser et diffuser l'information auprès du gouvernement, du FIDA et des autres parties prenantes.

D. Partenariats

53. Des partenariats en vue de la réalisation des objectifs stratégiques seront établis avec: i) les ministères en charge de l'aménagement et de la mise en valeur des marais, périmètres irrigués, pistes, en particulier le Ministère à la Présidence en charge de la bonne gouvernance et du plan, le Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, et les autres projets d'aménagement financés par d'autres bailleurs de fonds (OS1); ii) les organisations de producteurs en général, les groupements pré-coopératifs et les coopératives en particulier, les IMF et les banques commerciales pour l'accès au crédit des acteurs des filières et des groupes vulnérables, le Ministère du développement communal et la Banque Centrale (OS2); et iii) , le Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi, le Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre, et le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, ainsi que les organisations s'occupant des questions d'égalité hommes-femmes et des jeunes en général et des groupes vulnérables en particulier (OS3).
54. Pour la nutrition, des partenariats seront initiés et développés avec le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA, les provinces et les districts sanitaires. Les partenariats en cours avec la FAO et le PAM seront renforcés pour la sensibilisation et la formation des ménages, l'installation des FARN et, des "kitchen gardens". Les partenariats avec l'UE, l'OFID, le GAFSP seront davantage consolidés.

E. Innovations

55. En plus de la consolidation des innovations passées, le FIDA appuiera l'introduction de nouvelles techniques et technologies, notamment: i) de nouvelles techniques d'irrigation (pompage, retenues collinaires, etc.); ii) l'adoption de nouvelles techniques d'aménagement des bassins versants; iii) des énergies alternatives et renouvelables en vue de trouver une solution à l'insuffisance de l'énergie

électrique; et iv) l'ensachage du lait et sa transformation en yaourt ou en fromages de petites dimensions facilement vendables en milieu rural.

56. Le nouveau COSOP contribuera à la mise en place d'une filière du financement agricole et rural en développant des approches comme l'inclusion financière et des produits financiers adaptés aux besoins des catégories ciblées.

F. Coopération Sud-Sud et triangulaire

57. Le programme du FIDA au Burundi apporte un appui de long et moyen terme aux projets/programmes en faisant appel à de l'expertise provenant du Sud dans les domaines de l'aménagement des marais et bassins versants, de la nutrition, de la microfinance. Des voyages d'échange dans des pays du Sud proposant des techniques accessibles seront organisés pour les coordonnateurs des projets et les responsables des filières pour couvrir les thèmes principaux dont les aménagements hydro-agricoles et la filière lait. Des collaborations seront développées: i) avec un institut d'enseignement supérieur agronomique pour la formation des techniciens burundais en génie rural; et ii) avec des instituts de recherche ou opérateurs du Sud pour faciliter l'approvisionnement en espèces fourragères arbustives adaptées et en variétés de haricots de cycle court et pour renforcer les capacités des IMF locales.

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement à la stratégie pays/objectifs institutionnels et politiques	Résultats clefs du COSOP			
	Objectifs stratégiques	Indicateurs d'effets	Indicateurs d'étapes	Activités indicatives de prêts/dons et non prêts/dons pour les prochaines 3 années
<p>Alignement au CSLP II</p> <p>Axe n°2: Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois</p> <p>Axe n°4: Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.</p> <p>Objectifs institutionnels et politiques</p> <p>Volonté du gouvernement pour l'élaboration et la mise en application d'une stratégie nationale d'entretien durable des investissements productifs, de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques</p>	<p>OS1: OS 1 – Poursuivre l'extension et l'entretien des investissements productifs pour améliorer leur résilience aux changements climatiques et préparer leur durabilité (approche intégrée basée sur la restauration et la gestion de l'écosystème).</p>	<p>1.1.La réglementation régissant l'entretien des infrastructures hydro-agricoles et rurales est améliorée et harmonisée dans la zone du programme.</p> <p>1.2. Au moins 65% des infrastructures hydro-agricoles (4 521 ha déjà aménagés) existantes sont bien entretenus de façon durable pour permettre une gestion optimale de l'eau.</p> <p>1.3. Au moins 65% des bassins versants (BV) déjà protégés (46 415 ha) sont régulièrement entretenus et connaissent une amélioration au niveau de l'érosion.</p> <p>1.4. Au moins 7 136 ha de marais et périmètres irrigués en plus des 7 036 ha déjà aménagés sont aménagés et réhabilités dans le cadre du PRODEFI</p>	<p>Les infrastructures hydro-agricoles et rurales sont bien entretenues et résilientes aux effets des changements climatiques pour permettre leur mise en valeur rationnelle et durable.</p> <p>De nouvelles infrastructures hydro-agricoles et rurales sont mises en place pour permettre l'augmentation de la productivité et de la production agricoles, la conservation des sols et la gestion de l'eau et visent à la restauration et la gestion des écosystèmes prioritaires</p>	<p>Activités de prêts/dons</p> <p>Elaboration de normes de conception pour les infrastructures dans PRODEFI II pour résister au effets du changement climatique sur financement ASAP</p> <p>Aménagements hydro-agricoles dans les marais et plaines dans PRODEFI, PRODEFI II, PNSADR-IM, financement additionnel du PAIVA-B, PROPA-O</p> <p>Activités de non-prêts /dons</p> <p>Dialogue politique sur l'entretien des aménagements.</p> <p>Dialogue sur les mécanismes d'entretien des infrastructures, de l'établissement de normes permettant la protection des infrastructures.</p>

<p>Elaboration des plans d'aménagement du territoire dans tout le pays</p>		<p>(758 ha), du PROPA-O (917 ha), du PNSADR-IM (2 470 ha) et des financements additionnels du PRODEFI II (2 230 ha) et du PAIVA-B (661 ha)</p> <p>1.5. Sur la base des plans d'aménagements, au moins 70.801 ha de BV supplémentaires en plus des 67 975 ha déjà protégés seront protégés avec des dispositifs antiérosifs adaptés et entretenus régulièrement par la population de la zone cible (dans le cadre du PRODEFI: 6 934 ha et des financements additionnels du PRODEFI II: 23 300 ha dont 1 000 ha de l'ASAP et du PAIVA-B: 17 067 ha et du PNSADR-IM: 23 500 ha)</p> <p>1.6. Au moins 1 110 km de pistes de désenclavement des zones de production en plus des 465 kms déjà aménagées sont aménagés et durablement entretenus (dans le cadre du PRODEFI:</p>		
--	--	--	--	--

		<p>29 km, PROPA-O: 23 km, des financements additionnels: PAIVA-B: 74 km, PRODEFI II: 147 km et PNSADR-IM: 582 km.)</p> <p>1.7. Au moins 5% des crêtes dénudées surplombant les BV protégés sont reboisés en plus des 4093 ha déjà reboisées.</p>		
<p>Alignement au CSLP II</p> <p>Axe n° 2: Transformation de l'économie burundaise pour une</p>	<p>OS2: Développer les filières et structurer les organisations de producteurs en vue d'augmenter la production, la</p>	<p>2.1. Les volumes de production des filières principales de la moitié des producteurs (dont 30% de femmes) bénéficiaires des</p>	<p>Grâce à l'intensification agricole et mesures d'adaptation au changement climatique, deux filières principales (riz, lait-viande) sont concernées par l'augmentation de la productivité et la production agricoles</p>	<p>Activités Prêts/Dons</p> <p>Appui à la structuration des filières riz/lait-viande et filières secondaires dans le financement additionnel du PAIVA-B, PRODEFI, PRODEFI II, PROPAO, PNSADR-IM avec</p>

<p>croissance soutenue et créatrice d'emplois</p> <p>Objectifs institutionnels et politiques</p> <p>Améliorer l'environnement du partenariat entre les OP, le secteur public et privé</p> <p>Améliorer les dispositions fiscales en faveur des organisations des producteurs en général et des coopératives en particulier</p> <p>Poursuivre et renforcer la politique de désenclavement et d'électrification rurale.</p> <p>Renforcer les capacités du Département de l'information et des Statistiques du MINAGRIE pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives à la disponibilité des produits agricoles,</p>	<p>sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience aux changements climatiques</p>	<p>appuis du Programme ont augmenté d'au moins 50% à partir de rendements allant de 1 à 2,5 T/ha pour le riz et 350 l de lait/lactation actuellement et ceci à l'horizon 2021 y compris en adoptant des mesures d'adaptation au changement climatique.</p> <p>2.2. Les volumes de production des filières secondaires de la moitié des producteurs (dont 30% de femmes) bénéficiaires des appuis du Programme ont augmenté d'au moins 50% à partir 0,8, 0,7 et 7,6 T/ha respectivement pour les cultures de maïs, haricot et banane et ceci à l'horizon 2021 y compris en adoptant des mesures d'adaptation au changement climatique</p>	<p>Des filières secondaires¹⁰ sont identifiées et appuyées principalement au niveau du maillon de production pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la capacité d'adaptation aux changements climatiques des ménages pauvres</p> <p>Les producteurs des principales filières sont structurés en groupements pré-coopératifs et en coopératives compétitifs offrant de bons services aux membres avec un accès facile aux crédits octroyés par les IMF et les banques</p>	<p>renforcement de leurs capacités</p> <p>Renforcement des capacités des IMF pour faciliter l'accès de produits financiers adaptés aux besoins des acteurs des filières (PAIFAB)</p> <p>Activités Non Prêts/Dons</p> <p>Dialogue politique pour améliorer le cadre réglementaire du financement agricole et rural et son application (PAIFAB)</p> <p>Dialogue politique pour faire évoluer le cadre réglementaire du secteur coopératif</p> <p>Poursuivre et renforcer le programme national de subvention des engrais au Burundi (PNSEB) et de repeuplement du cheptel qui produit du fumier d'étable</p>
--	--	--	--	--

¹⁰ La mission de formulation du COSOP a déjà identifié les filières maïs, banane à cuire et à fruit comme potentielles pour l'augmentation des revenus des ménages alors que le manioc, la patate douce et les colocases constituent les cultures de soudure renforçant les capacités d'adaptation au changement climatique. D'autres filières secondaires pourraient être identifiées dans le cadre des missions de formulation des projets.

aux prix, aux flux et aux marchés.		<p>2.3. Les petits producteurs sont structurés en organisations (au moins 30 groupements pré-coopératifs et coopératives, groupes de caution solidaires en plus des 20 déjà constituées) solides pour avoir un accès facile aux services fournis de manière efficace et compétitive par ces OP et les prestataires de services publics ou privés dans les domaines de la formation, l'appui-conseil, l'approvisionnement en intrants, les produits financiers, la transformation, l'accès aux marchés.</p> <p>2.4. Le volume de mise en marché des produits agricoles et transformés de la moitié des petits exploitants touchés dans les zones d'intervention du programme a doublé à l'horizon 2021 pour passer de 25% à 50%.</p>		
------------------------------------	--	---	--	--

<p>Alignement au CSLP II</p> <p>Axe 1: Renforcement de l'état de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité du genre</p> <p>Objectifs institutionnels et politiques</p> <p>Promotion de mesures d'insertion des groupes vulnérables dans les dynamiques de croissance. au sein du CSLP.</p> <p>Besoins de rendre opérationnelle la politique nationale de l'emploi et d'élaboration d'une stratégie relative à l'emploi des groupes vulnérables en général et des jeunes en particulier.</p>	<p>OS3: Renforcer l'implication des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques en général et celles promues dans le cadre des filières appuyées en particulier</p>	<p>3.1 Une stratégie d'appui aux groupes vulnérables pour la réduction de la pauvreté et leur implication dans le développement des filières est définie et mise en application par le Programme.</p> <p>3.2. A l'horizon 2021, au moins 20% des membres des OP sont des vulnérables (femmes, jeunes, Batwa et ménages sans terre); les femmes représentent 40% des clients des services d'appui, 30 - 40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF soutenues par le programme et bénéficient des plus-values générées par les activités.</p> <p>3.3.A court terme, les activités en faveur des jeunes mises en</p>	<p>Les obstacles réduisant les chances de participation des femmes et ménages vulnérables aux dynamiques économiques induites par les filières appuyées sont identifiés.</p> <p>Les groupes vulnérables sont formés et appuyés¹¹ en vue de renforcer leur capacité pour leur permettre de réduire la pauvreté et favoriser leur participation au développement des filières et aux instances décisionnelles</p> <p>Les appuis et approches permettant d'améliorer l'implication des jeunes dans le développement sont identifiés et répliqués dans la zone du programme FIDA.</p>	<p>Activités Prêts/Dons</p> <p>Renforcement des capacités des IMF pour faciliter l'accès de produits financiers adaptés aux besoins des groupes vulnérables (femmes, jeunes, minorités) (PAIFAB)</p> <p>Amélioration de l'inclusion financière (PAIFAB)</p> <p>Activités de nutrition et génératrices de revenu ciblant les groupes vulnérables (femmes, jeunes, minorités) : PRODEFI, PRODEFI II, PNSADR-IM, PROPAO</p> <p>Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle-agriculture et d'un plan d'action genre et groupes vulnérables par le MINAGRIE.</p> <p>Activités Non Prêts/Dons</p> <p>Dialogue politique pour améliorer le cadre réglementaire pour promouvoir l'inclusion/graduation financière</p>
--	---	--	--	---

¹¹ Séances d'alphabétisation fonctionnelle des adultes, participation des femmes dans la gestion des conflits (para-juristes, cliniques mobiles) actions permettant aux femmes d'augmenter les revenus (kits, AGR, accès facile aux crédits), innovations visant à réduire la pénibilité liée aux intenses travaux des femmes.

<p>La vision Burundi 2025 vise à réduire le taux de croissance démographique à 2% en 2025. Toutefois, il n'existe pas de mesures concrètes pour réaliser le planning familial alors que les familles avec un grand nombre d'enfants sont les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.</p>		<p>œuvre par le PRODEFI seront évaluées pour permettre une répliation des résultats positifs et une élaboration de nouvelles orientations en faveur de l'emploi des jeunes.</p> <p>3.4. A l'horizon 2021, au moins 30% des jeunes appuyés connaîtront une augmentation des revenus d'au moins 30%</p> <p>3.5. A l'horizon 2021, au moins 30% des jeunes appuyés auront un emploi permanent.</p>		
---	--	---	--	--

Rapport d'achèvement du précédent COSOP 2009-2015

Introduction¹²

Elaboration et durée du COSOP

1. Le processus d'élaboration du programme d'options stratégiques (COSOP) du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) au Burundi a été participatif. Il s'est basé sur de larges consultations et a notamment impliqué l'équipe de gestion du programme pays (Country Program Management Team: CPMT) mise en place par le Gouvernement en mars 2008. Il s'est référé aux nouvelles directives du FIDA relatives à la gestion basée sur les résultats. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA en septembre 2008. Son élaboration a été précédée par une revue approfondie du portefeuille du FIDA en 2008.

2. Ce COSOP qui devait initialement couvrir la période 2009-2014 (6 ans) a fait l'objet d'une extension d'une année en 2014 couvrant ainsi la période 2009-2015 (7 ans). La mise en œuvre du COSOP s'est étalée sur une période de 3 ans du premier Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de première génération (CSLP I), 2007-2011 adopté en septembre 2006 et sur une période de 4 ans du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II) 2012-2017 adopté en 2012. Les CSLP I et II sont en parfaite harmonie avec les orientations de la Vision Burundi 2025. Cette dernière est un instrument de planification du développement à long terme, qui va guider les politiques et stratégies en matière de développement durable, dans le but de satisfaire les besoins des générations présentes sans entraver ni compromettre les chances des générations à venir.

3. Après 3 ans de mise en œuvre, le COSOP a fait l'objet d'une revue à mi-parcours (RMP) en janvier 2012 en vue d'évaluer les résultats atteints, les effets et impacts du COSOP et de formuler des recommandations dans le but d'améliorer le rythme, la qualité de la mise en œuvre et ses effets et impacts. La RMP du COSOP a constaté une nette augmentation de l'allocation financière du FIDA au Burundi et le passage des prêts à des dons à partir de 2008 avec le PARSE. De manière globale, la mise œuvre de la première phase du COSOP a occasionné des effets et impacts tangibles sur les groupes cibles par l'augmentation des revenus, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que l'accumulation des biens avec l'implication et la participation active des groupes vulnérables (Batwa, orphelins, femmes veuves) et des femmes. Sur base des résultats atteints, la mission a formulé les principales orientations suivantes: (i) appuyer les producteurs à faire face aux changements climatiques grâce au renforcement de l'irrigation et de la protection des bassins versants (BV) et à l'adoption des techniques agricoles conservatoires, (ii) renforcer les activités de valorisation et de développement des filières en s'impliquant davantage dans le développement des services financiers ruraux et l'émergence de petites et moyennes entreprises et (iii) renforcer les capacités nationales en finalisant les négociations avec le Gouvernement sur l'ouverture d'un bureau FIDA au Burundi.

4. En 2015, dernière année de mise en œuvre, le FIDA a décidé de procéder à la revue d'achèvement de ce programme d'options stratégiques. L'objectif global de la revue d'achèvement du COSOP 2009-2015 est d'apprécier les réalisations, les effets et impacts du COSOP et de formuler des orientations pour la période à venir.

Rappel du contenu du COSOP 2009-2015

Objectif global

5. La stratégie du FIDA contribuera à la réalisation de l'objectif de promotion d'une croissance économique durable et équitable défini dans le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), ainsi qu'à la promotion de la gouvernance démocratique soutenue par le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix (CSCP). L'assistance du FIDA sera organisée autour de trois objectifs stratégiques.

¹² Composition de la mission: Monsieur Yves Minani, Agronome, Chef de mission et Prof. Gilbert Hatungumukama, Expert en élevage sous la coordination de la Représentante du FIDA et Chargée de Programme.

Objectifs stratégiques

6. **Objectif stratégique 1 (OS1):** *Faciliter l'accès des ruraux pauvres aux nouvelles opportunités économiques.* Le FIDA apportera son appui aux petits producteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation agroalimentaire, de façon qu'ils puissent saisir les opportunités économiques offertes par le retour d'une certaine sécurité, l'existence de différents marchés accessibles à leurs productions, l'émergence des organisations de producteurs (OP) et des services privés, et l'existence d'un réseau d'institutions de microfinance (IMF). Le FIDA soutiendra la mise en place d'un environnement facilitant l'augmentation de la quantité et de la qualité des productions des familles rurales ainsi qu'une commercialisation profitable, dans le cadre des filières prioritaires.

7. A cet effet, il appuiera le renforcement d'une gamme diversifiée de services d'appui à la production et à la commercialisation, aussi bien financiers que non financiers. Les appuis seront dirigés tant vers les OP que vers des prestataires de services publics ou privés. Les capacités des services publics et d'autres prestataires de services devront être augmentées, afin de fournir des services durables et de qualité. Le FIDA favorisera aussi la contractualisation entre OP et opérateurs privés, en vue d'assurer des débouchés, des prix rémunérateurs, voire des services d'appui aux petits producteurs. En outre, il développera les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation. *L'objectif est de parvenir à un doublement des volumes commercialisés pour la moitié des petits producteurs concernés et de créer au moins 4 000 nouveaux emplois non agricoles, pour les filières sélectionnées dans les zones d'intervention couvertes par le Programme.*

8. **Objectif stratégique 2 (OS2):** *Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural.* Le programme sera développé dans deux directions. D'une part, *il renforcera les capacités de 1 500 comités de développement communautaire (CDC)* en matière de planification du développement local, avec un accent particulier sur la promotion du développement économique, l'inclusion des femmes et des plus démunis, la prévention et la gestion des conflits. D'autre part, il soutiendra le développement des capacités non seulement du gouvernement local mais aussi des OP, représentant 30% des producteurs et productrices des zones couvertes par le programme, afin qu'elles puissent répondre à la demande de services de leurs membres dans les filières prioritaires soutenues par ce programme.

9. Les services, notamment l'approvisionnement en intrants de qualité et à des prix abordables, l'appui-conseil et la formation, l'information, la transformation et la commercialisation pourront être fournis soit directement par les OP dans les domaines où elles ont un avantage comparatif, soit au moyen de partenariats instaurés entre les OP et le secteur privé ou les services publics. Les appuis viseront également à faciliter la participation des producteurs agricoles à l'élaboration et au suivi des politiques du secteur, à travers la mise en place de plateformes de concertation réunissant les OP et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE).

10. **Objectif stratégique 3 (OS3):** *Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.* Le FIDA appuiera le développement d'approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des groupes vulnérables à l'économie de marché dans le cadre des différents instruments de programmation qui seront promus par les projets (plans locaux de développement, plans d'action pour le développement des filières, politiques nationales).

11. Il appuiera aussi les OP pour qu'elles élaborent des stratégies inclusives permettant d'offrir des services accessibles aux plus démunis et de favoriser leur participation aux organes de décision. *Compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans la production locale, celles-ci devront représenter au moins 40% des clients des services d'appui soutenus par le programme, 40% des membres des OP et des CDC soutenus par le programme ainsi que de leurs structures décisionnelles, et 40% de la clientèle des institutions de microfinance (IMF) soutenues par le programme.*

Financements

12. Le financement indicatif pour la période couverte par le COSOP 2009-2015 s'élève à environ 8,1 millions d'USD par an. En réalité, l'allocation financière du FIDA pour une période de trois ans et qui est basée sur les performances n'a cessé d'augmenter.

Résultats attendus

13. Les résultats attendus de la mise en œuvre du COSOP sont indiqués dans le cadre de gestion des résultats et repris dans le tableau 1.

Tableau 1: Résultats attendus de la mise en œuvre du COSOP 2009-2015

Résultats clés		
Objectifs stratégiques du COSOP 2009-2015	Résultats que le FIDA espère influencer	Résultats attendus à l'achèvement
Objectif général Contribuer à la mise en œuvre du CSLP (I et II) en facilitant la participation des ruraux pauvres à une croissance économique équitable et durable.	Résultat général Réduction de l'incidence de la pauvreté dans les zones couvertes par le programme.	Pour le résultat général Augmentation de 30% du niveau des revenus de 200 000 familles dans les provinces couvertes par les projets appuyés par le FIDA, à l'horizon 2015 (<i>taux moyen, basé sur les données des études de filières disponibles: 50 000 familles pour le PTRPC, 100 000 pour le PARSE, 50 000 pour le 3^{ème} projet (PAIVA-B), les résultats pour le 4^{ème} projet (PRODEFI) ne se feront sentir qu'après 2015</i>)
Objectif Stratégique 1. Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques.	1.1 Les revenus et la sécurité alimentaire des petits producteurs sont durablement améliorés à travers de nouvelles opportunités de production, de plus-value au sein de filières compétitives et d'accès aux marchés. 1.2 Les petits producteurs ont accès à des services de proximité adaptés à leurs besoins, efficaces et compétitifs. 1.3 De nouveaux emplois non agricoles sont créés en milieu rural	1.1.1 Les volumes de production de la moitié des producteurs (dont 30% de femmes) bénéficiaires des appuis des projets ont augmenté de 50% à l'horizon 2015. 1.1.2 Le volume de mise en marché des produits agricoles de la moitié des petits exploitants touchés dans les zones d'intervention du programme a doublé à l'horizon 2015. 1.2 Les petits producteurs ont accès facilement à des services fournis de manière efficace et compétitive par les OP et des prestataires de services publics ou privés dans les domaines de la formation, d'appui-conseil, d'approvisionnement en intrants, de la santé végétale et animale, des produits financiers, de la transformation, de l'accès aux marchés. 1.3 Au moins 4 000 nouveaux emplois non agricoles liés aux filières prioritaires sont créés jusqu'à fin 2015. (2 800 dans le cadre du PARSE, 1 200 dans le cadre du PAIVA-B, les résultats pour le PRODEFI projet ne seront effectifs qu'en 2015).
Objectif Stratégique 2. Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural.	2.1 Les CDC sont reconnus et en mesure d'appuyer le développement économique inclusif. 2.2 Les OP sont organisées et structurées de manière à fournir des services de proximité à leurs membres et de manière plus générale aux populations rurales défavorisées. 2.3 Les producteurs agricoles participent à l'élaboration et au suivi des politiques sectorielles, ainsi qu'au développement des filières prioritaires par l'intermédiaire de leurs organisations.	2.1 1 500 CDC sont capables de planifier et de suivre la mise en œuvre des plans de développement local et d'appuyer la promotion d'un développement économique inclusif. 2.2 Les OP, regroupant au moins 30% des producteurs/trices de la zone d'intervention du programme, fournissent des services adaptés et compétitifs en matière d'appui à la production, à la demande de leurs membres, dont 60% se déclarent satisfaits. 2.3 Des plateformes de concertation réunissant d'une part des représentants des OP et du MINAGRIE, d'autre part des représentants des OP et d'autres acteurs de filières prioritaires se réunissent au moins quatre fois par an et prennent des décisions conjointes en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de filières.
Objectif Stratégique 3. Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenues par le programme.	3.1 Les stratégies et plans d'action de développement local et national comprennent des approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des plus vulnérables à l'économie de marché. 3.2 Les femmes participent au processus de décision et ont un accès équitable aux bénéfices générés par les nouvelles	3.1 Des mesures favorisant l'amélioration de la production et de la commercialisation par les femmes et les groupes vulnérables sont élaborées avant fin 2010, et mises en œuvre avant fin 2015 au niveau des institutions décentralisées et des OP, ainsi que des politiques sous-sectorielles et filières soutenues par les projets. 3.2 A l'horizon 2015, les femmes représentent 40% des clients des services d'appui dont des IMF soutenues par le programme, 30% à 40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et bénéficient des plus-values générées par les activités.

Résultats clés		
Objectifs stratégiques du COSOP 2009-2015	Résultats que le FIDA espère influencer	Résultats attendus à l'achèvement
	dynamiques économiques. 3.3 La sécurité alimentaire des ménages dans les zones couvertes par le programme est augmentée.	3.3 A l'horizon 2015, la sécurité alimentaire des ménages dans les zones couvertes par le programme est augmentée de 62% (UNICEF 2007) à 75% et le taux des ménages prenant régulièrement au moins deux repas par jour est passé de 71% (UNICEF 2007) à 80%.

Source: Rapport final de la RMP du COSOP, 2012

14. Le COSOP prévoyait aussi que des améliorations devaient être apportées aux aspects de gestion suivants: (i) les retards importants dans le démarrage des opérations; (ii) la durabilité des interventions, (iii) la gestion des connaissances et la diffusion des innovations, (iv) la place des cadres féminins dans les équipes de projets, et (v) les recrutements et la passation des marchés.

Projets ayant contribué à la mise en œuvre du COSOP 2009-2015

15. Les deux propositions de nouveaux projets contenues dans le COSOP 2009-2015 sont en cours de mise en œuvre. Le premier, le Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B) a démarré en septembre 2009 et le second, le Programme de Développement des Filières (PRODEFI) a démarré en février 2011. En réalité, sept projets dont trois opérationnels, un en cours de démarrage et trois clôturés ont beaucoup contribué à la mise en œuvre du COSOP.

Trois projets opérationnels

16. *Le Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi* (PAIVA-B, Don FIDA, DSF-8031-BI), qui est mis en œuvre par phases successives dans 6 provinces: Gitega et Karusi, Cibitoke et Kayanza ainsi que Bubanza et Muramvya. Démarré en 2009, il devrait normalement clôturer ses activités le 31 mars 2018. Faute de ressources, il clôturera ses activités le 31 décembre 2015 au cas où il ne bénéficierait pas d'un financement additionnel. Il a été financé par un don du FIDA, un don de l'Union Européenne dans le cadre de la Facilité Alimentaire, un prêt de l'OFID et un don du PAM. Il a fait l'objet de la revue à mi-parcours en novembre 2013 et devrait bénéficier d'un financement additionnel du FIDA (20 millions de USD) qui a été formulé en 2014 pour lui permettre d'atteindre ses objectifs initiaux. Le PAIVA-B comprend deux composantes techniques: la composante 1 «Renforcement du capital productif et appui à l'intensification agricole» et la composante 2 «Valorisation des Produits Agricoles», en plus de la composante «Coordination et Gestion» du projet.

17. *Le Programme de Développement des Filières* (PRODEFI, DON FIDA N° DSF 8059-BI; DONSupplémentaire DSF 8059A-BI), qui sera mis en œuvre par phases successives dans 7 provinces, à savoir Bubanza, Muramvya et Ngozi, Cibitoke et Kayanza, Gitega et Karusi. Il a bénéficié d'un don du FIDA, d'un prêt de l'OFID et d'un don du PAM. Il a aussi bénéficié de la part du FIDA, à partir de mai 2013, d'un financement d'une nouvelle composante «Emplois des jeunes ruraux» (EJR). Cette composante EJR est mise en œuvre dans 4 communes de 2 provinces, à savoir Bubanza et Gihanga pour la Province de Bubanza, et Gashikanwa et Ngozi pour la Province de Ngozi. Démarré en 2011, le PRODEFI devrait clôturer ses activités le 31 mars 2019.

18. Le programme a fait l'objet de la revue à mi-parcours en octobre 2014. Il comprend trois composantes techniques, une première composante relative à la valorisation et au renforcement des filières, une deuxième composante relative à l'accroissement durable du capital productif et infrastructures, une troisième composante en rapport avec l'emploi des jeunes ruraux (EJR), en plus de la composante «accompagnement des structures, gestion et facilitation». Ce projet devrait aussi bénéficier d'un financement additionnel de 41,6 millions de USD dont la formulation est intervenue en 2015.

19. *Le Projet pour Accélérer l'atteinte de l'OMD-1c* (PROPA-O, Financement UE N° BI/FED/024-118-Conventin Contribution N° FED/2013/316-351, Accord de financement FIDA COFIN-EC-29-BI) qui vise à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Ce projet, principalement financé par un don de l'Union Européenne à hauteur de 19 millions d'Euro, est entré en vigueur le 22 février 2013, date de signature de la Convention de financement entre l'Union Européenne (UE) et le Gouvernement de la République du Burundi, pour une période de 58 mois. La date d'achèvement a été fixée au 22 décembre 2017.

20. Il est mis en œuvre dans les plaines de l'Imbo et du Moso, dans 8 provinces: Cibitoke, Bubanza, Bujumbura, Bururi, Makamba, Rutana, Ruyigi et Cankuzo. La coordination et la gestion de ce projet, dont l'administration et la supervision ont été confiées au FIDA, sont assurées par le

PRODEFI. Ce projet comprend trois composantes techniques, une première composante «Augmentation de la production et de la productivité agricoles», une deuxième composante «Valorisation des produits agricoles et accès au marché», une troisième composante «Amélioration de la situation nutritionnelle des populations», en plus de la composante «Coordination et gestion du Projet».

Un projet en cours de démarrage

21. *Le Programme National de Sécurité alimentaire et de Développement Rural de l'Imbo et du Moso* (PNSADR-IM, Numéro du Don FIDA DSF200000833, Numéro du Don GAFSP 200000834): ce programme est financé par le GAFSP, l'OFID et le FIDA. La convention de financement entre le Gouvernement du Burundi et le FIDA a été signée le 19 septembre 2014 et le programme a démarré le 1^{er} janvier 2015 avec l'entrée en fonctions du personnel clé. Il comprend deux composantes techniques, en plus de la composante gestion et coordination du projet: une première composante «aménagement hydro-agricoles et infrastructures de désenclavement »et une deuxième composante «développement et structuration des filières». Le PNSADR-IM est mis en œuvre dans les plaines des provinces de Bubanza, Bujumbura et Cibitoke pour la région de l'Imbo et dans les dépressions des provinces Rutana et Ruyigi dans la région du Moso.

Trois projets clôturés

22. *Le Programme de Relance et de Développement du Monde Rural* (PRDMR Prêt FIDA, n°500-BI). Le PRDMR a démarré ses activités en Janvier 2000 pour être clôturé le 31 décembre 2010. Il a bénéficié d'un prêt du FIDA, d'un prêt de l'OFID, des vivres du PAM, d'un petit fonds canadien dont le solde a été rétrocédé au PAIVA-B, de la contrepartie du gouvernement et de la contribution des bénéficiaires. Ce programme a été mis en œuvre dans quatre provinces fortement éprouvées par la guerre civile: Cibitoke, Gitega, Karusi et Kayanza. En plus de la composante coordination, il comprenait 5 composantes techniques : (i) le développement communautaire et participatif, (ii) l'appui à la production paysanne, (iii) l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, (iv) les infrastructures socio-économiques, et (v) les initiatives locales.

23. *Le Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflict* (PTRPC, Prêt FIDA n 635-BI): l'Accord de prêt FIDA est entré en vigueur le 15 décembre 2004. Le PTRPC a bénéficié d'un prêt FIDA, d'un prêt de l'OFID, d'un don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA), de la contrepartie du Gouvernement sous forme d'exonération des droits de douane et de taxes et de la contribution des bénéficiaires. Démarré en Mars 2006, le PTRPC a clôturé le prêt FIDA le 30 juin 2014 et le prêt OFID ainsi que le don FBSA le 31 décembre 2014. Ce programme a été mis en œuvre dans 3 provinces: Bujumbura, Bururi et Ruyigi, dont les populations avaient également fortement souffert du long conflit armé (octobre 1993-2005). Il était bâti autour de 4 composantes techniques: (i) la gouvernance locale; (ii) la réhabilitation et le développement de l'agriculture; (iii) la réhabilitation et le développement des infrastructures rurales; (iv) la santé et la nutrition; et (v) une composante de coordination et de gestion.

24. *Le Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Elevage* (PARSE, Don FIDA N°DSF-8002-BI). C'est le premier projet à être financé sous forme de don par le FIDA. L'Accord de don FIDA est entré en vigueur le 25 février 2008. Le coût total du projet s'élevait à 17,815 millions USD comprenant un don du FIDA (9,300 millions de DTS équivalant à 13,978 millions USD), la contrepartie du Gouvernement (2,229 millions USD) sous forme d'exonération des droits de douane et de taxes et la contribution des bénéficiaires (1,608 million USD). Démarré en 2008, le PARSE a clôturé ses activités le 31 décembre 2014.

25. Le PARSE comprenait 3 composantes techniques:(i) la réhabilitation des capacités productives et la valorisation des produits d'élevage, (ii) le service de proximité en santé animale et la protection contre les risques, (iii) le renforcement des capacités communautaires et des petits producteurs, et (iv) une composante coordination et gestion.

26. La présente mission prendra en compte une partie des réalisations, des effets et impacts du PRDMR qui a démarré début 2000 pour être clôturé fin 2010 et ayant ainsi faiblement contribué au COSOP pendant une période de 2 ans (2009-2010). Il en est de même pour les réalisations, les effets et impacts du PTRPC dont la durée s'étale de 2006 à 2014 avec une contribution au COSOP de 2009 à 2014 (6 sur 9 ans).

Objectif et activités de la revue d'achèvement

Objectif global

27. L'objectif global de la revue d'achèvement du COSOP 2009-2015 est d'apprécier les réalisations, les effets et impacts du COSOP.

Activités principales de la revue d'achèvement

28. En fonction de l'objectif global ci-dessus défini et sur la base des termes de référence de la mission, les activités principales de la mission de revue d'achèvement du COSOP sont les suivantes:

- L'évaluation de l'atteinte des objectifs stratégiques du COSOP en se référant aux indicateurs de progrès de la mise en œuvre des projets et programmes et la prise en compte des thèmes transversaux;
- L'évaluation de l'impact du programme du FIDA sur la pauvreté;
- La contribution du programme au dialogue politique;
- L'appréciation des dispositifs et des instruments de mise en œuvre dans chaque projet et dans le programme pays et leur évolution en vue d'améliorer l'efficacité du programme;
- L'analyse des mécanismes de coordination du FIDA, du Gouvernement du Burundi et des partenaires de développement dans le souci de s'aligner sur la Déclaration de Paris et le plan d'action d'Accra sur l'harmonisation de l'aide; et
- La proposition d'orientations pour les prochaines étapes.

Période de la mission

29. La période de la mission a été fixée du 01 au 30 août 2015 sur terrain et à domicile sous la coordination de la Représentante du FIDA au Burundi et Chargée de Programme. Elle a été précédée par l'élaboration d'une note méthodologique qui figure à l'appendice 1.

Principales réalisations du COSOP 2009-2015

Description des principaux changements intervenus dans le portefeuille

Zone géographique

30. L'évolution de la zone géographique couverte par le Programme FIDA de 2000 à 2015 est indiquée dans le tableau 2.

Tableau 2: Evolution de la zone géographique du programme FIDA au Burundi

Provinces	Zone agroé	PRDMR	PTRPC	PARSE	PAIVA-B	PRODEFI			PNSADR	Financ addit	
						PRODEFI	EJR	PROPA-O		PAIVA-B	PRODEFI II
Période		2000-2010	2006-2014	2008-2014	2009-2018	2011-2019	2013-2017	2013-2017	2015-2021	à l'étude	à l'étude
Bubanza	Plateau et plaine										
Bujumbura	Plateau et plaine										
Bururi (et Rumonge)	Plateau et plaine										
Cankuzo	Plateau et plaine										
Cibitoke	Plateau et plaine										
Gitega	Plateau										
Karusi	Plateau										
Kayanza	Plateau										
Makamba	Plaine										
Muramvya	Plateau										
Muyinga	Plateau										
Ngozi	Plateau										
Rutana	Plaine										
Ruyigi	Plateau et plaine										
Provinces		4	3	7	6	7	2	8	5	6	8
Financ en Millions \$ US		34,2	35,585	17,815	31,61	73,8	7,36	19 Euros	57,9	20	41,6

31. L'analyse de ce tableau montre que le programme FIDA (i) a, depuis 2000, a étendu sa couverture géographique au Burundi passant de 4 provinces du PRDMR en 2000 (Cibitoke, Gitega, Karusi et Kayanza), à 7 avec le PTRPC en 2006 (Bujumbura, Bururi et Ruyigi), à 9 avec 2 nouvelles provinces du PAIVA-B en 2009 (Bubanza et Muramvya), à 10 avec une nouvelle province du PRODEFI (Ngozi) en 2011, à 11 en 2015 avec une nouvelle province du PNSADR-IM (Rutana). En considérant les nouvelles provinces couvertes par le PROPA-O (Cankuzo, Makamba, la nouvelle province de Rumonge), la zone du programme comprend 14 provinces sur 18 provinces du pays, (ii) a progressivement migré à partir de 2009 de la zone de haute altitude et moyenne altitude: provinces Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza (PRDMR), provinces Bururi, Bujumbura et Ruyigi (PTRPC) et Bubanza, Muramvya (PAIVA-B et PRODEFI) et Ngozi (PRODEFI) vers les zones de plaines dont les sols sont plus fertiles, plus productifs et plus propices à la culture du riz (plaines des provinces de Bubanza, Bujumbura, Bururi (aujourd'hui Rumonge), Cankuzo, Cibitoke, Makamba, Rutana, et Ruyigi), (PROPA-O et PNSADR-IM), et (iii) s'oriente depuis 2014 dans l'apport de financements additionnels aux projets existants (financement additionnel du PAIVA-B formulé en 2014 et du PRODEFI II formulé en 2015) dans le but d'assurer une continuité géographique et dans le temps des opérations, de compléter et de consolider les effets et impacts des projets.

32. L'extension et la complémentarité géographiques entre les projets est concrétisée par les faits suivants: (i) le PARSE est venu renforcer les activités en rapport avec l'élevage et la chaîne de solidarité communautaire (CSC) animale dans les zones d'action du PRDMR et du PTRPC, (ii) le PAIVA-B couvre la zone d'action du PRDMR (4 provinces) en vue de renforcer les acquis de ce programme et deux nouvelles provinces (Bubanza et Muramvya), et (iii) le PRODEFI est mis en œuvre dans les 6 provinces du PAIVA-B et une nouvelle province (Ngozi). en vue de répliquer, de compléter et de renforcer les acquis du PAIVA-B. La migration du programme FIDA des zones de plateaux (haute et moyenne altitude) vers les zones de plaines et de dépressions s'est notamment concrétisée avec le PROPA-O financé par l'UE et le PNSADR-IM qui est mis en œuvre dans 5 des 8 provinces du PROPA-O en vue de compléter et de renforcer ses acquis.

Financements

33. Les financements alloués au Burundi par le FIDA de 2008 avec le PARSE à 2015 constituent des dons alors les projets antérieurs avaient bénéficié de prêts avant 2008 (PRDMR, PTRPC, PGRRR¹³, et autres) à l'exception d'un petit fonds de démarrage (SOF) qui n'est plus accordé au démarrage des projets. Le FIDA, en collaboration avec le Gouvernement, a pu mobiliser des cofinancements auprès de divers partenaires comme (i) le Programme Alimentaire Mondial (PAM) qui finance sous forme de vivres contre travail (Food for work) les activités d'aménagement des bassins versants dans les divers projets (PRDMR, PTRPC, PAIVA-B, PRODEFI), (ii) l'OFID pour le financement dans le cadre du PRDMR, du PTRPC, du PAIVA-B, du PRODEFI et du PNSADR-IM, sous forme de prêts, des infrastructures hydro-agricoles (marais,) et d'autres infrastructures socio-économiques (adductions d'eau potable, pistes, écoles primaires, centres de santé), (iii) l'Union Européenne sous forme de don dans le cadre de la Facilité Alimentaire du PAIVA-B et du projet PROPA-O, (iv) le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) qui a financé les activités de santé nutrition du PTRPC dans la Province de Bujumbura et, (v) le GAFSP qui cofinance le PNSADR-IM. Le solde d'un fonds canadien de USD 300 000 octroyés ponctuellement au PRDMR en 2008 a été rétrocédé au PAIVA-B.

34. Le Gouvernement contribue au financement des projets sous forme d'exonération des droits de douane et de taxes. Les bénéficiaires des projets contribuent également au financement des projets en nature ou en espèces. Les différentes missions d'évaluation ont constaté que les bénéficiaires s'acquittent correctement de leur contribution surtout en nature et dépassent parfois les prévisions¹⁴. La contribution des membres des coopératives bénéficiaires en espèces est relativement récente car elle a été décidée pour la construction des infrastructures (hangars de stockage, CCL) et l'acquisition des équipements (notamment de décorticage du paddy et de réfrigération du lait) par le PRODEFI. Toutefois, les coopératives ont des difficultés à récupérer les contributions des membres pour la construction des hangars et l'achat des équipements.

35. Dans le cadre de la restructuration du portefeuille du FIDA au Burundi vers l'approche programme, le FIDA a accepté le principe d'accorder à partir de 2015 des financements additionnels aux projets PAIVA-B et PRODEFI (PRODEFI II).

36. Le tableau 3 indique les prévisions initiales des financements à mobiliser pour les différents projets.

Tableau 3: Montants initiaux des financements à mobiliser pour les projets en milliers de USD

Projet	FIDA	OFID	PAM	FBSA	UE	UNICEF	GAFSP	Fonds canadien	BIT	Gvt	Bénéf	Total
PTRPC	16368	10000		6276						2838	373	35855
PARSE	13978									2229	1609	17816
PAIVA-B	13575		4650		5647			137		3400	1400	28809
PRODEFI	39591	12000	9083						103	10050	3194	74021
EJR	6620									709	103	7432
PROPA-O (Euros)			1081		19000	2772				3066	780	26699
PNSADR-IM	1000	20000					30 000			6500	400	57900
Fin. Add PAIVA-B	20000											20000
PRODEFI II	41600											41600

37. Des problèmes de mobilisation de certains financements prévus ont été observés. A titre d'exemple, le PAM n'arrive pas à mobiliser la totalité des financements prévus dans les accords de prêts ou de dons. Cette situation oblige les projets comme le PAIVA-B et le PRODEFI à réduire le volume des activités prévues ou à les financer avec les fonds du FIDA au détriment d'autres activités. Pour des raisons diverses, principalement à cause de certaines lenteurs administratives, les fonds de contrepartie du Gouvernement n'arrivent pas à être intégralement mobilisés ou enregistrés dans la comptabilité. Par ailleurs, les projets qui sont normalement exonérés de toutes taxes sont obligés, au moment de la conclusion d'un achat ou de la signature d'un contrat, de payer préalablement la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ensuite leur est remboursée par l'Office Burundais des Recettes

¹³ Projet de gestion des ressources rurales de Ruyigi qui a clôturé en 2013.

¹⁴ A la RMP du PRODEFI, la contribution des bénéficiaires était déjà évaluée à 68% des prévisions totales sur la durée du programme.

(OBR). Ces remboursements par l'OBR accusent souvent de grands retards préjudiciables à la trésorerie des projets.

Evolution et adaptation de la stratégie de mise en œuvre

38. L'évolution et l'adaptation de la stratégie de mise en œuvre se sont effectuées en plusieurs étapes. La première période de 2008-2014 a été marquée par la poursuite de l'approche de développement communautaire initiée en 2000 dans le cadre du PRDMR, de celle de faire faire qui consiste pour les projets à déléguer la mise en œuvre des activités à des prestataires sur la base de conventions de collaboration, de celle de concentration des activités autour des marais et bassins versants aménagés démarrée en 2009 avec le PAIVA-B, et de supervision directe des projets par le FIDA dès le 1^{er} janvier 2009.

39. Le respect de l'approche de développement communautaire qui repose sur les structures communautaires qui procèdent en particulier au ciblage participatif des sites, des activités et surtout des bénéficiaires des différents services offerts par les projets au cours des diagnostics participatifs organisés au niveau de la colline est très apprécié. En effet, le ciblage est transparent et inclusif car il prend en compte les groupes vulnérables dont les femmes, les orphelins chefs de ménages, les Batwa, les jeunes, etc. Les critères de ciblage sont basés sur le degré de pauvreté des ménages qui sont classés dans des catégories suivant la possession ou non de la terre et sa superficie et du bétail. La mise en application de cette approche initiée en 2000 avec le PRDMR a été beaucoup renforcée et s'adapte régulièrement au contexte du moment. C'est ainsi que les critères de ciblage des futurs éleveurs de bovins devront inclure de plus en plus la possession d'une parcelle de marais qui produit de la paille de riz que l'éleveur utilisera dans l'alimentation du bétail surtout pendant la saison sèche.

40. La deuxième période 2014-2015 marque le passage, dans le cadre de la restructuration du portefeuille, de l'approche projets à l'approche programme, à la gestion axée sur les résultats y compris les contrats des prestataires de services, la suppression de la CAP-FIDA mise en place le 1^{er} mai 2009 en remplacement de l'unité de facilitation des projets FIDA (UFPF) mise en place en mars 2009 et la création d'un bureau du FIDA à partir de 2012, le renforcement de l'approche bassins versants, l'intégration des activités et la complémentarité géographique et thématique entre les projets, la création progressive des Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFRC) dotées de cadres compétents et expérimentés capables d'assurer aux bénéficiaires un accompagnement de proximité. Par ailleurs, le programme FIDA a décidé d'apporter aux projets PAIVA-B et PRODEFI des financements additionnels (financement additionnel du PAIVA-B et PRODEFI II) dont la formulation est intervenue respectivement en 2014 et en 2015.

41. Dans le cadre de cette restructuration, des cellules communes aux projets sont en cours de création. Il s'agit principalement de la cellule d'audit interne avec deux personnes dont une chargée de l'audit technique et l'autre de l'audit comptable et financier, de la cellule de passation des marchés, de la cellule de suivi-évaluation, etc.. Toutes ces réformes entraîneront pour les projets une gestion plus rationnelle des ressources et une réalisation d'économies d'échelle.

Simplification de la structure des projets et adoption de nouvelles thématiques

42. La simplification de la structure des projets s'est notamment traduite par la réduction du nombre de composantes passant de 6 pour le PRDMR, à 5 pour le PTRPC, à 3 pour le PAIVA-B, le PRODEFI, et le PNSADR-IM. Néanmoins une nouvelle composante «Emplois des jeunes ruraux» (EJR) s'est ajoutée en mai 2013 au PRODEFI. Cette simplification s'est également concrétisée, à partir de 2008 avec le PARSE, par le passage des projets d'urgence et de développement rural mis en œuvre pendant la période de conflit ou de post conflit (PRDMR et PTRPC), multisectoriels et éclectiques, à des projets de développement agricole plus spécialisés avec une concentration sur deux filières principales que sont le riz, le lait-viande dans tout le programme pays en laissant une certaine ouverture à la diversification des filières secondaires compte tenu de la complexité des systèmes de production du Burundi (PAIVA-B, PRODEFI et PNSADR-IM).

43. L'adoption de nouvelles thématiques a été réalisée de manière prudente en sensibilisant les agri-éleveurs sur l'intérêt à mettre en application ces thématiques. Il s'agit des champs écoles de producteurs (CEP ou FFS) davantage avec le PAIVA-B, le PRODEFI et le PNSADR-IM qui sont principalement orientés vers le développement agricole. Des CEP élevage ont été introduits en 2008 par le PARSE avec l'appui de la FAO. Une évolution observée au niveau de ce dernier type de projets concerne une plus grande concentration des efforts sur le riz, le lait-viande. Un élevage d'embouche sera d'ailleurs développé dans le cadre du PNSADR-IM et du PRODEFI II.

44. Le PTRPC qui est antérieur et qui s'inscrivait dans une logique d'urgence et de développement rural avait déjà introduit les activités de microfinance et d'appui juridique et de santé

nutrition. Les aspects de microfinance et de diversification ont été repris et renforcés par les projets PAIVA-B et PRODEFI. Cependant, les aspects de filières (riz et lait), de nutrition et de changements climatiques constituent des thématiques nouvelles au niveau du programme FIDA (PNSADR-IM, Top-Up du PAIVA-B et PRODEFI II). L'emploi des jeunes ruraux (EJR) du PRODEFI constitue aussi une thématique nouvelle pilote prévue au niveau du PRODEFI. L'évolution de l'adoption des différentes thématiques figure au tableau 4.

Tableau 4: Evolution de l'adoption des thématiques par les projets

Thématiques	PRDMR	PTRPC	PARSE	PAIVA-B	PRODEFI			PNSADR-IM	Fin addit	
					PRODEFI	EJR	PROPA-O		PAIVA-B	PRODEFI II
Urgence et dév rural										
Dév agricole										
CEP										
Riz										
Lait										
Viande										
Diversification										
Microfinance										
Appui juridique										
Emplois jeunes										
Nutrition										
Changement climatique										

La tutelle des projets

45. La tutelle des projets a parfois changé en fonction de leur caractère agricole ou multisectoriel et de la situation sécuritaire du pays. Tous les projets formulés ou opérationnels avant 1998, période de la longue crise politique qu'a connue le Burundi à partir d'octobre 1993, ont été placés sous la tutelle du MINAGRIE en raison de leur caractère agricole. Il s'agit notamment du projet Est-Mpanda, du Projet Ngozi III, du Projet de Gestion des Ressources Rurales de Ruyigi (PGRRR) et du Projet de Développement Agro-Pastoral du Bututsi (PDAPB) déjà clôturés. La tutelle des projets approuvés en entre 1998 et 2006 et mis en œuvre pendant les périodes de conflit (PRDMR) et de post-conflit (PTRPC) a été successivement assurée par les différents ministères ayant le plan dans leurs attributions, ceci en en raison de leur caractère multisectoriel et de l'implication de plusieurs ministères. Les projets formulés à partir de 2008 (PARSE, PAIVA-B, PRODEFI, PROPA-O, PNSADR-IM, et financement additionnel du PAIVA-B et du PRODEFI II) sont ou seront placés sous la tutelle du MINAGRIE.

Gestion du portefeuille du FIDA

46. **Supervision directe des projets par le FIDA:** Alors que la supervision et le suivi des projets (demandes de non objection, traitement des demandes de remboursement des fonds (DRF) avaient été confiés par le Gouvernement et le FIDA à l'UNOPS Nairobi en qualité d'institution coopérante, le FIDA a pris la décision de procéder à une supervision directe des projets à partir du 1^{er} janvier 2009.

47. **Etablissement d'un bureau FIDA au Burundi:** Ce bureau érigé en une représentation du FIDA a été établi au Burundi à partir de janvier 2012. L'expérience montre que la supervision directe des projets offre des avantages indéniables par rapport à la supervision réalisée par une institution coopérante: (i) le traitement plus rapide des dossiers soumis par les projets comme les demandes de non objection et les demandes de remboursement des fonds (DRF) et par conséquent une plus grande rapidité dans le processus de prise de décision, (ii) un plus grand nombre de missions d'appui, d'évaluation et de suivi souvent mandatées et supportées par le FIDA et parfois par les projets pour appuyer et améliorer la mise en œuvre et les performances des projets, et (iii) un encadrement de proximité permettant un meilleur suivi des projets par le FIDA à partir de son Bureau pays.

48. **Financement par le FIDA de plusieurs missions de consultants.** Le FIDA finance régulièrement des missions de consultants internationaux et nationaux soit pour appuyer le Gouvernement pour la formulation et l'évaluation des stratégies et politiques nationales comme le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), la formulation et la revue du PNIA ou pour appuyer les projets dans divers domaines techniques non suffisamment maîtrisés par les cadres. Les projets bénéficient depuis 2014 d'une assistance technique de long terme notamment pour les aménagements de marais et pour la nutrition ou d'une assistance renforcée en gestion financière.

49. **Renforcement des capacités des cadres des projets:** Les cadres des projets bénéficient de plusieurs formations de renforcement des capacités prises en charge par le FIDA ou par les projets. A titre illustratif, les formations dont ont bénéficié les cadres du PAIVA-B et du PRODEFI sont indiquées en appendice 2.

50. **Renforcement de la collaboration avec d'autres PTF:** Le FIDA a participé auprès d'autres PTF à des fora de formulation et de revue du PNIA et à l'élaboration de la stratégie nationale de développement du riz (SNDR). Seule l'expérience du PROPA-O présente une expérience de mise en œuvre en commun dans laquelle le FIDA administre les fonds de l'Union Européenne, et les agences du Système des Nations Unies (SNU), la FAO, le PAM et l'UNICEF ainsi que le PRODEFI mettent en œuvre conjointement ce projet. Par ailleurs, la FAO a, en 2015, collaboré avec le FIDA pour l'élaboration de la stratégie d'harmonisation de l'approche champ école producteur (CEP) au Burundi dans le cadre du PNSADR-IM et de l'initiative FAO-FIDA de renforcement des capacités.

51. Par ailleurs, les projets financés par le FIDA collaborent avec les institutions de recherche spécialisées notamment l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) et l'Université de Ngozi pour la multiplication des semences améliorées et notamment celles de riz. Ils recourent aussi à des ONG en qualité de prestataires de services dans les domaines de leurs compétences. Il s'agit principalement de l'ONG ACORD pour le développement communautaire, la CAPAD pour le forum paysan et la structuration des producteurs en coopératives, le consortium de 3 ONG (TWTEZIMBERE-COPED et HELP-CHANNEL) pour la valorisation des produits.

3.1. Alignement et contribution du COSOP aux politiques nationales (Cohérence-Pertinence)

52. **Alignement du COSOP aux axes stratégiques du CSLP II:** L'objectif global et les objectifs stratégiques du COSOP sont parfaitement alignés aux axes stratégiques des Cadres stratégiques de croissance et de lutte contre la pauvreté de première génération (CSLPI) et de deuxième génération (CSLP II). Le COSOP est également aligné au PNIA étant donné que les programmes détaillés du CSLP II concernant le secteur agricole et le développement rural sont en effet tirés du PNIA élaboré en 2011. Les liens entre les axes et programmes du CSLP II et du PNIA avec le COSOP sont résumés dans le tableau 5.

Tableau 5: Liens du COSOP avec le CSLP II

Axes Stratégiques du CSLP II	Programmes du CSLP II	Objectifs stratégiques du COSOP	Projets et programmes FIDA
A. Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la justice et de l'état de droit, • Consolidation de la bonne gouvernance et des performances des institutions, • Promotion de l'égalité du genre. 	Objectif Stratégique 2. Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural.	PRDMR PTRPC PARSE PAIVA-B PRODEFI PROPA-O PNSADR-IM
B. Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Relèvement de la productivité des secteurs porteurs de croissance, • Promotion du secteur privé et la création d'emplois, • Amélioration du taux d'accès et de la qualité des infrastructures économiques, • Intégration régionale 	Objectif Stratégique 1. Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques	PRDMR PTRPC PARSE PAIVA-B PRODEFI PROPA-O PNSADR-IM

Axes Stratégiques du CSLP II	Programmes du CSLP II	Objectifs stratégiques du COSOP	Projets et programmes FIDA
C. Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base et renforcement de la solidarité nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des capacités d'accueil et de la qualité du système éducatif, • Promotion de l'accès à l'eau potable, et • Renforcement du socle de la protection sociale. 	<p>Objectif Stratégique 1. Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques</p> <p>Objectif Stratégique 2. Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural.</p> <p>Objectif Stratégique 3. Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenues par le programme.</p>	PRDMR PTRPC PARSE PAIVA-B PRODEFI PROPA-O PNSADR-IM
D. Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement rationnel et équilibré du territoire, • Protection de l'environnement, • Lutte contre la pollution et l'assainissement des milieux et, • Prise en compte des changements climatiques dans les politiques et prises de décisions. 	<p>Objectif Stratégique 1. Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques</p> <p>Objectif Stratégique 2. Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural.</p>	PRDMR PTRPC PAIVA-B PRODEFI PROPA-O PNSADR-IM

Source: Rapport de la RMP du COSOP, 2012

53. Les projets PRDMR et PTRPC n'ont contribué au COSOP que pendant une partie de leur période de mise en œuvre (PRDMR sur 2 ans, 2009 et 2010, et PTRPC sur 6 ans de 2009 à 2014).

54. **Participation au dialogue politique:** Le FIDA a influencé de manière positive, en collaboration avec d'autres PTF, le dialogue politique dans divers domaines. Les exemples les plus parlants concernent:

- la légalisation des structures communautaires: comité de développement communautaire collinaire (CDC), comité communal de développement communautaire (CCDC) au niveau des communes et comité de développement provincial (CPD) au niveau de la province et l'adoption par le Gouvernement d'un guide national pratique de planification communale et l'élaboration des plans communaux de développement communautaire (PCDC). L'ordonnance de révision de la première ordonnance ministérielle légalisant les CDC de fin décembre 2007 a été signée en 2014;
- l'adoption par la plupart des projets de la chaîne de solidarité communautaire (CSC) animale surtout bovine dont la mise en œuvre et le suivi sont surtout assurés par les CDC et l'administration locale;
- la promulgation de plusieurs textes de loi sur l'élevage élaborés dans le cadre du PARSE dont la loi n°1/28 du 24/12/2009 relative à la police sanitaire des animaux domestiques, sauvages, aquacoles et abeilles, la loi n°1/06 du 21 mars 2011 portant réglementation de l'exercice de la profession vétérinaire; l'ordonnance ministérielle n°710/653 du 08/05/2013 portant fixation des normes zootechniques et des conditions sanitaires pour l'importation des semences et des embryons congelés des bovins de race pure; l'ordonnance ministérielle n°710/654 du 08/05/2013 portant code d'enregistrement et de suivi des géniteurs, l'ordonnance ministérielle n°710/655 du 08/05/2013 portant fixation des normes zootechniques et sanitaires pour l'importation des reproducteurs de l'espèce bovine, et le décret n°100/177 du 9/7/2013 portant mesures d'inspection sanitaire des animaux et des produits alimentaires d'origine animale;
- l'élaboration du document d'options stratégiques du secteur de l'élevage (DOS) avec la facilitation du PARSE et de la FAO;
- le système d'enregistrement et de suivi des géniteurs (SESG) au moyen du logiciel IBIS;
- l'organisation d'un Colloque sur les états généraux de l'élevage et l'élaboration du Programme National d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PNISE) avec la mise en place d'une feuille de route et l'élaboration de la note méthodologique et l'ébauche d'un cadre de résultats dont les éléments sont en train d'être intégrés dans le PNIA par le MINAGRIE;
- l'élaboration sur financement du PRODEFI de la stratégie nationale de développement du riz (SNDR) qui a été adoptée par le parlement;
- l'adoption d'une stratégie harmonisée de l'approche Champs Ecole Producteurs (CEP).

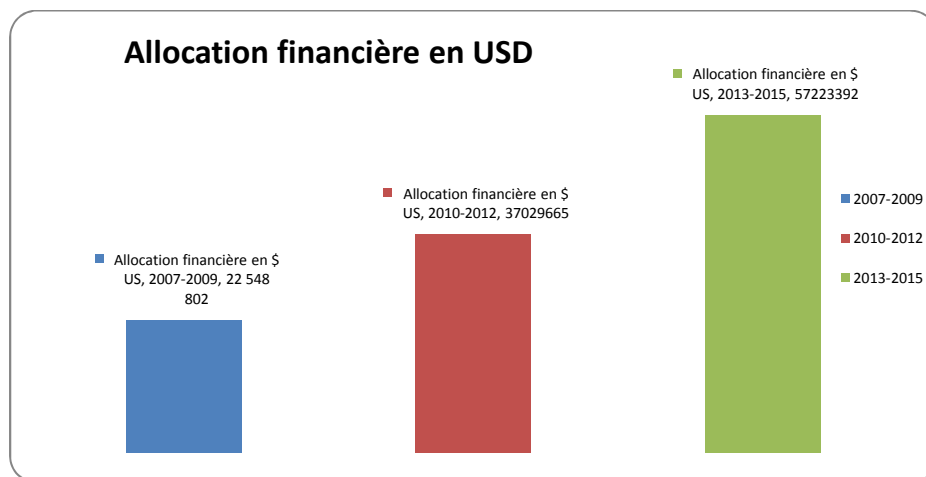
55. Dans le domaine de l'emploi, les résultats atteints sont les suivants: (i) l'appui à l'élaboration de la politique nationale de l'emploi qui a été adoptée par le Gouvernement (EJR/PRODEFI), et (ii) l'appui à la création de deux observatoires locaux de l'emploi (PRODEFI/EJR) à Bubanza et à Ngozi.

56. Dans le domaine de la sécurisation foncière, le PAIVA-B et le PRODEFI ont activement participé aux côtés d'autres partenaires à l'élaboration de la politique nationale foncière et à la création des services fonciers communaux qui établissent et délivrent des certificats fonciers en milieu rural.

57. Collaboration avec d'autres projets: Les projets financés par le FIDA entretiennent de bonnes relations de collaboration avec d'autres projets notamment le PRODEMA financé par la Banque Mondiale. En effet, leur collaboration s'est notamment manifestée dans la filière lait, le PRODEMA ayant acheté pour le CCL de MATANA une unité d'équipements destinés à la pasteurisation, à l'ensachage et à la transformation du lait en yaourt. Les associations de producteurs de semences de riz ou de boutures et semences fourragères encadrées par les projets FIDA fournissent ces produits à d'autres projets et à des ONG. Le PAIVA-B et le PRODEFI appuient les services fonciers communaux installés dans leur zone d'intervention après la clôture du projet «GUTWARA NEZA¹⁵» de l'Union Européenne après sa clôture. Le PROPA-O a repris les activités d'accompagnement des associations d'usagers des marais aménagés et des bénéficiaires du cheptel bovin, des infrastructures et des équipements de conservation et de transformation laissés par le Projet Post Conflit de Développement Rural (PPCDR) qui était financé par l'Union Européenne.

58. **Allocation financière du FIDA au Burundi:** le FIDA détermine le montant de l'allocation financière sur la base du principe de l'allocation basée sur les performances (performance base Allocation System). La notation des projets FIDA est satisfaisante comme le montre l'appendice 3. La figure 1 montre l'évolution des montants en USD alloués au Burundi pour les périodes 2007-2009, 2010-2012 et 2013-2015.

Figure 1: Montants de l'allocation financière du FIDA au Burundi de 2009 à 2015



Source: FIDA

59. L'allocation de la période 2013-2015 est de 43 223 392 USD auxquels un montant de 14 millions de USD du PRODEFI II formulé en 2015 a été ajouté, portant l'allocation totale pour cette période à 57 223 392 USD. Par rapport au montant de la période précédente de trois ans, le pourcentage d'augmentation enregistré est de 64,2% pour la période 2010-2012 et de 54,5% pour la période 2013-2015.

Principales réalisations physiques du COSOP (efficacité des projets) et leur principale contribution au PNIA

60. La tableau 6 indique les principales réalisations du COSOP sur les thèmes de l'aménagement des bassins versants, de la reforestation, de l'aménagement des marais, des périmètres irrigués, de l'irrigation collinaire, du repeuplement du cheptel et de l'insémination artificielle.

¹⁵ Traduction littérale: Projet de bonne gouvernance.

61. Si l'on prend en compte le tiers des réalisations du PTRPC pendant trois ans du PNIA, de 2012 à 2014, sur une durée totale de 9 ans (de 2006 à 2014), la moitié des réalisations du PARSE et 2/3 des réalisations du PAIVA-B, la contribution du COSOP au PNIA est de 9,3% pour la protection des bassins versants, de 18,7% pour la reforestation, de 10,8% pour les aménagements d'irrigation dont 7,9% pour les marais, et 2,9% pour les périmètres irrigués et 0% pour l'irrigation collinaire, de 27,4% pour les bovins de race améliorée et de 10,5% pour l'insémination artificielle.

Tableau 6: Contribution du FIDA à la mise en œuvre du PNIA

Projets	Protection	Reforestation	Aménagements			Elevage (nombre)		
	ha	ha	marais ha	Périmè	Irrigation/	Vaches L.	Vaches am.	IA
PTRPC	2 480	22	277	145	0	0	508	0
PARSE	0	0	0	0	0	0	641	18 487
PAIVA-B	14 119	771	1 161	0	0	0	2 237	0
PRODEFI	21 942	3 276	2 007	0	0	0	4 512	12 952
EJR	0	0	0	0	0	0	0	0
PROPA-O	7 873	604	350	0	0	0	330	0
Total COSOP	46 415	4 673	3 795	145	0	0	8 228	31 439
PNIA	500 000	25 000	48 000	5 000	6 000	200 000	30 000	300 000
% du COSOP/PNIA	9,3	18,7	7,9	2,9	0,0	0,0	27,4	10,5

Sources: Les rapports de supervision, de revue à mi-parcours ou d'achèvement des projets et calculs de l'auteur

62. Il s'agit d'une contribution importante aux objectifs du PNIA. Mais pour les bovins, seules les distributions directes de bovins ont été indiquées dans le tableau ci-dessus. Si l'on considère le produit de la CSC bovine, la contribution du programme FIDA au PNIA dépasserait de loin les 35%. Par ailleurs, la synthèse des principales réalisations du PAIVA-B et du PRODEFI, inscrits dans le COSOP figure à l'appendice 4.

63. **Contribution du COSOP à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection de l'environnement:** Quoique les rapports de conception des projets financés par le FIDA ne prévoient pas explicitement d'activités d'adaptation aux changements climatiques, les activités d'aménagement et de réhabilitation des marais et des BV, d'embocagement des exploitations, de reforestation des crêtes dénudées, d'introduction de plantes à cycle court (jardins potagers), un meilleur respect du calendrier cultural, la production et l'utilisation d'une grande quantité de fumier d'étable, la vulgarisation à petite échelle des fours améliorés réduisant la consommation du bois de cuisine et des dispositifs de collecte des eaux de pluie sur les toitures des maisons ont grandement contribué à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection de l'environnement.

64. Ces activités ont eu pour effet de réduire le phénomène d'érosion qui emporte d'importantes quantités de terres cultivables, de mieux maîtriser la gestion de l'eau d'irrigation, d'améliorer les systèmes de production, de restaurer la fertilité des sols et d'entraîner par conséquent une augmentation de la production agricole et d'élevage. En particulier, l'introduction du SRI et du planage des parcelles de marais a réduit le cycle cultural du riz et la quantité d'eau d'irrigation consommée. L'utilisation du fumier d'étable a diminué la quantité d'engrais chimiques utilisés et les dépenses relatives à l'achat de ces engrais chimiques.

65. La production et l'utilisation des semences améliorées (riz, maïs surtout hybride, rejets de bananier à cuire et dessert hautement productifs, semences maraichères) entraînent une augmentation des rendements et de la production. La plantation d'herbes et de plants fourragers permet l'alimentation des animaux en stabulation permanente et diminue la pression des animaux sur les pâturages naturels. L'administration appuie les projets pour la mise en défens des marais, périmètres et BV aménagés. Mais cette mesure n'est pas partout correctement appliquée.

66. **Contribution à l'inclusion financière:** des fonds de garantie, des lignes de crédit et des fonds d'appui sous forme de subventions de fonctionnement ont été prévus dans les nouveaux projets, le PAIVA-B et le PRODEFI, pour inciter les IMF partenaires à accorder des crédits aux organisations de producteurs (groupes de caution solidaire et coopératives): crédits intrants et crédits de campagne d'achat de la production, crédits pour la contribution des producteurs aux frais de construction des infrastructures et des équipements. Les débuts prometteurs ont contribué à diminuer

la pauvreté grâce au financement des groupes de caution solidaire (GCS) mais les crédits intrants et de financement des filières restent peu développés.

67. A titre d'exemple, comme le montre le tableau 7, au 31 décembre 2014, les fonds totaux versés aux IMF partenaires ou mobilisés par le PRODEFI s'élevaient à 900, 465 millions de FBU dont 470 076 000 FBU destinés aux GCS dans leur ensemble, soit 52,2% de l'enveloppe totale accordée aux IMF, 281 000 000 FBU destinés aux filières, soit 31,2% et 149 389 000 FBU destinés à l'emploi des jeunes ruraux (EJR), soit 16,6%.

Tableau 7: Montant des fonds versés (autres que subventions) aux IMF-PRODEFI (à fin décembre 2014)

IMF	Lignes de Crédit ('000 FBU)			Fonds de Crédit ('000 FBU)		Fonds de Garantie mobilisé par PRODEFI ('000 FBU)			TOTAL FONDS ('000 FBU)	Total fonds tenant compte des rétrocessions ('000 FBU)
	GCS	filières	EJR	GCS	filières	GCS	filières	EJR		
WISE	56000	5000							61000	61000
FENACOBU						11520			11520	11520
CECM				70643		84940		32800	188383	239217
TWZ				70643					70643	70643
UCODE		276000	116589	176330					568919	568919
TOTALGEN	56000	281000	116589	317616		96460		32800	900465	951299

Source: FIDA, Rapport d'audit des IMF, Mme Hager Baklouti, Consultante internationale en microfinance

68. Dans le cadre du financement de leurs bénéficiaires, les projets et programmes du FIDA au Burundi ont utilisé différentes approches: (i) le fonds de crédit est un fonds confié par le projet à une IMF, en tant qu'organisme expert, afin de le distribuer à ses bénéficiaires moyennant la prise en charge des frais de gestion par le projet. Les fonds de crédit restent cependant la propriété du Projet. Le PTRPC et le PAIVA-B ont utilisé ce genre de fonds dans le passé avant de changer d'approche. Concernant le PAIVA-B, le fonds de crédit accordé à la FENACOBU en 2012 est entrain d'être retourné au projet au fur et à mesure qu'il est remboursé par les bénéficiaires. Depuis 2013, le PAIVA-B utilise le fonds de garantie avec la FENACOBU qui dispose d'une capacité financière suffisante pour servir nos bénéficiaires, (ii) la ligne de crédit est accordée à une IMF qui n'a pas de fonds propres suffisants pour répondre aux besoins des bénéficiaires du Projet. Il est par contre rémunéré par l'IMF (actuellement au taux annuel de 8%). C'est comme un prêt, et (iii) dans le cas d'un fonds de garantie, l'IMF accepte d'utiliser ses propres fonds (il s'agit des IMF qui sont plus nanties, CECM, FENACOBU) pour distribuer le crédit aux bénéficiaires du projet mais le projet prévoit un fonds de garantie destiné à couvrir les risques de non remboursement des crédits définitivement déclarés non recouvrables.

69. Par ailleurs, le tableau 8 montre les montants des appuis que le PAIVA-B avait accordés à la Fédération Nationale des COOPEC du Burundi (FENACOBU) mais dont une partie lui a été rétrocédée.

Tableau 8: Total fonds rétrocédés par FENACOBU au PAIVA B en milliers de FBU

IMF	Fonds de Crédit reçus 2012/2013 ('000 FBU)	Fonds de Garantie 2013/2014 ('000 FBU)	Montant rétrocédé sur fonds de garantie PAIVA B ('000 FBU)	Autres Montants rétrocédés au PAIVA B ('000 FBU)	TOTAL FONDS DE GARANTIE MOBILISE PAR PAIVA B ('000 FBU)
FENACOBU	82550	200000	68463	0	26463

Source: FIDA, Rapport d'audit des IMF, Mme Hager Baklouti, Consultante internationale en microfinance

70. **Financements des projets et dépenses des projets:** Les financements des projets proviennent à la fois du FIDA, d'autres bailleurs de fonds/donateurs, de la contrepartie du Gouvernement et de la contribution des bénéficiaires. De manière générale, la gestion des fonds des projets s'est beaucoup améliorée. Les DRF sont régulièrement établies par les projets et traités rapidement par le FIDA. Les projets n'enregistrent pas de problèmes au niveau de la trésorerie. Les audits comptables et financiers des projets sont annuellement effectués et les rapports d'audit ne contiennent pas de réserves majeures. Les recommandations formulées par les différents audits sont généralement bien appliquées.

71. Sauf pour l'année 2012, les dépenses des projets, tous financements confondus, augmente chaque année comme le montre le tableau 9. L'année 2014 constitue une année de croisière avec des dépenses totales de USD 28 745 314 dont USD 13 702 844 pour le PRODEFI seul (47,7%) qui est parvenu à enregistrer la même année une augmentation des dépenses de 47,7% par rapport à 2013 passant ainsi de UDS 8 381 000 en 2013 à USD 13 702 844 en 2014. Les faibles performances du PTRPC en 2012 s'expliquent par deux faits majeurs: (i) un marché pour l'acquisition de 781 bovins d'un montant de 661 611 719 FBU n'a pas pu aboutir parce que les contrats ont été exécutés en fin d'année alors que les paiements ont été effectués en 2013, (ii) pour la Composante Réhabilitation et Développement de l'agriculture, des engagements sur les marchés de 2012 ont été payés en 2013 pour un montant 2 879 339 671 FBU suite à la longueur des procédures de passation des marchés d'une part et aux retards d'exécution des travaux accusés par les entreprises d'autre part. La diminution du décaissement au 30 juin 2015 est due : (i) au ralentissement des décaissements du FIDA vers les projets entre mai et juillet 2015, à cause de la crise politique survenue dans le pays, et, (ii) au ralentissement des processus de passation de marché, notamment pour les marchés de travaux, consommateurs de fonds. Mais un rattrapage est en cours et nombre de marchés (PRODEFI et PROPA-O) sont en cours de signature (cf. tableau d'actualisation des décaissements).

Tableau 9: Evolution des dépenses des projets (en USD)

Projets	Années							Total
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (30 juin)	
PTRPC	3 632 485	3 153 655	5 131 344	2 668 333	6 659 187	5 324 847		26 569 851
PARSE	2 531 518	3 560 711	4 095 761	2 636 019	2 217 178	2 216 423		17 257 609
PAIVA-B	70 766	3 422 890	5 318 730	3 351 806	3 115 505	4 572 282	1 480 945	21 332 924
PRODEFI +EJR			2 914 000	6 271 000	8 381 000	13 702 844	3 055 145	34 323 989
PROPA-O					486 486	2 928 918	768 760	4 184 165
Total	6 234 769	10 137 256	17 459 835	14 927 158	20 859 356	28 745 314	5 304 850	103 668 538
% d'augm		63%	72%	-15%	40%	38%		

Source: Données fournies par les projets

72. Les dépenses enregistrées à la revue à mi-parcours des deux projets inscrits dans le COSOP, le PAIVA-B (novembre 2013) et le PRODEFI (octobre 2014), sont indiquées dans le tableau 10.

Tableau 10: Dépenses du PAIVA-B et du PRODEFI à la revue à mi-parcours

Projets	FIDA			Financements globaux		
	Prévu	Dépensé	%	Prévu	Dépensé	%
PAIVA-B	13575	6407,24	47,2	28 809,0	15240,8	52,9
PRODEFI	39590,9	18271,6	46,2	61041,6	31022,1	50,8
EJR	6908,1	2081,3	30,1	6949,7	2081,3	29,9

Sources: Rapports de RMP du PRODEFI et du PAIVA-B, les montants prévus sont ceux qui étaient réellement disponibles à la RMP

73. Les performances financières de ces deux projets sont appréciables (pour le PAIVA-B, 47,2% pour le FIDA et 52,9% pour tous financements confondus, et pour le PRODEFI sans l'EJR, 46,2% pour le FIDA et 50,8% pour tous financements confondus) du moment que la RMP est intervenue au moins une année avant la période prévue au moins dans le cas du PRODEFI. Les faibles performances de l'EJR (30,1% pour le FIDA et 29,9% pour tous financements confondus) s'expliquent par le fait que la RMP du PRODEFI est intervenue à seulement 1 année et 3 mois de mise en œuvre du projet d'une durée totale de 4 ans.

74. Comme le montre le tableau n°11, la bonne performance financière globale du PAIVA-B à la RMP a surtout concerné la composante 1 «Renforcement et de la protection du Capital Productif» avec un montant de USD 11,013 millions (72%) dans laquelle, la sous-composante "Aménagements et sécurisation foncière" intervient pour USD 6,3 millions (57,2%) tandis que l'intensification de la production agricole compte pour USD 4,710 millions (42,6%).

Tableau 11: Exécution financière globale e par composante (USD)

N°	Composante	TOTAL REALISEE	2009		2010		2011		2012		2013	
			Montant réalisé	%	Montant réalisé	%	Montant réalisé	%	Montant réalisé	%	Montant réalisé	%
1	Renforcement et protection du capital productif	11.013.746	7.133	0,06%	2.337.977	21,23%	3.803.215	34,53%	2.486.827	22,58%	2.378.594	21,60%
1.1	Aménagements du capital productif et sécurisation foncière	6.303.076	7.030	0,11%	1.388.994	22,04%	2.819.654	44,73%	947.145	15,03%	1.140.253	18,09%
1.2	Intensification de la production agricole	4.710.669	103	0,00%	948.983	20,15%	983.561	20,88%	1.539.682	32,68%	1.238.340	26,29%
2	Valorisation de la Production et Développement des Infrastructures	1.087.314	-	0,00%	72.914	6,71%	718.038	66,04%	148.973	13,70%	147.389	13,56%
2.1	Valorisation de la production	324.519	-	0,00%	6.428	1,98%	38.056	11,73%	135.014	41,60%	145.021	44,69%
2.2	Infrastructures rurales	762.795	-	0,00%	66.486	8,72%	679.983	89,14%	13.959	1,83%	2.367	0,31%
3	Facilitation de la mise en œuvre et coordination du projet	3.084.438	63.634	2,06%	1.012.000	32,81%	711.800	23,08%	677.743	21,97%	619.261	20,08%
4	Appui Légal	123.962	-	0,00%	-	0,00%	85.676	69,11%	38.263	30,87%	23	0,02%
	TOTAL	15.309.460	70.767	0,46%	3.422.891	22,36%	5.318.729	34,74%	3.351.806	21,89%	3.145.267	20,54%

Au 15 novembre 2014, le PAIVA-B avait réalisé en moyenne 66,77% des prévisions dont 71,2% pour la composante 1 dont les réalisations s'élevaient à USD 14, 601 millions sur 20,503 millions prévus, 26,34% pour la composante 2 dont les réalisations s'élevaient à USD 1,222 million sur des prévisions de USD 4,639 millions, et 96,9% pour la composante 3 dont les réalisations s'élevaient à USD 3, 407 millions sur des prévisions de USD 3,519 millions.

Résultats, effets et impacts

75. La revue d'achèvement du COSOP 2009-2015 doit montrer l'évolution des principaux indicateurs relatifs à l'objectif global et aux objectifs stratégiques tels que décrits dans son cadre des résultats. Elle doit aussi tenir compte des nouvelles orientations intervenues dans le portefeuille au cours de la mise en œuvre du COSOP. Concernant les effets et impacts, l'analyse quantitative a été réalisée sur base des résultats des différentes évaluations des projets financés par le FIDA (note méthodologique en appendice 1).

Objectives globales

Effets et impacts du programme FIDA sur l'augmentation des revenus

76. De 2009 à 2015, le COSOP 2009-2015 a prévu que **200.000 ménages bénéficiaires auront augmenté d'au moins 30% leurs revenus annuels.**

77. Pour évaluer le niveau d'atteinte de cet objectif, la mission de revue d'achèvement a exploité les résultats des enquêtes sur les revenus, l'augmentation de la production agricole et la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires réalisées dans le cadre des missions de RMP des projets PAIVA-B et PRODEFI en cours et des missions d'évaluation finale des projets déjà clôturés (PRDMR, PTRPC et PARSE). Le tableau 12 montre le pourcentage des ménages bénéficiaires ayant enregistré une augmentation des revenus supérieure ou égale à 30%. L'estimation des effectifs des ménages bénéficiaires ayant atteint cet objectif a été basée sur ce pourcentage et le nombre total des ménages bénéficiaires atteint par les différents projets.

Tableau 12: Pourcentage des ménages bénéficiaires ayant augmenté leur revenu d'au moins 30%

Projets	Période de mise en œuvre	ménages bénéficiaires directs = NB	Ménages concernés par l'augmentation de revenus d'au moins 30%		Stade du Projet
			%	Effectifs = NB*%	
PRDMR	2000 - 2010	283 500	60,51	(171 546 *2)/11=31190	Achèvement,
PTRPC	2006-2014	114 770	60	(62 862*6)/9= 41908	Achèvement
PARSE	2008-2014	83 651	66,6	(55 712*6)/7 = 47753	Achèvement
PAIVA-B	2009-2018	68 975	55	37 936	RMP
PRODEFI	2011-2019	63 717	65,1	41 480	RMP
COSOP		614 613	60,1	200 267¹⁶	

78. Ces résultats montrent la contribution de chaque projet à la réalisation de l'OS1 et cela durant la période de 2009 à 2015¹⁷. Au total 200 267 ménages bénéficiaires directs du COSOP ont enregistré une augmentation des revenus d'au moins 30% atteignant ainsi 100,1% l'objectif.

79. En faisant la désagrégation par sexe, la fréquence des ménages dirigés par les femmes ayant enregistré une augmentation des revenus supérieure à 30% est inférieure de 3,3% à la fréquence des ménages normaux remplissant ce critère. Cette situation est liée au fait que les ménages dirigés par les femmes ont moins de capacités de production, de terres et de main d'œuvre que les ménages normaux.

80. En moyenne, les interventions du programme ont occasionné une augmentation moyenne des revenus par capita de 91 742 à 173 688 FBU (tableau 13).

Tableau 13: Augmentation moyenne de revenus par tête et par projet

Projet	Revenu par tête		N	% augmentation
	Avant	Avec		
PRDMR				
PTRPC	71310	181586		155%
PARSE	69298	124534		80%
PRODEFI	75617	127332		68%
PAIVA-B	79823	140431		76%
COSOP	91742	173688		89%

¹⁶ Si on tient compte des réalisations totales du FIDA sans ajuster par rapport à la période, au total 369536 ménages ont enregistré une augmentation des revenus supérieure à 30%.

¹⁷ D'où la nécessité de ramener la contribution des projets PRDMR et PTRPC sur 2 ans au lieu de 11 et 6 ans au lieu de 9 ans respectivement.

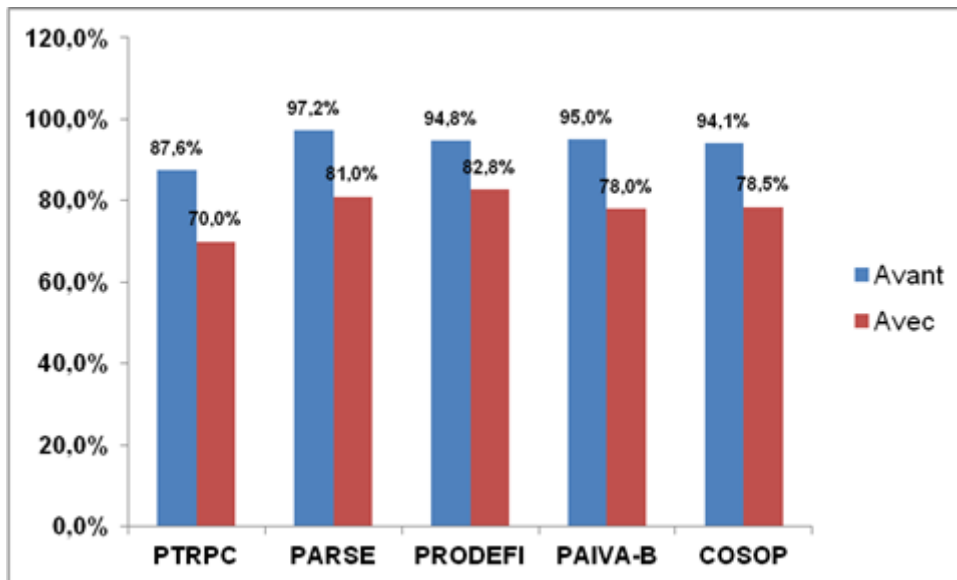
81. Cette augmentation des revenus a été différente en fonction du sexe du chef de ménage. En effet, le revenu annuel actuel par tête d'un ménage normal bénéficiaire du PAIVA-B (144 750 FBU) est 54% supérieur à celui d'un ménage bénéficiaire dirigé par une femme (95.548 FBU). De même, le revenu par capita d'un ménage bénéficiaire du PTRPC (193 283 FBU) est supérieur de 84% à celui par tête d'un ménage bénéficiaire dirigé par une femme (105 139 FBU). Par exemple, les appuis du PTRPC ont occasionné une augmentation de revenus par tête de 164,2% chez les ménages bénéficiaires normaux contre une augmentation de 130,7% chez les ménages dirigés par des femmes.

Effets et impacts des interventions du programme FIDA sur la lutte contre la pauvreté

82. Les différentes enquêtes menées dans le cadre de l'évaluation des projets financés par le FIDA se sont basées sur un seuil de pauvreté monétaire de 299 300 FBU et de 191 625 FBU par an et par habitant du milieu urbain et rural¹⁸.

83. Les résultats des évaluations montrent que l'incidence de la pauvreté monétaire touchait en moyenne 94,1% des bénéficiaires avant l'appui du FIDA. Ce taux est de loin supérieur à celui de 67% trouvé par le QUIBB¹⁹ en milieu rural. Cette situation prouve que les différents projets du FIDA ont effectivement sélectionné le groupe cible des ménages les plus pauvres. Les interventions du FIDA ont ainsi occasionné une diminution de l'incidence de pauvreté de 94,1% à 78,5% (figure n°2).

Figure 2: Diminution de l'incidence de la pauvreté



84. L'évaluation des effets et impacts du PRDMMR montre que, de 2000 à 2009, la proportion des ménages ayant un revenu supérieur à 180.000 BIF par an avait augmenté de 13,96 % alors qu'elle n'a augmenté que de 5,43 % chez les non bénéficiaires.

85. La réduction de la pauvreté dépend en partie de la nature du kit reçu, de la catégorie des ménages, de la durée pendant laquelle le bénéficiaire a été appuyé et du sexe.

86. Concernant la nature du kit, les différentes évaluations ont montré que la réduction de la pauvreté monétaire des ménages bénéficiaires du PRODEFI est plus tangible chez les bénéficiaires de bovins (94,3% à 76,2%), que ceux du SRI (de 91,1% à 78,9%) et des groupes de caution solidaire (GCS) de 96,6% à 84,5% (-12,1%). De même, la réduction du taux de pauvreté chez les ménages bénéficiaires de bovins (de 95% à 71,2%) du PAIVA-B est supérieure à celle des bénéficiaires du SRI (95 à 80,9%) et de caprins (de 95 à 85,6%).

87. En raison de leur vulnérabilité profonde, le taux de pauvreté des ménages bénéficiaires du FIDA dont les chefs de ménage sont des femmes (veuves, divorcées, fille-mère) est supérieur à celui des ménages bénéficiaires normaux de 2,9%. Par exemple, l'incidence de pauvreté des ménages bénéficiaires du PARSE dirigés par les femmes a été réduite de 93,2% à 83,2%. Celle des ménages

¹⁸Enquête QUIBB 2006 utilisée comme base dans le CSLP II.

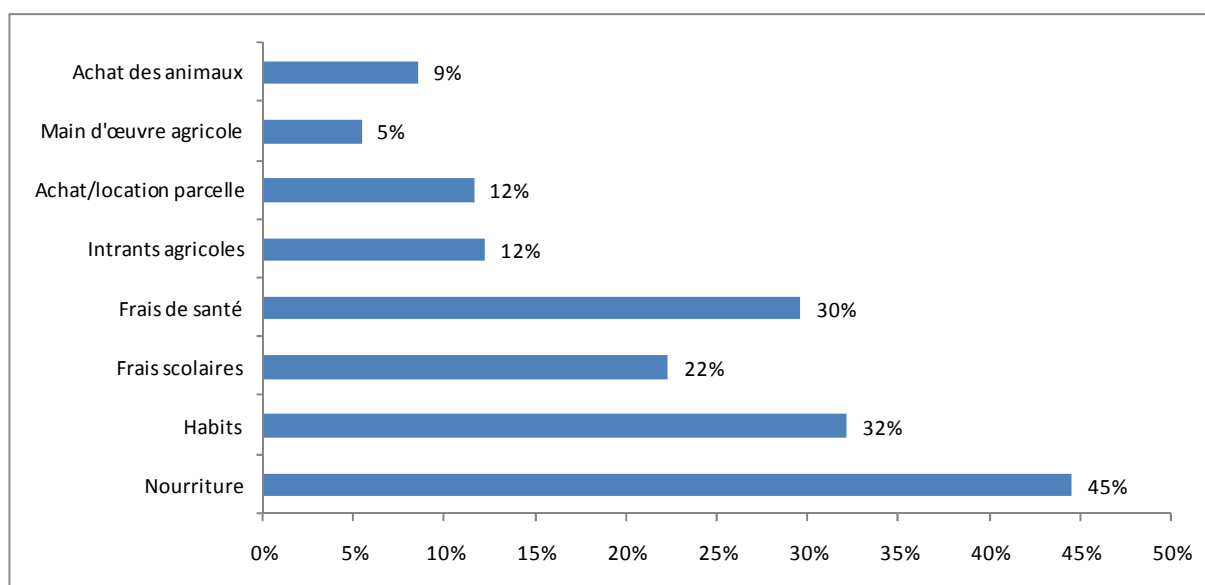
¹⁹Questionnaire des indicateurs de base du bien-être.

normaux est passée de 92,6% à 80,6%. Le taux actuel de pauvreté monétaire des ménages bénéficiaires du PTRPC dirigés par les femmes est de 72,7% contre 69,6% pour les ménages normaux.

88. En termes de temps, l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation des revenus familiaux et l'amélioration de la sécurité alimentaire sont plus ressenties chez les bénéficiaires directs d'animaux que chez les bénéficiaires indirects de deuxième et troisième génération de la CSC animale.

89. L'augmentation des revenus a permis à ces ménages de subvenir à leurs besoins vitaux. En effet, 45% des ménages bénéficiaires du COSOP ont affecté les revenus à l'achat de la nourriture (45%), 32% ont acheté des habits, 30% les ont utilisés dans le paiement des frais de santé et 22% dans le paiement des frais scolaires.

Figure 3: Distribution des ménages bénéficiaires du COSOP en fonction des principales affectations des revenus



90. En plus de l'amélioration des conditions de vie dont les indicateurs seront appréciés dans le paragraphe sur l'accumulation des biens, les ménages bénéficiaires ont investi leurs revenus dans l'agriculture (figure n°3 ci-dessus)

Effets et impacts du Programme FIDA sur l'accumulation des biens des ménages bénéficiaires

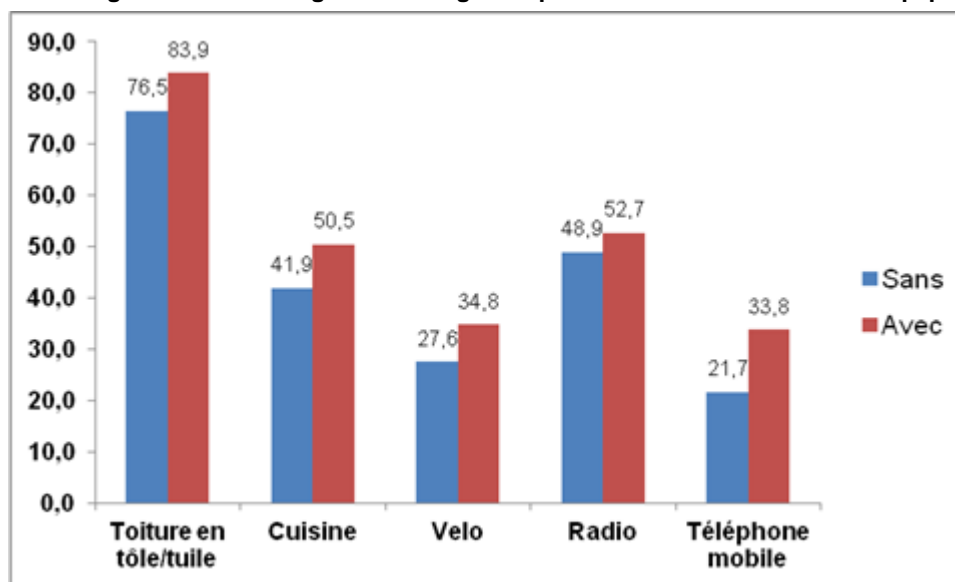
91. De façon générale, les ménages ayant enregistré des accroissements substantiels de revenus (30% et plus) ont accumulé divers autres biens. L'amélioration de l'habitat et de l'équipement mobilier, l'achat des moyens de transport, de communication et d'autres biens d'équipement sont des indicateurs de l'amélioration des conditions de vie des ménages. Ces indicateurs ont été quantifiés de façon détaillée par les différentes missions d'évaluation. Pour être synthétique, la mission montre les principales augmentations d'accumulation des biens des différents projets financés par le FIDA (tableau 14).

Tableau 14: Pourcentage des ménages bénéficiaires en possession des biens

Projet	Toiture en tôle/tuile		cuisine		Vélo		Radio		Téléphone mobile	
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
PRDMR	69,9	85,7	41,2	54	18,1	28,9	42,3	52,2	1,8	6,1
PTRPC	63,1	73,6	52,1	66,6	42,7	49,2	48,575	52,75	29,7	54,7
PARSE	70,5	76,3	48,4	58,2	27,3	33,5	55	60,5	28,2	43,8
PAIVA-B	79,8	87,1	35	39	37	41	44,6	45,6	15	24
PRODEFI	94,1	94,9	35,5	40,3	13,1	23	52,4	52,7	30,5	38,7
COSOP	76,5	83,9	41,9	50,5	27,6	34,8	48,9	52,7	21,7	33,8

92. De façon globale, le pourcentage des ménages bénéficiaires en possession des maisons dont la toiture est en tôles ou tuiles est passé de 76,5% à 83,9%, celui en possession des maisons secondaires servant de cuisine est passé de 41,9% à 50,5%. Le pourcentage des ménages bénéficiaires en possession de vélos, de radios et de téléphones portables est respectivement passé de 27,6% à 34,8%, de 48,9% à 52,7% et de 21,7% à 33,8% (figure n°4).

Figure 4: Pourcentage des ménages en possession de divers biens d'équipements



Source: Rapports d'évaluation des effets et impacts du PRDMR, du PTRPC et du PARSE à l'achèvement, du PAIVA-B et du PRODEFI à la RMP

Effets et impacts du programme FIDA sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition infantile

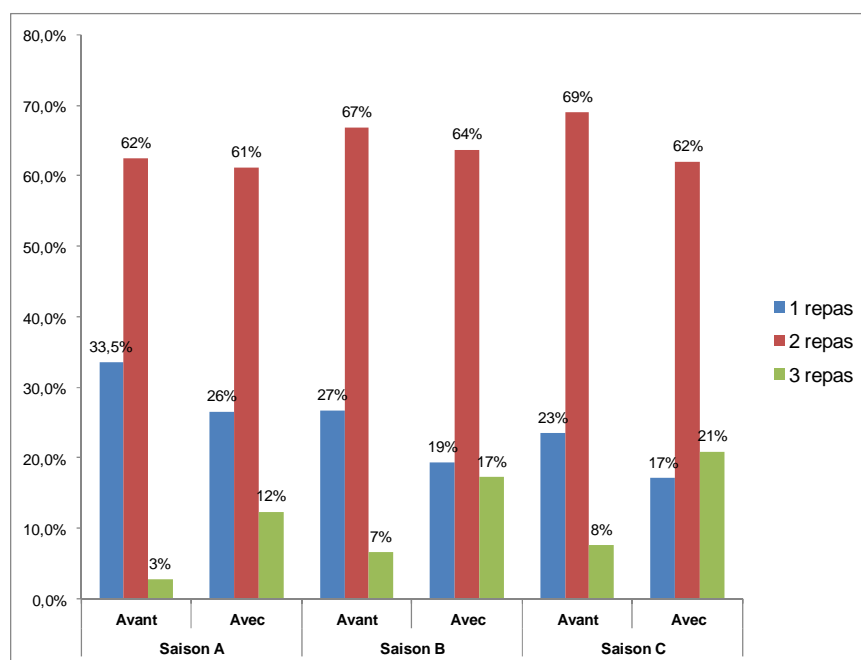
Sur la sécurité alimentaire

93. Les différents kits, les formations techniques reçues ainsi que l'encadrement rapproché des bénéficiaires ont joué un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Les interventions du programme ont ainsi permis de réduire le pourcentage des ménages bénéficiaires souffrant de l'insécurité alimentaire temporaire (disette au cours de l'année) de 85,7% à 72%.

Tableau 15: Evolution de la fréquence des ménages souffrant de l'insécurité alimentaire temporaire

	Avant	Actuellement
PRDMR	85,7%	72,4%
PTRPC	85,0%	76,5%
PARSE	92,7%	66,4%
PAIVA-B	80,0%	70,0%
PRODEFI	85,0%	76,5%
COSOP	85,7%	72,0%

94. Ces interventions ont permis l'augmentation du pourcentage des ménages bénéficiaires du FIDA ayant accès à 3 repas par jour de 3 à 12%, de 7 à 17% et de 8 à 21% pendant respectivement les saisons culturales A, B et C (figure n°5).

Figure 5: Augmentation du pourcentage des ménages ayant 3 repas par jour

95. Les interventions du programme ont également réduit la période de soudure d'environ 2 mois (tableau 16).

Tableau 16: Réduction de la période de soudure (nombre de mois)

Projets	De combien de mois les appuis des projets auraient-ils réduit la période de soudure?
PRDRMR	3,0
PTRPC	1,7
PARSE	2,4
PAIVA-B	2,4
PRODEFI	0,8
COSOP	2,0

96. Bien que le PRDRMR n'ait pas réalisé l'évaluation nutritionnelle, l'enquête réalisée par la mission d'achèvement montre une réduction de la fréquence des ménages consommant les tubercules de 25% à 12,38% et une augmentation des ménages consommant régulièrement le haricot de 13,4% à 54,48%.

97. **Au niveau qualitatif:** les interventions du programme ont permis d'augmenter la diversité alimentaire des ménages bénéficiaires. Le score alimentaire moyen de ces ménages est passé de 35,9% à 46,0% avec des différences au niveau des projets et programmes financés par le FIDA²⁰.

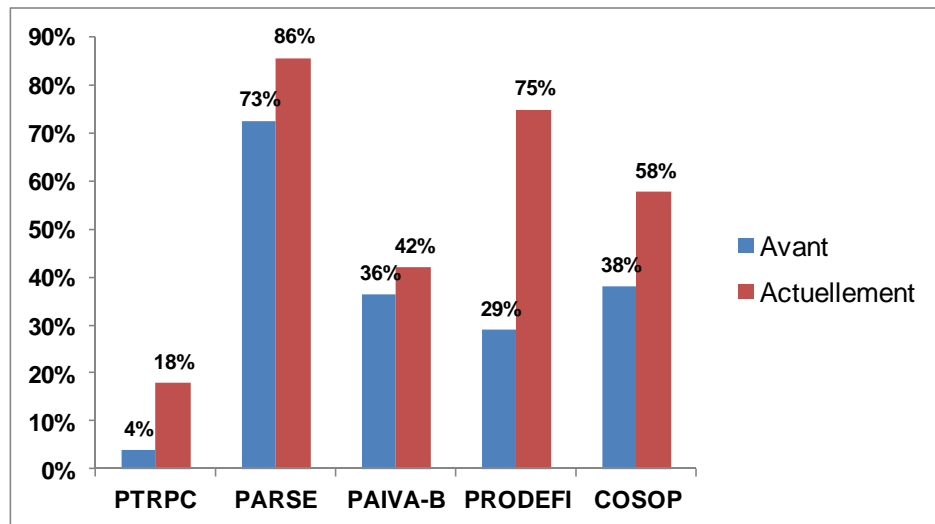
Tableau 17: Le score alimentaire moyen des ménages par projet

Projets	Moyenne du Score alimentaire	
	Avant	Avec
PTRPC	27,2	39,4
PARSE	46,3	54,8
PAIVA-B	36,3	42,0
PRODEFI	30,8	46,2
COSOP	35,9	46,0

²⁰ L'évaluation finale du PRDRMR n'a pas été concernée par les études nutritionnelles.

98. La fréquence des ménages bénéficiaires du programme ayant un score alimentaire acceptable «SCA» (supérieur à 35%) a augmenté de 38% à 58% (figure 6).

Figure 6: Fréquence des ménages ayant un score alimentaire acceptable



99. Cette augmentation a été réalisée grâce à l'augmentation de la production agricole, à la formation et à l'encadrement des communautés sur l'alimentation équilibrée. La revue d'achèvement a également observé des effets et impacts tangibles réalisés par les interventions du PROPA-O sur les ménages ayant des enfants malnutris qui ont été administrés dans les centres de nutrition thérapeutique. Ces derniers se sont rétablis.

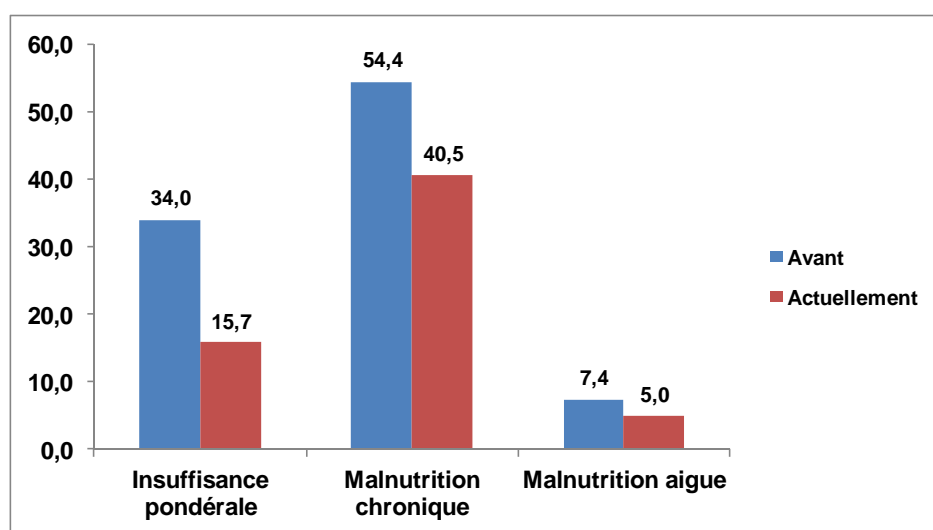
100. Les analyses qualitatives ont montré que les bénéficiaires de bovins, d'aménagement des marais, d'intensification rizicole et de porcins avaient enregistré plus d'impacts sur la sécurité alimentaire que les bénéficiaires de caprins, de lapins et de volailles. Cette situation est également expliquée par le fait que ces derniers font partie des catégories 1 et 2, les plus vulnérables avec une insécurité alimentaire extrême. Toutefois, au cours des descentes sur terrain, des cas de succès ont été enregistrés chez les femmes de Ngozi appartenant au groupe de caution solidaire Twiyunge qui sont parvenues à acheter des parcelles pour être bénéficiaires de bovins migrant ainsi de la catégorie 1 à la catégorie 2b, voire même 3. Ce cas de succès vient confirmer les conclusions des différentes évaluations qui ont montré que le crédit solidaire est une approche porteuse d'impact tangible chez les ménages des catégories 1 et 2.

Sur la situation nutritionnelle infantile

101. Le 26 février 2013, la République du Burundi a rejoint le Mouvement SUN-REACH (Scaling Up Nutrition). Le Burundi a finalisé une feuille de route considérée comme la base d'un plan stratégique national pour la nutrition. La création d'une plate-forme multisectorielle de nutrition constitue une priorité.

102. Outre les effets et impacts générés par les activités des projets financés par le FIDA, la mission a observé une volonté manifeste de renforcer la composante nutrition dans les nouveaux projets et programmes FIDA (PRODEFI et PROPA-O) par la création de FAN (Foyers d'apprentissage nutritionnels), la multiplication de jardins potagers et l'accompagnement des ménages ayant des enfants malnutris pour une restauration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au niveau des indicateurs, les taux des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale, la malnutrition chronique et la malnutrition aigüe ont été respectivement réduits de 34% à 15,7%, 54,4% à 40,5% et de 7,4% à 5%.

Figure 7: Réduction des taux des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale, la malnutrition chronique et la malnutrition aigüe



103. Cette diminution a été ressentie de manière différente en fonction des projets dont les ménages ont été bénéficiaires (tableau 18).

Tableau 18: Fréquence des enfants souffrant de la malnutrition infantile

Paramètres	PTRPC		PARSE		PAIVA-B		PRODEFI		COSOP	
	2007	2010	2008	2011	2009	2011	2011	2014	Avant	Actuellement
Insuffisance pondérale	31,6	9,4	35,2	4,8	37,7	20,9	30,6	26,4	34,0	15,7
Malnutrition chronique	52,5	27,4	48,2	20,3	52,7	55,11	64,4	55,5	54,4	40,5
Malnutrition aigüe	7,3	7,4	5,6	4,4	8,4	3,8	8,1	5	7,4	5,0

Objectives stratégiques

OS1: Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques

Résultat 1.1. Les revenus et la sécurité alimentaire des petits producteurs sont durablement améliorés à travers de nouvelles opportunités de production, de plus-value au sein de filières compétitives et d'accès aux marchés

Résultat d'étape 1.1.1. Les volumes de production de la moitié des producteurs (dont 30% de femmes) bénéficiaires des appuis des projets ont augmenté de 50% à l'horizon 2015

104. La mise en œuvre de plusieurs volets du programme a généré une augmentation de la production des principales cultures. Il s'agit essentiellement des volets suivants: (i) le repeuplement du cheptel et le renforcement de la chaîne de solidarité communautaire animale, (ii) l'aménagement et la réhabilitation des marais et infrastructures hydrauliques des périmètres irrigués, (iii) la protection des bassins versants par les activités de lutte antiérosive, d'embocagement et de reboisement, (iv) la multiplication des semences améliorées et l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles, et (v) l'introduction d'innovations techniques telles le Système de Riziculture Intensive (SRI), la stabulation permanente et le financement rural à travers des IMF soutenues par le programme.

105. Il ressort des différentes études d'évaluation des effets et impacts que plus de 50%²¹ des ménages bénéficiaires des projets FIDA ont, en moyenne, enregistré une augmentation de la production agricole de plus de 50% pour les principales cultures vivrières (riz: 58,6%, haricot:61,6%, maïs: 64,1%), la banane (58,2%) et les cultures maraichères (tableau 19).

²¹ En tenant compte de la filière principale riz 58,6% contre 50% (117%) ont enregistré une augmentation de la production rizicole d'au moins 50%.

Tableau 19: Pourcentage des ménages ayant enregistré une augmentation de la production agricole d'au moins 50%

Cultures	Fréquence des ménages concernés par l'augmentation de la production agricole > ou = 50% (%)				
	PTRPC	PARSE	PAIVA-B	PRODEFI	COSOP
Riz	33,5	85,7	80,1	25	58,6
Banane	54,7	77,8	52,8	46	58,2
Haricot	48,2	90,2	63,2	39,4	61,6
Maïs	63,8	88,2	62,2	40,9	64,1
Pomme de terre	45,6	51,0	61,5	46	51,7
choux	44,4	85,7	67,1	50,1	63,5
Aubergines			68,2	25,1	47,7
Tomates	33,9	76,5	68,2	46,2	58,3
Manioc	59,9	80,2	55,4	55,1	62,9
Arachide				25	
Soja				29	
Palmier à huile	26	-	-	-	26

106. Les rendements des cultures ont également augmenté. De façon globale, les rendements du riz, de la banane, du maïs, du haricot et de la pomme de terre ont respectivement augmenté de 2,26 à 5,22 tonnes/ha (131%); de 7,56 à 12,63 tonnes/ha (67%), de 774 à 1446 kg/ha (87%), de 741 kg à 1436 kg/ha (94%), de 1,8 à 3,43 tonnes/ha (89%). Les pourcentages d'augmentation des rendements de ces cultures sont différents en fonction des projets et de leurs objectifs (tableaux 20 à 24).

Tableau 20: Pourcentage d'augmentation des rendements rizicoles dans la zone du COSOP

Projet	Avant	Avec	%augmentation
PRDMR	1,5	3,5	133%
PTRPC	3,3	6,7	103%
PARSE	2,45	5,324	117%
PAIVA-B	1,43	3,9	173%
PRODEFI	2,75	6,7	144%
COSOP	2,26	5,22	131%

Tableau 21: Plan national d'investissement agricole

Projet	Avant	Avec	%augmentation
PRDMR	6	10,5	75%
PTRPC	7	12	71%
PARSE	7,2	12,8	78%
PAIVA-B	6,1	11,04	81%
PRODEFI	11,1	16,2	46%
COSOP	7,56	12,63	67%

Tableau 22: Pourcentage d'augmentation des rendements du maïs²²(kg)

Projet	Avant	Avec	%augmentation
PRDMR	720	1405	95%
PTRPC	773	1445	87%
PARSE	655	1352	106%
PAIVA-B	730	1410	93%
PRODEFI	987	1614	64%
COSOP	774	1446	87%

Tableau 23: Pourcentage d'augmentation des rendements du haricot

Projet	Avant	Avec	%augmentation
PRDMR	748	1465	96%
PTRPC	770	1840	139%
PARSE	563	1205	114%
PAIVA-B	630	1220	94%
PRODEFI	1027	1597	55%
COSOP	741	1436	94%

Tableau 24: Pourcentage d'augmentation des rendements de la pomme de terre

Projet	Avant	Avec	% augmentation
PRDMR	1,8	3,3	86%
PTRPC	1,2	1,7	42%
PARSE	1,7	3,5	106%
PAIVA-B	1,4	3,8	171%
PRODEFI	2,8	4,2	50%
COSOP	1,80	3,40	89%

107. La distribution des animaux a occasionné la production et l'utilisation de la fumure organique permettant ainsi la réintroduction des cultures de pomme de terre et des cultures maraichères dont l'intensification n'était pas possible sans accès à la fumure organique. Ces cultures peuvent être développées en filières secondaires si le système d'approvisionnement en intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires) et d'écoulement de marché est maîtrisé.

108. Au niveau de l'élevage, l'introduction des animaux de sang frison, l'amélioration des conditions d'élevage par la promotion du système d'Intégration Agro-sylvo-zootechnique "IASZ" ont permis une augmentation de la production laitière de 381,6 à 1385,1l (263%) par lactation (tableau 25).

²² Le rendement actuel du maïs hybride à Mbuye varie entre 4,5 et 5 tonnes à l'ha.

Tableau 25: Augmentation de la production de lait de vache

Projet	Avant	Avec	% augmentation
PRDMR	480	1560	225%
PTRPC	327	1104	238%
PARSE	362	1542	326%
PAIVA-B	368,2	1501,3	308%
PRODEFI	386	1172,9	204%
COSOP	381,57	1385,11	263%

109. L'application de la stabulation permanente a occasionné une augmentation de la production annuelle du fumier par animal de 2,5 à 6 tonnes ou de 2,5 à 9 tonnes suivant que les animaux sont installés dans les étables cimentées ou non cimentées.

110. De même les différents rapports d'évaluation ont montré l'amélioration des performances zootechniques de ces animaux et leur appréciation par les bénéficiaires.

111. Toutefois, ces performances, effets et impacts pourraient encore être améliorés si les conditions d'élevage (surtout l'alimentation) étaient améliorées et les marchés d'écoulement du lait totalement assurés.

112. Concernant le genre, en raison de l'exiguïté des terres et de l'insuffisance de la main d'œuvre²³, l'étude des effets et impacts dans la zone du PARSE (PRDMR+PTRPC) a montré que la performance sur l'augmentation des effectifs bovins est meilleure chez les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes. En effet, 73,7% des ménages bénéficiaires dirigés par les hommes ont enregistré une augmentation des effectifs bovins contre 65,5% des ménages dirigés par des femmes. Par contre, la bonne gestion et l'honnêteté des femmes font que les ménages dirigés par elles soient plus performantes dans l'augmentation des effectifs de petits animaux (79,6%) que les ménages dirigés par les hommes (78,5%).

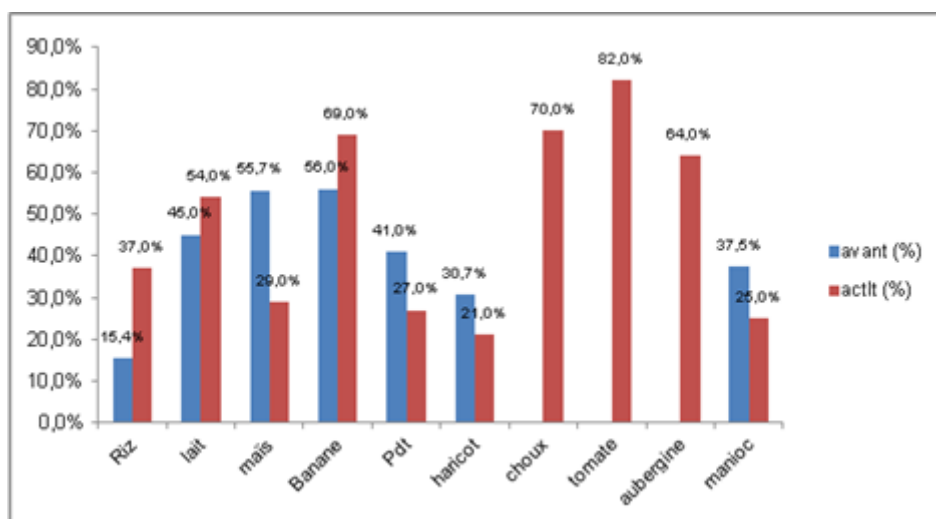
Résultat d'étape 1.1.2. Le volume de mise en marché des produits agricoles de la moitié des petits exploitants touchés dans les zones d'intervention du programme a doublé à l'horizon 2015

113. L'accroissement de la production et la productivité agricole a permis aux ménages bénéficiaires d'atténuer l'insécurité alimentaire et de réduire la malnutrition. Elle a également permis à certains ménages d'avoir la possibilité de vendre le surplus agricole pour certaines cultures vivrières considérées comme commerciales. A ce jour, la composante "valorisation agricole" et "appui aux filières" commence à avoir des changements notables générés par l'appui à la mise en place et au fonctionnement des coopératives et des plateformes pour les filières riz et lait.

114. Les échanges réalisés avec les groupes de discussion dans le cadre de la mission d'achèvement ont montré que l'augmentation de la production agricole n'est pas automatiquement accompagnée d'une augmentation de la quantité des produits mis en marché pour certaines cultures. En effet, la culture burundaise qui juge imprudente la vente précoce de la récolte des cultures vivrières surtout le maïs et le haricot et la recherche active d'améliorer la sécurité alimentaire font que la majorité des agriculteurs (60 à 70% selon les localités²⁴) préfèrent garder un petit stock d'autosuffisance alimentaire après la récolte. Selon ces résultats, seuls la banane, le riz, la pomme de terre et les cultures maraichères sont les plus impactés par l'augmentation du volume de commercialisation en cas d'augmentation de la production agricole. Ces informations qualitatives sont confirmées par les résultats de l'enquête d'évaluation à mi-parcours du PAIVA-B (figure 8).

²³ Faibles moyens de production agricole.

²⁴ Les habitants des régions du Bututsi et de Mugamba éprouvent encore une petite honte de vendre les vivres à la récolte. Ils préfèrent plutôt donner une partie de la récolte à leurs parents et voisins en besoin pour renforcer la cohésion sociale.

Figure 8: Comparaison du taux de commercialisation des produits agricoles avant et avec l'intervention du projet

115. Les interventions du PAIVA-B ont permis une augmentation du taux de commercialisation du riz de 15,4% à 37,0%, celle du lait de 45% à 54% et de la banane de 56% à 69%. Dans presque toute la zone du programme (ZP), la commercialisation du lait affiche certaines insuffisances auxquelles le FIDA, en collaboration avec les autres partenaires, essaie de trouver des solutions par une mise en place par un industriel privé d'une unité UHT.

116. L'organisation des producteurs en coopératives rizicoles, la construction et le démarrage des hangars de stockage et des centres de collecte de lait (CCL) ont permis, dans une certaine mesure, d'offrir des prix intéressants aux producteurs et de mettre en place des modalités de paiement. Ces effets et impacts sont surtout ressentis au niveau des riziculteurs où le prix du riz à la récolte (500 FBU/Kg) peut augmenter jusqu'à 1000 FBU (100%) en contre saison. A mi-parcours du COSOP, l'augmentation du prix du riz n'était pas encore substantielle car l'organisation des coopératives était encore au niveau de la structuration.

117. Le prix du riz au producteur est passé de 462 à 630 FBU (36%) et celui du lait de 301 à 474 FBU (57%) (tableau 26).

Tableau 26: Commercialisation des cultures et l'évolution des prix et des revenus

Cultures	Taux de commercialisation (%)		Prix (FBU)			Quantité (Kg)			Revenu généré par la vente des cultures (FBU)		
	avant	actuel	avant	actuel	% augment.	avant	actuel	% augment.	avant	actuel	% augment.
Riz	15,40%	37,00%	462	630	36%	22	68	209%	10164	42840	76%
lait	45,00%	54,00%	301	474	57%	437	653,5	50%	131537	309759	58%
maïs	55,70%	29,00%	210	419	100%	110	60	-45%	23100	25140	8%
Banane	56,00%	69,00%	569	398	-30%	151,5	1157	664%	86203,5	460486	81%
Pdt	41,00%	27,00%	286	454	59%	79	66	-16%	22594	29964	25%
haricot	30,70%	21,00%	484	585	21%	42	40	-5%	20328	23400	13%
choux		70,00%		556			254			141224	
tomate		82,00%		395			190			75050	
aubergine		64,00%		301			84			25284	
manioc	37,50%	25,00%	262	398	52%	37,5	92	145%	9825	36616	73%
	40,19%	47,80%			42,12%			143,00%			47,73%

118. De même, la quantité de riz vendue par riziculteur bénéficiaire du projet a augmenté de 22 à 68 Kg. La quantité de lait vendue par un ménage bénéficiaire de bovins est de 653,5 litres contre 437 litres vendus par un non bénéficiaire (50%). Ces quantités additionnelles ont ainsi occasionné une augmentation des revenus des ménages bénéficiaires du Programme.

Résultat 1.2. Les petits producteurs ont accès facilement à des services fournis de manière efficace et compétitive par les OP et des prestataires de services publics ou privés

119. Les projets PAIVA-B et PRODEFI prévoient une restructuration en profondeur des chaînes de valeurs riz et lait avec une prise en charge progressive des fonctions de commercialisation et de transformation des produits agricoles par les producteurs eux-mêmes. A cet effet, ils structurent progressivement les producteurs en un réseau de coopératives laitières et rizicoles pouvant concurrencer efficacement les commerçants traditionnels dans le but de leur permettre de tirer le meilleur parti de l'augmentation de production résultant des différentes activités conduites en amont des filières.

120. Le producteur peut attendre de la coopérative rizicole les avantages suivants: (i) une meilleure valorisation du paddy grâce au séchage dans des lieux appropriés et à un stockage sécurisé, il pourra attendre la remontée des cours du paddy pour vendre tout ou une partie de sa récolte; (ii) la participation aux bénéfices réalisés par la coopérative à l'occasion de la transformation et de la commercialisation du riz blanc; (iii) l'accès au crédit pour financer d'une part la production ou le crédit intrants (semences, engrais, main d'œuvre) et d'autre part la commercialisation (warrantage).

121. Le producteur de lait peut attendre de la coopérative laitière les avantages suivants: (i) un débouché sécurisé; (ii) une augmentation des ventes de lait; (iii) une plus grande transparence et des coûts de transaction réduits lors de la vente de lait à la coopérative; (iv) une participation aux bénéfices réalisés par la coopérative lors de la première ou deuxième transformation du lait et sa commercialisation; et (v) un accès à moindre coût aux intrants (compléments alimentaires, produits vétérinaires).

122. L'évolution du crédit production (PAIVA-B ou crédits intrants PRODEFI): l'évolution sur 3 ans montre une progression très nette des montants des crédits (en 2012, 28 861 300 FBU à 108 membres de coopératives, en 2013, 11 886 400 FBU à 193 membres, et en 2014, 138 994 050 FBU à 823 membres). En 2014, 1 267 membres des coopératives rizicoles et laitières du PRODEFI dont 250 femmes ont reçu des crédits de 177 285 000 FBU. Le crédit warrantage est très faiblement pratiqué.

123. L'évolution du volume de paddy stocké est positive: pour le PAIVA-B: 12,906 T en 2012 à Karusi, 51,988 T en 2013 et 44,195 T en 2014 (Karusi et Gitega). Au 31 août 2015, les coopératives rizicoles encadrées par le PRODEFI dans la Province de Ngozi enregistraient des stocks totalisant 1 560 T de paddy.

124. L'achat au comptant du paddy pour décorticage et revente de riz blanc: des faibles quantités ont été enregistrées jusque fin 2014. Mais une tendance à la hausse est observée en 2015 car les IMF en général et la FENACOBU en particulier ont été sensibilisées par les projets sur le besoin et l'intérêt de l'octroi des crédits de campagne aux coopératives. Ainsi, lors des visites de terrain, la mission a constaté que 18,010 T de paddy ont été achetées par la coopérative de Gitaramuka à Karusi grâce au crédit de la FENACOBU et 4 T de paddy étaient stockées dans le cadre du warrantage et que 35,779 T de paddy ont été achetées par la coopérative rizicole de Mubuga à Ngozi. En 2014, 6 coopératives encadrées par le PRODEFI de Ngozi n'avaient acheté que 24, 903 T de paddy. Les riziculteurs ont par ailleurs stocké en 2015, dans le hangar de la coopérative de Mubuga, 17,529 T de paddy.

125. Les coopératives laitières visitées achètent aux producteurs membres et non membres du lait mais leur organisation laisse en général à désirer. En effet, elles vendent le lait acheté dans des comptoirs de vente dont la majorité avaient été ouverts dans la ville de Bujumbura. Les frais de transport du lait vers Bujumbura leur coûtent très cher alors qu'elles ne disposent pas de leur propre véhicule et qu'elles doivent le louer. Elles font en outre face à des collecteurs privés qui leur font grandement concurrence et qui parfois avancent de l'argent aux producteurs de lait qui en expriment le besoin. Par ailleurs, la situation sécuritaire prévalant à Bujumbura depuis le 26 avril 2015 a obligé pas mal de coopératives laitières à fermer provisoirement jusqu'à cette date (fin août 2015) les comptoirs de vente de Bujumbura. Certaines d'entre elles se sont vues dans l'obligation d'arrêter l'achat du lait aux producteurs (coopérative laitière de Mubuga en province de Ngozi et celle de Matana en province de Bururi).

126. La coopérative laitière de Mbuye dans la Province de Muramvya fabrique du fromage qui s'écoule sans difficultés à Bujumbura. Elle souhaiterait disposer de plus de moules pour la fabrication de fromages de petites dimensions (100 g) qui s'écoulent facilement même en milieu rural grâce à son accessibilité en termes de prix (700 FBU par pièce). Les infrastructures et les équipements de la fromagerie sont vétustes et nécessitent un remplacement, une diversification et une modernisation. La

coopérative laitière de Matana vient d'acquérir, grâce à l'appui du PRODEMA financé par la Banque Mondiale, des équipements pour la pasteurisation, l'ensachage du lait et la fabrication du yaourt. Il reste à les installer et à les mettre en marche.

127. La rentabilité financière et économique des coopératives rizicoles et laitières: Malgré les formations de renforcement des capacités dont ont bénéficié les membres et les gérants des coopératives, ces dernières ont en commun l'insuffisance voire l'absence des outils de gestion: pas de comptes d'exploitation, pas de bilans comptables. Ces insuffisances devront être rapidement redressées par les prestataires de service en charge de la structuration et de l'encadrement des coopératives. Un cas surprenant de malversation commis par le président de la coopérative laitière de Gitaramuka en province de Karusi est sans nul doute la conséquence d'une mauvaise organisation de la gestion (pas de cosignataire des comptes, 30% des membres sont non éleveurs: commerçants, administratifs ou fonctionnaires, forte représentativité des membres non éleveurs parmi les membres du comité de gestion de la coopérative, et même le gérant de la coopérative ne possède pas de bovins.

128. L'adhésion des producteurs aux coopératives est relativement faible non pas seulement dans les coopératives encadrées par les projets financés par le FIDA mais aussi dans d'autres coopératives situées sur l'ensemble du territoire. L'étude réalisée par le FIDA du 25 février au 05 avril 2015 sur les conditions d'adhésion des producteurs aux coopératives et des comptes d'exploitations des différents maillons des coopératives montre que le taux d'adhésion des producteurs est en moyenne de 11% dans les coopératives rizicoles du PAIVA-B, de 9,3% pour celles du PRODEFI et de 39,3% pour les coopératives laitières du PRODEFI. Ce faible taux d'adhésion est expliqué en partie par la mauvaise expérience des coopératives au Burundi, par les faibles productions obtenues sur de petites parcelles, et un manque de rapprochement entre AUM et coopératives qui est en train d'être corrigé. Les tableaux indiquant les taux d'adhésion des producteurs aux coopératives rizicoles du PAIVA-B et du PRODEFI et les coopératives laitières du PRODEFI figurent en appendice 5.

Résultat 1.3. De nouveaux emplois non agricoles sont créés en milieu rural

Résultat d'étape: Au moins 4 000 nouveaux emplois non agricoles liés aux filières prioritaires sont créés jusqu'à fin 2014 (2 800 dans le cadre du PARSE, 1 200 dans le cadre du 2ème projet le PAIVA-B, les résultats pour le 3ème projet, le PRODEFI, ne seront effectifs qu'après 2015)

129. La mise en œuvre des projets financés par le FIDA a occasionné la création de l'emploi temporaire et permanent. En plus de la création directe, certains bénéficiaires des projets ont engagé une main d'œuvre temporaire ou permanent grâce aux appuis des projets et cela en fonction de la nature des kits reçus.

130. En plus des projets principalement agricoles, le FIDA a approuvé, en 2012, une composante pilote "Emplois des Jeunes Ruraux" dont l'objectif est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et de lancer une action pilote de promotion d'emplois décents et durables pour les jeunes burundais et burundaises du milieu rural qui s'appuie sur la dynamique de transformation et de modernisation de l'agriculture lancée par le PRODEFI dans les 2 provinces pilotes de Bubanza et Ngozi. Depuis juin 2013, cette composante est en cours d'exécution par le FIDA en partenariat avec BBIN²⁵, le ministère de la jeunesse et sports, le ministère du travail, le BIT²⁶, l'OAA²⁷, l'UCODE²⁸ (Micro-finance), la Chambre Agro-business, les CDFC²⁹. Pour ce projet, la formation des bénéficiaires sur le GERME³⁰, l'octroi des crédits à travers les IMF et des animaux ainsi que l'encadrement de proximité de jeunes bénéficiaires a généré plus d'emplois que prévus.

131. La mission d'achèvement regrette que cet indicateur ne soit pas suffisamment documenté au niveau des projets. En collaboration avec le personnel des UFCP, la mission a tenté de faire un inventaire qu'elle estime logique mais non exhaustif.

132. Au total, 9 782 emplois permanents directs dont 3 216 occupés par des femmes (33%) contre 4 000 prévus par le COSOP (245%) ont été créés (tableau 27).

²⁵BBIN: Burundi Business Incubator.

²⁶BIT: Bureau International du Travail.

²⁷OAA: Opportunity Across Africa.

²⁸UCODE: Union pour la Coopération et le Développement.

²⁹CDFC: Centre de Développement Familial et Communautaire.

³⁰GERME: Gérez mieux votre entreprise.

Tableau 27: Estimation de la main d'œuvre permanente créée par les projets

Projets	Activités	Homme	Femme	Total
PARSE	ACSA	1184	209	1393
	CCL	10	4	14
	Collecteur de lait	43	0	43
	CCL	12	6	18
			1249	219
PRODEFI	CCL/Coopératives laitières	39	6	45
	Coopérative rizicole	48	1	49
	Sécurisation foncière	22	4	26
		109	11	120
PROPA-O	ACSA	43	5	48
PAIVA-B	Sécurisation foncière	11	1	12
	Coopérative rizicole	Ils n'ont encore engagé la main d'œuvre permanente		
		54	6	60
EJR	Bénéficiaires des kits	5111	2975	8086
COSOP		6.566	3.216	9.782

133. Parmi cette main d'œuvre, au moins 236 Batwa (2,4%) et 7 818 jeunes (80%) recensés par la composante EJR ont été bénéficiaires de l'emploi permanent.

134. En plus de ces emplois, l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR) mises en œuvre par le PRDMR et le PTRPC pourrait avoir occasionné la création d'emplois (tableau 28).

Tableau 28: Emplois créés par les activités génératrices de revenus

PRDMR	700
PTRPC	136
COSOP	836

135. L'appui à la création des pharmacies vétérinaires communautaires (transformées pour certaines d'entre elles en pharmacies privées), la formation et l'équipement des auxiliaires en santé animale comme les agents communautaires en santé animale (ACSA), la mise en place des boutiques d'intrants et l'appui aux multiplicateurs des semences fourragères sont des activités génératrices de revenus dont la mission n'a pas pu estimer la taille. Dans certaines régions à forte densité de la population, l'acquisition des kits comme les bovins et les porcs a réduit de façon significative le chômage déguisé des hommes ainsi que l'exode rural des jeunes à la recherche d'un emploi en ville. A l'est du pays, cet exode touche la majorité des jeunes qui ont tendance à migrer vers la Tanzanie.

136. En plus de la main d'œuvre permanente, au total 108 790 personnes dont 44.781 femmes (41,1%) ont été engagées temporairement dans les travaux réalisés dans le cadre des projets FIDA.

Tableau 29: Emplois temporaires générés par les projets

Projets	Activités	Hommes	Femmes	Total
PRDMR	Adduction d'eau potable	1.599	961	2.560
	Construction de quatre centres de santé	487	293	780
	Construction 20 hangars de stockage	133	80	213
	Construction de 34 écoles primaires	339	203	542
	Marais	3.186	1914	5.100
	Piquetage et creusement des fossés anti érosifs	5.775	3468	9.243
		11.520	6918	18.438
PTRPC	Adduction d'eau potable	811	456	1.267
	Construction et réhabilitation des centres de santé	237	53	290
	Réhabilitation des Pistes	290	105	395
	Marais	339	190	1.297
	Piquetage et creusement des fossés anti érosifs	99	56	155
	Production de plants en pépinière	1.966	1106	3.072
		3.742	1.966	6.476
PARSE	Construction de 4 centres de collecte de lait	96	58	154
	Construction du hangar de semences fourragères	40	24	64
		136	82	218
PAIVA-B	Réhabilitation des pistes	174	121	295
	Construction Hangars de stockage	64	20	64
	Construction aire de séchage	70	43	93
	Construction Canal de ceinture	336	330	666
	Marais	4503	2820	7323
	Aménagement des BV	20864	20865	41729
	Manutentionnaire (riz)	4	4	8
	Sécurisation temporaire	14	0	14
		26029	24203	50192
PRODEFI	Réhabilitation des pistes	2740	1411	4.151
	Construction Hangars de stockage	531	273	804
	Construction aire de séchage	154	80	234
	Construction de Centres de Collecte du lait (CCL)	379	195	574
	Construction Canal de ceinture	0		
	Marais	3553	1830	5.383
	Aménagement des BV	13016	6705	19.721
	Manutentionnaire (riz)			
	Sécurisation temporaire	22	4	26
	Total (PRODEFI)	20.394	10.499	30.893
PROPA-O	Aménagement des BV	1.479	1.094	2.573
COSOP		63.301	44.761	108.790
% femmes		58,2%	41,1%	100,0%

137. Les interventions des projets et programmes du FIDA ont permis aux ménages bénéficiaires des kits en général et des bovins en particulier à engager une main d'œuvre temporaire ou permanente.

138. Bien que le PARSE ait distribué une grande partie de petits animaux, les résultats de la l'évaluation finale ont montré que 26,9% des ménages bénéficiaires directs d'animaux ont engagé une main d'œuvre. Parmi cette main d'œuvre indirecte, 33,5% sont permanents et 66,5% sont temporaires. Sur la base des estimations minimalistes, 26 000 bénéficiaires directs d'animaux du PARSE ont engagé 699 manœuvres dont 2.343 permanents et 4.651 temporaires.

139. Sachant que 14 365 ménages sont bénéficiaires de bovins, au moins 3 864 manœuvres dont 1 295 permanents et 2 570 temporaires ont été engagés par les bénéficiaires après acquisition de ces animaux.

OS 2. Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural

Résultat 2.1. Les CDC sont reconnus et en mesure d'appuyer le développement économique inclusif

Résultat 2.1.1: 1 500 CDC sont capables de planifier et suivre la mise en œuvre des plans de développement local et d'appuyer la promotion d'un développement économique inclusif

140. Les activités en rapport avec l'approche de développement communautaire et participatif adoptée par le programme FIDA au Burundi, visent le renforcement des capacités des représentants communautaires et des producteurs à maîtriser les interventions des projets, à participer à la mise en œuvre et au suivi et à s'approprier les résultats atteints par les projets dans une optique de durabilité.

141. Comme le montre le tableau 30, de nombreuses structures communautaires ont été progressivement mises en place dans la zone d'intervention du programme FIDA (1 445 au total). Toutes les provinces, communes et collines d'intervention des projets et programmes financés par le FIDA sont dotées, depuis l'année 2001 avec le PRDMR, de structures communautaires à tous les niveaux administratifs (colline, commune, province).

Tableau 30: Nombre de comités de développement communautaire par projet

Projet	CDC	Province													Total
		Bubanza	Cibitoke	Gitega	Muramvya	Ngozi	Karusi	Kayanza	Ruyigi	Cankuzo	Bururi	Buja	Makamba	Rutana	
PRODEFI	Prov (CPD)	1	1	1	1	1	1	1							7
	Commune (CCDC)	4	2	2	4	5	8	8							33
	Colline (CDC)	21	9	14	27	83	35	47							236
PROPA-O	Prov (CPD)	1	1						1	1	1	1	1	1	8
	Commune (CCDC)	1	3						2	2	1	2	2	1	14
	Colline (CDC)	4	9						7	12	2	5	8	4	51
PAIVA-B	Prov (CPD)	1	1	1	1		1	1							6
	Commune (CCDC)	2	2	2	3		3	2							14
	Colline (CDC)	9	23	30			48	43							153
PARSE	Prov (CPD)		1	1			1	1	1		1	1			7
	Commune (CCDC)		5	7			6	7	3		7	6			41
	Colline (CDC)		21	60			49	45	21		28	40			264
PTRPC	Prov (CPD)								1		1	1			3
	Commune (CCDC)								7		9	11			27
	Colline (CDC)								178		198	205			581
Total		44	78	118	36	89	152	155	221	15	248	272	11	6	1445

Source: ACORD, responsable du développement communautaire

142. L'étude d'évaluation des prestataires de services réalisée en 2014 montre qu'un effort notable a été constaté dans le renforcement des CDC et CCDC, pour les projets PAIVA-B, PRODEFI, PROPA-O et PTRPC, qui se traduit en nombre et en qualité avec de bonnes prises de responsabilités et bonnes compréhensions de leur mandat. Les résultats se traduisent par des ciblage acceptés par les populations. Ce travail de qualité avec des objectifs atteints voire dépassés est imputable à l'ONG ACORD qui est chargé du pilotage de la composante développement communautaire et participatif depuis 2000 avec le PRDMR.

143. En effet, ces divers comités ont bénéficié de nombreuses formations de renforcement des capacités. Avec les formations reçues, les CDC jouent pleinement leur rôle dans la planification, le ciblage des bénéficiaires et le suivi des activités mises en place par les projets et les autres intervenants. Les CDC sont devenus des organes consultatifs institutionnellement reconnus et légalisés et la porte d'entrée incontournable du développement en milieu rural.

144. Les CDC sont plus particulièrement impliqués dans le ciblage participatif et le suivi de la CSC animale. La distribution d'animaux dans le cadre de la CSC animale est certainement l'élément le plus pertinent, car il atteint non seulement ses objectifs mais il contribue à l'intégration de nombreuses actions comme les embocagements, la production fourragère (plus de 35 000 bénéficiaires), et les «*kitchen garden*» qui améliorent la sécurité alimentaire. Le tableau 31 indique les pourcentages d'augmentation de la CSC animale pour 5 projets, le PAIVA-B, le PARSE, le PRODEFI, le PROPA-O et le PTRPC.

Tableau 31: Réalisation des CSC (Novembre 2014)

		PAIVA-B	PARSE	PRODEFI	PROPA-O	PTRPC
Taux Conversion	Bovins	41%	89%	6%		44%
	Porcins		218%	0%		117%
	Caprins	40%	129%	0%		45%
	Lapins		33%	0%		0%
	Volaille		0%	0%		0%
G1	Bovins	2 458	680	4 512	330	1 463
	Porcins		10 105	452	500	1 397
	Caprins	1 139	11 391	326		6 443
	Lapins		1 309	427		365
	Volaille		1 828	285		1 744
G2	Bovins	1 015	603	275		650
	Porcins		22 042	0		1 636
	Caprins	460	14 655	0		2 917
	Lapins		438	0		0
	Volaille		0	0		0
Total	Bovins	3 473	1 283	4 787	330	2 113
	Porcins	0	32 147	452	500	3 033
	Caprins	1 599	26 046	326	0	9 360
	Lapins	0	1 747	427	0	365
	Volaille	0	1 828	285	0	1 744

Source: *Etude d'évaluation de la performance des prestataires de service*

145. Concernant les 882 associations de pépiniéristes également supportées par ACORD, si les objectifs sont atteints en nombre, il reste une question de technicité et de viabilité qui méritent de nettes améliorations. Mais globalement ils auront permis de protéger près de 50 000 hectares de BV.

146. Les nombreux FFS /CEP agricoles (plus de 400) sont également des instruments de vulgarisation appropriés, bien que les résultats soient en deçà de ce qui était attendu, environ la moitié.

147. Par ailleurs, il existe dans le cadre de la **sécurisation foncière**, des comités de reconnaissance collinaire (CRC) qui appuient bénévolement le personnel des services fonciers communaux (SFC) dans le travail d'enquête et de délimitation des parcelles en vue de l'établissement et de la délivrance de certificats fonciers aux personnes qui en font la demande. L'évolution du nombre de certificats fonciers établis et délivrés est présentée dans le tableau 32.

Tableau 32: Evolution du nombre de certificats fonciers produits et délivrés par année et par service foncier communal

Projet	Commune	2013		2014		jusqu'au 30/06/2015		Total		
		produits	délivrés	produits	délivrés	produits	délivrés	produits	délivrés	%
PAIVA-B	Commune									
	Bugenyuzi	333	227	946	329	458	227	1737	783	45,1
	Gihogazi	59	59	1159	955	624	466	1842	1480	80,3
	Gitaramuka	50	50	993	551	575	535	1618	1136	70,2
	Mutaho	157	107	542	468	500	367	1199	942	78,6
	Bugendana	182	108	541	349	553	328	1276	785	61,5
	Muhanga			97	69	487	273	584	342	58,6
	Rango			68	47	240	200	308	247	80,2
TOTAL PAIVA-B		781	551	4829	3427	3437	2396	9047	6374	70,5
PRODEFI	Mpanda	68	68	336	307	223	154	627	529	84,4
	Musigati			116	89	109	56	225	145	64,4
	Rugazi			0	0	256	200	256	200	78,1
	Kiganda	72	72	609	613	285	211	966	896	92,8
	Mbuye			0	0	287	187	287	187	65,2
	Bukeye			0	0	278	143	278	143	51,4
	Gashikanw a	475	102	936	709	195	167	1606	978	60,9
	Busiga			108	93	392	274	500	367	73,4
	Mw umba			109	83	278	199	387	282	72,9
	Kayanza			0	0	173	127	173	127	73,4
	Gahombo			0	0	83	55	83	55	66,3
	Mugina			0	0	155	139	155	139	89,7
	Gihogazi					358	356	358	356	99,4
Total PRODEFI		615	242	2214	1894	3072	2268	5901	4404	74,6

Résultat 2.2. Les OP, regroupant au moins 30% des producteurs/trices de la zone d'intervention du programme, fournissent des services adaptés et compétitifs en matière d'appui à la production, à la demande de leurs membres, dont 60% se déclarent satisfaits

148. Il convient de rappeler le faible taux d'adhésion des producteurs aux coopératives rizicoles (11%) du PAIVA-B et du PRODEFI et aux coopératives laitières du PRODEFI (près de 40%). De manière générale, le faible engouement pour la coopération agricole semble constituer un phénomène général au Burundi. En effet, avec une offre de services à peu près identique, les taux d'adhésion aux coopératives mises en place et encadrées par la Maison Shalom de Ruyigi sont proches de ceux enregistrés par le PAIVA-B et le PRODEFI. A titre d'exemple, la coopérative DUFASHANYE créée en 2013 ne compte que 180 membres sur 850 riziculteurs (21,1%). Opérant en dehors de la riziculture, et près de huit ans après sa création, une coopérative encadrée par la CAPAD dans la Province de Ngozi ne compte que 387 membres sur un potentiel de plusieurs milliers de producteurs.

149. D'autres facteurs expliquent les faibles taux d'adhésion aux coopératives appuyées par le PAIVA-B et le PRODEFI. La mise en place de ces coopératives est relativement récente. En effet, les premières coopératives appuyées par le PAIVA-B ont été constituées en 2011 et n'ont commencé à être progressivement opérationnelles qu'en 2012 tandis que celles appuyées par le PRODEFI n'ont vu le jour qu'en 2013 et ne sont devenues très progressivement opérationnelles qu'à partir du second trimestre 2014. Dès lors et particulièrement pour ces dernières, le recul est encore insuffisant pour une juste appréciation de leurs performances. Pour autant, les producteurs membres ou non membres sont encore peu nombreux à se tourner vers la coopérative. Par ailleurs, pour attirer les non membres, certaines coopératives appliquent des redevances pour services rendus identiques pour les membres et les non membres.

150. Les services offerts par les coopératives à leurs membres sont à leur début. De façon générale, les coopératives rizicoles appuyées par le PAIVA-B et le PRODEFI offrent une gamme de services répondant bien aux besoins des producteurs: (i) la facilitation de l'accès au crédit intrants auprès d'IMF pour le financement de la production (semences, engrais chimiques, main d'œuvre,

location de terre); (ii) le séchage et le stockage du paddy pour le compte des producteurs avec ses deux variantes: stockage simple et warrantage; (iii) le décortilage à façon; et (iv) l'achat ferme de paddy, le décortilage et la commercialisation du riz blanc.

151. La gestion des coopératives souffre cependant de beaucoup d'insuffisances qu'il importe de redresser: (i) absence de business plan pour certaines coopératives et, (ii) manque d'application ou application insuffisante de ces business plan lorsqu'ils ont été établis. Par ailleurs, la plupart des coopératives n'ont pas de véritable comptabilité, elles ne disposent que des embryons de comptes d'exploitation. Par conséquent, elles n'établissent pas régulièrement les bilans. Leur gestion est mal organisée. Dans certaines coopératives, la seule signature du Président sur les comptes sans désignation de cosignataire conduit à des malversations (cas de la coopérative laitière de Gitaramuka en province de Karusi).

Résultat 2.3. Des plateformes de concertation sont mises en place et fonctionnelles

152. Les réalisations les plus importantes concernent l'organisation annuelle d'un forum paysan au niveau collinaire, communal, provincial, et national avec la facilitation de la Confédération des Associations des Producteurs agricoles pour le Développement (CAPAD) qui agit en qualité de prestataire de services du PAIVA-B et du PRODEFI.

153. Avec l'appui financier du PAIVA-B et du PRODEFI et d'autres partenaires, la CAPAD organise annuellement, depuis 2011, un forum national paysan. Ce forum national est souvent précédé par des fora provinciaux paysans au niveau des 7 Provinces couvertes par le PAIVA-B et le PRODEFI. Le dernier et sixième forum national paysan organisé par le Forum des Organisations de Producteurs du Burundi (FOPABU) et le Groupe de Plaidoyer Agricole (GPA), du 14 au 16 octobre 2014, dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale sur l'Agriculture Familiale 2014, portait sur le thème «*Une agriculture familiale burundaise nourrit sa population et anime le développement économique durable*». L'objectif global de ce forum était de promouvoir l'agriculture familiale pour l'éradication de la faim et la réduction de la pauvreté rurale en mettant un accent particulier sur l'importance de l'agriculture familiale, en soulignant le rôle joué par les organisations paysannes pour la sécurité alimentaire du pays.

154. Le cinquième forum national paysan a été organisé à Bujumbura, du 20 au 22 novembre 2013, grâce à l'appui technique et financier du FIDA à travers ses projets PAIVA-B et PRODEFI et d'autres partenaires comme le FOPABU et le Groupe de Plaidoyer Agricole sous le thème «finançons l'agriculture, pilier du développement durable». Les débats du forum ont porté sur les grands enjeux actuels du secteur agricole que sont: **l'accès aux semences de qualité, l'accès aux fertilisants, les financements de l'agriculture et les marchés.**

155. Des cadres de concertation et des plateformes entre les coopératives de producteurs de lait gérant les centres de collecte de lait, les commerçants transporteurs, et les industriels de lait opérant à Bujumbura ont été organisés. En effet, en attendant l'ouverture d'une unité industrielle UHT appartenant à un privé prévue au cours de cette année, les industriels laitiers ont signé des conventions de collaboration avec des coopératives gérant les CCL pour la prise régulière d'une certaine quantité de lait. Le démarrage d'une unité UHT dont la construction des infrastructures est terminée a accusé des retards probablement à cause de la situation sécuritaire du moment qui n'a pas permis aux techniciens étrangers spécialisés dans l'installation de tels équipements sophistiqués de se rendre à Bujumbura

156. Par ailleurs, des coopératives rizicoles cherchent à nouer des relations d'affaires avec des commerçants privés pour le cofinancement de mini-rizeries ou alors la cession aux coopératives d'une partie des actions dans la mini-rizerie dont le commerçant est propriétaire. Il s'agit d'embryons de plateformes riz au sein du PRODEFI pour la cogestion de mini-rizeries par les coopératives rizicoles et les commerçants, dans le cadre du développement du partenariat privé-privé. Par ailleurs, sur financement du PRODEFI, la stratégie nationale de développement du riz (SNDR) a été élaborée, validée et adoptée par le Gouvernement.

OS 3. Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenues par le programme

Résultat 3.1. Les stratégies et plans d'action de développement local et national comprennent des approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des plus vulnérables à l'économie de marché

Résultat 3.1.1.: Des mesures favorisant l'amélioration de la production et de la commercialisation par les femmes et les groupes vulnérables sont élaborées avant fin 2010, et mises en œuvre avant fin 2014 au niveau des institutions décentralisées et des OP, ainsi que des politiques sous-sectorielles et filières soutenues par les projets

157. Plusieurs volets du programme FIDA en faveur de la femme ont pour objectif la promotion et la protection des droits de la femme en collaboration avec les Centres de Développement Familial et Communautaire (CDFC). Une unité genre au sein de ces projets FIDA est chargée de l'exécution de ces volets. Il convient également de mentionner la collaboration systématique des CDC dans l'exécution de toutes activités, la mise en place d'une stratégie commune de ciblage participatif qui prend obligatoirement en compte un quota déterminé de membres des groupes de femmes et de groupes vulnérables, le recrutement prioritaire des membres des groupes vulnérables et des Batwa dans la main d'œuvre employée dans la réalisation des infrastructures financées par le FIDA, etc.

158. L'étude d'évaluation des prestataires de services indique que les actions des projets ont largement intégré les couches sociales les plus défavorisées: les groupes de catégorie 2a bénéficiant de la CSC petit bétail qui représente près de la moitié des bénéficiaires de la CSC (48%), pour les caprins, lapins, volaille, et 87% si l'on intègre les caprins, les lapins, la volaille et les porcins, les riziculteurs dans les marais avec des surfaces réduites à 2 ares, la sécurisation foncière qui touche les femmes seules ou les veuves.

159. **L'appui juridique:** les projets apportent des appuis juridiques et judiciaires aux groupes vulnérables constitués d'une majorité de femmes. Le tableau 32 indique que 93,1% des effectifs de personnes ayant bénéficié de ces appuis de la part du PTRPC, du PAIVA-B et du PRODEFI sont des femmes. Ces appuis ont pour effet de régler pacifiquement plusieurs conflits et particulièrement ceux en rapport avec les violences faites aux femmes et de diminuer les cas de conflit qui sont déferés devant les juridictions.

Tableau 33: Bénéficiaires des appuis juridiques et judiciaires

Projets	Hommes	Femmes	Total	% femmes
PTRPC	451	5981	6432	93,0
PAIVA-B	25	510	535	95,3
PRODEFI	115	1469	1584	92,7
Total	591	7960	8551	93,1

160. **L'alphabétisation des adultes:** une grande proportion de femmes a aussi bénéficié des séances d'alphabétisation des adultes conduites par les CDFC dans le cadre des conventions de collaboration qu'ils ont signés avec les projets. Le tableau 34 indique qu'en moyenne 60,7% des personnes ayant suivi les séances d'alphabétisation des adultes sont constitués de femmes.

Tableau 34: Bénéficiaires des séances d'alphabétisation

Projet	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
PTRPC	2393	9439	11832	79,8
PAIVA-B	2022	3045	5067	60,1
PRODEFI	29609	40156	69765	57,6
Total	34024	52640	86664	60,7

161. **Les formations de renforcement des capacités de production:** Les projets mettent un accent particulier sur les formations de renforcement des capacités de production agricole notamment à travers les champs écoles producteurs (CEP) en mettant en avant la participation des femmes. Toutes les activités entreprises: les formations diverses, les visites d'échange, l'appui conseil, la distribution de kits de production, etc. doivent bénéficier à une proportion minimale de femmes basée sur le principe de 40% à l'exception de la distribution des bovins qui n'atteint pas ce pourcentage car le ménage en est bénéficiaire. Seules les veuves et les filles chefs de ménage qui remplissent les conditions sont prioritaires. Le tableau 35 indique qu'en moyenne 62,3% des participants aux formations dispensées à travers les CEP sont constituées de femmes.

Tableau 35: Bénéficiaires des formations au sein des CEP

Projet	Hommes	Femmes	Total	% de Femmes
PARSE	2872	5337	8209	65,0
PAIVA-B	998	1432	2430	58,9
PRODEFI	353	218	571	38,2
Total	4223	6987	11210	62,3

162. **La chaîne de solidarité communautaire animale (CSC animale):** les femmes bénéficient aussi d'animaux domestiques distribués par les différents projets dans le cadre de la CSC animale en moyenne à raison de 16,8% pour les bovins, 32% pour les caprins, 26,1% pour les porcins, 51,5% pour les lapins et 37,4% pour la volaille. Le tableau 36 indique la proportion des femmes bénéficiaires d'animaux domestiques.

Tableau 36: Bénéficiaires des chaînes de solidarité communautaire animale

Cheptel	PTRPC		PARSE		PAIVA-B		PRODEFI		Total		Total Général	%F
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Bovin	592	90	1134	170	3562	858	4187	797	9475	1915	11390	16,8
Caprin	4503	1771	5585	2773	1873	1090			11961	5634	17595	32,0
Porcin	1117	228	4355	1705					5472	1933	7405	26,1
Lapin	80	285	569	404					649	689	1338	51,5
Volaille	1185	559	929	705					2114	1264	3378	37,4

Source: Rapport d'évaluation des prestataires de services au sein du programme FIDA

163. **Participation des femmes dans les filières:** De même, la structuration et l'organisation des filières témoignent d'une grande participation des femmes notamment dans le domaine de la commercialisation.

Résultat 3.2. Les femmes participent au processus de décision et ont un accès équitable aux bénéfices générés par les nouvelles dynamiques économiques

Résultat d'étape:: A l'horizon 2014, les femmes représentent 40% des clients des services d'appui, 30-40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF soutenues par le programme et bénéficient des plus-values générées par les activités

164. Dans la zone du programme FIDA, les femmes sont représentées à raison de 40% dans les CDC, à 35,7% dans les comités des associations d'usagers des marais (AUM) qui sont reconnues par les administrations communales, à 25,3% dans les comités d'usagers des pistes, et à 48,9% dans les comités des coopératives. Les femmes s'expriment librement dans les réunions et n'hésitent pas à défendre leurs intérêts. Les femmes leaders participent aux côtés des hommes (bashingantahe et conseillers collinaires) au règlement des conflits sociaux et au renforcement de la réconciliation nationale. La proportion des femmes dans les différentes structures de prise de décision est indiquée au tableau 37.

Tableau 37: Proportion des femmes dans les comités de prises de décision

Projets	CDC			Comités AUM			Comités AUP			Comités Coop		
	Total	F	%	Total	F	%	Total	F	%	Total	F	%
PTRPC	6972	2352	33,7	49	14	28,6	76	10	13,2	0	0	0
PARSE	16172	6557	40,5	0	0	-	0	0	-	33	15	45,5
PAIVA-B	1092	414	37,9	59	23	39,0	81	19	23,5	30	16	53,3
PRODEFI	1416	944	66,7	127	47	37,0	76	30	39,5	25	12	48,0
Total	25652	10267	40,0	235	84	35,7	233	59	25,3	88	43	48,9

165. Par ailleurs, les femmes accèdent de plus en plus aux services offerts par le programme. Les projets FIDA ont démarré les activités liées à la micro-finance en collaboration avec les CDC et les IMF. Celles qui sont majoritairement issues des actions d'alphabétisation sont structurées à travers les groupes de caution solidaire (GCS). Pour le cas du PAIVA-B et du PRODEFI, les personnes alphabétisées sont sensibilisées pour former les groupes de caution solidaire et celles qui ont de petits projets de commerce sont introduites auprès des IMF pour qu'elles reçoivent des crédits. Les bénéficiaires de ces crédits témoignent d'une évolution économique visible qui se traduit par la satisfaction des besoins élémentaires: nourrir la famille sans difficultés, lui assurer les soins de santé, scolariser les enfants, acheter du bétail, acheter des terres cultivables, réhabiliter ou transformer l'habitat, acheter des vélos, des téléphones, des radios, etc. Les femmes pauvres gagnent progressivement l'estime aussi bien à la maison qu'à l'extérieur. Certains de ces bénéficiaires de la catégorie 1 et 2 se trouvent en moins de deux ans d'activités dans la catégorie 3. Le tableau 38 indique que 62,5% des membres des GCS bénéficiaires des microcrédits de la part des IMF sont des femmes.

Tableau 38: Membres des GCS bénéficiaires de microcrédits de la part des IMF

Projet	GCS Constitués	Nb de personnes			Total	% F	Crédits octroyés FBU
		H	F	Total			
PTRPC	445	1 192	3 197	4 389	72,8	485 202 000	
PAIVA-B	232	1 676	1 116	2 792	40,0	86 439 800	
PRODEFI	487	2 047	3 883	5 930	65,5	477 068 000	
Total	1 164	4 915	8 196	13 111	62,5	1 048 709 800	

166. Le financement des GCS par les IMF est dans certains cas un réel succès (cas du GCS TWIYUNGE de la Commune de Ngozi) et permet aux membres bénéficiaires dont une majorité de femmes de migrer, après seulement 2 ans répartis en 4 cycles de crédit de 6 mois chacun (100 000 FBU par personne pour le 1^{er} cycle, 200 000 FBU pour le deuxième cycle, 300 000 FBU pour le troisième cycle et 400 000 FBU pour le 4^{ème} et dernier cycle de crédit), de la catégorie 1 vers la catégorie 2 b et même vers la catégorie 3 qui sont bénéficiaires de bovins dans le cadre de la CSC bovine. En effet, avec les recettes générées par les activités souvent de commerce entreprises, les bénéficiaires des microcrédits parviennent à changer leurs conditions de vie en améliorant leur habitation, en payant les frais scolaires et médicaux de leurs enfants, en achetant des parcelles et en les exploitant rationnellement, remplissant de la sorte les critères exigés pour recevoir un bovin de la part du projet.

167. Les montants des crédits alloués aux GCS encadrés par le PRODEFI au cours du premier semestre 2015 montrent l'engouement des membres des GCS pour ce type de microcrédit (voir tableau 39).

Tableau 39: Octroi de microcrédits aux GCS dans la zone du PRODEFI du 01/01/2015 au 30/06/2015

Nom de l'IMF	Province	Commune	GCS				% F	Volume de Crédits
			Nbre	H	F	Total		
Twitezimbere-MF	Muramwya	BUKEYE	26	68	117	185	63,2	5.480.392
		KIGANDA	2	3,00	9	12	75,0	284.000
		MBUYE	19	51	62	113	54,9	1.317.670
	Total Twitezimbere-MF		47	122	188	310	60,6	7.082.062
WISE s.a	KAYANZA	GATARA	9	21	34	55	61,8	6700000
		KAYANZA	3	6	12	18	66,7	3500000
		BUTAGANZWA	15	39	54	93	58,1	11300000
		RANGO	6	9	35	44	79,5	8800000
		GAHOMBO	6	14	25	39	64,1	7.100.000
		MUHANGA	7	11	22	33	66,7	5.620.000
	Total WISE s.a	Total 2	46	100	182	282	64,5	43.020.000
CECM	Bubanza	Bubanza	6	13	23	36	63,9	7.330.000
		Gihanga	1	1	7	8	87,5	1.150.000
		Mpanda	4	3	13	16	81,3	1.600.000
	Total CECM	Total 3	11	17	43	60	71,7	10.080.000
UCODE-MF	Ngozi	Ngozi	6	21	13	34	38,2	8.150.000
		Busiga	10	29	31	60	51,7	13.500.000
		Total Ngozi	Total 4	16	50	44	94	46,8
FENACOBUBU	CIBITOKÉ	RUGOMBO	13	56	22	78	28,2	15.810.000
		MUGINA	47	154	162	316	51,3	40.080.000
	Total Cibitoke		60	210	184	394	46,7	55.890.000
FENACOBUBU	KARUSI	BUGENYUZI	8	16	25	41	61,0	5.160.000
		GITARAMUKA	4	4	19	23	82,6	4.099.500
		BUHIGA	21	28	107	135	79,3	23.570.000
	Total Karusi		33	48	151	199	75,9	32.829.500
	Total Général		213	547	792	1.339	59,1	170.551.562

168. Afin d'approfondir qualitativement les acquis des projets FIDA en matière de promotion des femmes et des jeunes, le PRODEFI va élaborer à partir de 2016, une stratégie «genre» propre aux projets FIDA au Burundi qui définira la façon la plus efficiente d'intégration des femmes dans les différentes composantes et sous-composantes des projets, avec des indicateurs appropriés, afin qu'elles bénéficient durablement des acquis des projets. La parité sera applicable partout où cela sera possible et adéquat.

Durabilité

169. De façon globale, l'approche participative (implication et formation des CDC, des comités des AUM, des comités en charge de l'entretien des infrastructures de lutte antiérosive: BV et des pistes, des comités des groupements pré-coopératifs et de gestion des coopératives, de l'administration locale, des services techniques et de la population locale à toutes les étapes) constitue un gage de participation, d'appropriation et de pérennisation des activités. L'évaluation de la durabilité des interventions et acquis du programme a également procédé à l'appréciation de la maîtrise technique et de la viabilité économique pour des travaux d'entretien nécessitant des moyens financiers et une main d'œuvre spécialisée.

170. De façon spécifique, le niveau de durabilité varie d'une activité à une autre. La mission a jugé bon de présenter l'appréciation de la durabilité des principaux investissements:

Aménagements et réhabilitation des marais

171. Les AUM sont animées de bonne foi et parviennent à sensibiliser les usagers des marais pour l'entretien des canaux et le curage des barrages et autres infrastructures hydrauliques. En moyenne 70% des usagers des marais participeraient aux travaux d'entretien des infrastructures hydrauliques. Toutefois, l'usage d'équipements non appropriés (des machettes pour le désherbage et des houes pour le curage) occasionnent l'élargissement des canaux. L'absence de maîtrise et d'assistance techniques fait que l'entretien occasionne une perte du niveau de pente des canaux d'irrigation et de drainage. Ces deux facteurs sont responsables de la diminution continue de la capacité d'irrigation des infrastructures installées.

172. Outre le problème technique, certaines parties des marais restent menacées par des inondations suite à l'érosion pluviale en provenance des bassins versants éloignés non protégés situés même en dehors de la zone du projet.

173. La réhabilitation des pistes en terre battue avec installation des buses et la construction des routes goudronnées sans tenir compte des impacts environnementaux négatifs qu'elles peuvent occasionner sont des facteurs à risque pour la durabilité des infrastructures hydrauliques.

174. Certains travaux comme le remplacement des vannes, la réhabilitation des barrages et d'autres infrastructures hydrauliques bétonnées nécessitent d'importants moyens financiers. Pourtant, il existe des systèmes de collecte des redevances d'entretien et de taxes communales différents d'un marais à un autre³¹. Dans la majorité des marais, les fonds d'entretien par AUM (redevances) sont inférieurs aux taxes communales (souvent dans les proportions de 1/3: 500 FBU de redevances par parcelle contre 1500 FBU de taxes communales). Contrairement aux taxes communales, le pourcentage des membres des AUM s'acquittant des fonds d'entretien reste faible (inférieur à 30%) et les montants des contributions collectées sont de loin inférieurs aux moyens nécessaires à l'entretien.

175. La mission trouve que le système de collecte des redevances d'entretien et de taxes communales nécessite une législation nationale pour permettre une amélioration et une harmonisation.

Bassins versants, pistes de desserte et adductions d'eau potable

176. L'absence de plans d'aménagement global des bassins versants limite l'efficacité des interventions et la durabilité des investissements. En raison de la réticence de certains agriculteurs, l'aménagement des BV n'est ni continu ni intégral. Cette situation maintient le risque d'érosion pluviale et augmente les risques de destruction des dispositifs antiérosifs qui, dans la majorité des localités, ont connu un très faible taux de reprise du matériel végétal souvent installé tardivement à l'approche de la saison sèche et parfois détruit par les animaux en divagation.

177. La divagation du bétail et la transhumance sont responsables de la destruction des dispositifs AE, des pistes, des sources d'eau potable et des infrastructures d'irrigation et de drainage dans les marais. Cette contrainte est plus observée dans les régions d'altitude (Muramvya) et de plaine (Bukemba) avec les vaches en transhumance en provenance des communes Vyanda et Bururi

178. L'entretien communautaire des dispositifs antiérosifs et leur regarnissage demeurent problématiques. Des comités d'entretien des pistes ont été mis en place et sont fonctionnels car

³¹ Contribution des fonds d'entretien par parcelle ou par are, montants différents d'un marais à un autre.

parvenant à entretenir les caniveaux. Malheureusement, il n'existe pas encore un fonds communal pour l'entretien des pistes rurales. Toutefois, l'administration locale n'a pas encore défini les mécanismes financiers permettant le remplacement et la réhabilitation des infrastructures (buses, ponts, etc.) nécessitant l'achat du matériel importé et le paiement de la main d'œuvre spécialisée. Il en est de même pour les sources d'eau potable pour lesquelles, les services nationaux en charge des régies communales de l'eau n'ont pas encore défini une politique nationale durable d'entretien de ces infrastructures. Pour pallier à cette lacune, les projets et les bénéficiaires auront besoin d'une collaboration active et étroite avec l'administration locale pour l'organisation des campagnes saisonnières d'entretien des dispositifs antiérosifs et de regarnissage, dans la mobilisation de la population pour l'entretien des infrastructures communautaires et pour l'interdiction de la divagation et la transhumance des animaux.

179. En ce qui concerne les pistes, la construction des buses sans précaution est responsable de l'érosion conduisant à la destruction des champs, des maisons, des dispositifs antiérosifs et des infrastructures d'irrigation installées dans les marais.

180. Pour la durabilité des infrastructures rurales, il y aurait lieu de faire respecter la législation existante sur le respect de l'environnement et en cas de besoin d'élaborer et de promulguer de nouvelles lois qui fixent les normes respectueuses de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques à respecter. Pour les marais, BV et pistes, il y aurait lieu de légaliser les brigades de maintenance (BMP) de jeunes qui se spécialiseraient dans l'entretien des pistes, les AUM et les comités de gestion des BV, la création de fonds d'entretien des marais, des BV et des pistes à l'instar du fonds national routier créé pour les routes nationales et provinciales, le système de barrières qui seraient érigées sur les pistes réhabilitées en vue d'exiger une sorte de contribution à tout véhicule qui passe.

Approvisionnement en intrants (semences et engrais)

181. Malgré la politique de subvention des engrais chimiques mis en place par le Gouvernement avec l'appui des PTF, les ménages vulnérables qui constituent la majorité de la population n'arrivent pas à y accéder facilement en raison de leur faible pouvoir d'achat. Lorsqu'ils parviennent à payer l'avance exigée, un certain nombre de vulnérables n'arrivent pas facilement à s'acquitter du solde avant la livraison. La mission estime que ce problème d'accès aux engrais chimiques qui sont fortement demandés par la population ne sera définitivement résolu que si un bon système d'octroi de crédits intrants est mis en place par les IMF. Dans ce cas les agriculteurs individuels doivent constituer des GCS.

182. La signature de conventions de collaboration entre les projets et les institutions de recherche spécialisées dans la production des semences améliorées afin que ces institutions encadrent des groupements de multiplicateurs de semences améliorées est déjà expérimentée avec succès par le PAIVA-B et le PRODEFI. Ce système semble donner de très bons résultats et résoudre la question de la disponibilité des semences de qualité qui, pour les semences de base de riz, doivent être certifiées par les services habilités. Par ailleurs, la recherche de variétés de riz à cycle court adaptées aux zones de plateaux et de plaines permettrait deux récoltes de riz par an.

Le repeuplement du cheptel

183. Dans presque toute la zone du FIDA, la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB) est maîtrisée. Les CDC, l'administration locale, la population et les services techniques des DPAE sont informés et formés pour la sélection des bénéficiaires, le suivi de la CSCB et le remboursement des animaux. Les habitants de la zone du programme ont déjà compris que les bovins octroyés par les projets constituent un bien communautaire dont l'entretien par le bénéficiaire et le remboursement en nature sont obligatoires et surveillés par toute la population.

184. Bien que les étables cimentées permettent de réduire de façon significative la propagation des maladies, le remboursement du ciment et la réhabilitation des étables cimentées restent faibles et problématiques. La mission note avec regret que ce kit n'est durable ni dans le temps, ni dans l'espace: dans certaines localités (cas de la province Bururi), les bénéficiaires des animaux mettent de la litière dans les étables cimentées et confirment ne pas vouloir réhabiliter le parterre cimenté. Dans ces régions froides et érodées, les éleveurs considèrent que la litière protège les animaux contre le froid et permet une augmentation de la production du fumier.

185. L'alimentation des animaux reste une limite car les ressources fourragères disponibles offrent peu de marge pour l'expression du potentiel laitier et le développement des troupeaux. L'insuffisance

des cultures fourragères graminéennes et surtout légumineuses, la méconnaissance des techniques de conservation du fourrage et de valorisation des résidus sont à l'origine du déséquilibre alimentaire des bovins octroyés par le FIDA. Ainsi, la production laitière reste limitée (environ 1 385 litres contre au moins 2 400 à 2 500 litres espérés par lactation), les performances de reproduction sont également faibles.

186. Le faible accès au marché d'écoulement du lait est à l'origine de la démotivation des bénéficiaires d'animaux qui diminuent les efforts consentis dans la recherche d'une alimentation équilibrée.

187. En raison de la prolificité élevée, la majorité des bénéficiaires des porcins sont capables de rembourser deux porcelets par porc reçu. De ce fait, la CSC porcine (CSCP) affiche une certaine viabilité. Cependant, cette viabilité nécessite quelques améliorations en rapport avec l'amélioration de l'alimentation porcine et le contrôle de la vente précoce des porcelets (à l'étape de gestation) avant le remboursement.

188. La mission d'achèvement constate que la CSC caprine n'est pas durable pour diverses raisons (vulnérabilité des bénéficiaires, animal fragilisé par les ventes précoces et considéré comme moyens pour subvenir aux besoins urgents, etc.); la durabilité des kits volailles distribués par EJR est limitée par le problème d'accès à l'alimentation équilibrée. L'absence de maîtrise des techniques de construction des clapiers, de suivi alimentaire et sanitaire des lapins fragilise la progression de cette activité.

Valorisation

189. Une certaine dynamique de démarrage est observée. La structuration des coopératives rizicoles et laitières est bien avancée. Certaines sont fonctionnelles. La mission trouve que la contribution aux coûts des infrastructures et équipements (10%) par les membres des coopératives favorise l'appropriation des activités. Toutefois, elle recommande qu'à long terme, des textes législatifs visant un remboursement progressif par les membres des coopératives de la totalité du coût des équipements et des infrastructures soient mis en place pour leur permettre de jouir du droit de propriété en intégralité. Sinon, la propriété des infrastructures restera confuse ou aux mains de l'Etat après la clôture des projets.

190. La mission recommande également la poursuite des formations et de renforcement des capacités des membres, l'octroi des crédits de campagnes rizicoles pour permettre aux membres d'augmenter leur capacité de stockage et de vente en contre saison.

191. Les coopératives rizicoles doivent travailler de concert avec les AUM pour que les membres des AUM se constituent en GCS capables de demander et d'obtenir auprès des IMF partenaires des projets. C'est le moyen le plus sûr pour les riziculteurs d'avoir les moyens financiers nécessaires pour s'approvisionner régulièrement en intrants en général et en engrais chimiques en particulier.

192. Bien qu'il y ait eu une volonté manifeste d'amélioration du système de commercialisation du lait par la création de comptoirs de vente de lait à Bujumbura et de points de vente à l'intérieur du pays, le problème de commercialisation du lait n'est pas totalement résolu. Toutefois des espoirs restent soutenus par la future création à Bujumbura d'une unité UHT de capacité de 20 mille litres par jour.

193. Lors des visites sur terrain, la mission a constaté que la crise électorale de mai 2015 a réduit de 80% l'écoulement du lait des CCL appuyés par le FIDA et la suspension totale des activités des CCL de MATANA (Bururi) et de MUBUGA (Ngozi). Cependant, le secteur privé absorbe une grande quantité du lait produit, notamment, à Ngozi où après une première transformation, il est acheminé vers Rumonge, grand centre de consommation.

194. Face au risque de mauvaise gestion par le gérant non éleveur et la multiplication de comptes (4 comptes) constaté au niveau de la coopérative laitière de Gitaramuka (province de Karusi), la mission recommande de:

- Organiser un atelier des membres avec la facilitation des agents de la CAPAD et du projet pour assainir la gestion de la coopérative: mécanismes de recouvrement de l'argent subtilisé par l'ancien président, réduction du nombre de comptes bancaires et choix du nouveau gérant et des signataires des comptes, définition des mesures visant à exclure de la coopérative les membres non éleveurs;

- Prévoir des appuis pour la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable et pour le raccordement en électricité de la REGIDESO qui passe non loin du CCL ou alors pour l'installation de plaques solaires.

Finance rurale

195. L'octroi de crédits intrants et de crédits de campagne par les IMF aux coopératives rizicoles et de maïs ne fait que démarrer. Ce système mérite d'être soutenu même si un problème de remboursement des crédits par certains GCS est observé dans certaines provinces.

196. La mise en place des GCS facilitant l'accès des ménages pauvres au microcrédit a été très bien accueillie en milieu rural car porteuse d'impact tangible, en particulier pour les ménages des catégories 1 et 2. Toutefois, les IMF partenaires des projets arrêtent cette action à l'achèvement des projets (cas du PTRPC) alors que les demandes de crédit sont toujours enregistrées.

Appui légal

197. La mise en place des para-juristes a permis de renforcer la gestion pacifique des conflits dans un pays sortant d'un conflit sociopolitique. Cette activité a également permis aux ménages pauvres d'accéder à une justice équitable et d'être assistés par les para-juristes dans les instances juridictionnelles connues. Cependant, après la clôture des projets (cas du PTRPC), les para-juristes manquent cruellement de moyens de fonctionnement pour continuer leur travail de règlement pacifique des conflits et prendre en charge les frais de déplacements pour accompagner et assister les ménages pauvres dans les tribunaux.

Nutrition

198. Les foyers d'apprentissage nutritionnels (FAN) en cours d'expérimentation au niveau du PROPA-O et qui reposent essentiellement sur les mamans lumière et les aliments produits localement par les ménages dont les enfants souffrent de malnutrition chronique sont un réel succès qu'il faudrait répliquer à grande échelle. Les ménages dont les enfants sont rétablis bénéficient de porcins dans le cadre de la CSC porcine et le fumier d'étable leur permet d'installer des jardins potagers et d'avoir une bonne production de légumes.

Expériences acquises et leçons apprises

199. La capitalisation des expériences des projets antérieurs a permis une amélioration constante des performances des nouveaux projets qui ont une bonne vision de la mise en œuvre.

Stratégie globale de mise en œuvre

200. La succession des projets FIDA a permis une extension au niveau géographique et thématique ainsi que la consolidation des activités des projets frères. Cette complémentarité a été très bénéfique pour les activités de repeuplement du cheptel et la CSC animale en capitalisant sur l'expérience et les compétences du personnel du PARSE (prestataire de service des autres projets). Après une phase de dispersion des animaux distribués répondant aux besoins d'équité exigés par les communautés et l'administration locale dans la phase post-conflit, une stratégie de création de bassins de production laitière a été mise en place pour pouvoir organiser la collecte en disposant d'un volume critique et structurer ainsi la chaîne de valeur.

201. La forte implication des CDC et des personnes relais au niveau des collines, des autorités et de l'administration a été un facteur important pour l'appropriation et la pérennisation des activités.

202. A long terme, l'extension du programme FIDA basée sur l'approche de concentration des activités autour des marais et BV sera limitée à cause du problème d'identification de nouveaux marais (cas du PRODEFI et du PROPA-O).

Aménagements

203. Concernant les infrastructures rurales, l'absence d'une vision globale et d'études complètes (études environnementales) a occasionné des effets négatifs inattendus (destruction des infrastructures des BV et des marais par l'érosion pluviale causée par les buses, destruction des pistes et des infrastructures d'irrigation par l'absence d'aménagement intégral des BV).

204. Les études sommaires (absence d'études pédologiques approfondies) ont conduit à l'aménagement de certains marais tourbeux non propices à la culture du riz. Bien que cette situation ait suscité des attentes, les exploitants de ces marais ont quand même pu s'adapter pour les mettre correctement en valeur (maïs hybride et cultures maraichères).

205. Par ailleurs, la qualité des études réalisées dans le cadre de certains projets par des bureaux d'études locaux laisse à désirer. Cette situation entraîne comme conséquence un taux d'exploitation des superficies aménagées assez moyen. Des dispositions ont été prises pour améliorer l'appui technique aux projets ainsi que la qualité des études de faisabilité technique, des dossiers d'appels d'offres ainsi que la surveillance et le contrôle des travaux.

206. Il est nécessaire dans un projet/programme d'achever tous les investissements lourds (infrastructures) un à deux ans avant l'achèvement pour avoir le temps de bien former et accompagner les bénéficiaires sur la bonne exploitation des infrastructures et la mise en place des associations d'usagers.

Appui à la production

207. L'introduction du maïs hybride dans la zone du programme a occasionné un fort engouement des exploitants pour cette culture (très bon rendement, très bonne qualité organoleptique).

208. Bien que le SRI entraîne une forte augmentation de la production rizicole, son extension et son maintien sont limités par des problèmes d'approvisionnement en intrants.

209. L'approvisionnement en bovins importés à partir d'une seule source (Ouganda) limite les chances d'avoir des animaux à haut potentiel laitier. De plus, l'alimentation déséquilibrée des bovins importés ne permet pas aux vaches d'extérioriser leur potentiel laitier.

Appui légal

210. L'introduction des activités des para-juristes a nettement amélioré l'accès des groupes vulnérables au règlement pacifique des conflits et à la justice ainsi que la cohésion sociale.

Développement des filières et financement rural

211. L'insuffisance de l'expertise nationale en matière de développement des filières et de finance rurale constitue une contrainte majeure qui appelle souvent le recours à une expertise internationale et à l'organisation de nombreuses formations de renforcement des capacités.

212. L'échec des coopératives créées au Burundi dans les années 1980 n'incite guère les producteurs à adhérer massivement aux coopératives. Mais si la structuration des coopératives commence à la base au niveau des AUM ou d'autres producteurs et s'il y a une connexion entre les AUM et les coopératives, le taux d'adhésion aux coopératives et le fonctionnement des coopératives peuvent nettement s'améliorer.

213. La structuration des producteurs en GCS d'une dizaine de personnes au maximum constitue une réussite qu'il convient de vulgariser à grande échelle. C'est à cette seule condition qu'un grand nombre de producteurs peuvent avoir des crédits auprès des IMF soutenues par les projets pour pouvoir s'approvisionner régulièrement en divers intrants et ainsi augmenter significativement la production et les revenus.

214. Une dynamique induite par le PRODEFI qui a permis de stimuler les industriels de lait: le rythme insufflé par le PRODEFI pour l'installation des éleveurs, leur sensibilisation et leur structuration, a montré la capacité de ces derniers à entretenir les bovins laitiers distribués et à mettre sur le marché un lait de qualité de manière régulière. C'est grâce à cette dynamique que la stratégie des industriels a profondément changé jusqu'à la décision de procéder à des investissements de plus de trois millions USD en vue de valoriser l'offre de lait. Cette expérience montre que le partenariat avec le secteur privé peut s'avérer hautement bénéfique.

215. La situation politique du moment a freiné la dynamique de commercialisation du lait (fermeture des comptoirs de vente à Bujumbura).

216. L'accès au crédit de campagne par les coopératives leur a permis d'acheter et stocker un grand volume de vivres (riz, maïs, haricot). Une fois vendus, ces stocks vont leur permettre de gagner de l'argent et d'améliorer la qualité des services rendus aux membres augmentant le taux d'adhésion.

Nutrition

217. L'expérience en cours des Foyers d'Apprentissage Nutritionnel (FAN) avec l'encadrement par des Mamans Lumières formées et bénévoles a montré aux ménages pauvres ruraux qu'il est possible de lutter et prévenir la malnutrition chronique par la consommation d'une ration équilibrée composée de vivres produits localement.

Conclusions, recommandations et quelques orientations

218. La revue d'achèvement montre que les objectifs du COSOP ont été largement atteints. La mise en œuvre du COSOP a généré des impacts visibles sur les bénéficiaires. Cependant, les expériences acquises et les leçons apprises montrent que certains points méritent des améliorations pour l'intérêt des groupes cibles qui n'aspirent qu'à vivre dans de meilleures conditions. Le principe de capitaliser les expériences acquises et les leçons apprises en vue de consolider les acquis des projets avant de procéder à l'extension géographique des activités va guider la formulation des recommandations majeures. Les recommandations spécifiques figurent en appendice 6 de ce rapport.

Approches de mise en œuvre

- Maintenir et consolider l'approche de développement communautaire et participatif qui a déjà fait ses preuves dans les projets financés par le FIDA au Burundi.
- Maintenir l'approche de concentration géographique des activités et chercher à compléter et à consolider les acquis des projets existants avant de songer à étendre les activités sur de nouvelles zones. En cas d'extension géographique, les nouveaux projets devraient s'intéresser davantage aux collines et communes limitrophes de celles couvertes par les anciens projets. Cette proposition permettrait de consolider la protection des BV et la prévention des marais contre les inondations
- Poursuivre la restructuration du portefeuille FIDA dans l'objectif de passer de l'approche projets à l'approche programme mettant en avant la complémentarité géographique et thématique entre les projets, la décentralisation du personnel des projets vers les régions (UFCR) dans le but d'assurer un accompagnement de proximité des bénéficiaires et la gestion axée sur les résultats. Cette restructuration devrait entraîner à la longue des économies d'échelle.

Infrastructures hydro-agricoles et rurales (marais, BV, Pistes, Hangars)

- Pour assurer la pérennisation de ces infrastructures, poursuivre et renforcer le dialogue politique avec le gouvernement sur la mise en place des mécanismes techniques, juridique et économique d'entretiens des infrastructures aménagés et réhabilités avec l'appui du programme FIDA.

Développement des filières

- Poursuivre la structuration et le développement des coopératives par : (i) la formation des membres et gérants, (ii) le développement des mécanismes de financements ruraux des principales chaînes de valeurs porteuses et (iii) le renforcement du partenariat avec producteurs, le secteur public et le secteur privé émergent.

Changements Climatiques

- La sécurisation des investissements productifs face aux extrêmes variabilités climatiques et la diffusion de variétés plus adaptées aux tendances climatiques avaient été considérées de manière partielle dans la formulation initiale des projets financés par le FIDA. Il convient donc de (i) consolider davantage les infrastructures pour répondre aux conséquences liées aux changements climatiques, (ii) promouvoir des variétés de cultures adaptées à ces changements; (iii) élaborer des modèles de gestion des ressources naturelles à l'échelle des BV permettant de limiter les effets négatifs du changement climatique.

Thèmes transversaux: nutrition, adaptation aux changements climatiques et environnement et d'emplois des jeunes ruraux, genre

- Prévoir dans la formulation de nouveaux projets; chaque fois que cela est possible, des activités de nutrition, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de l'environnement et de l'emploi des jeunes ruraux répondant au contexte actuel.

Appendice 1: Note méthodologique de la mission de revue d'achèvement du COSOP³²

INTRODUCTION

1. Au Burundi, le COSOP 2009-2014 a été élaboré en 2008. Il a fait l'objet d'une première revue à mi-parcours (RMP) en janvier 2012 après 3 ans de mise en œuvre. En 2014, il a été décidé d'étendre d'une année la période du COSOP pour qu'il couvre une période de 7 ans allant de 2009 à 2015. Le FIDA a pris la décision de procéder à la revue d'achèvement de ce COSOP en 2015 afin de tirer les expériences et les leçons sur lesquelles se référera l'élaboration d'un nouveau COSOP. Le travail de la mission de revue d'achèvement, composée de deux consultants nationaux est prévu du 1^{er} au 31 août 2015.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2. La mission de revue d'achèvement va combiner plusieurs méthodes pour aboutir aux résultats indiqués dans les termes de référence. Ces différentes méthodes seront regroupées en 4 étapes telles que décrites par le Bureau indépendant d'évaluation du FIDA. Il s'agit de: (i) un examen interne de la documentation existante: documents internes, rapports des évaluations précédentes conduites par différentes missions au niveau des différents projets financés par le FIDA au Burundi pendant la période du COSOP (situation de référence, supervision, évaluations des effets et impacts à mi-parcours, RMP, évaluations finales à l'achèvement des projets, etc.), rapports d'activités produits par les projets et les prestataires de services, les données mises à disposition par le gouvernement ou par le FIDA, y compris les données et rapports d'autoévaluation; (ii) des entretiens avec les parties prenantes aux projets et programmes financés par le FIDA, (iii) des entretiens avec d'autres intervenants dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la malnutrition et contre la pauvreté, (iv) des visites de terrain comprenant les entretiens directs avec les bénéficiaires et les non bénéficiaires de la zone d'intervention des projets suivis de l'observation directe des réalisations sur le terrain.

3. La mission de revue d'achèvement utilisera des méthodes quantitatives et qualitatives. Elle devra évaluer la cohérence et la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, les effets et impacts, la durabilité et les effets sur les aspects transversaux (le genre, la représentativité des communautés vulnérables comme les femmes, les jeunes, les Batwa, l'environnement, etc.) du COSOP sur le pays bénéficiaire, sur les bénéficiaires de la zone couverte par le programme FIDA et les non bénéficiaires habitant cette zone.

4. Dans le cadre de la présente mission de revue d'achèvement, les différentes étapes sont programmées suivant le calendrier du tableau:

Tableau 40: Calendrier global de la mission

Activités	Dates	Observation
Conception de la méthodologie et rédaction de la note méthodologique, documentation et échanges avec les Coordonnateurs des projets et la représentation du FIDA au Burundi	01 au 08 août 2015	
Visites de terrain: entretiens avec les chefs d'antennes provinciales des projets, les services techniques des DPAE et CDFC, l'administration locale, les services partenaires et les prestataires de services des projets financés par le FIDA, les responsables locaux d'autres projets financés par d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) opérationnels dans la zone d'intervention du programme FIDA, organisation et entretiens des groupes de discussion avec les bénéficiaires et non bénéficiaires (sur les sites des réalisations)	09 au 14 août 2015	Identification des sites et des réalisations à visiter et à évaluer (avec la facilitation des projets)
Synthèse préliminaire des principaux résultats récoltés sur terrain + Documentation sur les effets et impacts des projets et programmes financés par le FIDA	15-16 août 2015	samedi et dimanche

³² Août 2015.

Activités	Dates	Observation
Poursuite des visites de terrain	17 au 18 août	Sélection des sites et des réalisations à visiter et à évaluer (avec la facilitation des projets)
Visite et entretien des partenaires (MINAGRIE, Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions, Ministère ayant le genre dans ses attributions, etc.), prestataires de services privés, partenaires des NU, UE et autres intervenants (Ambassade de Belgique, Coopérations bilatérales, etc.)	19 au 22 août 2015	
Rédaction du rapport provisoire de la mission de revue d'achèvement	23 au 30 août 2015t	
Présentation des principaux résultats préliminaires de la mission	31-août-15	
Correction du rapport provisoire et rédaction du rapport définitif	1er au 10 septembre 2015	

A. Documentation

5. La consultation de la documentation a pour objectifs de: (i) comprendre les objectifs et les approches du COSOP, (ii) collecter les différents résultats quantitatifs des missions d'évaluation (ante, supervision, revue à mi-parcours, et finales) des projets financés par le FIDA afin de les valoriser dans le cadre de la mission d'achèvement du COSOP, et (iii) d'apprécier la cohérence, la pertinence du COSOP par rapport aux objectifs du pays et aux besoins de la population cible. Les membres de la mission de revue d'achèvement procéderont ainsi à la lecture des documents de conception du COSOP et des projets ainsi que des documents politiques et stratégiques en matière d'agriculture et développement rural. Ils dresseront à titre de références la liste des différents rapports et documents consultés.

B. Entretiens avec le personnel des unités de facilitation et de Coordination des projets (UFCP) (PAIVA-B, PRODEFI, PROPAO, EJER) et la Représentation du FIDA au Burundi

6. Cette étape a pour objectif de comprendre davantage les objectifs de l'étude, d'impliquer le personnel des projets dans cette étude afin d'avoir une vision commune avec les membres de la mission et de s'approprier des résultats issus de l'étude. La participation active d'une partie de ce personnel à toutes les étapes de cette évaluation est de nature à faciliter la collecte et l'interprétation des données pertinentes sur les réalisations, les effets et impacts des différents projets et programmes financés par le FIDA.. Les membres des UFCP auront également un rôle important à jouer dans la mise à disposition des données pertinentes et la mobilisation des bénéficiaires et des non bénéficiaires des projets habitant dans la zone d'intervention du programme FIDA.. **La représentation du FIDA au Burundi est commanditaire de ce travail. A ce titre, elle aura à lire et à valider la note méthodologique ainsi que les rapports provisoires et définitifs de la mission de revue d'achèvement du COSOP.**

C. Visites et entretiens avec les partenaires et les autres intervenants

7. Cette étape a pour objectifs de récolter les informations sur: (i) l'appréciation des projets financés par le FIDA (approche de mise en œuvre, contribution du COSOP dans les objectifs stratégiques du pays: cohérence, efficacité, efficience, effets et impacts, durabilité, aspects transversaux, etc.) par les partenaires et intervenants, (ii) le niveau de collaboration, de participation et d'efficacité des partenaires dont les bénéficiaires et les prestataires de services, (iii) l'existence réelle ou potentielle de synergie, de complémentarité géographique ou thématique et/ou d'harmonisation des approches avec les intervenants dans les domaines d'action, (iv) les propositions des projets et de leurs partenaires sur les prochaines étapes. Les principales institutions partenaires et intervenants à visiter sont entre autres:

- le (s) Président (s) du Comité Technique Commun;
- les différents Ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets tels que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE), le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de l'Homme et du Genre, le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions;

- les partenaires techniques et financiers (PTF): l'Union Européenne, l'Ambassade de Belgique, la FAO;
- les projets financés par d'autres bailleurs de fonds comme le PRODEMA (Banque Mondiale) et le PAIOSA (Coopération Technique Belge);
- les prestataires de services des projets financés par le FIDA comme l'ONG ACORD, la CAPAD, le consortium TWITEZIMBERE-COPED-HELP CHANNEL, certaines IMF.

D. Visites de terrain

8. Les visites de terrain seront organisées sous forme de groupes de discussion avec les bénéficiaires et non bénéficiaires; d'observation et appréciation directes des réalisations des projets financés par le FIDA. Elles se feront aussi sous forme d'entretiens avec les services techniques, les prestataires de service et l'administration de la zone du programme FIDA. De manière plus spécifique, des réunions d'échange regroupant tous les acteurs seront organisées au niveau de deux provinces et de deux communes qui seront choisies de manière participative. Les descentes sur terrain visent à consolider les résultats quantitatifs qui seront récoltés et analysés à partir de la consultation des documents existants. La mission devra collecter de façon qualitative les appréciations des bénéficiaires et des non bénéficiaires habitant la zone couverte par les actions financées par le FIDA sur : (i) les effets et impacts générés par les interventions du FIDA, (ii) l'autonomisation des activités initiées par les projets financés par le FIDA dans le cadre du COSOP par les bénéficiaires et les partenaires, (iii) le niveau de durabilité des acquis générés par le COSOP, les conditions à mettre en place pour pérenniser ces acquis ainsi que le niveau de collaboration et de participation de tous les acteurs, (iv) l'implication des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités des projets financés par le FIDA ainsi que les expériences et leçons apprises.

9. **Echantillonnage:** Le choix des sites à visiter tiendra compte à la fois des réalisations relativement anciennes qui ont déjà enregistré des effets et impacts et des réalisations relativement récentes n'ayant pas encore produit des effets et impacts. Etant donné que la zone du programme FIDA couvre les différentes zones agro-écologiques avec une concentration récente de ces actions dans la plaine de l'Imbo et les dépressions du Moso, l'échantillonnage devra tenir compte de la représentativité de ces zones agro-écologiques. La mission s'assurera de la couverture de toutes les actions mises en œuvre par les projets en faveur des différents bénéficiaires regroupés dans les diverses catégories. Vu que les récents projets (PAIVA-B, PRODEFI, PROPA-O, PNSADR-IM) ont concentré les activités autour des marais aménagés ou réhabilités avec comme objectif prioritaire le développement des filières riz et lait, l'organisation des groupes de discussions et les visites des réalisations vont favoriser les bénéficiaires du SRI et des kits bovins. Ces visites seront donc réalisées sur les bassins versants et les collines attenantes aux marais et périmètres aménagés et réhabilités. L'approche des projets FIDA étant la concentration des actions autour de ces marais, le maximum d'activités et de kits seront donc concernés par l'évaluation. Les visites de terrain pourront ensuite couvrir les filières secondaires porteuses de succès et les bénéficiaires des autres appuis et kits³³ pour évaluer les effets et impacts du COSOP sur les bénéficiaires appartenant aux catégories très pauvres. Des visites des sites n'ayant pas enregistré beaucoup de résultats positifs seront également réalisées.

10. En plus des sites des projets en cours d'exécution, la mission a couvrira quelques sites du PTRPC et du PARSE pour apprécier le niveau de durabilité des acquis de ces projets après leur clôture et collecter les expériences et leçons apprises par les bénéficiaires de ces localités.

11. Le tableau 41 montre les sites qui seront concernés par les visites de terrain et les groupes de discussion. Le détail du calendrier des sites à visiter et des groupes de discussion qui seront formés sera établi de manière participative en concertation avec les responsables des antennes provinciales des projets.

³³ GCS, GERME, bénéficiaires du petit élevage dans le cadre de la mise en œuvre de EJR, bénéficiaires des porcs, etc.

Tableau 41: Calendrier de descente sur terrain

Projets ou Programmes	Sites à visiter (Commune et Province)	Activités et Kits concernés par l'évaluation et les visites de terrain	Jour et Date	Logement (Province)
Départ de Bujumbura vers les Provinces de l'Intérieur			Dimanche 09/08/2015 à 14h00	Karusi
PAIVA-B	Gitaramuka/Karusi	Marais-riz, bovins, pistes, Bassins versants/Embocagement, Coopératives riz-lait, GCS, Sécurisation foncière, alphabétisation, IEC, CDC, Groupement des multiplicateurs des semences, les CEP	Lundi le 10/08/2015	Ngozi
PRODEFI	Nyakijima II/Ngozi (108 ha)	Marais-riz, bovins, piste, Bassins versants/Embocagement, Coopératives riz, Centre de Collecte du lait, GCS, Sécurisation foncière, CDC, Groupement des multiplicateurs des semences, les CEP	Mardi le 11/08/2015	Ngozi
PRODEFI/EJR	Gashikanwa/Ngozi	CRIF, petit élevage (porcs, volailles, caprins, lapins), GCS, microcrédit, Coopératives artisanales, Acros-Africa, GERME	Mercredi le 12/08/2015	Ngozi
PAIVA-B	Rango/Kayanza	Marais-Riz, bovins, Bassins versants/Embocagement, Coopératives riz-lait (naissantes: dynamique), Sécurisation foncière, alphabétisation, IEC	Jeudi le 13/08/2015	Muramvya
PRODEFI	Kiganda /Muramvya-	Valorisation des filières secondaires: maïs hybride, valorisation du lait et fromagerie	Vendredi le 14/08/2015	Bujumbura
Samedi le 15-août et Dimanche le 16/08/2015, synthèse des résultats de la première semaine de visite de terrain, documentation sur les effets et impacts des différents projets à Bujumbura				
PROPA-O	Gatakwa /Rumonge	Activités agriculture-élevage intégrées dans le cadre de la lutte contre la malnutrition	Lundi le 17/08/2015	Bururi
PTRPC/PARSE	Matana /Bururi	Bénéficiaires de bovins dans la province de Bururi, CCL Matana	Mardi le 18/08/2015	Bujumbura

E. Restitution et rédaction du rapport

12. Au cours des visites de terrain, les membres de la mission vont échanger sur les principaux résultats recueillis sur terrain. Des réunions de restitution et d'échange seront réalisées au niveau communal et au niveau provincial avec les responsables des antennes provinciales ainsi qu'avec les Directeurs et cadres des DPAE et les autres acteurs (administration provinciale ou communale, les CDFC, les CCDC, etc.) sur leurs expériences et sur leur appréciation des réalisations des projets financés par le FIDA et sur les propositions d'amélioration des interventions du FIDA. Les séances de restitution et d'échanges d'idées seront également organisées au niveau des UFCP des projets avant de commencer la rédaction du rapport provisoire. Une séance de présentation du rapport provisoire aux projets, acteurs et partenaires des projets est prévue à une date qui sera déterminée ultérieurement. Les commentaires formulés lors de cette séance de restitution seront pris en compte dans la rédaction du rapport définitif.

II. DESCRIPTION DETAILLÉE DE LA METHODOLOGIE EN FONCTION DES ELEMENTS DES TERMES DE REFERENCE

13. Avant de décrire de façon détaillée les outils et les méthodes qui seront utilisés pour réaliser l'évaluation du COSOP, il importe de rappeler que l'objectif global du COSOP est de promouvoir une croissance économique durable et équitable du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II), et la gouvernance démocratique soutenue par le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

14. Trois objectifs spécifiques concourent à la réalisation de l'objectif stratégique: (i). augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles

opportunités économiques; (ii) renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural; et (iii). faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.

15. Les résultats attendus du COSOP figurent en annexe.

16. La mission de revue d'achèvement devra se référer aux critères habituels d'évaluation au sein du FIDA que sont la cohérence et la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets et impacts, la durabilité, l'expérience acquise ainsi que les leçons apprises. A chaque étape, les critères transversaux (égalité de genre, prise en compte des communautés et classes sociales défavorisées, aspects environnementaux, jeunes, etc.) seront pris en compte.

A. Cohérence et pertinence du COSOP par rapport aux politiques nationales

17. Les objectifs du COSOP étant connus, sa cohérence par rapport aux documents stratégiques comme la Stratégie Agricole Nationale (SAN), le CSLP II, le PNIA et aux politiques du pays n'est pas à douter. En collaboration avec les projets, la mission devra actualiser les principales réalisations physiques de tous les projets et montrer la contribution du COSOP dans l'accomplissement des objectifs du PNIA comme indiqué dans le tableau 42.

Tableau 42: Contribution du COSOP aux réalisations physiques du PNIA

Projets Programmes	Protection des BV	Reforestation	Aménagement des marais (ha)	Périmètres irrigués	Irrigation collinaire	Elevage		
	ha	ha	ha	ha	Retenues d'eau	Vaches locales	Vaches améliorées	Insémination Artificielle
PRDMR								
PTRPC								
PARSE								
PAIVA-B								
PRODEFI								
EJR								
PROPA-O								
COSOP (Total)								
PNIA	500000	25000	48000	5000	6000	200000	30000	300000
Contribution du COSOP au PNIA(%)								

18. Etant donné que la période du COSOP est de 2009 à 2015, la contribution du PRDMR et du PTRPC à l'atteinte de réalisations physiques et des objectifs du COSOP sera considérée respectivement sur une période de 2009 à 2010 (2 ans sur 11 ans) et de 2009 à 2014 (6 ans sur 9 ans). Pour le PNIA (2012 à 2015), la contribution du PRDMR à la réalisation de ses objectifs est nulle, celle du PTRPC et du PARSE sera considérée sur la période de 2012 à 2014, soit 3 ans sur 9 ans pour le PTRPC et 3 ans sur 7 ans pour le PARSE.

19. Par ailleurs, la mission devra évaluer la contribution du COSOP dans les secteurs de la promotion de la femme et de l'égalité des chances, de l'atténuation des effets négatifs du changement climatique, de l'inclusion financière, de la création d'emplois et d'amélioration de la situation nutritionnelles des enfants de moins de 5 ans.

20. La cohérence et la pertinence du COSOP seront également évaluées à travers l'appréciation des autorités des différents ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets comme le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, le Ministère ayant le genre dans ses attributions, le Ministère ayant l'aménagement du Territoire et l'Environnement dans leurs attributions, des autorités administratives et techniques au niveau provincial et communal, des autres intervenants, des prestataires de service et des bénéficiaires des projets. Au cours des discussions avec les bénéficiaires, la mission évaluera

comment ces derniers apprécient la mise en œuvre des projets et le degré de satisfaction de leurs besoins par les divers services offerts par les projets financés par le FIDA par le biais des différents appuis et kits octroyés.

B. Efficacité, effets et impacts du COSOP

21. Le cadre logique du COSOP montre les objectifs à atteindre et essaie de quantifier les résultats attendus par la mise en œuvre des différentes composantes des projets et programmes financés par le FIDA. Ces résultats attendus sont énoncés sous forme d'impacts à atteindre.

22. La mise en œuvre de ces projets et programmes cherche à réaliser les objectifs fixés par le COSOP. Elle a été faite à des périodes différentes parfois dans les mêmes zones d'action³⁴ contribuant ainsi à la consolidation des effets et impacts des projets par le développement de synergies et des complémentarités géographiques et thématiques, ou dans les zones différentes pour étendre la zone couverte par le FIDA. Par ailleurs, la succession de ces projets a permis de capitaliser les expériences et leçons apprises des premiers programmes (PRDMR et PTRPC) dont les objectifs étaient très vastes pour répondre au contexte post conflit et dont les interventions étaient relativement dispersées en vue d'atteindre beaucoup de ménages vulnérables. La coexistence des kits conçus pour l'assistance aux vulnérables (volet d'urgence) et des appuis davantage orientés vers le développement communautaire et agricole a été à l'origine de la démultiplication des activités et des composantes rendant difficile la mise en œuvre. Cette situation a en effet requis beaucoup d'efforts de la part du personnel de ces programmes pour assurer une mise en œuvre efficace et une génération d'effets et impacts tangibles. Profitant de cette expérience, les projets en cours ont connu une réduction des composantes (simplification) et adopté l'approche concentration des actions autour des marais à aménager avec le développement des filières prioritaires (riz et lait) et des filières secondaires identifiées de façon participative par les bénéficiaires. Ils ont aussi adopté la mise en œuvre des activités par phases successives au niveau des provinces.

B1. Objectif spécifique 1: Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques

23. **Documentation:** L'évaluation quantitative des effets et impacts du COSOP devra tenir compte des résultats des différentes évaluations³⁵ réalisées pour tous ces projets. Elle devra montrer les effets et impacts de chaque projet sur: (i) l'augmentation de la production agricole, (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire, (iii) l'accumulation des biens et (iv) la réduction de la pauvreté. En raison des moyens financiers limités et de la situation sécuritaire difficile pendant depuis le mois d'avril 2015, la mission juge bon de ne pas organiser une enquête des effets et impacts du COSOP. Sur base des résultats des différentes évaluations des projets et programmes, la mission a calculé les moyennes géométriques³⁶ des ménages bénéficiaires enquêtés pour tous les projets pour estimer les effets et impacts attendus dans le cadre des résultats du COSOP notamment sur:

- le % des ménages dont la production agricole a augmenté d'au moins 50%;
- le niveau d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la réduction de la malnutrition infantile³⁷ (comparaison sans et avec les projets);
- le niveau d'augmentation du taux de commercialisation des principales filières (riz et lait) et si possible des filières secondaires: vérifier si la moitié des bénéficiaires auraient doublé le volume mis en marché (voir si cet indicateur est documenté par les différentes évaluations), sinon il fera l'objet des données primaires récoltées au cours des descentes sur terrain);
- le % des ménages dont les revenus ont augmenté d'au moins 30%;
- le niveau de réduction de la pauvreté: à défaut des études actualisées sur les indices et le seuil de pauvreté monétaire au Burundi, l'évaluation des revenus des ménages bénéficiaires des

³⁴ Cas du PAIVAB et du PRDMR, cas du PARSE couvrant la zone PTRPC et du PRDMR.

³⁵ Mi-parcours et finales.

³⁶ Somme de tous les bénéficiaires enquêtés par chaque critère d'évaluation et % des bénéficiaires répondant à ce critère.

³⁷ Pour le cas de l'amélioration de la sécurité alimentaire, la mission estimera l'impact du COSOP sur la diminution de l'insécurité alimentaire au lieu de l'augmentation de la sécurité alimentaire.

projets FIDA s'est référée sur le seuil de pauvreté monétaire de 299 300 FBU et de 191 625 FBU par an et par habitant du milieu urbain et rural³⁸;

- le niveau d'augmentation de l'accumulation des biens (amélioration de l'habitat, augmentation des équipements de communication, de déplacement, etc.);
- la génération de la main d'œuvre permanente et temporaire.

24. Le tableau 43 montre la méthode de calcul des moyennes géométriques du COSOP sur base des résultats des évaluations mi-parcours et d'achèvement des projets et programmes du FIDA.

Tableau 43: Méthode de calcul des indicateurs du COSOP sur base des résultats d'évaluations des projets et programmes financés par le FIDA³⁹

Projets	% de ménages répondant au critère du COSOP	Nombre de bénéficiaires enquêtés	Nombre de bénéficiaires répondant au critère
PRDMR	A%	587	A%*587
PTRPC	B%	600	B%*600
PARSE	C%	856	C%*856
PAIVA-B	D%	886	D%*886
PRODEFI	E%	807	E%*807
COSOP	(A%*587+B%*600+C%*856+D%*886+E*807)/3736	3736	A%*587+B%*600+C%*856+D%*886+E*807

25. **Concernant la génération de la main d'œuvre**, la mission d'achèvement devra collecter des données sur le nombre d'emplois temporaires et permanents générés par les activités non agricoles et agricoles. Pour les emplois temporaires, les UFCP seront appelées à actualiser le nombre de bénéficiaires par sexe et si possible par tranche d'âge (jeunes, adultes) de la main d'œuvre pour les activités de: (i) aménagement des pépinières et production des plants; (ii) aménagement et réhabilitation des pistes, (iii) aménagement et réhabilitation de marais, (iii) construction des hangars, des aires de séchage, des écoles et des centres de santé; (iv) construction et réhabilitation des adductions et des sources d'eau potable, (v) aménagement et réhabilitation des bassins versants, etc.

26. Pour la main d'œuvre permanente, ces UFCP vont inventorier le nombre de personnes engagées dans les Centres de Collecte de lait, les coopératives rizicoles, les mielleries, les boutiques d'intrants, les services fonciers communaux, les activités artisanales générées par l'encadrement de OAA (tableau en annexe dans EXCEL) et par les activités de repeuplement en cheptel et de renforcement de la chaîne de solidarité communautaire animale qui ont une incidence sur l'augmentation de la production agricole notamment grâce à l'utilisation du fumier et d'autres intrants agricoles (semences, engrais chimiques, produits phytosanitaires).

27. En plus des projets d'intensification et de valorisation agricole, le FIDA a financé en 2012, une quatrième composante pilote de l'Emploi des Jeunes Ruraux "EJR" dont la mise en œuvre a débuté en juin 2013 et a conduit à une réduction du chômage au niveau des jeunes ruraux dans quatre communes des provinces de Ngozi et Bubanza. Une étude commanditée par le PRODEFI a mis à la disposition de la mission le nombre de jeunes dont les filles et les Batwa bénéficiaires des appuis de cette composante et considérés comme une main d'œuvre rurale créée.

28. La mission devra également estimer le nombre d'emplois indirects générés par l'octroi des kits aux bénéficiaires par les projets et programmes financés par le FIDA: Les études antérieures ont montré par exemple que l'acquisition des bovins occasionnait la génération de l'emploi chez une bonne proportion de bénéficiaires. Par exemple, en moyenne 26,9% des bénéficiaires d'animaux du PARSE ont engagé une main d'œuvre. Parmi cette main d'œuvre, 33,5% sont permanents et 66,5% temporaires. Au cours des différents groupes de discussion, la mission essaiera d'identifier l'allocation des salaires par les bénéficiaires de la main d'œuvre.

³⁸ Rapport sur du Questionnaire Unifié du Bien être de Base (QUIBB), 2006.

³⁹ Les données quantitatives des projets PROPA-O et d'EJR n'ont pas été pris en compte car leur évaluation à mi-parcours ont été uniquement qualitative et non quantitative.

29. Les effets et impacts non disponibles dans les différents rapports et études seront complétés par une évaluation quantitative rapide qui sera réalisée au cours des descentes de terrain. La mission devra en outre apprécier in situ la qualité de ces résultats et leur appréciation par les bénéficiaires.

30. **Aspects genre et représentation des classes sociales vulnérables:** En fonction des données disponibles, la mission pourra désagréger les effets et impacts par catégorie et par sexe. Elle devra se documenter sur le niveau d'implication des ménages appartenant aux classes sociales les plus vulnérables (femmes, Batwa, jeunes, veufs, veuves, orphelins chefs de ménage, etc.).

31. Les résultats quantitatifs trouvés pour les différents résultats seront comparés à ceux prévus par le COSOP pour apprécier le niveau d'atteinte de ses objectifs.

B2. Objectif spécifique 2: Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural

32. **L'objectif spécifique n°2** cherche à renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural. Trois résultats sont attendus: (i) les CDC sont reconnus et en mesure d'appuyer le développement économique inclusif, (ii) les organisations de producteurs (OP) sont organisées et structurées de manière à fournir des services de proximité à leurs membres et de manière plus générale aux populations rurales défavorisées, et (iii) les producteurs agricoles participent à l'élaboration et au suivi des politiques sectorielles, ainsi qu'au développement des filières prioritaires par l'intermédiaire de leurs organisations.

33. La revue d'achèvement se basera d'abord **sur la documentation existante** au niveau des projets. Cette documentation concerne les rapports périodiques d'activités des projets, les rapports de supervision annuelle, les rapports d'évaluation des effets et impacts des projets, les rapports d'achèvement, les rapports d'évaluation ante et ex-post lorsqu'ils ont été établis. Elle se basera ensuite sur **les résultats des entretiens** que les consultants en charge de la revue d'achèvement du COSOP effectueront auprès des organisations prestataires de services des projets dans les domaines concernés comme l'ONG ACORD au niveau du développement communautaire et participatif et de la structuration des producteurs en associations d'usagers, la CAPAD au niveau de la structuration des producteurs en groupements pré-coopératives et en coopératives et au niveau du forum paysan, du consortium TWITEZIMBERE-COPED-HELP CHANNEL au niveau de la structuration des producteurs en groupements pré-coopératives et coopératives dans le cadre de la valorisation des filières du PRODEFI. Ces entretiens concerneront aussi le Ministère du Développement Communal qui est notamment en charge de la décentralisation et du développement coopératif.

34. Ces entretiens se prolongeront lors **de visites de terrain** qui seront effectuées dans certaines provinces et communes d'intervention des projets FIDA par l'équipe de consultants en charge de ce travail de revue d'achèvement du COSOP. Pour ce qui est du travail sur le terrain, différentes méthodes sont généralement associées pour la collecte de données: (i) **discussions thématiques en groupe, sur la base d'une série de questions à l'intention des participants au projet et de groupes témoin**; (ii) réunions avec les parties prenantes au niveau de l'administration nationale, régionale ou locale, y compris le personnel du projet; (iii) visites auprès d'un échantillon de ménages, comportant une liste prédéterminée de questions aux membres du ménage et visant à obtenir une indication du niveau de participation au projet et de son impact; (iv) réunions avec des parties prenantes clés n'appartenant pas à l'administration – par exemple, des représentants de la société civile et du secteur privé. Les conclusions de l'évaluation sont obtenues par croisement des informations recueillies auprès des différentes sources.

35. Concrètement, ces entretiens se feront avec (i) les comités des structures communautaires (CDC) au niveau collinaire, communal et provincial, (ii) les comités des OP (groupements pré-coopératifs, coopératives, champs écoles producteurs (CEP)), (iii) les comités des associations des usagers (marais, pistes, pépinières de production des plants agro-forestiers, agro-fourragers, et forestiers,) (iv) les comités de gestion des infrastructures (bassins versants, centres de collecte de lait, hangars de stockage, etc.), (iii) les services techniques déconcentrés des Ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets comme les DPAE, les CDFC, etc. iv) les représentants de l'administration provinciale, communale et collinaire, (v) les représentants régionaux ou provinciaux des unités de facilitation et de coordination des projets (UFCP), (vi) les représentants d'autres

acteurs. Les visites de terrain concernent aussi certaines réalisations en relation avec les thèmes identifiés.

36. Les principaux résultats du COSOP qu'il faudra évaluer par la mission de revue à mi-parcours au niveau de cet objectif spécifique sont:

- 1 500 CDC sont capables de planifier et suivre la mise en œuvre des plans de développement local et d'appuyer la promotion d'un développement économique inclusif.
- Les OP, regroupant au moins 30% des producteurs/trices de la zone d'intervention du programme, fournissent des services adaptés et compétitifs en matière d'appui à la production, à la demande de leurs membres, dont 60% se déclarent satisfaits.
- Des plateformes de concertation réunissant d'une part des représentants des OP et du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, d'autre part des représentants des OP et d'autres acteurs de filières prioritaires se réunissent au moins quatre fois par an et prennent des décisions conjointes en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de filières.

B.3. Objectif spécifique 3: Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme

37. **L'objectif spécifique n° 3** du COSOP envisage de faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenues par le programme. Trois résultats sont attendus à ce niveau: (i) les stratégies et plans d'action de développement local et national comprennent des approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des plus vulnérables à l'économie de marché, (ii) les femmes participent au processus de décision et ont un accès équitable aux bénéfices générés par les nouvelles dynamiques économiques et (iii) la sécurité alimentaire des ménages dans les zones couvertes par le programme est augmentée. (iv) un quatrième résultat additionnel devrait concerner l'adoption par les projets de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de respect des aspects environnementaux. A cet effet, la mission devra apprécier la contribution du FIDA à l'adaptation au changement climatique dans sa zone.

38. A ce niveau, l'équipe de consultants analysera le contenu des documents stratégiques contenant les diverses politiques nationales (politique nationale genre, politique nationale d'adaptation aux changements climatiques, politique nationale de l'environnement,) pour apprécier dans quelle mesure les politiques nationales sont inclusives à l'égard des femmes et des groupes vulnérables dont les femmes, les jeunes et les Batwa, etc. et si elles intègrent les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de respect des normes environnementales.

39. La mission analysera ensuite les différents rapports des projets pour voir si les projets prennent en compte l'inclusion des groupes vulnérables dont les femmes, les jeunes et les Batwa et si les données de SE sont systématiquement désagrégées par genre. L'équipe analysera aussi la composition des différents organes de prise de décision comme les comités des CDC, les comités des organisations des producteurs (associations et OP, AUM, etc.)) et vérifiera la proportion des femmes dans ces comités et les postes qu'elles occupent au sein de ces comités pour voir si elles sont réellement associées à la prise de décision. Certes, l'appui aux projets aux IMF et la facilitation d'accès aux crédits a touché un grand nombre de femmes, la mission essaiera de faire un inventaire des femmes bénéficiaires des groupes de caution solidaire (GCS) et de crédits individuels.

40. L'équipe de consultants complétera les données chiffrées recueillies dans les différents rapports par des entretiens avec les personnes en charge des activités en rapport avec le genre que sont: (i) le Ministère ayant le genre dans ses attributions, (ii) les Coordinatrices des Centres de Développement Familial et communautaire (CDFC), (iii) l'unité genre prestant pour le compte des projets financés par le FIDA et les autres cadres des projets en général et les responsables du SE en particulier, (iv) les représentantes des associations des femmes quand elles existent, (v) les représentants des administrations collinaires, communales et provinciales.

41. Les principaux résultats du COSOP qu'il faudra évaluer par la mission de revue à mi-parcours au niveau de cet objectif spécifique sont:

- Des mesures favorisant l'amélioration de la production et de la commercialisation par les femmes et les groupes vulnérables sont élaborées avant fin 2010, et mises en œuvre avant fin 2015 au

niveau des institutions décentralisées et des OP, ainsi que des politiques sous-sectorielles et filières soutenues par les projets.

- A l'horizon 2015, les femmes représentent 40% des clients des services d'appui, 30 à 40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF soutenues par le programme et bénéficient des plus-values générées par les activités.
- A l'horizon 2014, la sécurité alimentaire des ménages dans les zones couvertes par le programme est augmentée de 62% (UNICEF 2007) à 75% et le taux des ménages prenant régulièrement au moins deux repas par jour est passé de 71% (UNICEF 2007) à 80%.
- Ces objectifs sont identiques à ceux de l'objectif stratégique 1. Dans la mesure du possible, les effets et impacts du COSOP seront désagrégés ou appréciés par sexe.

C. Description synthétique de l'efficience du COSOP (portefeuille)

42. Les projets seront appelés à présenter la situation exacte des décaissements et des dépenses effectives à la date du 30 juin 2015. Cet exercice permettra: (i) d'avoir l'estimation du budget annuel décaissé dans le cadre du COSOP et le comparer aux 8,1 millions de dollars prévu lors de sa conception et, (ii) de comparer les taux de décaissement par rapport à la progression des différents projets avec comme indicateur l'effectif de bénéficiaires atteints par rapport à ceux prévus suivant le modèle indiqué au tableau 44.

Tableau 44: Description synthétique des projets et programmes financés par le FIDA

	Bénéficiaires		FIDA	Autres bailleurs	Financement		Montan annuel par bénéficiaire	Durée	Date d'achèvement
	Prévus	Atteints	(USD)	(USD)	Prévu	Décaissé	USD	Mise en œuvre	
PRDMR									
PTRPC									
PARSE									
PAIVA-B									
PRODEFI									
PROPA-O									
EJR									
Total (COSOP)									

43. En fonction des données disponibles, la mission établira également la synthèse des différentes études de rentabilité économique des principaux kits octroyés par les projets et programmes financés par le FIDA.

D. Durabilité

44. Par des visites de terrain et la consultation des documents existants, la mission devra notamment évaluer:

- le niveau d'autonomisation des activités des projets et programmes financés par le FIDA: le niveau de participation dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités par les bénéficiaires, les CDC, les services techniques des DPAAE ainsi que l'administration locale;
- le niveau de maîtrise par les bénéficiaires et les structures communautaires des technologies et activités initiées par les projets financés par le FIDA;
- la capacité des bénéficiaires et des structures locales à maintenir les activités et à assurer la durabilité des acquis après l'achèvement des projets financés par le FIDA (notamment dans la gestion des aménagements et la bonne marche des coopératives, etc.);
- en plus de la durabilité technique, l'évaluation devra également concerner les aspects institutionnels (montrer si les membres des structures mises en place pour pérenniser les acquis des projets sont suffisamment formés et organisés), juridiques (si ces structures ont mis en place des contrats clairs de gestion et de collaboration avec les partenaires) et

économiques (par exemple, les mécanismes de collecte et de gestion des fonds d'entretien des infrastructures d'irrigation comme les redevances, des pistes, de gestion des coopératives, etc.).

E. Innovations et leur reproductibilité

45. En plus des effets et impacts des principales interventions du COSOP, les différents projets et programmes financés par le FIDA ont initié, en collaboration avec les partenaires, de nouvelles techniques et approches favorisant l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux burundais. Ces technologies ont été adoptées par les bénéficiaires directs avant de connaître une plus large diffusion sous forme de tache d'huile. Il s'agit notamment des kitchen garden, du SRI, des appuis des GCS, des activités initiées par le projet EJR. La mission pourra les inventorier, apprécier leur niveau d'adoption par les bénéficiaires et leur facilité de reproduction par les habitants de la zone du COSOP et/ou ailleurs.

F. Leçons et expériences apprises

46. La mise en œuvre des activités des projets financés par le FIDA pourrait avoir généré des effets et impacts positifs ou négatifs inattendus. Elle aurait également permis aux bénéficiaires et autres acteurs de développer certains mécanismes d'adaptation aux contraintes rencontrées et d'en tirer des leçons et de consolider leurs expériences. La collecte des expériences et leçons apprises va permettre de consolider les actions futures qui seront définies dans le prochain COSOP 2016- 2021.

G. Définition des prochaines étapes

47. La mission d'achèvement a également le rôle de proposer l'ébauche de recommandations et d'orientations pour la définition des activités du prochain COSOP. Sur base de résultats de la revue d'achèvement du COSOP, la mission pourra déceler des actions porteuses d'impacts tangibles et nécessitant des financements additionnels; des interventions dont la mise en œuvre a été effective, mais nécessitant davantage d'appuis pour conforter leur impact et leur durabilité; des interventions non achevées alors que les projets sont clôturés et des actions complémentaires dont la genèse vient de la mise en œuvre du COSOP (exemple: valorisation du lait dans certaines localités, certaines innovations).

48. Etant donné que la variabilité climatique commence à constituer une contrainte majeure à l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux, la mission devra proposer des actions de nature à favoriser la résilience et l'adaptation aux conséquences inhérentes à cette situation.

49. L'inclusion financière qui est appuyée par les projets financés par le FIDA sera également prise en considération.

Annexe: Résultats attendus du COSOP

Résultats clés		
Objectifs stratégiques du COSOP	Résultats que le FIDA espère influencer	Résultats d'étape
Objectif général Contribuer à la mise en œuvre du CSLP en facilitant la participation des ruraux pauvres à une croissance économique équitable et durable.	Résultat général Réduction de l'incidence de la pauvreté dans les zones couvertes par le programme.	Pour le résultat général Augmentation de 30% du niveau de revenus de 200 000 familles dans les provinces couvertes par les projets appuyés par le FIDA, à l'horizon 2014 (<i>taux moyen, basé sur les données des études de filières disponibles; 50 000 familles pour le PTRPC, 100 000 pour le PARSE, 50 000 pour le 3^{ème} projet, les résultats pour le 4^{ème} projet ne se feront sentir qu'après 2014</i>)
Objectif Spécifique 1. Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques.	1.1 Les revenus et la sécurité alimentaire des petits producteurs sont durablement améliorés à travers de nouvelles opportunités de production, de plus-value au sein de filières compétitives et d'accès aux marchés. 1.2 Les petits producteurs ont accès à des services de proximité adaptés à leurs besoins, efficaces et compétitifs. 1.3 De nouveaux emplois non agricoles sont créés en milieu rural	1.1.1 Les volumes de production de la moitié des producteurs (dont 30% de femmes) bénéficiaires des appuis des projets ont augmenté de 50% à l'horizon 2014. 1.1.2 Le volume de mise en marché des produits agricoles de la moitié des petits exploitants touchés dans les zones d'intervention du programme a doublé à l'horizon 2014. 1.2 Les petits producteurs ont accès facilement à des services fournis de manière efficace et compétitive par les OP et des prestataires de services publics ou privés dans les domaines de la formation, l'appui-conseil, l'approvisionnement en intrants, la santé végétale et animale, les produits financiers, la transformation, l'accès aux marchés. 1.3 Au moins 4 000 nouveaux emplois non agricoles liés aux filières prioritaires sont créés jusqu'à fin 2014. (2 800 dans le cadre du PARSE, 1 200 dans le cadre du 3 ^{ème} projet, les résultats pour le 4 ^{ème} projet ne seront effectifs qu'après 2014).
Objectif Spécifique 2. Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural.	2.1 Les CDC sont reconnus et en mesure d'appuyer le développement économique inclusif. 2.2 Les OP sont organisées et structurées de manière à fournir des services de proximité à leurs membres et de manière plus générale aux populations rurales défavorisées. 2.3 Les producteurs agricoles participent à l'élaboration et au suivi des politiques sectorielles, ainsi qu'au développement des filières prioritaires par l'intermédiaire de leurs organisations.	2.1 1 500 CDC sont capables de planifier et suivre la mise en œuvre des plans de développement local et d'appuyer la promotion d'un développement économique inclusif. 2.2 Les OP, regroupant au moins 30% des producteurs/trices de la zone d'intervention du programme, fournissent des services adaptés et compétitifs en matière d'appui à la production, à la demande de leurs membres, dont 60% se déclarent satisfaits. 2.3 Des plateformes de concertation réunissant d'une part des représentants des OP et du ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage, d'autre part des représentants des OP et d'autres acteurs de filières prioritaires se réunissent au moins quatre fois par an et prennent des décisions conjointes en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de filières.
Objectif Spécifique 3. Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenues par le programme.	3.1 Les stratégies et plans d'action de développement local et national comprennent des approches inclusives facilitant l'accès des femmes et des plus vulnérables à l'économie de marché. 3.2 Les femmes participent au processus de décision et ont un accès équitable aux bénéfices générés par les nouvelles dynamiques économiques. 3.3 La sécurité alimentaire des ménages dans les zones couvertes par le programme est augmentée.	3.1 Des mesures favorisant l'amélioration de la production et de la commercialisation par les femmes et les groupes vulnérables sont élaborées avant fin 2010, et mises en œuvre avant fin 2014 au niveau des institutions décentralisées et des OP, ainsi que des politiques sous-sectorielles et filières soutenues par les projets. 3.2 A l'horizon 2014, les femmes représentent 40% des clients des services d'appui, 30 à 40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF soutenues par le programme et bénéficient des plus-values générées par les activités. 3.3 A l'horizon 2014, la sécurité alimentaire des ménages dans les zones couvertes par le programme est augmentée de 62% (UNICEF 2007) à 75% et le taux des ménages prenant régulièrement au moins deux repas par jour est passé de 71% (UNICEF 2007) à 80%.

Appendice 2: Formations de renforcement des capacités des cadres du PAIVA-B et du PRODEFI

A. Formation des cadres du PAIVA-B

Nom et Prénom	Poste	Thème de la formation	Lieu de la formation	Période
BIZIMUNGU Gilbert	Responsable de la Production Agricole	Atelier régional de mise en œuvre pour les projets et programmes FIDA /Arusha Tanzanie	Arusha / Tanzanie	14/11 au 18/11/2011
		formation Accra/ Ghana/Atelier international de promotion des ressources accessibles d'éléments nutritifs des plantes en Afrique par les techniques innovatrices de compostage	Accra/Ghana	25/11 au 02/12/2012
		Formation sur le SRI par les experts malgaches (TEFFI SAINA , ODDIT)	Gitega, karusi et Kayanza	Janv 2011 , nov 2011 et Août 2012
		Formation sur l'approche " Champs Ecole Paysan Agricole (CEP)" par l'expert congolais KOKO	Gitega et Karusi	oct-12
		Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015
BURINKIKO Daniel	Responsable des Aménagements Agricoles	Formation sur la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire: les challenges de l'agriculture /Galilée Institute Israël	Israël	15/10 au 02/11/2012
HICINTUKA Félix	Responsable Administratif et Financier	Atelier régional de mise en œuvre pour les projets et programmes FIDA /Addis Abeba Ethiopie	Addis/ Abeba Ethiopie	11/11 au 17/11/2012
		Forum Gestion Financière des projets des pays financés par le FIDA dans les pays francophones/ Rome Italie	Rome/ Italie	20/01 au 25/01/2013
		Formation sur TOMPRO avancé passage de la version 5.9.2 à la version 5.9.3	Bujumbura	nov-12
		Formation sur TOMPRO avancé: passage de la version 5.9.3 à TOMIIPRO	Bujumbura	janv-14
		Formation: Remise a niveau sur la gestion financière des projets et contrôle interne à Dakar /Sénégal	Dakar /Sénégal	15-25 fevr 2015
		Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015
HORIZANA Salvator	Ancien Responsable administratif et financier (remplacé)	Atelier régional FIDA et FRAO / Cotonou Bénin	Cotonou /Bénin	12/10 au 16/10/2009
		Formation admin prêts/Nairobi	Nairobi	01/11 au 03/11/2010
KANANI Evariste	Comptable	Formation en matière de l'administration des prêts/ Nairobi Kenya	Nairobi /Kenya	26/04 au 28/04/2010
		Formation admin prêts/Nairobi	Nairobi/ Kenya	01/11 au 03/11/2010
		Formation/utilisation optimale du logiciel TOMPRO/ Paris France	Paris /France	16/07 au 03/08/2012
		Formation sur TOMPRO avancé passage de la version 5.9.2 à la version 5.9.3	Bujumbura	nov-12
		Formation sur TOMPRO avancé: passage de la version 5.9.3 à TOMIIPRO	Bujumbura	janv-14
		Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015
NDUWAYO Dorothée	Assistant Comptable	Formation sur l'administration des prêts /Nairobi Kenya	Nairobi /Kenya	26/09 au 28/09/2011

Nom et Prénom	Poste	Thème de la formation	Lieu de la formation	Période
		Formation sur TOMPRO avancé passage de la version 5.9.2 à la version 5.9.3	Bujumbura	nov-12
		Formation sur TOMPRO avancé: passage de la version 5.9.3 à TOMIIPRO	Bujumbura	janv-14
		Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015
		Formation en gestion financière et comptable des projet et procédure de décaissement à Dakar/Sénégal	Dakar/Sénégal	27 octobre au 14 Novembre 2014
NGEZE Evariste	Agent de bureau (appui à l'assistant à la coordination)	Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015
NTIRAMPEBA Jocelyne	Assistante à la Coordination	Formation amélioration des techniques de communication et de rédaction professionnelle /Kigali Rwanda	Kigali/ Rwanda	22/11 au 26/11/2010
NTIRAMPEBA Mélance	Adjoint au Responsable Suivi-Evaluation	Atelier Régional des projets de l'Afrique de l'Est et Australe /Maputo Mozambique	Maputo/ Mozambique	15/11 au 18/11/2010
		Formation sur la gestion des connaissances et la capitalisation des expériences organisé par la FRAO(Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest)/ Dakar Sénégal	Dakar /Sénégal	19/03 au 22/03/2013
		Formation sur le SRI par les experts malgaches (TEFPI SAINA , ODDIT)	Gitega, Karusi et Kayanza	Janv 2011 , nov 2011 et Août 2012
		Formation sur la cartographie	Bujumbura	fev 2015
		Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015
		Formation sur la gestion du Site pour les programme et projet FIDA au Burundi	Bujumbura	août-15
RASHID Rehema	Responsable Suivi-Evaluation	Atelier régional FIDA et FRAO / Cotonou Bénin	Cotonou /Bénin	12/10 au 16/10/2009
		Atelier de partage et de capitalisation des expériences et surtout des premiers enseignements issus de la mise en œuvre des activités de la facilité Alimentaire de l'Union Européenne /Bamako Mali	Bamako/ Mali	07/09 au 12/09/2011
		Atelier régional de mise en œuvre pour les projets et programmes FIDA /Addis Abeba Ethiopie	Addis Abeba/ Ethiopie	11/11 au 17/11/2012
		Formation/ Programme de Formation Internationale en Evaluation du Développement (PIFED)/ Québec Canada	Québec/ Canada	27/05 au 21/06/2013
		Formation sur le SRI par les experts malgaches (TEFPI SAINA , ODDIT)	Gitega, karusi et Kayanza	Janv 2011 , nov 2011 et Août 2012
		Formation sur la cartographie	Bujumbura	fev 2015
		Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015
		Formation sur la gestion du Site pour les programme et projet FIDA au Burundi	Bujumbura	août-15
RUFYIKIRI Herménégilde	Coordonnateur	Visite d'expérience et de formation organisée par IMAWESA dans le cadre de la gestion du système de riziculture intensif et de l'eau dans des systèmes d'aménagement intégrés/INDE	INDE	20/06 au 26/06/2010
		Atelier régional FIDA et FRAO / Cotonou Bénin	Cotonou/ Bénin	12/10 au 16/10/2009
		Formation sur l'administration des prêts /Nairobi Kenya	Nairobi /Kenya	01/11 au 03/11/2010

Nom et Prénom	Poste	Thème de la formation	Lieu de la formation	Période
		Atelier Régional des projets de l'Afrique de l'Est et Australe /Maputo Mozambique	Maputo/ Mozambique	15/11 au 18/11/2010
		Atelier de partage et de capitalisation des expériences et surtout des premiers enseignements issus de la mise en œuvre des activités de la facilité Alimentaire de l'Union Européenne /Bamako Mali	Bamako/ Mali	07/09 au 12/09/2011
		Atelier régional de mise en œuvre pour les projets et programmes FIDA /Arusha Tanzanie	Arusha /Tanzanie	14/11 au 18/11/2011
		Formation sur le SRI par les experts malgaches (TEFFI SAINA , ODDIT)	Gitega, karusi et Kayanza	Janv 2011 , nov 2011 et Août 2012
		Formation sur la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire: les challenges de l'agriculture /Galilée Institute Israël	Israël	15/10 au 02/11/2012
		Atelier régional de mise en œuvre pour les projets et programmes FIDA /Addis Abeba Ethiopie	Addis Abeba/ Ethiopie	11/11 au 17/11/2012
		Forum Gestion Financière des projets des pays financés par le FIDA dans les pays francophones/ Rome Italie	Rome/ Italie	20/01 au 25/01/2013
		Atelier organisé par le FIDA/Dakar Sénégal	Dakar /Sénégal	06/05 au 10/05/2013
		Atelier FIDA/ partage d'expérience et d'apprentissage pour l'Afrique Subsaharienne: partage d'expériences en leadership, planification et gestion de la mise en œuvre des projets / Accra Ghana	Accra/ Ghana	05/10 au 07/10/2013
		Formation sur Excel Avancé	Bujumbura	du 6 au 10 juillet 2015

B. Formation du personnel du PRODEFI

B1. Formation à l'extérieur

Nom et prénom de la personne formée	Fonction	Lieu de formation (pays)	Thème de formation	Date de participation	Appréciation
BITOGA Jean Paul	Coordonnateur	Rome/Italie	Gestion financière	Du 20 au 25 janvier 2013	
	Coordonnateur	Nairobi/Kenya	La gestion des propriétés foncières et des ressources naturelle	Du 29 au 31 mai 2012	
	Coordonnateur	Livingstone/Zambie	Atelier régional de partage des résultats et des expériences réussies sur la mise en œuvre des projets et programmes financés par le FIDA	Du 6 au 9 mai 2014	
	Coordonnateur	Dakar /Sénégal	Atelier d'apprentissage pour l'Afrique subsaharienne en leadership , planification et gestion de mise en œuvre des projets	Du 23 septembre au 4 octobre 2012	
NUNI Félicité	RAF	France	Audit	Du 8 au 26 juillet 2013	Utile
	RAF	France	Tompro (TOM ² PRO)	Du 28 juillet au 15 Août 2014	Très utile
	RAF	Italie	Gestion financière	Du 20 au 25 janvier 2013	Très utile
	RAF	Kenya	Administration des prêt	Du 26 au 28 septembre 2011	Très utile
	RAF	Sénégal	Atelier de formation sur la gestion financière et le	Du 16 au 24 Février 2015	

Nom et prénom de la personne formée	Fonction	Lieu de formation (pays)	Thème de formation	Date de participation	Appréciation
			contrôle interne		
BWASHI Révocate	Comptable	Sénégal	TOMPRO	Du 02 au 20 décembre 2013	Très utile
BWASHI Révocate	Comptable	Kenya	Administration des prêts	Du 26 au 28 septembre 2011	Très utile
NTIRAMPEBA Cassien	Comptable	Sénégal	TOMPRO	Du 02 au 20 décembre 2013	Très utile
NZEYIMANA Pontien Pontien	Responsable Aménagement et irrigation	Israël	Gestion de l'eau et sécurité alimentaire	Du 18 mars au 1 avril 2015	Très utile
	Responsable Aménagement et irrigation	Bamako/Mali	Atelier de partage et de capitalisation des expériences du programme facilité alimentaire	Du 5 au 12 septembre 2011	
	Responsable Aménagement et irrigation	Nairobi/Kenya	La gestion des propriétés foncière et des ressources naturelles	Du 29 au 31 mai 2012	
NZISABIRA David	RAP Ngozi	Israël	Gestion de l'eau et sécurité alimentaire	Du 26 mars au 9 avril 2014	Très utile
NTARWARARA Mélanie	RAP Bubanza	Israël	Gestion de l'eau et sécurité alimentaire	Du 26 mars au 9 avril 2014	Très utile
BABONA Albert	RAP Muramvya	Israël	Gestion de l'eau et sécurité alimentaire	Du 26 mars au 9 avril 2014	Très utile
KWIZERA Elie	RAP Cibitoke	Israël	Gestion de l'eau et sécurité alimentaire	Du 18 mars au 1 avril 2015	Très utile
NIKIZA Barthélemy	Ancien RAP Kayanza	Israël	Gestion de l'eau et sécurité alimentaire	Du 18 mars au 1 avril 2015	Très utile
BIGIRINDAVYI Prosper	RSE	Kenya /Nairobi	Atelier d'échange sur la gestion du savoir dans les projets financés par le FIDA en Afrique austral et de l'Est	Du 13 au 16 Août 2015	Intéressant
NTAKIYIRUTA Albert	ARSE	Kenya	Atelier d'échange sur la gestion du savoir dans les projets financés par le FIDA en Afrique austral et de l'Est	Du 13 au 16 Août 2015	Intéressant
NTAHE Béatrice	Responsable Genre	Sierra Leone	Gender action learning system « GALS »	Du 21 au 26 Janvier 2013	
	Responsable Genre	Rwanda /Ouganda	Boosting the contribution of value development to gender justice and pro-poor wealth creation	Du 23 septembre au 4 octobre 2012	
NDIKUMANA Benoît	Responsable EJR	Livingstone/Zambie	Atelier régional de partage des résultats et des expériences réussies sur la mise en œuvre des projets et programmes financés par le FIDA	Du 6 au 9 mai 2014	
NDIKUMANA Benoît	Responsable EJR	Turin/Italie	Formation sur le fonctionnement et la gestion du GERM	Du 11 au 15 Novembre 2013	
	ARSE-PRODEFI	Kenya	Atelier d'échange sur la gestion du savoir	Du 19 au 22 juin 2012	
GAHUNGU Joseph	Responsable Intensification Agricole	Nairobi/Kenya	Atelier d'échange sur la gestion du savoir	Du 19 au 22 juin 2012	
HABONIMANA Philippe	Responsable passation marché	ARUSHA/Tanzanie	East African Public Procurement forum (8è EAPF)	Du 2 au 4 septembre 2015	
NDIKUMAGENGE Pierre	Responsable Valorization agricole	Maputo/Mozambique	Atelier régional sur la coopération SUD-SUD entre la Chine et les pays africains	Du 4 au 9 août 2015	

B2. Formation à l'interne

Nom et prénom de la personne formée	Fonction	Lieu de formation (pays)	Thème de formation	Durée	Date de participation	Appréciation
BIGIRINDAVYI Prosper	Responsable Suivi-évaluation	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NZEYIMANA Pontien	Responsable Aménagement et irrigation	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
GAHUNGU Joseph	Responsable Intensification agricole	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
HABONIMANA Philippe	Responsable passation marché	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NTAKIYIRUTA Albert	Assistant au RSE	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
BARADANDIKANYA Perpétue	Aide Comptable	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
BARADANDIKANYA Perpétue	Aide Comptable	Bujumbura	Plan comptable national révisé	4 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NTIRAMPEBA Cassien	Comptable	Bujumbura	Plan comptable national révisé	4 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
SINABAJIJE Alphonsine	Assistante à la coordination	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NAHIMANA Savin	Consultant cadre d'appui à la coordination	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NDIKUMAGENGE Pierre	Responsable Valorisation agricole	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NTAHE béatrice	Responsable genre	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NZISABIRA David	RAP Ngazi	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
BABONA Albert	RAP Muramvya	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
BWAKIRA Emmanuel	RAP Gitega	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
CIZA Didace	RAP Karusi	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NTARWARARA Mélanie	RAP Bubanza	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
KWIZERA Elie	RAP Cibitoke	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NDIKUMANA Benoît	Responsable Emploi des jeunes ruraux	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
SIMBANANIYE Olivier	Assistant au RSE	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
HAKIZIMANA Thomas	Assistant au Responsable passation marché	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
MUSIRIMU Espérance	Chargée du financement des jeunes ruraux	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
TAMA Evariste	Responsable Elevage	Bujumbura	Formation en Excel avancé	5 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
BIGIRINDAVYI Prosper	RSE	Bujumbura	Formation sur la cartographie	3 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NDIKUMANA Benoît	Responsable EJR	Bujumbura	Formation sur la cartographie	3 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
SIMBANANIYE Olivier	ARSE	Bujumbura	Formation sur la cartographie	3 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NTAKIYIRUTA Albert	ARSE	Bujumbura	Formation sur la cartographie	3 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile
NZISABIRA David	RAP Ngozi	Bujumbura	Formation sur la cartographie	3 jours	Du 06 au 10 juillet 2015	Très utile

Appendice 3: Dernière notation des projets financées par le FIDA Juin 2015

Project 1469 [1100001469] Agricultural Intensification and Value-enhancing Support Project

Basic Facts

Country	Burundi	Project ID	1469 [1100001469]	Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.	1000003378, 1000003583
Project	Agricultural Intensification and Value-enhancing Support Project			Top-up Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.	
Date of Update	18-Jun-2015				
Supervising Inst.	IFAD				
No. of Supervisions	4	No. of Implementation Support/Follow-up missions	0		
Last Supervision	05-Dec-2014	Last Implementation Support/Follow-up mission			

				USD million	Disb. rate %
Approval	30-Apr-2009			Total financing	31.59
Agreement	14-May-2009	Effectiveness lag	2.7	IFAD Total	13.58
Entry into force	21-Jul-2009	PAR value	-----	IFAD loan	0.00
First disbursement	17-Dec-2009			DSF grant	13.58
MTR	22-Nov-2013	Last amendment		IFAD grant	
Original completion	30-Sep-2017	Last audit	25-Jun-2014	ASAP grant	
Current completion	30-Sep-2017			Domestic Total	4.86
Current closing	31-Mar-2018			Beneficiaries	1.40
No. of extensions	31-Mar-2018			National Govern	3.45
	0			External Cofinancing Total	13.16
				WFP	4.66
				European Union	6.00
				TBD	2.50

Project Performance Ratings

B.1 Fiduciary Aspects	Last	Current	B.2 Project implementation progress	Last	Current
1. Quality of financial management	4	5	1. Quality of project management	4	5
2. Acceptable disbursement rate	4	5	2. Performance of M&E	4	5
3. Counterpart funds	3	3	3. Coherence between AWPB & implementation	5	4
4. Compliance with financing covenants	5	5	4. Gender focus	5	5
5. Compliance with procurement	4	5	5. Poverty focus	5	5
6. Quality and timeliness of audits	4	5	6. Effectiveness of targeting approach	5	5
			7. Innovation and learning	4	4
			8. Climate and environment focus	4	4
B.3 Outputs and outcomes	Last	Current	B.4 Sustainability	Last	Current
1. Strengthen and protect of productive capitl	5	5	1. Institution building (organizations, etc.)	4	4

2. Support to ag. production and infrast. development	3	3	2. Empowerment	4	4
3. Coordination and implementation	4	4	3. Quality of beneficiary participation	5	5
			4. Responsiveness of service providers	4	4
			5. Exit strategy (readiness and quality)	4	4
			6. Potential for scaling up and replication	5	5

B.5 Justification of ratings

B1. La gestion financière est saine et transparente. La mission confirme l'absence de risques majeurs. Le taux de décaissement global du projet est 67%, toutes sources de financement confondues, et le taux d'exécution de 81,2%, engagements compris. Les fonds de contrepartie décaissés restent faibles (18,5% pour toute la période) par rapport aux prévisions initiales. L'élaboration des DRF non automatique est effectuée manuellement. Le manuel d'exécution du projet est disponible, mais doit faire l'objet de mise à jour. Le rapport d'audit 2013 est remis dans les délais : l'opinion de l'auditeur sur les états financiers est favorable. B2. La mise en œuvre des activités est satisfaisante. Les activités relatives à la composante 1 ont bien progressé alors que la structuration des coopératives accuse du retard. Les réalisations du PTBA 2014 se situent à 58,8%, 81,2% en incluant les engagements. Les objectifs sont atteints sauf ceux de la structuration des coopératives. Les critères de ciblage des bénéficiaires de bovins méritent d'être affinés. Les actions de protection des bassins versants contribuent à l'adaptation au changement climatique. B3. La mise en œuvre des composantes 1 et 3 est satisfaisante. Néanmoins, la composante 2 n'a pas beaucoup progressé. Le responsable de la composante a été indisponible. CAPAD, n'a pas aidé les coopératives à développer des services à ses membres. B4. Les organisations des producteurs sont fonctionnelles mais ont encore des difficultés d'accès aux financements des IMF. La participation des bénéficiaires dépasse les attentes. Les services des prestataires sont généralement appréciés (cas de ACOR, notamment). La stratégie de désengagement nécessite d'être affinée et partagée avec les structures communautaires, les services techniques et l'administration locale. Le projet dispose d'un potentiel de réplication surtout en ce qui concerne la production des semences de base et commerciales de riz sous l'encadrement technique de l'ISABU.

Overall Assessment and Risk Profile

	Last	Current
C.1 Physical/financial assets	4	5
C.2 Food security	5	5
C.3 Quality of natural asset improvement and climate resilience	4	4
C.4 Overall implementation progress (Sections B1 and B2)	4	4

Rationale for implementation/progress rating

La gestion financière du projet est efficace et transparente. Le revue des ECD n'a pas révélé d'anomalies significatives. Les accords de financement sont bien respectés. Le taux de décaissement du financement FIDA est de 70,5% et le décaissement global, toutes sources de financement confondues, est de 67%. Le décaissement au niveau de certaines catégories (catégorie 2 de 117%, la catégorie 9a de 106 % et catégorie 9b de 133%) est très important et a entraîné un dépassement. Il y a un risque de dérapages dans le décaissement des catégories IIa " Matériel et équipements", IXa " Salaires et indemnités" et IXb " Entretien et fonctionnement" Pour remédier à cela, il est nécessaire de procéder une réallocation des fonds pour répondre au besoins du projet. Les fonds disponibles pour la suite du projet correspondraient juste à consolider les acquis dans le PTBA 2015-2016. Les fonds additionnels du FIDA constituent un élément déterminant pour la poursuite des réalisations du projet. Le projet a généré des améliorations de la sécurité alimentaire des ruraux pauvres (femmes et hommes); la plupart des objectifs ont été atteints. La mise en œuvre est légèrement en deçà des attentes. Au rythme actuel, on peut prévoir que le projet atteindra environ 70% des principaux produits escomptés pour certaines composantes (1 et 3) mais pas toutes (2).

C.5 Likelihood of achieving the development objectives (section B3 and B4)	4	4
--	---	---

Rationale for development objectives rating

La gestion et la coordination du projet sont satisfaisantes et la performance du projet est satisfaisante et sera en mesure d'atteindre son objectif de développement.

C.6 Risks Short description of major risks for each section and their impact on achievement of development objectives and sustainability	
Fiduciary aspects	Il n'y a pas de risques fiduciaires majeurs. Les dépassements des décaissements sur les catégories IIa " Matériel et équipements", IXa "Salaires et indemnités" et IXb "Entretien et fonctionnement" nécessitent une demande de réallocation des fonds.
Project implementation progress	Le risque majeur auquel des voies de solution sont en train d'être recherchées concerne l'insuffisance du financement des producteurs ou de leurs organisations. Les prestataires de services en charge de la structuration des producteurs et de leur organisation en coopératives vont renforcer leurs capacités et les mettre en relation avec les IMF ou le système bancaire en vue de solliciter les crédits intrants et commercial sans lesquels ils ne pourront ni intensifier la production agricole ni réussir les activités de transformation et de commercialisation.
Outputs and outcomes	EU Food Facility mais aussi les activités financées par le FIDA ont démontré des impacts visibles notamment en termes d'augmentation de la production de lait et de riz mais aussi avec un effet certain sur la sécurité alimentaire. Le développement de l'élevage a permis de rendre disponible du fumier qui a permis d'augmenter la production et consommation de cultures vivrières (maïs et haricot) et de lait et de ce fait d'améliorer la nutrition des familles. Les quantités de lait commercialisées au travers des Centres de Collecte de Lait restent limitées bien que des circuits de collecte de lait informels sont en train de se mettre en place ; de même transformation et la commercialisation du riz au travers des coopératives méritent d'être, encore, consolidées.
Sustainability	Le changement tous les 5 ans, suite aux élections politiques, d'une proportion importante des

responsables des structures communautaires, des services techniques et de l'administration locale nécessite des mesures d'accompagnement (sensibilisation, formation) pour que les nouveaux responsables soient au courant des activités des projets, s'en approprient en vue de leur pérennisation.

Proposed Follow-up

Issue / Problem	Recommended Action	Timing	Status
Implementation speed	Mettre en relation les AUM et les coopératives et les IMF en vue de la demande de crédits intrants et commercial	January 2015	encours de préparation
Aspects fiduciaires	Introduire une demande de réallocation des fonds	Janvier 2015	encours de préparation
Miseen oeuvre	Finaliser le travail d'actualisation du manuel d'exécution du projet	Immédiatement	Encours
Top-up PAIVA-B	Mobiliser les fonds du financement additionnel du PAIVA-B en 2015	June 2015	

Additional observations

Le financement additionnel du PAIVA-B devrait être mobilisé en 2015 pour permettre au projet de poursuivre ses activités au de-là du 31 décembre 2015, d'étendre ses activités sur les deux dernières provinces de Bubanza et Karusi et de consolider les investissements réalisés dans les 4 provinces déjà touchées (Gitega et Karusi, Cibitoke et Kayanza).

Project 1489 [1100001489] Value Chain Development Programme

Basic Facts

Country	Burundi		Project ID	1489 [1100001489]	Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.	1000003716, 2000000213, 2000000335
Project	Value Chain Development Programme				Top-up Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.	1000004438
Date of Update	18-Jun-2015					
Supervising Inst.	IFAD					
No. of Supervisions	4	No. of Implementation Support/Follow-up missions	1			
Last Supervision	24-Oct-2014	Last Implementation Support/Follow-up mission	18-Mar-2012			

USD million Disb. rate %

Approval	22-Apr-2010			Total financing	102.89	
Agreement	07-May-2010	Effectiveness lag	0.5	IFAD Total	46.26	
Entry into force	07-May-2010	PAR value	-----	IFAD loan	0.00	0
First disbursement	03-Mar-2011			DSF grant	46.26	50
MTR	24-Oct-2014	Last amendment	12-Jun-2013	IFAD grant		
Original completion	30-Jun-2019	Last audit	28-Jun-2014	ASAP grant		
Current completion	30-Jun-2019			Domestic Total	13.92	
Current closing	31-Dec-2019			National Govern	0.72	3
No. of extensions	31-Dec-2019			National Govern	10.06	16
	0			Beneficiaries	3.14	68
				External Cofinancing Total	42.71	
				OFID	11.92	44
				European Union	21.60	0
				WFP	9.08	15
				ILO	0.10	0

Project Performance Ratings

B.1 Fiduciary Aspects	Last	Current	B.2 Project implementation progress	Last	Current
1. Quality of financial management	4	5	1. Quality of project management	5	5
2. Acceptable disbursement rate	3	4	2. Performance of M&E	5	4
3. Counterpart funds	4	3	3. Coherence between AWPB & implementation	5	5
4. Compliance with financing covenants	4	4	4. Gender focus	5	5
5. Compliance with procurement	5	5	5. Poverty focus	5	5
6. Quality and timeliness of audits	5	5	6. Effectiveness of targeting approach	5	5
			7. Innovation and learning	5	5
			8. Climate and environment focus	4	4

B.3 Outputs and outcomes	Last	Current	B.4 Sustainability	Last	Current
1. Promotion and Strengthening of value chains	4	4	1. Institution building (organizations, etc.)	4	4
2. Sustainable development of productive capital	4	5	2. Empowerment	4	4
3. Institution-building knowledge management		5	3. Quality of beneficiary participation	5	5
			4. Responsiveness of service providers	5	5
			5. Exit strategy (readiness and quality)	4	4
			6. Potential for scaling up and replication	5	5

B.5 Justification of ratings

Le système de gestion financière est acceptable. Les auditeurs/missions de supervision ont relevé des manquements modérés en ce qui concerne le contrôle interne. Le taux de décaissement est acceptable. Pour ce qui concerne les fonds de contrepartie, un peu moins de 70% des fonds envisagés dans les PTBA sont insérés dans les budgets nationaux et/ou mis à disposition selon l'échéancier. Les défaillances ne devraient cependant pas compromettre l'échéancier ou l'efficacité de la poursuite des principaux résultats du programme. La plupart des clauses des accords de financement sont respectées. La passation des marchés est généralement conforme à l'échéancier approuvé et la mise en œuvre des procédures de passation des marchés est transparente. Les rapports d'audit ont été soumis dans les délais et la qualité des rapports est généralement conforme aux normes du FIDA. Le Comité technique se réunit selon le calendrier. La gestion du programme est guidée par les objectifs de développement. Les postes-clé sont occupés par du personnel qualifié. Le système de SE est acceptable et les rapports sont produits régulièrement sur l'avancement du programme à plusieurs niveaux («effets», «produits» et «activités»). Les responsables du programme utilisent parfois les informations pour la planification et la prise de décisions. Les allocations budgétaires sont généralement respectées. Les temps de mise en œuvre sont généralement respectés et environ 80% des activités ont été terminées en temps voulu. La Coordination du programme et ses partenaires de mise en œuvre sont engagés dans l'effort visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Suite au ciblage participatif et transparent, le programme réussit assez bien à atteindre les ruraux pauvres, femmes et hommes, et ses activités répondent largement à leurs besoins et intérêts. Le ciblage est participatif et transparent et le programme réussit généralement à atteindre ses groupes cibles. VIEW ADDITIONAL COMMENTS UNDER "ADDITIONAL OBSERVATIONS". THANK YOU.

Overall Assessment and Risk Profile

	Last	Current
C.1 Physical/financial assets	4	4
C.2 Food security	4	5
C.3 Quality of natural asset improvement and climate resilience	4	4
C.4 Overall implementation progress (Sections B1 and B2)	4	5
Rationale for implementation progress rating		
C.5 Likelihood of achieving the development objectives (section B3 and B4)	4	5

Rationale for development objectives rating

Le programme a généré des augmentations de la dotation en actifs physiques et financiers des ruraux pauvres (hommes et femmes); un peu plus de 50% des objectifs ont été atteints. Il a généré des améliorations de la sécurité alimentaire des ruraux pauvres (femmes et hommes); la plupart des objectifs ont été atteints. La mise en œuvre est généralement conforme aux attentes. Au rythme actuel, on peut prévoir que le programme atteindra environ 80% des produits importants et la plupart des effets escomptés pour toutes les composantes et cela sans retards importants. Le programme a respecté l'échéancier pour la poursuite des effets escomptés et on peut prévoir qu'il aura atteint l'objectif de développement d'ici à la date d'achèvement.

C.6 Risks Short description of major risks for each section and their impact on achievement of development objectives and sustainability

Fiduciary aspects	Les risques fiduciaires les plus importants sont liés : (i) aux financements alloués au départ ne pouvant pas être tous mobilisés (PAM), (ii) au dépassement budgétaire lié à l'extension des zones d'intervention du programme, (iii) à l'appui financier aux IMF non prévu dans le montage initial du programme ; (iv) à l'avance initiale de 900.000 USD sur le prêt OFID qui est insuffisante pour faire face aux dépenses finançables sur OFID et la date de clôture du prêt OFID prévue pour le 30 juin 2016 soit 3 ans avant la fin du PRODEFI; (v) aux contributions des bénéficiaires dans le financement des constructions et des équipements (CCL, hangars, etc.) préfinancées et non retracées au niveau de la comptabilité du programme, et (vi) le contrôle budgétaire partiellement opérationnel et au canevas des rapports de suivi financier non conformes au modèle du FIDA.
Project implementation progress	La non-atteinte des objectifs, en matière de surface totale de marais à aménager, a un impact direct sur les objectifs des activités d'aménagement de bassins versants et de pistes d'accès. En effet, les activités de la sous-composante 2.1 sont étroitement liées, à savoir les pistes sont aménagées pour permettre l'accès aux marais aménagés, aussi pour un hectare de marais aménagé, 10 ha de BV sont protégés et végétalisés. L'aménagement de 80% de l'objectif du RPE, en matière d'aménagement de marais, engendre automatiquement l'aménagement de 80% de BV et en proportion équivalente les pistes d'accès. Ainsi la population qui sera touchée par les activités de cette sous-composante sera diminuée dans les mêmes proportions.
Outputs and outcomes	IL n'y a pas de risques majeurs en termes d'effets et de produits.
Sustainability	L'absence de fonds de subvention pour les CEF, le problème d'accès au financement pour les petits exploitants regroupés ou non en coopératives peuvent constituer des risques pouvant limiter la durabilité des effets des actions du projet.

Proposed Follow-up

Issue / Problem	Recommended Action	Timing	Status
Cadre logique et COSTAB	Le cadre logique et le tableau des coûts seront ajustés et désagrégés suivant la même structure pour permettre la gestion axée sur les résultats. à l'occasion d'une mission spécifique ultérieure	November 2014	Ongoing

Additional observations

ADDITIONAL RATINGS JUSTIFICATION. Les systèmes d'apprentissage sont satisfaisants et les enseignements sont souvent remontés (production semences haricot par des coopératives laitières, respect du calendrier cultural, etc.). Mise en œuvre composante 1: sans retards importants. On peut envisager que 70% des principaux produits seront atteints sans retards importants permettant ainsi la réalisation de certains effets escomptés. Mise en œuvre composante 2: selon les prévisions. On peut envisager que 80% des produits seront atteints en temps voulu permettant ainsi la réalisation de la plupart des effets escomptés. Mise en œuvre composante 3: avance selon prévisions. On peut envisager que 80% des produits seront atteints en temps voulu permettant ainsi la réalisation de la plupart des effets escomptés. Les institutions/organisations appuyées par le programme ont encore besoin d'appuis. Gouvernance est transparente. Elles ne seront pas encore en mesure de continuer à fournir les services aux clients/membres après la fin du programme. Le programme a fourni quelques appuis dans le but d'aider des femmes et hommes pauvres à développer/ renforcer leurs capacités et celles de leurs organisations et communautés. Ils/elles encore ont une capacité limitée d'exercer un contrôle sur leurs relations économiques et les institutions. Participation bénéficiaires est conforme aux prévisions faites. Participation des femmes et des hommes est paritaire dans l'ensemble. Prestations de services sont déterminées par la demande. Bénéficiaires participent à la sélection des prestataires; leur participation à l'évaluation des performances est satisfaisante. Services rendus sont généralement de bonne qualité. Stratégie de désengagement acceptée par la plupart des parties-prenantes est en train d'être élaborée et précisera les dispositions institutionnelles, les aspects juridiques, la répartition des actifs physiques du programme, ainsi que les ressources financières dont on aura besoin pour continuer après la fin du programme. Des partenaires au développement ont montré un intérêt pour certains éléments (CSCB, CCL, CEF, etc.). Le potentiel de mise à échelle/ reproduction est élevé.

Project 2000000738 National Programme for Food Security and Rural
Development in Imbo and Moso

Basic Facts

Country	Burundi	Project ID	2000000738	Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.	2000000833, 2000000834, 2000001034
Project	National Programme for Food Security and Rural Development in Imbo and Moso			Top-up Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.	
Date of Update	23-Jun-2015				
Supervising Inst.	IFAD				
No. of Supervisions	0	No. of Implementation Support/Follow-up missions	0		
Last Supervision		Last Implementation Support/Follow-up mission			

				USD million Disb. rate %		
Approval	17-Sep-2014			Total financing	57.89	
Agreement	19-Sep-2014	Effectiveness lag	0.1	IFAD Total	1.00	
Entry into force	19-Sep-2014	PAR value	-----	IFAD loan	0.00	0
First disbursement				DSF grant	1.00	0
MTR		Last amendment		IFAD grant		
Original completion	30-Sep-2020	Last audit		ASAP grant	0.00	0
Current completion	30-Sep-2020			Domestic Total	7.07	
Current closing	31-Mar-2021			National Govern	6.57	0
No. of extensions	31-Mar-2021			Beneficiaries	0.51	0
	0			External Cofinancing Total	49.82	
				GAFSP	30.02	8
				OFID	19.79	0

Project Performance Ratings

B.1 Fiduciary Aspects	Last	Current	B.2 Project implementation progress	Last	Current
1. Quality of financial management		4	1. Quality of project management		4
2. Acceptable disbursement rate		4	2. Performance of M&E		4
3. Counterpart funds		4	3. Coherence between AWPB & implementation		3
4. Compliance with financing covenants		4	4. Gender focus		4
5. Compliance with procurement		4	5. Poverty focus		4
6. Quality and timeliness of audits		4	6. Effectiveness of targeting approach		4
			7. Innovation and learning		4
			8. Climate and environment focus		4
B.3 Outputs and outcomes	Last	Current	B.4 Sustainability	Last	Current
1. Reinforce hydroagr. infrastructure in marshland		4	1. Institution building (organizations, etc.)		4
2. Develop & organize rice and dairy value chains		4	2. Empowerment		4
3. Build institutional capacity		4	3. Quality of beneficiary participation		4
			4. Responsiveness of service providers		4
			5. Exit strategy (readiness and quality)		4
			6. Potential for scaling up and replication		

B.5 Justification of ratings

Overall Assessment and Risk Profile

	Last	Current
C.1 Physical/financial assets		4
C.2 Food security		4
C.3 Quality of natural asset improvement and climate resilience		4
C.4 Overall implementation progress (Sections B1 and B2)		4
Rationale for implementation progress rating		
C.5 Likelihood of achieving the development objectives (section B3 and B4)		4
Rationale for development objectives rating		
C.6 Risks <i>Short description of major risks for each section and their impact on achievement of development objectives and sustainability</i>		
Fiduciary aspects	Burundi is in an election period. Therefore, there are some fiduciary risks related to disbursement of advances. The advance on GAFSP funding was already disbursed whereas the disbursement of advances on the OFID loan and IFAD grant, although requested by the project management unit is still pending. As the project has just started, there is no way to set up an early recovery plan for the already disbursed advance as procurement processes have just started. Nevertheless, use of funds from the designated and operation accounts are monitored on a weekly basis.	
Project implementation progress	Key staff was recruited in November and a selection process allowed to recruit technical staff in February. All project staff are in place including the regional coordination staff. The procurement process of consulting firms to carry out the feasibility studies for irrigation scheme construction and rehabilitation is on-going. The pre-selected firms will soon receive the bidding document and submit their technical and financial offers. The procurement process of service providers has already started and a convention has been recently signed with the 'Centre National d'Insémination Artificielle'. On the basis of the baseline study, 2 implementation support missions were carried out to design and operationalise the M/E system which is involving government agencies at province and local level ('Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage' et 'Agronomes et Moniteurs agricoles at commune and colline level). As ICO knew about potential instability due to the elections, the signature of the loan agreement as well as appointment of key staff and selection of technical staff were anticipated to avoid the election period and its uncertainties. Therefore, the project start up was smooth and not affected by the political instability.	
Outputs and outcomes	The implementation of the activities has not started yet on the ground.	
Sustainability		

Proposed Follow-up

Issue / Problem	Recommended Action	Timing	Status
Procurement processes involving "Direction Nationale des marchés publiques" delayed	Close follow up of the procurement process for feasibility studies and works	Continuous	
The AWPB seems to be a bit ambitious because	Review AWPB at mid-term review based on the progress made and time left	June-July 2015	
Rural roads can be rehabilitated in dry season only	Carry out office assessments in Imbo (Cibitoke) and Moso (Rouigui) to identify best solutions (eventually, to be hosted in PRODEFI branch in Cibitoke)	June 2015	
Office availability in the Imbo and Moso regions as well as logistics issues (transport, internet connection, telephone)	Start as soon as possible the preparation of bidding documents of feasibility studies	June 2015	
Nurseries are a priority to develop the "Chaîne de Solidarité Communautaire Bovine"	Seeds to be imported asap, workshop planning		
Targeting of beneficiaries of the "Chaîne de Solidarité Communautaire Bovine"	To be carried out by the regional coordination staff	End of June 2015	

Additional observations

Appendice 4: Synthèse des principales réalisations physiques du PAIVA-B et du PRODEFI au 30 juin 2015

PAIVA-B

Libellé	unité	Quantités Prévues	réalisations	taux de réalisation
Composante I: Renforcement et Protection du capital productif				
Sous composante 1.1: Aménagement du capital productif et sécurisation foncière				
Volet Aménagement/Réhabilitation marais				
Etude sur l'aménagement et réhabilitation marais	Ha	3 270	1 943	59
Aménagement	Ha	1 620	593	37
Réhabilitation		1 650	1 131	69
Volet Aménagement BV	Ha	30 000	21 179	71
Protection Bv avec l'appui du PAM	Ha		19 451	
Protection BV sans appui du PAM	Ha		1 728	
Fossés de ceinture	Km		952	
Production de plants	nbre	23 849 800	19 033 363	80
Mise en place de plants	nbre	23 849 800	16 422 376	69
Boisement communautaire	Ha	1 646	1 156	70
Volet Sécurisation foncière				
Livraison certificats fonciers	nbre	10 000	6374	64
Sous composante 1.2: Intensification agricole				
Volet Production semences et plant				
Production semence	Kg	400 000	127 910	32
<i>Semence des culture vivrière (haricot, maïs arachide)</i>	Kg		1 210	
<i>Semence de riz</i>	Kg		126 700	
Distribution plants de manioc résistants à la mosaïque	unité		2 000	
Distribution rejet de bananiers	unité		24 475	
Volet SRI et mise en valeur des marais aménagés				
Rendement	T/ha	3	4	123
Production additionnel du riz	Tonne	10 000	14 115	141
Taux d'adoption du SRI(moyenne)	%		68	
Volet Champs Ecole Paysan agricole				
Nbre de CEP	nbre	160	73	46
Volet Champs Ecole Paysan élevage				
Nbre de CEP	nbre	64	59	92

Libellé	unité	Quantités Prévues	réalisations	taux de réalisation
Volet Chaîne de solidarité communautaire				
Distribution Bovins		3 600		93
Bénéficiaires directs	nbre		3 356	
Femmes	nbre		154	
Bénéficiaires de la chaîne	nbre		1 274	
Femmes	nbre		162	
Taux de croissance du cheptel	%		75	
Effectif actualisé des bovins	nbre		5 900	
Production du lait	litre	5 000	1 776 228	35 525
Quantité du lait commercialisé	%	40	58	
Distribution caprins				
Bénéficiaire direct	nbre		3 535	
Bénéficiaire de la chaîne	nbre		1 024	
Composante 2: Valorisation agricole et infrastructure rurale				
Sous composante Infrastructure				
Magasins de stockage	nbre	11	6	55
Aires de séchage	nbre		10	
Pistes	Km	100	51	51
Boutiques d'intrants	nbre	30	1	3
Sou Composante Valorisation				
Développement des filières				
Filières sélectionnées	nbre	6	10	167
Filières développées	nbre	6	1	17
Coopératives agricoles	nbre	60	7	12
Accès au crédit(fond pour octroi de crédits agricoles y compris fonds engrais)	BIF	342 000 000	336 553 252	98
<i>Warrantage</i>				
Montant de crédit	BIF		8 167 302	
Nbre de bénéficiaire	nbre		228	
Femmes	nbre		62	
Taux de remboursement	%		100	
<i>Caution solidaire dont les groupe de femmes</i>				
Montant de crédit	BIF		279 914 950	
Nbre de bénéficiaire	nbre		1 222	
Femmes	nbre		395	
Taux de remboursement	%		95	
Crédit commercial (campagne pour achat du riz paddy)				
Montant de crédit			48 471 000	

Libellé	unité	Quantités Prévues	réalisations	taux de réalisation
Nbre de bénéficiaire			4 260	
Femmes			1 840	
Taux de remboursement			-	
Appui à la valorisation agricole	BIF	1 695 300 000		2
Achat décortiqueuse	BIF		40 000 000	
Renforcement des capacités des structures communautaires et des bénéficiaires		6 000	26 004	433
AUM				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		957	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		348	
CDC				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		2 464	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		746	
Coopératives (formation et fora)				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		2 287	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		845	
Boutique d'intrants				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		350	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		72	
pépiniéristes				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		3 310	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		912	
sécurisation foncière				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		1 338	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		310	
SRI				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		1 556	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		734	
Multiplicateurs semences				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		265	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		115	
CEP Agricole				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		188	
<i>Femmes</i>	<i>nbre</i>		74	
Elevage				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		3 368	

Libellé	unité	Quantités Prévues	réalisations	taux de réalisation
Femmes	<i>nbre</i>		365	
CEP Elevage				
<i>Nbre total de personnes formées</i>	<i>nbre</i>		15	
Femmes	<i>nbre</i>		2	
Composante 3 facilitation et mise en œuvre du projet				
Sous composante facilitation				
Alphabétisation des adultes				
Nbre de personnes alphabétisées	<i>nbre</i>		9 921	
femmes	<i>nbre</i>		6 533	
Appui aux batwa				
Nbre de personnes appuyées	<i>nbre</i>		30	
Femmes	<i>nbre</i>		8	

PRODEFI

	Unité (1)	Quantité pour toute la durée du projet (2)	Réalisé au 31-12-2014 (3)	Quantité pour la deuxième période de mise en œuvre (4)	Quantité totale réalisée au 30 juin 2015 (5)	% de réalisation (6)= (5)/(2)*100
Coopératives Riz	nbr	24	12	11	12	50%
Coopératives Lait et CCL	CCL	24	17	7	17	71%
Comptoirs vente lait	nbr	20	4	16	6	30%
Marais à aménager	ha	1697	1213	484	1 213	71%
Marais à réhabiliter	ha	1171	796	375	796	68%
Plaines à réhabiliter	ha	491	0	491	0	-
Bassins Versants à aménager (750m par ha)	ha	14 232	9 882	4 350	17 888	126%
Aménager les pistes	km	344	212	132	212	62%
Bureaux fonciers réhabilitation/équipement	nbr	12/12	12/6	0/6	12	100%
Hangars de stockage et aires de stockage	nbr	26	12	14	11	42%
Décortiqueuses classiques	nbr	10	4	0	4	40%
Décortiqueuses améliorées	nbr	16	0	16	0	-
Bovins	nbr	6000 dont 5450 femelles	4512	1401	4 512	75%
CEP vivriers	Nbr	260	130	130	153	59%
CEP Rizicole	Nbr	121	76	45	76	63%
CEP Élevage	Nbr	200	80	120	80	40%
CRIF	nbr	2	2	0	2	100%
Observatoires emplois	nbr	3	1	2	2	67%
Nbre de bénéficiaires directs	nbre	77 500 ménages	76 257 ménages	1 243 ménages	76 257 ménages	98%

Appendice 5: Taux d'adhésion des membres aux coopératives rizicoles et laitières au sein du PAIVA-B et du PRODEFI

Evolution du nombre d'adhérents des coopératives rizicoles PAIVA-B

Provinces	Communes	Nbre exploitants	Nbre membres de la coopérative							
			2 011		2012		2013		2014	
			Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Karusi	Gitaramuka	4 588	1810	39	1380	30	1330	29	520	11
	Buhiga	4 020		-	980	24	1050	26	620	15
	Bugenyuzi	9 016	690	8	1640	18	970	11	650	7
Total Karusi		17 624	2500	14	4000	23	3350	19	1790	10
Gitega	Bugendana	4 067	870	21	870	21	404	10	404	10
	Mutaho	3 522	870	25	870	25	564	16	564	16
Total Gitega		7 589	1740	23	1740	23	968	13	968	13
Total gén.		25 213	4 240	17	5740	23	4318	17	2758	11

Nombre d'adhérents des coopératives rizicoles PRODEFI (1^{er} trimestre 2015)

PROVINCES	Communes	Marais	Nombre product.	Group. membres	Nbre Coop.	Nbre de membres	% membres / exploitants
Ngozi		Kagoma II	331	9	1	90	15,1%
		Nyakijima II	762	4	1	40	
		Gahengeri	191	6	1	60	
		Kazirandwi	163	4	1	40	
		Nyakijima I	984	17	1	170	
	Gashikanwa	Gakobe	196	5	1	50	
		Rugori Nyakijima	255	5	1	50	
	Busiga	Murambi	456	4	1	40	
		Kabere Nyakijima	127	4	1	40	
	Tangara	Nyamisagara Nyabusyo Nyaruteke	1.007	9	1	90	
Ruhororo	Kibogoye	284	5	1	50		
S total Ngozi			4.756	72	11	720	
Cibitoke	Rugombo	Mugono	85	4	1	40	54,1%
	Mugina	Nyakagunda	63	4	1	40	
S t. Cibitoke			148	8	2	80	
Kayanza	Kayanza	Mbarara	759	8	1	80	11,2%
		Gahombo	Gisyogoyogo	343	5	1	
	Gatara	Ruhamba	604	4	1	40	
	Muhanga Gahombo	Rumira	262	5	1	50	
S. t. Kayanza			1.968	22	4	220	
Karusi	Mutumba	Nyakigezi	268	2	1	20	4,1%
	Bugenyuzi	Nyabusyo	1.902	7	1	70	
S total Karusi			2.170	9	2	90	
Bubanza	SRDI	Kabamba	842	5	1	50	6,0%
		Rubira	528	1	1	10	
		Kidwebezi	260	15	1	150	
		Buramata	1.200	3	1	30	
		Murira	524	2	1	20	
		Nyeshanga	850	4	1	40	
		Ninga	1.461	3	1	30	
		Bwiza bwa Ninga	1.038	2	1	20	
		Mpanda	533	4	1	40	
Nyamabere	636	8	1	80			
S t. Kayanza			7.872	47	10	470	
TOTAL			16.914	158	29	1.580	9,3%

Source: PRODEFI

Adhérents des coopératives laitières du PRODEFI

Provinces	Communes	localisation/ colline	Nombre éleveurs	Nombre groupements adhérents	Nbre Coop.	Nombre de membres	% des membres / éleveurs
BUBANZA	Mpanda	Musenyi	167	10	1	100	35,1%
	Bubanza	Ciya	251	9	1	90	
	Musigati	Kivyuka	269	10	1	100	
	Rugazi	Muzinda	254	4	1	40	
S t. BUBANZA			941	33	4	330	
MURAMVYA	Bukeye	Bukeye	149	8	1	80	43,1%
	Kiganda	Kabamena	272	9	1	90	
	Mbuye	Mbuye	392	18	1	180	
S Total MURAMVYA			813	35	3	350	
NGOZI	Ngozi	Mubuga	348	13	1	130	40,3%
	Busiga	Rukeco	182	13	1	130	
	Mwumba	Kiziba	108	5	1	50	
	Gashikanwa	Gashikanwa	182	8	1	80	
	Tangara	Tangara	331	9	1	90	
	Ruhororo	Ruhoeoeo	289	10	1	100	
S Total NGOZI			1.440	58	6	580	
CIBITOKÉ	Rugombo	Mikashi	145	4	1	40	30,5%
	Mugina	Nyeshenza	150	5	1	50	
S Total CIBITOKÉ			295	9	2	90	

Provinces	Communes	localisation/ colline	Nombre éleveurs	Nombre groupements adhérents	Nbre Coop.	Nombre de membres	% des membres / éleveurs
KAYANZA	Gatara	Maramvya	212	9	1	90	56,5%
	Kayanza	Kabuye	70	2	1	20	
	Gahombo	Gahombo	136	11	1	110	
	Muhanga	Muhanga	206	19	1	190	
	Butaganwa	Butaganzwa	134	4	1	40	
	Rango	Rango	162	7	1	70	
S Total KAYANZA			920	52	6	520	
GITEGA	Buraza	Buraza	294	10	1	100	43,6%
	Bugendana	Bugendana	234	13	1	130	
S Total GITEGA			528	23	2	230	
KARUSI	Gitaramuka	Gitaramuka	66	3	1	30	44,6%
	Bugenyuzi	Bugenyuzi	56	3	1	30	
	Gihogazi	Gihogazi	63	3	1	30	
	Nyabikere	Nyabikere	109	5	1	50	
	Mutumba	Mutumba	87	3	1	30	
			381	17	5	170	
TOTAL			4.398	175	28	1.750	39,8%

Source: Rapport provisoire d'évaluation des conditions d'adhésion des producteurs aux coopératives et étude des comptes des exploitations des différents maillons des coopératives

Appendice 6: Recommandations spécifiques

Le principe de capitaliser les expériences acquises et les leçons apprises en vue de consolider les acquis des projets avant de procéder à l'extension géographique des activités va guider la formulation des recommandations majeures.

Approches de mise en œuvre

- Maintenir et consolider l'approche de développement communautaire et participatif qui a déjà fait ses preuves dans les projets financés par le FIDA au Burundi en responsabilisant les structures communautaires, les services techniques comme les DPAE et les CDFC et l'administration locale pour qu'ils s'impliquent davantage dans la mise en œuvre et le suivi des activités des projets en vue d'assurer l'appropriation des activités et la durabilité des effets et impacts des projets.
- Maintenir l'approche de concentration géographique des activités et chercher à compléter et à consolider les acquis des projets existants avant de songer à étendre les activités sur de nouvelles zones. En cas d'extension géographique, les nouveaux projets devraient s'intéresser davantage aux collines et communes limitrophes de celles couvertes par les anciens projets dans les mêmes provinces, et cela en suivant l'approche de concentration sur les collines pilotes. Cette proposition permettrait de consolider la protection des BV et la prévention des marais contre les inondations tout en faisant une promotion de développement équitable.
- Maintenir et renforcer l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.
- Étendre et intensifier l'approche de vulgarisation basée sur les CEP.
- Poursuivre la restructuration du portefeuille FIDA dans l'objectif de passer de l'approche projet à l'approche programme mettant en avant la complémentarité géographique et thématique entre les projets, la décentralisation du personnel des projets vers les régions (UFCR) dans le but d'assurer un accompagnement de proximité des bénéficiaires et l'application systématique du principe de la gestion axée sur les résultats, y compris les conventions avec les prestataires de services et des contrats du personnel. Cette restructuration devrait entraîner à la longue des économies d'échelle.

Aménagements des marais et des périmètres irrigués

A. *Études de faisabilité des marais et périmètres irrigués*

- Étant donné la qualité insuffisante de la plupart des études de faisabilité des aménagements de marais et de périmètres irrigués, poursuivre et renforcer l'élaboration des DAO ouverts internationaux pour la sélection de bureaux d'études internationaux qui disposent de plus d'expériences au besoin associés à des bureaux d'études nationaux.
- Prévoir systématiquement dans les DAO d'études d'aménagement la réalisation d'études pédologiques approfondies et des études socio-économiques détaillées qui indiquent la nature des sols des sites identifiés, la liste des exploitants, l'emplacement et la superficie de leurs parcelles dans le but d'une part de déterminer si les sols sont propices à des spéculations rentables comme le riz pour pouvoir rentabiliser les investissements réalisés et d'autre part pour permettre le remembrement des parcelles avec le souci de voir chaque exploitant bénéficier d'une parcelle ou de plusieurs parcelles entières en fonction de la superficie qu'il détenait avant aménagement. Cela faciliterait le planage et la mise en valeur rationnelle de la parcelle.
- Prévoir chaque fois dans les DAO des travaux d'aménagement le creusement des fossés de ceinture qui protègent les marais contre les inondations provenant des bassins versants attenants.

B. *Période des travaux d'aménagement*

- Programmer le processus des études et de passation des marchés pour les travaux d'aménagement des marais et périmètres irrigués de manière à permettre la réalisation des travaux d'aménagement pendant la saison sèche (juin-septembre) pour ne pas perturber le

calendrier culturel (risque d'exposer les usagers des marais déjà vulnérables à l'insécurité alimentaire). Il faudra chaque fois anticiper le calendrier de passation des marchés sur la base des lenteurs administratives qui sont généralement observées.

- Programmer la fin de tous les travaux d'aménagement de 1 an à 2 ans avant la date d'achèvement pour disposer de suffisamment de temps pour structurer et accompagner les AUM appelées à s'occuper de l'entretien des infrastructures hydro-agricoles mises en place et assurer leur durabilité.
- Prévoir les travaux de planage dans les dossiers d'appel d'offres.

C. Travaux d'aménagement proprement dits

- Etudier la possibilité et les modalités d'indemniser en nature les exploitants dont les parcelles sont amputées d'une grande partie de leur superficie suite à l'aménagement et à l'installation des barrages par exemple en les insérant dans la liste des futurs bénéficiaires d'animaux issus de la CSC.
- Les bureaux de contrôle et de surveillance doivent veiller en permanence à la bonne qualité des infrastructures hydro-agricoles construites par les entreprises. Il faudra veiller à ce que leurs délégués sur terrain restent le plus longtemps possible sur les chantiers.

D. Réception provisoire et définitive des travaux d'aménagement

- Impliquer l'AUM (1 ou 2 représentants du comité) et l'administration locale dans la réception provisoire et définitive des travaux en les faisant nommer dans les commissions de réception pour qu'ils puissent signaler les défauts de construction qu'ils constatent.

E. Entretien des infrastructures hydro-agricoles

- Mener un plaidoyer auprès des autorités habilitées en vue de la reconnaissance légale des AUM et poursuivre les formations de renforcement des capacités et leur structuration en relation avec les coopératives rizicoles en cours.
- Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement pour qu'il étudie la possibilité de créer un fonds d'entretien des marais et périmètres irrigués à l'instar du fonds d'entretien routier pour que les investissements hydro-agricoles réalisés durent le plus longtemps possible.
- Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement pour que les textes fixant une redevance et une taxe communale sur les parcelles de marais, harmonisées sur toute l'étendue du pays, et dont un projet d'ordonnance sur la redevance a été élaboré sur financement du PRODEMA soient étudiés, adoptés et rapidement mis en application.
- Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement pour que soit rapidement interdite la divagation et la transhumance⁴⁰ du bétail qui détruit les infrastructures hydro-agricoles, les pistes et les dispositifs antiérosifs sur les BV.
- Doter les AUM d'un kit d'équipement d'entretien minimum au moment de la réception définitive des travaux (serpettes, pelles, houes, brouettes, cordes, etc.). Cette recommandation est aussi valable pour les pistes et les BV.

Aménagements des Bassins Versants

- Prévoir systématiquement des études complètes prenant en considération l'impact environnemental et l'élaboration des plans d'aménagement intégral des bassins versants en vue de protéger efficacement les marais aménagés contre les inondations en indiquant les zones critiques à protéger en priorité.
- S'assurer que les travaux de creusement des fossés antiérosifs sont complets pour un aménagement intégral.
- Procéder aux travaux de végétalisation des dispositifs antiérosifs au début de la saison pluvieuse et non à l'approche de la saison sèche pour éviter le dessèchement des éclats de souche, boutures et plants installés.
- Organiser régulièrement des campagnes (en début des saisons culturales) d'entretien des dispositifs antiérosifs en collaboration avec l'administration locale

⁴⁰Tout en prévoyant des mesures d'accompagnement des éleveurs traditionnels: intensification des cultures fourragères, organisation des campagnes d'insémination artificielle pour les accompagner à la réduction des effectifs du cheptel.

Construction des pistes

- Intégrer dans les dossiers d'appel d'offres pour la réhabilitation des pistes l'obligation d'installer des puisards et autres dispositifs antiérosifs au sortir des buses pour atténuer voir éviter les effets négatifs occasionnés par l'érosion pluviale.
- Appuyer les agriculteurs dans l'installation des puisards et la consolidation des dispositifs antiérosifs au sortir des buses des pistes déjà réhabilitées.

Sécurisation foncière

- Poursuivre le plaidoyer auprès des communes et du Gouvernement en faveur de la prise en charge des services fonciers communaux dans une optique d'autonomisation et de durabilité.
- Mener avec d'autres PTF un plaidoyer auprès du Gouvernement pour qu'il prenne des mesures tendant à faire accepter aux IMF et aux banques le certificat foncier comme garantie et que ce document ait la même valeur que le titre foncier.
- Poursuivre la sensibilisation des bénéficiaires des projets FIDA pour qu'ils fassent systématiquement enregistrer leurs parcelles héritées comme celles acquises par achat et obtiennent des certificats fonciers.

Intensification agricole et renforcement de la CSC animale

A. Intensification agricole

- Poursuivre et intensifier la collaboration avec les institutions de recherche spécialisées dans la production des semences améliorées pour qu'ils forment et accompagnent les riziculteurs dans la production des semences de riz améliorées (comme à Karusi) en vue de leur professionnalisation.
- Collaborer avec les institutions de recherche pour l'introduction des variétés à cycle court de riz permettant une double culture par an non seulement pour les zones de plaine mais aussi pour les zones de haute et moyenne altitude.
- Diffuser à grande échelle le maïs hybride introduit en 2014 car très productif, très apprécié par la population au niveau organoleptique et porteur d'impact.
- Tester l'alternance maïs hybride et le riz dans les CEP avant de l'étendre sur une grande superficie de la commune de Mbuye.
- Appuyer les bénéficiaires du programme FIDA à avoir un accès facile aux divers intrants agricoles et d'élevage, notamment à travers les boutiques d'intrants désormais intégrés aux hangars de stockage et aux CCL gérés par les coopératives et aux crédits intrants auprès d'IMF.

B. Chaîne de solidarité communautaire animale

- Poursuivre et renforcer les CSC bovine et porcine qui produisent beaucoup d'effets et d'impacts auprès des bénéficiaires directs et auprès des bénéficiaires d'animaux issus de la CSC. La CSC caprine pourrait être abandonnée car son suivi s'est révélé trop compliqué.
- Diversifier les sources d'approvisionnement en bovins tout en renforçant la capacité de production locale en bovins améliorés par l'organisation des campagnes d'insémination artificielle.
- Sur la base de l'expérience du PNSADR-IM, promouvoir et intensifier l'embouche bovine dans certaines zones familières à l'élevage de taurillons d'embouche comme celles de l'Imbo et du Moso.
- Initier et suivre le système d'enregistrement des naissances des bovins de la CSCB et ceux issus des campagnes d'insémination artificielle pour assurer une évaluation continue des capacités de production locale en bovins améliorés à donner aux ménages pauvres.
- Renforcer et généraliser dans la zone FIDA, en collaboration avec la Direction Générale de l'Elevage, le système d'enregistrement et de suivi des géniteurs (SESG) instauré par le PARSE.
- Mettre un accent particulier sur l'alimentation des animaux domestiques en général et sur celle des bovins en particulier car la quantité de lait produite est fonction de la qualité de l'alimentation. Cette recommandation est valable pour tous les types d'animaux dont la volaille qui a besoin d'une alimentation bien équilibrée pour pouvoir produire et pondre des œufs. Il faudra revoir les critères exigés pour recevoir un bovin et la possession d'une parcelle de marais qui produit de la paille de riz que les animaux pourront consommer pendant la saison sèche pourrait constituer un critère additionnel.

- Pour les jeunes ruraux, revoir à la hausse les effectifs de petit bétail à même de permettre aux bénéficiaires de changer leurs conditions de vie (nombre de poules pondeuses, nombre de porcins, nombre de lapins) et améliorer l'accès aux concentrés de qualité pour les bénéficiaires des volailles.

Valorisation

Les coopératives

- Bien structurer les coopératives rizicoles à partir des AUM, les organiser de telle manière qu'elles rendent beaucoup de services aux membres et les incitent à y adhérer plus massivement.
- Former davantage les comités et les gérants des coopératives sur l'organisation et la gestion (établissement des business plan, comptes d'exploitation, bilans, etc) et leur doter des outils de gestion indispensables.
- Etudier, en collaboration avec le MINAGRIE, les mécanismes appropriés à mettre en place pour que les infrastructures de stockage (riz et autres produits) et de conservation (centres de collecte de lait) et les équipements de conservation et /ou de transformation et autres (mobilier, informatique) dont le coût est réparti entre les projets (90%) et les coopératives (10%) deviennent propriété des coopératives qui pourront dès lors les hypothéquer et les présenter auprès d'IMF comme garantie en vue de l'obtention de crédits. Les coopératives pourraient s'engager à rembourser progressivement (à long terme) l'intégralité du coût des infrastructures et équipements.
- Renforcer les activités de transformation et de commercialisation des filières principales (riz et lait: CCL-fromagerie) et des filières secondaires parmi lesquelles le maïs hybride est particulièrement porteur d'impact car il pourra servir à l'alimentation humaine et animale.
- Pour la sécurisation du lait, promouvoir l'installation de fromageries dans les CCL et les doter d'un équipement approprié (moules) pour la fabrication de fromages de petits formats répondant à la demande locale.
- Prévoir la participation des coopératives au capital des unités privées, permettant ainsi de développer un partenariat privé-privé et de renforcer les plateformes de coopération entre acteurs qui sont organisées par les prestataires de services en charge de la valorisation des filières de manière à rendre plus viables tous les maillons des filières riz et lait, dans une optique gagnant-gagnant.
- Pour protéger les consommateurs, associer les collecteurs de lait privés dans les formations organisées pour assurer la qualité du lait et de ses dérivés. A long terme, ces collecteurs privés seront amenés à acheter des équipements de contrôle de la qualité du lait⁴¹.
- Prévoir une étude sur la disponibilité du marché local du lait et sur les mécanisme d'échange d'informations sur les marchés et les prix
- Prévoir de petites unités de pasteurisation, d'ensachage et de fabrication du yaourt à l'instar de celle du CCL de Matana.
- Prévoir l'installation de l'énergie solaire dans les endroits qui ne sont pas raccordés à l'énergie électrique de la REGIDESO.

La microfinance rurale

- Formuler un projet spécifique de microfinance rurale car le microcrédit s'est révélé porteur d'impact tangible spécialement en faveur des groupes vulnérables réunis en GCS.
- Poursuivre et intensifier la mise en relation des GCS et des coopératives avec les IMF en vue de l'obtention de microcrédit ou de crédits intrants ou de campagne pour l'achat de la récolte ou de crédits pour la contribution au coût des infrastructures et des équipements.
- Etudier plus en profondeur, sur la base de l'expérience des projets PAIVA-B et PRODEFI, la nature des appuis que les projets doivent apporter aux IMF partenaires leur coût et leur durée dans le temps. Il faudra étudier si les lignes de crédit, les fonds de garantie et les fonds d'appui au fonctionnement des IMF doivent être maintenus, à quelles conditions et à quelle hauteur.

Thèmes transversaux: nutrition, adaptation aux changements climatiques et environnement et d'emplois des jeunes ruraux, genre

⁴¹ Cette proposition vise également à protéger les producteurs qui offre le lait de bonne qualité contre le refus de payer le lait livrés à ces collecteurs privés.

- Prévoir dans la formulation de nouveaux projets; chaque fois que cela est possible, des activités de nutrition, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de l'environnement et de l'emploi des jeunes ruraux répondant au contexte actuel.
- Vulgariser à grande échelle l'expérience des foyers d'apprentissage nutritionnels (FAN) qui est en cours dans la zone du PROPA-O et qui rencontre des succès au niveau de la lutte contre la malnutrition chronique en demandant aux bénéficiaires de recourir aux vivres produits localement par eux-mêmes.
- Continuer à vulgariser à grande échelle les jardins potagers pour que les ménages puissent produire et consommer les légumes.
- Approfondir l'étude sur le type de foyers améliorés qui économisent le bois et le vulgariser à grande échelle.
- Elaborer une politique genre spécifique au programme FIDA qui montrerait de façon détaillée la manière dont les projets financés par le FIDA feront la promotion du genre.
- Prévoir dans la mesure du possible des activités d'appui légal dans les futurs projets car le travail des para-juristes a eu beaucoup de succès dans le cadre du PTRPC et a contribué à la réduction de cas de violences faites aux femmes et à la cohabitation pacifique. La question des moyens de fonctionnement dont ont besoin les para-juristes après la clôture des projets mérite une réflexion approfondie.

Gestion financière

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

- Négocier auprès du Gouvernement pour que les futurs projets ne soient plus obligés de payer préalablement à l'OBR la TVA qui finit par leur être remboursée avec retard mais qu'ils soient exemptés entièrement de cette taxe et de cette procédure qui met à mal la trésorerie des projets. Cette disposition devrait figurer expressément dans les accords de dons et dans la lettre au Bénéficiaire.

Accord conclusif de l'EPP

Aucune évaluation du programme de pays a été fait à aujourd'hui.

Processus de consultation dans le cadre de l'élaboration du COSOP

A. Introduction

1. Les premières consultations pour la préparation d'un nouveau document d'options stratégiques (COSOP) du FIDA au Burundi pour la période 2016-2021 ont commencé en janvier 2012 avec la revue à mi-parcours du COSOP 2009-2015 qui a été conduite de manière participative. Ces consultations se sont poursuivies avec l'organisation à Bujumbura, les 3 et 14 mai 2014, d'un atelier de réflexion sur les difficultés managériales des projets FIDA au Burundi et les pistes de réflexion sur les priorités de la restructuration du portefeuille selon l'approche Programme à l'intention des cadres des projets et programmes financés par le FIDA au Burundi.

2. Elles se sont poursuivies dans le cadre de la mission de revue d'achèvement du COSOP qui est intervenue au mois d'août 2015. Cette mission a eu des entretiens riches et variés dans les différentes communes d'intervention visitées⁴² avec des groupes de discussion thématiques⁴³ constitués des différentes parties prenantes et dont les résultats ont été chaque fois discutés dans les ateliers de restitution organisés au niveau provincial. La mission a également organisé des entretiens avec les partenaires privés et publics, les prestataires de services ainsi que d'autres intervenants dont les domaines d'action sont l'agriculture et le développement rural. Un atelier national de présentation du rapport de la revue d'achèvement du COSOP 2009-2015 a été organisé à Bujumbura le 08 septembre 2015. Ont pris part aux travaux de cet atelier, des représentants des Ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes financés par le FIDA, des partenaires techniques et financiers, des prestataires de services et des cadres de ces projets. Les travaux de cet atelier ont été présidés par M Joseph Nduwimana, Secrétaire Permanent du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, en étroite concertation avec Mme Rym Ben Zid, Représentante et Chargée du Programme FIDA au Burundi.

3. Par ailleurs, la mission d'élaboration du nouveau COSOP intervenue aux mois de septembre-octobre 2015 a été également consultative. Les différents groupes de discussion constitués de bénéficiaires ont été suivis par des ateliers de restitution au niveau provincial. Etaient conviés à ces ateliers les représentants des administrations provinciales et communales; les services techniques déconcentrés comme les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE), les Centres de Développement Familial et Communautaire (CDFC), les bureaux provinciaux de santé (BPS) et les districts sanitaires⁴⁴, les forestiers, les prestataires de services des projets FIDA, les cadres des antennes provinciales ou des Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) des projets et programmes FIDA ainsi que les représentants des autres partenaires techniques et financiers (PTF) dont les interventions sont localisées dans les provinces d'intervention du programme FIDA.

B. **Les consultations sur la revue à mi-parcours du COSOP en Janvier 2012 à travers la zone du programme FIDA**

4. De larges consultations avec les bénéficiaires structurés en organisations de producteurs (OP), les cadres des différents ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme FIDA en général, et les cadres des différents projets financés par le FIDA au Burundi en particulier ont été conduites par la mission de revue à mi-parcours du COSOP en Janvier 2012. Les participants à cette série de consultations ont formulé les recommandations suivantes:

⁴² Cinq provinces ont été visitées: Bururi, Karusi, Kayanza, Muramvya, Ngozi, et Rumonge.

⁴³ Qui ont couvert toutes les activités des projets financés par le FIDA.

⁴⁴ Pour les aspects nutrition et planning familial.

- La confirmation de la pertinence de l'approche de développement communautaire et participatif qui favorise les groupes des ruraux les plus pauvres, couplée à l'approche commerciale liée au développement des filières. Le renforcement des actions d'appui à l'allégement du fardeau de la femme rurale avec des investissements additionnels dans les domaines de l'eau potable, des pistes rurales, des foyers améliorés, du biogaz et des technologies post-récolte est apparu nécessaire. Le recours par les projets en cours et futurs à la petite mécanisation et à la traction animale a été recommandé pour appuyer les actions d'intensification agricole impliquant l'utilisation des engrais et des semences améliorées.
- La promotion d'activités d'adaptation aux changements climatiques qui permettraient d'accroître la résilience des zones affectées aux effets des inondations et ou des sécheresses. La maîtrise de l'eau devra faire l'objet d'actions plus diversifiées et concernera non seulement les marais et les périmètres irrigués mais également la mobilisation des eaux de surface (retenues collinaires et autres) et la collecte de l'eau des toitures des maisons. La diffusion de techniques et technologies adaptées notamment en matière de pratiques agricoles conservatoires et de matériel végétal approprié devra devenir une préoccupation permanente des équipes des projets. La diffusion des techniques et technologies adaptées permettra de renforcer les innovations introduites par les programmes du FIDA, en particulier le système de riziculture intensive (SRI), l'embocagement, l'organisation des plateformes des filières, les *kitchen gardens* et les foyers améliorés, etc.
- Le renforcement des appuis en matière de services financiers ruraux et de petites et moyennes entreprises génératrices d'emplois en: (i) démarrant sur des bases solides les partenariats avec les institutions de microfinance (IMF) pour le financement des projets en relation avec les filières mises en place, et (ii) en développant de nouveaux produits financiers destinés spécifiquement aux producteurs qui n'ont pas accès au crédit agricole.

C. L'atelier de restructuration du portefeuille FIDA à l'intention des cadres des projets FIDA les 3 et 14 mai 2014

5. Un atelier de deux jours (03 et 14 mai 2015) a été organisé à Bujumbura par la Représentation du FIDA au Burundi, avec la facilitation d'un expert international, à l'intention des cadres des projets financés par le FIDA pour démarrer une réflexion sur les difficultés managériales des projets FIDA au Burundi et les pistes de réflexion sur les priorités de la restructuration du portefeuille prônant le passage de l'approche projets à l'approche programme. Cet atelier a été précédé par des consultations informelles avec tous les coordonnateurs de projets/partenaires, les prestataires de service (l'ONG ACORD, CAPAD, OPP, DPAE, IMF) et les responsables de composantes (S/E, intensification et valorisation, aménagements; passation de marché, RAF, etc.).

6. Les participants à l'atelier ont d'abord identifié les principales contraintes à la gestion des projets/programmes et ont hiérarchisé les contraintes les plus actives selon leur niveau d'activité sur le système. Ainsi, les difficultés managériales **hautement prioritaires** (fortement actives et faiblement passives) identifiées concernent:

- Une distance élevée entre les sites des projets;
- Un éloignement de certaines zones par rapport au siège des unités de facilitation et de coordination
- Le montage institutionnel de certains projets trop complexe;
- Une faible connaissance et une appropriation de la stratégie par le personnel des projets du FIDA (du COSOP);

- Une méconnaissance des procédures administratives et financières du FIDA par le personnel.

7. Les difficultés managériales **modérément prioritaires** (fortement actives et fortement passives) identifiées sont:

- Une faible capacité d'analyse des données par le personnel;
- Une disparité entre les projets dans les approches d'intervention au niveau technique et de financement;
- Une absence de stratégie et de programme de communication;
- Une absence de coordination budgétaire, géographique et thématique de la mise en œuvre entre projets;
- Une faible capacité des prestataires de services et des partenaires étatiques;
- De faibles moyens alloués au suivi-évaluation (SE);
- Une érosion et une perte des ressources humaines qualifiées et expérimentées des projets;
- Un système de SE peu opérationnel, complexe et non standardisé;
- Un personnel du projet trop sollicité et insuffisant.

8. A l'issue de cet atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- Renforcer les deux piliers PRODEFI et PNSADR-IM: en accordant un financement additionnel au PRODEFI de 41,6 millions de USD et faire passer le PROPA-O sous la responsabilité du PNSADR-IM après la RMP;
- Formuler le financement additionnel du PRODEFI en Janvier/Février 2015;
- Sur la base des composantes existantes dans les différents projets, mettre progressivement en place des pools spécialisés dans le programme pays qui auront à leur tête un responsable: cellules d'audit interne, technique et financière, gestion administrative et financière, passation de marchés, suivi-évaluation, génie rural, élevage, production végétale, transformation);
- Réviser le modèle de mise en œuvre des projets basé sur le recrutement d'un grand nombre de prestataires de service et réduire le nombre de contrats dans un premier temps pour lever la contrainte de la complexité du montage institutionnel des projets, analyser la faisabilité et l'opérationnalisation des partenariats au préalable;
- Mieux communiquer sur le cadre stratégique du FIDA au Burundi et revoir annuellement le cadre stratégique du programme FIDA au Burundi en présence du personnel des projets,
- Conduire des évaluations régulières des performances des prestataires de service;
- Harmoniser le système de Suivi-Evaluation en adoptant une gestion et une budgétisation axée sur les résultats: tableau de coûts à même structure désagrégée que le cadre logique;

- Capitaliser l'expérience des personnes employées dans les projets financés par le FIDA.

D. L'atelier de restitution du rapport de la revue d'achèvement du COSOP 2009-2015 organisé le 08 septembre 2015

9. L'atelier de restitution du rapport de la revue d'achèvement du COSOP a été organisé en date du 08 septembre 2015 sous la présidence du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Il a réuni 48 participants venant de divers horizons. Ces participants ont formulé les recommandations suivantes:

- Veiller à ce que les projets commanditent préalablement des études d'impact environnemental approfondies avant la réalisation d'infrastructures importantes et demandent pour tout investissement des certificats de conformité aux services habilités du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions;
- Veiller, en collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers, à mener auprès du Gouvernement un plaidoyer en vue de la mise en place et de la mise en application d'une législation harmonisée régissant le système de collecte des redevances destinées à l'entretien des infrastructures mises en place (infrastructures hydro-agricoles, bassins versants, pistes, etc.) et des taxes communales exigées par certaines communes pour toute parcelle située sur un marais ou un périmètre irrigué;
- Aider le Gouvernement à mener une réflexion approfondie sur la mise en place d'un mécanisme soutenu par l'administration locale qui garantit l'entretien régulier et communautaire des dispositifs antiérosifs aménagés dans le cadre de la protection des bassins versants contre l'érosion pluviale;
- Prendre compte, en rapport avec la production, du facteur de compétitivité dans l'identification des cultures et chaînes de valeur à appuyer;
- Il n'y a pas beaucoup de succès enregistrés au niveau du crédit agricole. Les participants apprécient et encouragent les initiatives en cours au niveau du programme FIDA qui a mis en place des fonds de garantie, des lignes de crédit et des fonds de subvention auprès des IMF partenaires. Ils encouragent le Gouvernement et le programme FIDA à trouver des mécanismes appropriés pour inciter davantage les institutions de microfinance et bancaires à porter une plus grande attention au crédit agricole en faveur des petits producteurs. Pour ce faire, ces derniers sont appelés à se structurer en groupements de crédits solidaires (GCS) comptant un nombre réduit de membres, plus crédibles auprès de ces institutions qu'un seul individu sans réelle garantie;
- Pour toute innovation, impliquer étroitement les institutions de recherche avant son introduction et sa vulgarisation.

E. Réunion des Coordonnateurs des projets et programmes financés par le FIDA en date du 09 septembre 2015

10. En date du 09 septembre 2015, la mission chargée de l'élaboration d'un nouveau COSOP 2016-2021 a organisé une réunion avec tous les coordonnateurs des projets FIDA (PAIVA-B, PRODEFI, PROPA-O et PNSADR-IM) en vue d'échanger sur les principales orientations à donner à ce COSOP. Ils ont formulé les recommandations suivantes:

- La formulation des objectifs stratégiques du nouveau COSOP 2016-2021 devra se référer aux axes stratégiques du Gouvernement comme le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II), le programme national de sécurité alimentaire, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), etc. et aux objectifs

stratégiques du FIDA, aux objectifs internationaux comme les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui seront remplacés, après 2015, par les objectifs de développement durables (ODD) et régionaux comme le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA);

- La mise en œuvre du COSOP 2009-2015 n'a atteint que partiellement les objectifs poursuivis en matière de développement des filières et de commercialisation des produits, d'adaptation aux changements climatiques, de nutrition, de renforcement des organisations communautaires et de financement rural, de maintenance et de consolidation des acquis des projets pour les infrastructures sociales et hydro-agricoles, de stockage ou de conservation;
- Le taux de couverture géographique des projets et programmes à l'intérieur des communes et provinces reste relativement faible et concentré autour des marais et périmètres aménagés. L'extension des activités devrait par conséquent se faire dans les mêmes entités administratives. Il apparaît nécessaire pour le FIDA de mener un dialogue politique auprès du Gouvernement afin que celui-ci amène tous les intervenants à utiliser les mêmes approches d'intervention en vue de se compléter et de maximiser les effets et impacts des projets;
- Les projets éprouvent des difficultés au niveau de la compétence des ressources humaines. Il faudrait prévoir des formations de renforcement des capacités des cadres des projets en particulier dans le domaine du développement des filières et de la valorisation et en même temps prévoir au sein des projets une ligne budgétaire destinée à couvrir les frais de formation des cadres des projets et de jeunes stagiaires. A cet effet, les projets se proposent de recruter pour une année un consultant en valorisation des filières qui sera notamment chargé de suivre les activités de valorisation et de former les cadres des projets en charge de ce volet. Des visites d'échanges des responsables de la composante valorisation des filières dans les pays expérimentés seraient également envisagées;
- Les compétences des cadres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en général et des Directions Générales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE) en particulier nécessitent également des activités de renforcement des capacités. En effet, les DPAE sont appelées à jouer un rôle important dans le suivi et la pérennisation des acquis des projets après leur clôture. Les projets devraient prévoir les moyens adéquats à mettre à la disposition des cadres du MINAGRIE et des DPAE pour les inciter à s'intéresser et à s'impliquer davantage dans le travail de suivi des activités des projets;
- L'accès aux facteurs de production reste problématique au Burundi. Les appuis des projets financés par le FIDA n'ont pas apporté de solution durable à l'accès aux semences, aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires. Il faudra que le programme FIDA au Burundi étudie, en concertation avec le Gouvernement, la stratégie et les mécanismes à mettre en place pour faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production dont le fumier;
- Les participants ont exprimé leurs avis et considérations sur les objectifs stratégiques d'un nouveau COSOP. Il s'agit des objectifs suivants:
 - Objectif stratégique n°1: Améliorer l'accès aux facteurs de production et la sécurité alimentaire. Ce premier objectif inclurait aussi les aspects en rapport avec les changements climatiques et la nutrition. Les participants ont proposé au FIDA d'accorder une grande importance à l'élevage, au côté de l'agriculture, et de développer les filières riz, lait et viande. Par ailleurs, les activités d'insémination artificielle devraient être renforcées;

- Objectif stratégique n°2: Développer les filières et augmenter les revenus des ménages notamment par la valorisation de ces filières passant par la transformation des produits avec des équipements de qualité et la commercialisation;
- Objectif stratégique n°3: Renforcer les organisations des ruraux pauvres et impliquer les femmes et les groupes vulnérables dans les dynamiques économiques. Il s'agit en fait d'une combinaison des deuxième et troisième objectifs de l'ancien COSOP;
- Objectif stratégique n°4: Promouvoir l'emploi des jeunes ruraux qui constitue un important défi au Burundi. Il faudrait programmer au profit de ces jeunes des formations même dans des domaines en dehors des activités des projets. Cet objectif stratégique pourrait être facilement intégré à l'objectif stratégique n°3 car les jeunes font souvent partie des groupes vulnérables sans moyens suffisants de production surtout la terre.

F. Résultats des entretiens effectués dans 5 provinces de la zone du programme FIDA au cours de la semaine du 14 au 20 septembre 2015 (Provinces Karusi, Ngozi, Kayanza, Bubanza et Cibitoke respectivement les 14,15, 16, 17 et 18 septembre 2015)

11. Les participants à ces ateliers qui ont été organisés sous les auspices des Gouverneurs de Province ou de leurs représentants ont formulé les recommandations ci-après:

Approches de mise en œuvre

- Maintenir et renforcer l'approche de développement communautaire et participatif qui est bien appréciée et qui a déjà fait ses preuves au Burundi en particulier au niveau du suivi et de l'encadrement de la CSC animale. La pérennisation des effets et impacts des projets s'en trouve améliorée. Les CDC s'impliquent à 80% dans la CSC animale mais il semble que leur implication dans les autres types d'activités est faible. Selon les participants, seuls le Président et le Vice-Président des CCDC sont plus actifs alors que les autres membres ne sont pas suffisamment impliqués. Par ailleurs, le renouvellement périodique des membres de ces structures communautaires crée la nécessité de reprise perpétuelle des formations de renforcement des capacités au profit de nouveaux membres. De plus, les CDC dont le travail doit être bénévole demandent toujours une motivation financière que les projets ne peuvent pas leur accorder;
- Maintenir et renforcer l'approche de concentration des activités autour des marais et bassins versants qui permet une meilleure visibilité des actions et un développement de synergie et de complémentarité géographique et thématique entre les projets. Mais une certaine flexibilité est recommandée notamment au niveau des zones qui ne présentent pas de possibilités d'aménagement des marais et périmètres aménagés. Dans ces zones, la concentration des activités sur les collines pilotes est recommandée. Les participants souhaitent l'extension de certaines activités spécifiques comme l'appui juridique sur l'ensemble des communes d'une province. Ils ont émis le souhait de renforcement des capacités des cadres des unités de planification au sein des Ministères pour le suivi des politiques et l'orientation spatiale des intervenants de façon équitable et complémentaire;
- Poursuivre la restructuration du portefeuille FIDA en cours qui prône le passage de l'approche projets vers l'approche programme et la gestion axée sur les résultats. L'approche programme devra permettre une plus grande complémentarité géographique et thématique entre les divers projets, des économies d'échelle et un accompagnement de proximité des bénéficiaires. Les participants ont souhaité une plus grande implication, sur la base de conventions de collaboration, des structures publiques pérennes comme les DPAE et les CDFC dans la mise en œuvre et le suivi des activités des projets en vue d'une plus grande appropriation des acquis des projets.

Infrastructures hydro-agricoles et rurales

- Mettre en place et en application une législation harmonisée définissant les mécanismes de collecte et d'utilisation des redevances d'entretien des marais et périmètres aménagés, de perception et d'affectation des taxes communales sur les parcelles de marais et pour organiser de façon durable les travaux d'entretien;
- Créer un fonds commun d'entretien des marais qui pourrait être alimenté en partie par les taxes communales perçues sur les parcelles de marais, la contribution du Gouvernement et des financements accordés par les différents partenaires techniques et financiers (PTF). Une organisation chargée de l'entretien de ces infrastructures pourrait être créée à l'instar de la Société Régionale de Développement de l'Imbo (SRDI) qui collecte les redevances et assure l'entretien des périmètres rizicoles. Il faut responsabiliser davantage les AUM et les CDC. Les mécanismes de gestion de ce fonds commun d'entretien seraient à préciser ultérieurement;
- Etudier et introduire de nouveaux types d'irrigation autres que l'irrigation par gravité notamment dans la plaine de l'Imbo. Des pompages des eaux souterraines et des retenues collinaires de rétention des eaux de pluie pourraient être installés. Des experts étrangers pourraient être recrutés pour former des techniciens locaux à ces techniques;
- Appuyer la mise en place des plans d'aménagements des bassins versants;
- Faire un plaidoyer auprès du Ministère ayant l'aménagement et l'environnement dans ses attributions et le MINAGRIE pour obliger les entreprises en charge de l'aménagement des pistes et des routes à respecter les mesures d'atténuation des effets négatifs occasionnés par ces travaux en général, et les pistes en particulier.

La structuration et le développement des coopératives⁴⁵

- Mettre un accent particulier sur la sensibilisation des producteurs afin que les coopératives créées soient bien gérées dans la transparence;
- Organiser périodiquement des formations de renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la structuration et le développement des coopératives en général et les membres et gérants des coopératives en particulier;
- Prévoir une étude sur les avantages comparatifs qu'il y a à créer des groupements pré-coopératifs qui normalement ne payent ni d'impôts ni de taxes ou alors des coopératives qui sont normalement assujetties aux impôts et taxes;
- Mieux définir les relations devant exister entre les Associations d'Usagers des Marais (AUM) et les coopératives. En effet, certains producteurs demandent des crédits intrants auprès des IMF mais cachent la production au moment de la récolte;
- Harmoniser les niveaux de structuration des coopératives, le PAIVA-B le fait au niveau communal et le PRODEFI au niveau de chaque marais, la structuration au niveau des marais semble la mieux appropriée;
- Porter toute l'attention au choix des leaders de la coopérative;
- Il a été constaté que les actions d'achats du riz, du maïs et du haricot par le PAM auprès des coopératives leur permettent d'enregistrer des bénéfices qui leur donnent la possibilité d'offrir à leur tour des services aux membres, augmentant ainsi le taux d'adhésion des

⁴⁵ Quand on parle de coopératives, il faut chaque fois entendre qu'il s'agit en réalité de groupements pré-coopératifs (GPC) susceptibles d'évoluer vers les coopératives.

membres. De ce fait, des actions de sensibilisation du PAM pour qu'il procède aux achats locaux de vivres seraient envisagées;

- Développer le partenariat avec le secteur privé dans un cadre de gagnant-gagnant en mettant en avant la transformation et la commercialisation. Il faudrait que le FIDA appuie les acteurs privés désireux de s'intéresser à des investissements lourds;
- Mettre en place une réglementation (ordonnance ministérielle) sur la qualité du lait;
- Expérimenter et tester à grande échelle des alternatives d'énergie notamment de l'énergie solaire et du biogaz étant donné que plusieurs zones rurales ne sont pas connectées au réseau électrique de la REGIDESO;
- Retenir comme filières principales le riz et le lait-viande. Etant donné que les veaux mâles représentent plus de 50% des naissances, il faudra développer l'embouche bovine. Le maïs occupe la troisième place alors que la banane (à cuire et à fruit), le manioc et la patate douce occupent des positions différentes selon les provinces. Le blé a été cité en province de Kayanza;
- Appuyer la diversification des produits de la filière laitière (ensachage du lait, yaourt, fromage);⁴⁶
- Etudier la question du pavement cimenté des étables et de l'échelonnement du remboursement du ciment et des fonds de contribution aux frais de construction des infrastructures (hangars de stockage) et des équipements par les membres des coopératives laitières. En effet, le remboursement du ciment constitue une contrainte non négligeable à la bonne marche de la CSC bovine;
- Organiser des visites d'expérience dans d'autres pays qui ont enregistré des succès au niveau des coopératives;
- Engager des gérants des coopératives formés (A2 en gestion) et compétents qui seraient bien rémunérés à hauteur de 50% par la coopérative et à 50% par le programme FIDA. Le comité de surveillance de la coopérative pourrait comprendre des personnes non membres de la coopérative. Les contrats des gérants devraient être légalisés et indiquer leurs droits et obligations.

Financement rural

- Sensibiliser et mobiliser les producteurs pour qu'ils constituent une épargne auprès des IMF ou des Banques en passant par les étapes suivantes: épargne tontine pour réunir le montant exigé par les IMF pour ouvrir un compte, ouverture des comptes communs: incubation avant d'être à la hauteur d'ouvrir des comptes individuels.
- Assouplir les conditions d'adhésion aux IMF (paiement en 3 tranches par exemple) et créer au niveau des IMF des points de services financiers de proximité par rapport aux bénéficiaires.
- Demander au Département des Statistiques au niveau du MINAGRIE de communiquer régulièrement aux producteurs les informations sur les prix, les flux et les opportunités des marchés des filières dont disposent les coopératives.

⁴⁶ De petite taille adaptée à la demande locale et pour promouvoir une consommation rurale.

Changements climatiques

Activités pour protéger l'environnement et/ou s'adapter aux changements climatiques	Impacts socio-économiques et environnementaux	Mesures d'atténuation, de mitigation et de correction
1. Reboisement	Les sachets en polyéthylène utilisés dans les pépinières que ce soit pour les reboisements ou pour les arbres fruitiers sont «non biodégradables» à moyen terme	Utilisation/fabrication des sachets biodégradables (même pour les emballages et le transport)
2. Aménagement des marais	Perte d'aptitude agronomique du marais suite à un mauvais aménagement (partiel ou intégral)	Passation de marché rigoureuse ouverte à une concurrence internationale au niveau: étude, exécution, surveillance, impliquant à tous ces niveaux les bénéficiaires, les services administratifs et techniques locaux
3. Aménagement des Bassins versants	Aménagement sans effets ou amplification d'érosion, glissements de terrain, ravinement et inondation des bas-fonds et marais suite à des aménagements inappropriés selon les caractéristiques édaphiques du bassin versant	Etude spécifique préalable pour chaque type de bassin versant pour déterminer le type d'aménagement approprié
4. Aménagement des pistes d'accès	Les évacuations des eaux des pistes par des buses ou des canaux sont sans issue. En conséquence: destruction des infrastructures, des champs, ravinement et inondation des bas-fonds et des marais.	Bien étudier l'aménagement des pistes en y intégrant les mécanismes et techniques d'évacuation des eaux qui ne portent pas atteinte à l'environnement
5. Adaptation à la sécheresse	Chute de production suite à la réduction de la photosynthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Retenues des eaux de pluies collinaires ou de toitures de maison d'habitation pour arrosage - Cultures/variétés à cycle court - Cultures/variétés résistantes à la sécheresse, au stress hydrique et aux maladies - Cultures de soudure (tubercules) - Fonds de calamités ou des catastrophes
6. Adaptation aux inondations, pluies diluviennes et grêles	Destruction des champs	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage des marais: souvent les aménagistes des marais pensent plus à

Activités pour protéger l'environnement et/ou s'adapter aux changements climatiques	Impacts socio-économiques et environnementaux	Mesures d'atténuation, de mitigation et de correction
		l'irrigation en oubliant d'y associer le drainage en cas de nécessité - Cultures / variétés à cycle court - Fonds de calamités ou des catastrophes

12. D'autres recommandations ont été formulées:

- Mettre en place une réglementation interdisant la divagation du bétail, les feux de brousse et le brûlis tout en accompagnant les éleveurs extensifs dans la réduction des effectifs animaux par l'amélioration génétique et dans l'installation des cultures fourragères;
- Sensibiliser les populations sur l'utilisation de foyers améliorés, des techniques modernes de carbonisation, la technique de tuteurage du haricot utilisant beaucoup de ficelles à la place des bois, utilisation des systèmes de collecte d'eau des toitures, la vulgarisation de plants fruitiers (goyaviers);
- Revoir les dispositions du code foncier sur les parcelles de marais qui ne sont pas suffisamment claires;
- Impliquer les jeunes chômeurs dans la production des plants et la gestion participative des boisements;
- Initier des actions pilotes innovantes d'installation de bio-digesteurs pour la production et l'utilisation du biogaz.

Thèmes transversaux

Nutrition

- Renforcer la sensibilisation et l'éducation à la nutrition car la malnutrition est parfois liée aux habitudes alimentaires. En effet, certains produits comme le lait, les œufs sont prioritairement vendus au lieu d'être consommés par certains ménages. Ces formations devront aboutir à un changement de mentalités et de comportement. La sensibilisation à la nutrition pourrait être véhiculée par une radio communautaire dont la ligne éditoriale sera focalisée sur les questions de nutrition;
- Apprendre aux leaders communautaires (agents communautaires de santé et Mamans Lumière) et aux ménages comment préparer des aliments équilibrés;
- Renforcer l'installation de foyers d'apprentissage nutritionnels (FAN) avec des démonstrations culinaires organisées au niveau de la colline et diversifier les cultures notamment par la vulgarisation des *kitchen garden*, des jardins potagers et du petit bétail en guise d'accompagnement des ménages vulnérables. Au niveau des FARN, la prise en charge des malnutris est assurée par la communauté qui fait le dépistage et l'alimentation par des vivres produits localement. Il faut intégrer les légumes dans l'alimentation quotidienne,=;
- Développer des relations de partenariat avec d'autres intervenants plus expérimentés au niveau de la nutrition afin de veiller à la fois à la disponibilité, à l'accès et à la

consommation des vivres produits;

- Sensibiliser la population sur le planning familial⁴⁷ en vue de réduire progressivement la pression démographique sur la terre et sur la nourriture;
- Sensibiliser la population sur le comportement responsable des parents en rapport avec la nutrition. En effet, certains parents et surtout les hommes ne se soucient pas d'une bonne alimentation;
- Inclure les hommes dans les formations sur l'alimentation équilibrée et l'adoption des comportements responsables visant à réduire la malnutrition;
- Promouvoir l'hygiène du milieu, de l'habitat, alimentaire et corporelle en vulgarisant notamment les dispositifs de lavage des mains pour éviter les maladies des mains sales.
- Elaborer un projet de soutien à l'auto-développement de la femme et à son autonomisation. En effet, les revenus de ces femmes sont plus affectés dans l'alimentation des membres de la famille que les revenus des hommes. En effet, les hommes doivent tenir compte de la nécessité de bien alimenter les femmes enceintes (1 000 premiers jours).

Genre et groupes vulnérables

- Mettre en place une politique volontariste d'intégration des femmes dans les organisations de producteurs ou dans les groupes de caution solidaire et dans les instances dirigeantes sans considération du niveau d'études.
- Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement pour que la loi sur la succession des femmes soit votée et promulguée,
- Associer les Batwa dans les cours d'alphabétisation fonctionnelle,
- Orienter les jeunes vers la transformation des produits et le petit bétail.

G. Résultats de l'atelier organisé à l'intention des principaux intervenants dans la protection de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques à Bujumbura en date du 06 octobre 2015

13. En plus des recommandations déjà formulées au niveau des communes et provinces visitées qui ont été reprises et confirmées, les participants à l'atelier de Bujumbura ont insisté sur les deux nouvelles recommandations suivantes:

- Développer des systèmes d'associations des cultures selon les zones agro-écologiques permettant des récoltes échelonnées en fonction des cycles des cultures et des saisons;
- Rendre obligatoires les études d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) et des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) pour différents grands groupes d'activités des projets pour prévoir les mesures d'atténuation y relatives et leur budget.

14. Un rapport plus détaillé de cet atelier sera produit par l'expert en environnement et changement climatique et fera l'objet d'un appendice à part.

⁴⁷ Les expériences sur terrain ont montré que les familles avec beaucoup d'enfants sont les plus exposés à la malnutrition infantile.

Proces-verbal de l'atelier de présentation du rapport provisoire du COSOP 2016-2021 (22 octobre 2015)

PROCES-VERBAL DE L'ATELIER DE PRESENTATION DU RAPPORT PROVISOIRE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU FIDA AU BURUNDI (COSOP) 2016-2021.

En date du 22 octobre 2015, un atelier de restitution du rapport provisoire du Document d'Orientations Stratégiques (COSOP) du FIDA au Burundi 2016-2021 s'est tenu dans la salles des réunions de l'immeuble abritant les Programmes et Projets financés par le FIDA.

Participaient à la réunion:

- Monsieur Pierre Claver Ntibakivayo, Conseiller au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Madame Rym Ben Zid, Représentante et Chargée de Programme du FIDA au Burundi;
- Les Représentants des partenaires techniques et financiers (PTF) en général et de la Coopération Belge en particulier;
- Les Coordonnateurs des Programmes et Projets financés par le FIDA ainsi que leur personnel;
- Les partenaires de mise en exécution des programmes et projets financés par le FIDA.

La liste des participants figure en annexe: (voir la liste scannée).

Déroulement de la réunion

L'atelier a été ouvert par le Conseiller au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui a remercié tout un chacun pour avoir répondu à l'invitation.

Prenant la parole pour introduire les travaux, la Représentante et Chargée du Programme FIDA au Burundi a remercié tous les participants pour avoir répondu présents à cet important atelier. Elle a rappelé que l'élaboration du nouveau COSOP intervient après la revue d'achèvement du COSOP précédent élaboré pour la période de 2009 à 2015. Ce COSOP qui a été initié en 2008 devait prendre fin en 2014 mais une réunion qui s'est tenue au FIDA a, par après, prolongé la période jusqu'en 2015.

Dans le cadre du COSOP achevé, des résultats positifs ont été atteints notamment en termes de croissance économique et de renforcement des capacités des producteurs. Mais sa mise en œuvre a également connu des contraintes notamment liées à l'aménagement des marais, à la durabilité des infrastructures mises en place, à la structuration et à la valorisation des chaînes de valeur.

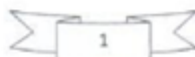
Le présent COSOP 2016-2021 comporte deux cycles de financement de 3 ans chacun, l'un allant de 2016 à 2018 et l'autre qui va de 2019 à 2021. Il prévoit l'élaboration d'un projet de micro-finance rural et la prévision d'un financement additionnel pour le PNSADR-IM dans le cadre d'aménagement des bassins versants.

Le travail d'élaboration du COSOP 2016-2021 a été confié à l'équipe de trois consultants (Monsieur Yves MINANI qui est consultant au FIDA et deux professeurs d'Université à savoir Messieurs Gilbert HATUNGUMUKAMA et Monsieur Antoine GAHUNGU).

Présentation des résultats de l'étude

Les trois consultants ont, tour à tour, procédé à la présentation synthétique du nouveau COSOP qui s'articulait sur quatre points essentiels:

- ✓ Le contexte d'élaboration du COSOP 2016-2021;
- ✓ Les expériences et les leçons tirées;
- ✓ Le cadre stratégique du FIDA pour le Burundi
- ✓ La gestion du COSOP et les risques.



Le contexte d'élaboration du nouveau COSOP tient compte de la période d'achèvement du COSOP précédent, de la pauvreté rurale et des cadres stratégiques d'harmonisation des interventions et d'alignement déjà mises en place dans le pays comme la Vision Burundi 2025, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II), la Stratégie Agricole Nationale (SAN), le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), etc..

L'analyse des expériences et leçons apprises du COSOP précédent conduit à l'évolution et aux orientations suivantes:

- la poursuite de l'approche de développement communautaire et participatif;
- la simplification des projets passant de cinq à deux composantes techniques;
- la concentration des activités autour des marais ou périmètres aménagés/réhabilités;
- la prise en compte de nouvelles thématiques telles que l'emploi des jeunes ruraux, la nutrition et la micro-finance rurale;
- l'enregistrement d'un certain nombre d'effets et impacts positifs des projets en faveur de la population bénéficiaire (sécurité alimentaire et nutrition, revenus, accumulation des biens etc.);
- l'amélioration continue de la stratégie globale de mise en œuvre du COSOP et son adaptation au contexte du pays;
- la nécessité d'améliorer la qualité des études pour les infrastructures hydro-agricoles et rurales;
- l'appui à la production par l'introduction du maïs hybride donnant de très bons rendements;
- le succès des activités d'appui légal où les para-juristes ont amélioré l'accès des groupes vulnérables au règlement pacifique des conflits et à la justice ainsi que la cohésion sociale;
- le développement des filières et le financement rural;
- La dynamique introduite par le PRODEFI stimulant les industriels de lait et l'accès au crédit intrants et au crédit d'achat du paddy pour les coopératives rizicoles;
- l'expérience encourageante en cours des foyers d'apprentissage nutritionnel (FAN) permettant de lutter contre la malnutrition chronique à travers l'utilisation et consommation des produits vivriers locaux.

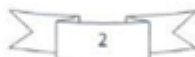
Le cadre stratégique du FIDA au Burundi comprend trois objectifs stratégiques principaux:

- La poursuite de l'extension et l'entretien des investissements productifs en adoptant une gestion raisonnée de l'écosystème pour améliorer la résilience aux changements climatiques et assurer la durabilité des effets et impacts;
- Le développement des filières par le biais de la structuration des organisations de producteurs en induisant la croissance économique tout en augmentant la résilience aux changements climatiques;
- Le renforcement de l'implication des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques en général et celles promues dans le cadre des filières appuyées.

La gestion du COSOP se fera au moyen d'un système de suivi-évaluation cohérent avec le suivi-évaluation du CSLP II et du PNIA ainsi qu'avec le suivi-évaluation des projets et programmes.

Les risques principaux recensés sont en rapport avec la vulnérabilité de l'économie burundaise, le déficit du financement, la faible capacité du Gouvernement d'opérationnaliser les politiques et stratégies agricoles, de protection de l'environnement et de gestion de l'eau, les faibles capacités opérationnelles et financières des IMF ainsi que le contexte politique fluctuant.

Echanges avec les participants



4.

Après l'exposé fait par les trois consultants, la séance des débats a été nourrie par des échanges d'enrichissement du rapport provisoire du nouveau COSOP qui tournaient autour des points suivants:

1. La cohérence du nouveau COSOP avec les ODD (Objectifs pour le Développement Durable) et le travail en synergie entre les différents acteurs du MINAGRIE et du MINISANTE pour améliorer la sécurité alimentaire et lutter ensemble contre la malnutrition;
2. La mise en évidence des liens de collaboration avec les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et l'alignement sur le PNIA en révision au niveau des différents objectifs du nouveau COSOP;
3. La synergie, le partage d'expérience et l'harmonisation des normes de qualités entre les PTF dans les différents domaines clés d'intervention (entretien d'infrastructures hydro-agricoles, approche CEP et chaîne de solidarité communautaire animale, etc.);
4. L'intégration de l'aspect gestion environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre de tous les projets tout en se référant aux stratégies nationales de gestion de l'environnement et de changement climatique;
5. L'élaboration des plans d'aménagement spécifiques à chaque bassin versant (BV) et la priorisation de ces derniers en fonction des menaces de détérioration qui pèsent sur eux. Le FIDA a déjà prévu un financement additionnel pour le PNSADR-IM qui placera parmi ses priorités l'aménagement des bassins versants.
6. La zone d'intervention du FIDA qui doit rester la même du moins au niveau Province et Commune mais avec possibilités d'extension à l'intérieur de la Commune ou de la province déjà couverte en vue de maximiser les effets et les impacts du projet.
7. L'appui institutionnel pour aider le Gouvernement dans l'investissement agricole et le renforcement des capacités des cadres des DPAE et du Génie Rural qui est déjà prévu par le FIDA;
8. L'appui aux groupes vulnérables qui est un aspect pris en compte par tous les Projets et Programmes du FIDA;
9. La ventilation des financements par Province et par Commune pour des soucis de visibilité. Ce que le FIDA peut faire à travers les fiches de répartition du budget mises à disposition par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Clôture de la réunion:

La clôture de l'atelier par le conseiller au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a été précédée par le rappel des étapes suivantes par la Représentante et Chargée du Programme FIDA au Burundi. Cette dernière a notamment précisé que cette première consultation sera suivie par la soumission du rapport du COSOP à l'équipe du FIDA à Rome pour analyse avant sa transmission aux autorités Burundaises. En cas de nécessité, d'autres consultations pourront ensuite se faire au Burundi. Le Conseiller au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a recommandé à l'équipe de consultants de tenir compte des observations émises par les participants dans la finalisation du document du COSOP 2016-2021.

L'atelier qui avait commencé à 15h00, s'est clôturé à 17h20' dans une ambiance d'entente parfaite.

Le Rapporteur, Donat MWARURO



Handwritten signature and date: 23/10/2015

RESTITUTION DU COSOP 2016-2017
 BUJUMBURA 22 OCTOBRE 2015

NOM ET PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	E-MAIL
1. NIYONKABANA Jean-Marie	Gouverneur Bulabula	79 977 839	niy@republic.rwanda.gov.rw
2. RUTAYISIRE Jean-Marie	Secrétaire Général FA-VH-8	79 999 379	rut@republic.rwanda.gov.rw
3. KWA TAVANA BETERE	VHN / DAVOSA	79 909 191	kwat@republic.rwanda.gov.rw
4. NZIRAKYIZERA Jean-Marie	Secrétaire Général PRSAD-14	79 904 919	nzir@republic.rwanda.gov.rw
5. DASHURA FERDINAND	AMBABEL	79 00 15 50	dash@republic.rwanda.gov.rw
6. GIKOZA VERONICA	Secrétaire Général PR-104	79 202 600	giko@republic.rwanda.gov.rw
7. MUKYERWA WILLY	Secrétaire Général P.P.F	79 974 807	muky@republic.rwanda.gov.rw
8. PHINDIMANA FERDINAND	RSE PRSAD-1M	79 940 934	phind@republic.rwanda.gov.rw
9. HAKIZIMANA HERIBONDE	ISABEL C.P.S.E	71 744 186	hakiz@republic.rwanda.gov.rw
10. NKUNYAYE HENRI	Expert en Imposition	79 298 087	nkun@republic.rwanda.gov.rw
11. MANIRAKIZA Georges	RAT PRSAD-1M	71 336 404 / 36 908 670	manir@republic.rwanda.gov.rw
12. RUMBIJA HENRI	Kabupaten Hatanze	79 019 68 59	rumb@republic.rwanda.gov.rw
13. XXXXXXXXXX	Secrétaire Général	79 58 64 48	XXXXXXXXXX@republic.rwanda.gov.rw
14. GILBERT HATUNGIRUKANA	Secrétaire Général	79 79 57 99	gilb@republic.rwanda.gov.rw
15. ANTONI KAHUNDU	Secrétaire Général	79 030 893	anton@republic.rwanda.gov.rw
16. YVON NIZIYI	Secrétaire Général	79 93 57 29	yvon@republic.rwanda.gov.rw
17. PIERRE GABRIEL NYIRUKI	Secrétaire Général		nyiru@republic.rwanda.gov.rw
18. PIERRE GABRIEL NYIRUKI	Secrétaire Général		nyiru@republic.rwanda.gov.rw

①

RESTITUTION DU COSOP 2016-2017
 BUJUMBURA 22 OCTOBRE 2015

NOM ET PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	EMAIL
NDAYISABA Jeoffroy	Associe au Programme PAM	71 784 696 ou 77 232 018	jeo.ndayisaba@unfp.org
NITEREKIN Rosvère	Consultant en gestion urbaine	75 244 648	rosvere@interco.gov.rw
Mwamba Bonat	Consultant en travail social	77 963 358 / 255 6338	mwambabonata@unfp.org
DE NTAHIGI JOHU	UNICEF	791 516 45	ntahigi@unicef.org
NDAYIRABIZI BRUIFACE	Directeur ORFEM	71 339 476	ndayirabizi@unfp.org
SINDAYIREBURA SIMON	Secrétaire Général UNICEF	79 403 348	sindayirebura@unfp.org
NABUYIYANA Cécile	Responsable de la cellule	77 963 358	nabuyiyana@unfp.org
Resident GILITAKUK	NR Vice-Président	71 053 007	gilitakuk@unfp.org
NDKIRISWAZE STEPHEN	CA PAB	77 963 395	ndkiriswaze@unfp.org
MUYOKWIZIKIRA Gélode	Finances PEF/INAH	77 222 412	muyokwizikira@unfp.org

(2)

RESTITUTION DU COSOP 2016-2023
 BULUMBURA 22 OCTOBRE 2015

NOM ET PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	E-MAIL
GAHUN GERE Ewile	IFDC Bulumbura	99 933 909	gahungere@ifdc-bur
ALYONORA GARA Zivuanu	PARADOR-17	99 980 760	alyonora@parador-bur
ALYONORA Ollibane	Exp/PA5400-17	99 937 419	alyonora@pa5400-bur
Kwenzwuzwe Alou V. Ward	Exp/PA5400-17	99 937 341	kwenzwuzwe@pa5400-bur
Uthathidhera Zumbest	Asst. Supv. - 5. Régulation PROPAR-17	99 930 423	uthathidhera@parador-bur
NAMMUMUNA Amique	Asst. Supv. du CAT/PROPAR-17	99 916 181	nammununa@parador-bur
HAS HAZIN MWA J. Claude	Conseiller technique Min. Du. Ind.	99 580 349	has-hazin@min-ind-bur
ALICOURZIMANGA Yelung	Conseiller Experte du GWR Bur.	99 998 471 / 99 862 677	alicourzimanga@grw-bur
NIYIKI24 Baskalungu	Coordinateur Regional Info P&R	99 924 405	niyiki24@p&r-bur

(3)

Proces-verbal de l'atelier de validation du rapport du COSOP 2016-2021 (18 janvier 2016)

~ 1 ~

Compte rendu du deuxième atelier de validation définitive du Document d'Orientations Stratégiques du FIDA au Burundi (COSOP) 2016-2021 tenu à Bujumbura en date du 18 janvier 2016

1. Contexte

En date du 18 janvier 2016, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) a organisé, en collaboration avec la Représentation du FIDA au Burundi, le deuxième atelier de validation du Document d'Orientations Stratégiques (COSOP) du FIDA au Burundi couvrant la période de 2016 à 2021.

L'élaboration du présent COSOP s'inscrit dans le contexte de la poursuite de l'approche de développement communautaire initiée par les Programmes et Projets financés par le FIDA au Burundi. Le nouveau COSOP a été élaboré en continuité des réalisations issues du COSOP 2009-2015. Il couvre deux cycles de financement de 3 ans chacun (de 2016 à 2018 et de 2019 à 2021). Les indicateurs montrent que le Burundi figure parmi les pays les plus pauvres et l'objectif de croissance du secteur agricole de 6% par an fixé par le PNIA est loin d'être atteint.

2. Participants à l'atelier

Etaient conviés à cet atelier, les partenaires du FIDA et des programmes et projets financés par le FIDA au Burundi dont le profil est repris ci-dessous:

- Monsieur Sévérin BAGORIKUNDA, Secrétaire Permanent au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui a ouvert les travaux de l'atelier;
- Madame KAGAYO Jeanne d'Arc, Ministre du Développement Communal;
- Madame Rym Ben Zid, Représentante et Chargée de Programme FIDA au Burundi;
- Monsieur TOYI Isidore, Country Programme Officer du FIDA au Burundi;
- Les Représentants des partenaires techniques et financiers (FAO, PNUD et IFDC);
- Les Coordonnateurs des Programmes et Projets financés par le FIDA au Burundi ainsi que leur personnel;
- Les partenaires de mise en œuvre des Programmes et Projets financés par le FIDA.

La liste des participants figure en annexe au présent compte-rendu: (voir la liste scannée).

3. Déroulement de l'atelier

L'atelier a commencé à 15 heures 30 minutes par un mot de bienvenue prononcé par Madame la Représentante du FIDA au Burundi suivi du discours d'ouverture des travaux de dudit atelier prononcé par Monsieur le Secrétaire Permanent au MINAGRIE.

Mme la Représentante et Chargée du Programme FIDA au Burundi a pris d'abord la parole pour notamment rappeler: (i) le caractère participatif de l'élaboration du COSOP, (ii) le passage progressif de l'approche projets vers l'approche programme qui permet une harmonisation de la structure des projets notamment axée sur les deux filières principales que sont le riz et le lait-viande, la création des unités de facilitation et de coordination régionales (UFCR) dans le but d'approcher les bénéficiaires des services d'encadrement, (iii) la référence du nouveau COSOP aux expériences et leçons tirées du programme FIDA, et ses orientations les plus importantes basées sur le renforcement des capacités productives, la structuration des chaînes de valeur, le financement rural et la nécessité de développer à l'avenir des produits financiers répondant aux besoins des producteurs.

Dans son allocution, le Secrétaire Permanent au MINAGRIE a précisé que les travaux de cet atelier revêtent une importance capitale pour le Ministère étant donné que le document du COSOP 2016-2021 qui va être validé a été élaboré après la validation, au mois de décembre 2015, du rapport de revue à mi parcours du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) et le processus déjà entamé de la reformulation du PNIA et de l'actualisation de la Stratégie Agricole Nationale (SAN).

Il a continué son discours en soulignant que le Gouvernement du Burundi, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, apprécie à sa juste valeur les interventions du FIDA au Burundi et que, eu

~ 2 ~

égard aux objectifs stratégiques du présent COSOP, sa mise en œuvre va contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition en faveur de la population burundaise. Il a terminé son propos en remerciant encore une fois le FIDA pour les appuis multiformes accordés au Burundi et tous les Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent le MINAGRIE dans ses programmes de développement du secteur agricole et de l'élevage. Il les a invités à poursuivre leurs appuis au Burundi en espérant que l'objectif d'asseoir la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté sera atteint car l'union fait la force.

La présentation du rapport final du COSOP 2016-2021 a été faite par l'équipe de trois consultants (Monsieur Yves MINANI qui est consultant au FIDA et deux professeurs d'Université à savoir Messieurs Gilbert HATUNGUMUKAMA et Monsieur Antoine GAHUNGU) à qui, le FIDA a confié le travail de formulation de ce COSOP.

4. Présentation du document

La présentation du document faite, tour à tour par les trois consultants, a été centrée sur sept points importants suivants:

- Le contexte et les orientations stratégiques récentes;
- Les principaux effets et impacts du COSOP 2009-2015;
- Les expériences et leçons apprises;
- Le cadre stratégique du FIDA pour le BURUNDI 2016-2021;
- Les innovations;
- Le ciblage et;
- La gestion du COSOP et des risques.

En effet, l'élaboration du nouveau COSOP 2016-2021 intervient après la revue d'achèvement du COSOP 2009-2015. Ce nouveau COSOP compte deux cycles de financement de 3 ans chacun (de 2016 à 2018 et de 2019 à 2021). Il tient compte des indicateurs qui montrent que le Burundi figure parmi les pays les plus pauvres et du fait que l'objectif de croissance du secteur agricole de 6% par an fixé par le PNIA est loin d'être atteint.

Les orientations stratégiques récentes visent la réduction du nombre de composantes techniques (de 5 à 2), la concentration des activités autour des marais et périmètres aménagés ou réhabilités et l'introduction de nouvelles thématiques additionnelles comme l'emploi des jeunes ruraux dans le PRODEFI, la nutrition dans le PROPA-O, et l'appui au financement rural dans le PAIVA-B et le PRODEFI.

Les principaux effets et impacts du COSOP précédent sont notamment, l'augmentation des revenus au niveau des ménages bénéficiaires, la réduction de la pauvreté monétaire, la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique et aigue, ainsi que la création des emplois permanents et temporaires.

Quant aux expériences et leçons apprises, on notera les cas de succès suivants: (i) l'amélioration continue de la stratégie globale de mise en œuvre du COSOP et son adaptation au contexte du pays, (ii) l'introduction des Champs Ecoles Paysans (CEP) qui a apporté une amélioration des productions au niveau des bénéficiaires des appuis des programmes et projets financés par le FIDA, (iii) l'appui à la production par l'introduction du maïs hybride donnant de très bons rendements (iv) la résolution pacifique des conflits et la cohésion sociale des ménages grâce au financement du volet appui légal, (v) le développement des filières porteuses et le financement rural, (v) l'accès au crédit commercial par les coopératives, (vi) l'amélioration de la nutrition, et (vii) la sécurisation foncière.

Néanmoins, des contraintes ne manquent pas et se remarquent notamment à travers: (i) les études pour les infrastructures hydro-agricoles et rurales de qualité inégale (absence d'étude pédologique approfondie, mauvaise qualité des études par certains bureaux d'études locaux, nécessité d'achever tous les investissements lourds en infrastructures un à deux ans avant l'achèvement pour avoir le

~ 3 ~

temps de bien former et d'accompagner les bénéficiaires) et (ii) l'insuffisance de l'expertise nationale en matière de développement des filières et de finances rurales.

Le cadre stratégique du FIDA pour le BURUNDI au cours de la période 2016-2021 est axé autour de trois objectifs stratégiques suivants:

1. **Poursuivre l'extension et l'entretien des investissements productifs en adoptant une gestion raisonnée de l'écosystème pour améliorer la résilience aux changements climatiques et assurer la durabilité des effets/impacts.** Cet objectif va s'articuler autour de trois axes:
 - *Stratégie pour intégrer les aspects sociaux, environnementaux et climatiques*
 - *Aménagement et entretien des marais et périmètres irrigués et pistes de désenclavement des zones de production et;*
 - *Entretien et protection intégrale des bassins versants (BV).*

2. **Développer les filières par le biais de la structuration des organisations de producteurs en induisant la croissance économique par le développement des filières tout en augmentant la résilience aux changements climatiques.** Cet objectif sera axé sur:
 - *Le développement d'une agriculture résiliente aux changements climatiques et l'intensification de la production agricole;*
 - *La diversification de la production agricole;*
 - *La mise en place de conditions de développement des filières.*

3. **Renforcer l'implication des groupes vulnérables dans les dynamiques économiques en général et celles promues dans le cadre des filières appuyées en particulier à travers trois axes suivants:**
 - *Renforcement des conditions d'inclusion des groupes vulnérables à la dynamique économique locale induite par le développement des filières;*
 - *Articulation des activités destinées aux jeunes au développement des filières;*
 - *Introduction et renforcement des stratégies de prise en charge de la malnutrition par les communautés locales.*

Concernant les innovations, on considère celles déjà réussies et celles à introduire. Les innovations acquises sont: (i) celles destinées à améliorer la qualité des services en faveur des producteurs pauvres, (ii) les innovations liées aux services financiers, (iii) les innovations liées au renforcement de capacités des CEP et des cadres du MINAGRIE, et (iv) les innovations liées à l'appui aux activités de sécurisation foncière. En outre, de nouvelles innovations comme les nouvelles technologies d'irrigation, d'aménagement des BV, d'énergies alternatives et renouvelables, d'ensilage du lait et sa transformation seront introduites. Il en est de même pour la mise en place de la chaîne de valeur du financement rural par les banques locales.

Le ciblage gardera le même groupe cible de bénéficiaires et l'approche de concentration géographique mais avec possibilité d'extension dans les zones contiguës. Les femmes seront privilégiées. Le ciblage des jeunes se fera de manière spécifique en ajustant la méthode de ciblage utilisée dans les projets du FIDA en intégrant des critères caractérisant le profil et mesurant les performances. Les ménages défavorisés sans terre ou avec un très faible accès à la terre seront pris en compte à travers les opportunités d'emploi qu'offrent les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

La gestion du COSOP se fera au moyen d'un système de suivi-évaluation cohérent avec le S-E du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), du PNIA et du S-E des Projets et Programmes.

~ 4 ~

Le système de partenariat et la gestion du savoir mis en place seront consolidés. Le montant des allocations financières pour le COSOP se déterminera toujours sur la base des performances enregistrées. Les risques principaux pouvant entraver la mise en œuvre du COSOP sont entre autres: (i) la vulnérabilité de l'économie du Burundi qui est largement tributaire de l'aide au développement, (ii) le déficit de financement que les ressources prévues ne permettront pas de combler, (iii) les faibles capacités opérationnelles et financières des IMF, et (iv) un contexte politique fluctuant.

5. Echanges

La présentation a été suivie par des commentaires et suggestions des participants à l'atelier. Les principales interventions s'articulaient autour des points suivants:

- Prendre en compte les aspects d'alimentation du bétail et de maîtrise des maladies des animaux d'élevage et des cultures;
- Les innovations d'aménagement des bassins versants devraient prendre en compte le protocole d'aménagement des bassins versants élaboré par le MINAGRIE pour une meilleure synergie de la mise en œuvre;
- La chaîne de froid devrait être une préoccupation majeure en ce qui concerne la transformation et la commercialisation des productions. A cette fin, les énergies alternatives et renouvelables sont prévues dans les innovations du COSOP;
- Une nouvelle stratégie de production de semences de qualité pour protéger le patrimoine génétique mérite une réflexion approfondie;
- Le partage des informations sur les réalisations des projets FIDA avec tous les partenaires impliqués dans le développement du monde rural les aiderait à mieux avancer;
- La sécurisation foncière et l'accès à la terre devraient figurer parmi les préoccupations du Gouvernement afin de permettre aux vulnérables sans terres d'accéder à des emplois permanents;
- L'engagement du Ministère du Développement Communal pour approcher le FIDA et les autres bailleurs afin de concevoir ensemble la bonne méthodologie et les meilleures approches pour faire face à ses missions.

En réagissant à toutes ces préoccupations, il a été précisé que le COSOP donne normalement des orientations générales et qu'il sera concrétisé à travers la formulation de nouveaux Projets qui traitera plus en détail des points soulignés ci-dessus. De plus, lors de l'élaboration de ces projets, tout le monde sera impliqué car leur formulation sera participative. Concernant les effets et impacts du COSOP 2009-2015, les données enregistrées découlent des différentes études d'évaluation des effets et impacts conduites à la revue à mi-parcours ou à l'achèvement des projets et les données recueillies sont toujours comparées à celles figurant dans les études de la situation de référence établie au démarrage de chaque projet.

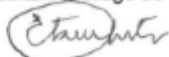
6. Clôture de l'atelier

L'allocation de clôture de l'atelier a été prononcée par le Secrétaire Permanent au MINAGRIE qui a encore une fois remercié tous les participants pour leur participation aux travaux et les consultants pour le travail abattu. La réunion s'est clôturée à 17 heures 30 minutes par une validation du «Document d'Orientations Stratégiques du FIDA au Burundi (COSOP) 2016-2021 par acclamation des participants.

Fait à Bujumbura, le 20 janvier 2016

Evariste TAMA,

Consultant Elevage au PROPA-O



Donat Mwaruro,

Responsable de la Cellule d'audit interne



LISTE DE PRESENCE A LA RESTITUTION DE L'AIDE MÉMOIRE DU COSOP

18/01/2016

N°	Nom et Prénom	Provenance	Fonction	contact	Adresse-mail	Signature
1	AGWE, JONATHAN	ROME	EXPERT EN FINANCE	+39335778062	J.agwe@italy.it	[Signature]
2	Mohamed HAMA GABRE	BURUNDI	FABRIQ		Mohamed.hamad@un.org	[Signature]
3	TOYI ISIDORE	BURUNDI	CPO-FIDA	77704000	isidoretoy@yaho.fr	[Signature]
4	ALUIS ATANVUKILO	BURUNDI	IFOC - REP	75047547	aluis@ifoc.org	[Signature]
5	Thomas MAKIZIMA	BURUNDI	ARPP/Party	7772126	makizima@yaho.fr	[Signature]
6	NGISAKAZA Juvénal	NGAZI	CRU/Rep-Kanyanza	79134882	ngisakaza@yaho.fr	[Signature]
7	PROVINTIAMA Bonaventuro	KATANZA	RAP KATANZA	74934814	provintiama@yaho.fr	[Signature]
8	NAHIMANA Savin	PROBEFI	Consultant Rds Coordination	99943876	nahimana@yaho.fr	[Signature]
9	NAHINDAENSE Juvénal	BURUNDI	RVA-PROBEFI	77713220	nahindaense@yaho.fr	[Signature]

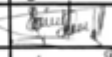

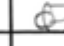
LISTE DE PRESENCE A LA RESTITUTION DE L'AIDE MÉMOIRE DU COSOP

18/01/2016

N°	Nom et Prénom	Provenance	Fonction	contact	Adresse-mail	Signature
1	Ruffidini Akemungu	Bujia	Coord. PAVU-R	79 272 272	ruffidini.akemungu@yahoo.fr	
2	Butege Jean Paul	Bujia	Coord. PRODEFI	79 993 910	jbutege@yahoo.fr	
3	NTIRAKTI BASTIRA Juvénal	Bujia	Coord. PRODEFI PNSA-DI-100	79 904 919	ntirakti.juv@gmail.com	
4	BABONA Albert	MANENGA	RAP PRODEFI	79 966 850	albabona@yahoo.com	
5	BWAKIRA Emmanuel	GITEGA	RAP PRODEFI	79 926 283	emmanuelbwakira@yahoo.fr	
6	HAKERIMANA Désiré	Bubanga	Coord. PRODEFI GITEGA	79 903 097	desirerakerimana@gmail.com	
7	MWARURU Jomat	Bujia	Coord. PRODEFI GITEGA	79 963 158	mwauru.jomat@gmail.com	
8	NIFERA Aimérouse	Bujia	Coord. PRODEFI PNSA-DI-100	79 966 116	niferaimrouse@gmail.com	
9	TAMA Esmeralda	Bujumbura	Coord. PRODEFI PNSA-DI-100	79 920 505	esmeralda.tama@gmail.com	
10	NDIKUMANA Benoît	BUBUTURUA	Responsable EJE PRODEFI	79 981 407	ndikumana.benoit@gmail.com	

LISTE DE PRESENCE A LA RESTITUTION DE L'AIDE MÉMOIRE DU COSOP

18/01/2016

N°	Nom et Prénom	Provenance	Fonction	contact	Adresse-mail	Signature
1	Broccomunni Sissou	Burkina Faso	Secrétaire Permanent DINA CRIE	79 96 73 87 77 24 34 2	broccomunni@yohoo.fr	
2	Kassim Koussou	Burkina Faso	M.A.	75 96 54 9 79 59 24 9	koussou.kassim@yohoo.fr	
3	Esprance Nossou	Burkina Faso	Fin. Avelé	79 92 29 55	esprance.nossou@yohoo.fr	

LISTE DE PRESENCE A LA RESTITUTION DE L'AIDE MÉMOIRE DU COSOP

18/01/2016

N°	Nom et Prénom	Provenance	Fonction	contact	Adresse-mail	Signature
1	NDUWIMANA Damien	IRWESI	Consultant CEP	79 565 195	nduwimananndois@nyu.com	
2	LIZA Indira	KARUBI	RAP/PROFES	79 969 132	indira@yahoof	
3	Pl. Ange KIGEME	Bujumbura	Charge de Proj Dev. Microle Proj	00 21270301	ange.kigeme@univ	
4	HAKIZYARIMWE Gloria	BUTUMBUZA	Charge des Proj	79 360 846	hakizyari@yahoof	
5	KWIZERA Eli	CIBITANG	RAP/PROFES	71 346 721	Kwizeraeli@yahoof	
6	UBAGAZA Sandrine	Bujumbura	Magasinier	79 963 225	sandrine@yahoof	
7	NTAGURARA Melani	BULAMBA	RAP	77 776 368 75 323 164	ntagurara@yahoof	
8	Jean-Baptiste NDAYIREHE	PAVA-B	Consultant CEP	79-913 581	ndayirehe@yahoof	
9	Nyamukwiza René	Projet	Expert CEP	79 920 600	nyamukwiza@yahoof	
10	NTIBURUKA Bonnie	BUTUMBUZA	C.C.T.	75 141 648	bonnie@yahoof	
11	NIYONGATO ZAIDI	PRUM-O	ARPM	75 736 284	nziyongato@yahoof	

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et questions agricoles/secteur rural

Domaines	Groupes affectés	Principales contraintes	Actions nécessaires
Production agricole	Petits producteurs	Accès limité au crédit, manque de capital, morcellement et forte pression démographique sur le foncier, accès limités aux intrants (semences, engrais), fertilité des sols dégradés,	Amélioration du système de financement rural, renforcement des capacités à travers les CEP, introduction de techniques innovantes comme le SRI, la facilitation à l'accès aux intrants dont les semences améliorées, l'intégration de l'élevage à l'agriculture pour la restauration de la fertilité des sols, meilleure maîtrise de l'eau par l'aménagement de marais, gestion de la terre et des sols par l'aménagement de Bassins Versants
Commercialisation et des produits agricoles	Groupements de producteurs à la base	Faibles capacités pour entreprendre des activités de transformation ou commerciales, information sur les marchés réduites, organisations non structurées et professionnalisées,	Appui à la structuration des Groupements pré-Coopératifs et Coopératives par le renforcement des capacités, l'intermédiation avec les IMFs, la construction d'infrastructures (pistes, hangars..), la facilitation de l'accès aux informations sur les marchés
Emploi	Jeunes, Jeunes orphelins hommes et femmes	Absence au crédit limité, pas d'accès à la terre et aux moyens de	Intermédiation avec les IMF pour financer des

		production, pas de moyens financiers, capacités limitées	micro-projets destinés aux jeunes Identifier les opportunités d'emploi créés dans le développement des filières lors de la mise en œuvre des projets Renforcer les capacités des jeunes hommes et femmes Adopter une stratégie de ciblage basée sur les profils et compétences pour les pouvoir répondre aux exigences des opportunités d'emploi créées le long des filières
Malnutrition chronique	Femmes et jeunes femmes, enfants	Manque de diversification de l'alimentation, quantités de produits alimentaires insuffisantes	Education nutritionnelle intégrée à des activités génératrices de revenu Ciblage des groupes d'âge les plus vulnérables à la malnutrition chronique (enfants et jeunes femmes), promotion d'activités pour la diversification de l'alimentation (kitchen gardens, jardins potagers, petit élevage)
Vulnérabilité	Femmes, jeunes, minorité	Accès limité aux ressources matérielles et financières, absence de capital, absence de droits sur le foncier	Alphabétisation, mise en place de groupes de caution solidaire, reconnaissance des droits

Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces)

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
Ministère à la présidence chargé de la bonne gouvernance et du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Existence du document sur la Vision Burundi 2025 avec un lancement officiel en 2011 • Existence du CSLP II (2012-2015) dont les axes tiennent compte du changement climatique • Personnel suffisant grâce au récent recrutement de jeunes cadres • Un ministère doté d'une vision globale de tous les programmes/projets nationaux; • Existence d'un Programme d'actions prioritaires (PAP)⁴⁸ (non encore validé) pour opérationnaliser le CSLP 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité/forte rotation des cadres; • Capacités insuffisantes du personnel en matière d'élaboration des programmes et projets permettant la demande et l'utilisation des fonds promis par les PTF⁴⁹ • Capacités insuffisantes de planification, de coordination et surtout du suivi des projets • Existence d'une complexité institutionnelle occasionnant parfois une confusion des rôles (CNCA, REFES, Direction de la planification) • Diminution ponctuelle des ressources internes du budget national lié à l'actuel contexte politique. 	<p><u>Opportunités</u> Forte volonté politique pour instaurer et respecter le système de gestion des programmes axés sur les résultats avec une responsabilité mutuelle du gouvernement et des PTF</p> <p>Existence des politiques sectorielles dans la majorité des ministères mais nécessitant une harmonisation.</p> <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'instabilité du personnel risque de le démotiver et de réduire ses capacités de coordonner les investissements publics et la mise en œuvre des projets. • Hésitation de certains PTF à financer le pays face au contexte politique actuel du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> -Prévoir des moyens et des programmes visant le renforcement des capacités des jeunes recrues, -Prévoir des formations du leadership du Ministère pour renforcer sa capacité de mobilisation des fonds, de planification et surtout de suivi des programmes et projets en charge de l'opérationnalisation des politiques -Mettre en place un guide pour harmoniser l'élaboration des politiques sectorielles pour permettre la

⁴⁸ Le PAP a beaucoup servi dans la mobilisation des fonds au cours de la conférence de Genève en suisse durant laquelle les partenaires techniques et financiers avaient promis 3,6 milliards de dollars.

⁴⁹ Sur les 3,6 milliards de dollars américains promis par les PTF, moins de 1/3 aurait été mobilisé par le pays.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
				création d'un budget programme -Définir les rôles et responsabilités des différents services visant à faciliter l'échange d'information et la complémentarité de leurs actions.
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE)	<ul style="list-style-type: none"> Le document de la prochaine stratégie agricole nationale est en cours d'élaboration L'évaluation à mi-parcours du Plan National d'Investissement Agricole 2012-2017 a été réalisée. Ses résultats ont permis de définir les nouvelles orientations du PNIA⁵⁰ Le budget alloué au MINAGRIE a connu une augmentation (de 1,4% du budget national à 11-12% du budget national)⁵¹ Existence d'une vision institutionnelle du MINAGRIE pour corriger les insuffisances actuellement existantes 	<ul style="list-style-type: none"> Très faible motivation et instabilité du personnel, accentuées par des salaires très bas; Faibles capacités des jeunes cadres récemment recrutés alors qu'il y a un départ continu du personnel expérimenté soit dans la retraite ou dans les autres projets; Faible capacité de traduire les politiques dans les programmes concrets de mise en œuvre; Insuffisance de moyens de fonctionnement au niveau central et local; Un volume important des activités inhérentes à l'augmentation du budget alloué au MINAGRIE alors que les frais de fonctionnement (notamment les salaires) sont restés constants L'application de la politique du 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Existence du plan de formation montrant les besoins en matière de développement des capacités et de formation du personnel du MINAGRIE; Actualisation annuelle et respect d'une Stratégie nationale et d'un Cadre de dépenses sectorielles Réunions mensuelles des membres du groupe sectoriel regroupant les cadres du MINAGRIE, les partenaires techniques et financiers ainsi que d'autres acteurs. Existence des stratégies sous-sectorielles riz, maïs, banane, aquaculture et qualité des intrants et produits agricoles. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Hésitation ponctuelles de 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le budget du MINAGRIE en rapport avec l'importance démographique et économique du secteur. Ajuster le budget de fonctionnement les salaires pour motiver le personnel à réaliser les activités et à atteindre les objectifs correspondant à l'augmentation globale du budget Former les jeunes cadres recrutés pour améliorer leurs connaissances et

⁵⁰ Incluant le développement des énergies rurales, le changement climatique, le genre, l'emploi jeune, le développement des chaînes de valeurs et la nutrition.

⁵¹ Budget national auquel on ajoute le budget extérieur. Si on ne tient pas compte du budget extérieur, le budget alloué au secteur agricole est de 5%.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
		charroi zéro qui limite la mobilité du personnel pour l'encadrement de la population	certains partenaires techniques et financiers à poursuivre les financements suite au contexte politique actuel.	leur savoir faire.
Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Existence du cadre politique comprenant une politique sectorielle, une stratégie nationale pour l'environnement et un plan d'action environnemental, une stratégie nationale d'utilisation durable des terres, et un schéma directeur d'aménagement des marais⁵² • Code de l'environnement de 2000 est en cours de révision⁵³ • Existence d'un Centre d'information environnementale partiellement fonctionnel⁵⁴ • Existence du texte d'application obligeant la réalisation des études environnementales dans tous les projets/programmes de développement des différents ministères concernés par l'environnement et d'autres travaux pouvant impacter l'environnement (exigence des attestations de conformité environnementale); • Participation des communautés⁵⁵ locales dans la gestion des parcs 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du budget et de moyens de fonctionnement au niveau central et local; • Insuffisance de ressources humaines; • Très faible motivation et instabilité du personnel; • Existence de plusieurs directions générales dont les interventions sont réalisées sans concertation ni de recherche de complémentarité • Faibles capacités de traduire les politiques dans les programmes concrets de mise en œuvre; • Approches divergentes des intervenants dans le reboisement. • Mobilité des ressources compétentes en raison des salaires très bas • Existence fréquente des travaux de réhabilitation et des routes conduisant à la destruction de l'environnement 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de veiller à la protection de l'environnement; • La stratégie nationale d'utilisation durable des terres facilitera la planification des intervenants dans le secteur rural. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La protection de l'environnement n'est pas ancrée dans la culture de la population, ce qui ne favorise pas l'appropriation des politiques de protection de l'environnement par les communautés à la base. • les changements climatiques sont à l'origine de la prolongation de la sécheresse (limitant le reboisement) et de fortes pluies occasionnant une forte érosion pluviale responsable de la destruction des BV et des inondations des marais 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans l'éducation environnementale au niveau des communautés à la base; • Renforcer les capacités, de coordination et de suivi-évaluation des aspects environnementaux dans tous les secteurs d'activités. • le Programme FIDA pourrait appuyer le Ministère dans l'élaboration des plans d'aménagement des bassins versants dans sa zone d'intervention • Prévoir des mesures d'accompagnement et de substitution

⁵² Le schéma directeur d'aménagement des marais nécessite une actualisation.

⁵³ Pour inclure les évaluations environnementales (étude d'impact environnemental, audit et évaluation environnementale stratégique), Implication et participation active du public (population, services publics, privés, organisations de la société civile, les médias, etc.), les aspects en rapport avec les changements climatiques.

⁵⁴ Le SIG est fonctionnel, le service de cartographie et le réseau environnemental ne sont fonctionnels que lorsqu'ils reçoivent des financements de la part des PTF.

⁵⁵ La population riveraine de ces parcs est formée pour la gestion participative des parcs.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
	<p>et des réserves naturelles sous l'égide de l'Institut national de la conservation de la nature;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de plusieurs documents sur les politiques, les stratégies et plans d'action en matière de gestion de l'eau et assainissement, de l'urbanisme, de l'environnement, • Code forestier révisé en cours d'adoption par l'assemblée nationale • Code d'aménagement du territoire en cours d'adoption par l'assemblée nationale • Existence des schémas provinciaux d'aménagement dans 12 provinces du pays (avec l'appui du PRASAB: 8 provinces et le PPCDR: 4 provinces) • Existence d'une structure en charge du suivi pour la bonne gestion forestière compétente et décentralisée. 	<p>(BV et marais).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de contrôle de la qualité des impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de feux de brousses responsables de la destruction des boisements et des ressources naturelles 	<p>pour réduire les menaces liées à l'aménagement des infrastructures hydro-agricoles, des BV et le reboisement.</p>
<p>Ministère du développement Communal: Département de l'économie locale en charge des coopératives et des associations:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Département jeune créé en 2012 avec un personnel suffisant et décentralisé jusqu'au niveau Provincial • Politique nationale des coopératives (village et coopérative) adoptée en 2011 • Cadre légal en cours d'adoption et qui devra être harmonisé avec le document stratégique de développement des coopératives de l'EAC • Document stratégique national pour le développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisances des moyens financiers • Personnel jeune en besoin de renforcement des capacités • Financement internes insuffisants ne permettant pas d'assurer les moyens de fonctionnement • Méfiance de la part des producteurs suite aux échecs des coopératives observés en 1980 • Insuffisance des moyens financiers et faibles capacités 	<p><u>Opportunité</u> Le département est en train de constituer une base de données sur les coopératives existantes au niveau national en vue de procéder à leur harmonisation. Le département est inscrit dans une dynamique régionale: Conférence Panafricaine des coopératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités du département en charge des coopératives et associations pour permettre un inventaire et un suivi régulier des coopératives

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
	<p>économique local (DSNDEL) en cours d'adoption</p> <ul style="list-style-type: none"> Le recensement des intervenants en matière de structuration et développement des coopératives est en cours pour permettre l'harmonisation en la matière 	<p>du personnel à rendre opérationnelle les politiques existantes</p>	<p><u>Risques</u> Insuffisance des moyens financiers pour maintenir la dynamique naissante de structuration et d'encadrement des coopératives pour un bon fonctionnement.</p>	
Ministère de la personne humaine, des affaires sociales et du genre	<ul style="list-style-type: none"> Existence de la politique Genre 2012-2025 Existence d'un axe stratégique pour l'égalité de genre et la promotion des droits de la femme dans le CSLP II Existence d'une structure CDFC décentralisée jusqu'au niveau communal avec une forte capacité de mobilisation pour assister les femmes victimes des conflits familiaux notamment la polygamie, les mariages et les divorces illégaux. Dans la zone de FIDA, des appuis en faveur des femmes⁵⁶ et ménages vulnérables ont été favorisés. La mise en œuvre des activités du COSOP 2009-2015 a tenu compte de la participation effective des femmes à tous les niveaux et échelons 	<ul style="list-style-type: none"> Très peu de budget national alloué au Ministère, de ce fait la majorité du personnel est sous contrat avec le financement du budget extraordinaire d'investissement. On observe une forte volatilité des personnel en particulier celui occupant les postes de responsabilités Le Ministère a des moyens de fonctionnement limités dont la disponibilité dépend en grande partie des bailleurs de fonds La majorité des services rendus aux femmes ne sont pas durables: ils disparaissent en même temps que les projets 	<p><u>Opportunité</u> Existence des partenaires techniques et financiers favorables au développement et l'épanouissement des femmes: ONU-Femme, UNIFEM Existence de nouvelles approches permettant la participation de la femme dans la prise de décision au niveau des ménages, des associations et organisations à différents niveaux: GALS-HHM⁵⁷ <u>Menaces:</u> Risque d'insuffisance de financements externes dont dépend en gros le Ministère</p>	<p>Poursuivre les activités déjà initiées en faveur des femmes Introduire la nouvelle approche GALS-HHM au niveau du pays et dans la mesure du possible dans les projets FIDA</p>
Ministère de la fonction publique, du	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une politique de l'emploi, un office national pour l'emploi et la main d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de statistiques du travail aussi bien en quantité qu'en qualité; 	<p><u>Opportunités</u> • Emploi pris comme priorités par plusieurs bailleurs de</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement et la tenue des statistiques de

⁵⁶ Alphabétisation, introduction des innovations réduisant la pénibilité des femmes, participation des femmes dans les GCS à raison de 60%, participation des femmes dans les parajuristes à raison de 50%.

⁵⁷ Gender-Action-Learning Households Management Methodology (déjà testé avec succès dans les pays africains notamment sur financement du FIDA et OXFAM-NOVIB au Rwanda.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
travail et de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Transformation de l'économie pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois, un des axes du CSLP II. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a retenu pour le Burundi la thématique: «la croissance économique et l'emploi» à propos de laquelle plusieurs recommandations pertinentes ont été formulées Organisation de deux salons nationaux de l'emploi; Forum des Etats généraux sur l'emploi; Rapport d'enquête sur la main d'œuvre; 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités insuffisantes de collecte, de suivi de diffusion des données sur le marché du travail, Faibles capacités de traduire les politiques dans les programmes concrets de mise en œuvre; Faibles moyens d'opérationnalisation de la politique de l'emploi, Insuffisance du budget, des moyens de fonctionnement et des ressources humaines 	fonds; <ul style="list-style-type: none"> Existence des structures déconcentrées de l'emploi; Renforcement du partenariat public-privé; <u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisances des financements; Dépréciation de la monnaie burundaise; 	l'emploi et de la formation pour l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation qui devrait être fonctionnel.
Ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> Cadre légal national promeut la participation des jeunes à la prise de décision (CSLP, Politique de l'emploi, vision 2025, etc.) Vision 2025 prévoit de mettre en place une politique d'encadrement de la jeunesse Agence burundaise pour l'emploi des jeunes au Burundi, Charte africaine de la jeunesse Existence des centres jeunes dans les communes 	<ul style="list-style-type: none"> Faible capacité de traduire les politiques dans les programmes concrets de mise en œuvre; Insuffisance de moyens de fonctionnement 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> Priorités mises sur la jeunesse (vision 2025, CSLPII, Politique de l'emploi) Existence des structures d'appui aux jeunes; Renforcement du partenariat public-privé; <u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des financements ; Dépréciation de la monnaie burundaise; 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les structures d'appui et d'encadrement des jeunes Investir dans le renforcement des capacités des jeunes Faciliter l'accès des jeunes aux moyens de financement de leurs initiatives/projets
Communes et communautés	<ul style="list-style-type: none"> Formations sur la planification participative dispensées aux communes et communautés de base; Structure participative à tous les niveaux (CDC colline et commune); 	<ul style="list-style-type: none"> Relations entre les administrateurs communaux et les services techniques déconcentrés non définies; Base de ressources financières très limitée pour la plupart des communes; 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs projets/programmes financés contribuent au renforcement des capacités au niveau décentralisé et à la création des infrastructures socio-économiques; 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les ressources financières des communes; Augmenter et renforcer les capacités du

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
	<ul style="list-style-type: none"> • Plans communaux de développement communautaire (PCDC) déjà élaborés pour un bon nombre de communes et de collines; • Création en décembre 2007 d'un comité communal de développement communautaire (CCDC) et d'un comité de développement collinaire (CDC) pour appuyer le Conseil communal et le Conseil de colline; • Création du FONIC (Fonds National d'Investissement Communal) pour fournir des ressources financières aux pouvoirs publics locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel qualifié au niveau des communes et capacités limitées, particulièrement dans les domaines de la planification et de suivi-évaluation; • Insuffisance de coordination des différents intervenants au niveau communal et colline; • Faible maîtrise de l'approche décentralisation par les communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance des projets à confier la maîtrise de l'ouvrage et la maîtrise de l'ouvrage délégué aux communes et aux communautés à la base. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La politisation des CDC influe négativement sur leur gouvernance; • Le manque de ressources financières et de capacités fait obstacle à la réalisation des objectifs assignés aux communes. 	<p>personnel au niveau communal;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exiger un minimum de niveau de formation de l'administrateur communal qui lui permette d'assurer la coordination des intervenants dans sa commune.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
Institutions de microfinance (IMF)	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre légal spécifique des IMF et d'une structure de contrôle centralisée (au niveau de la BRB) assurant l'acceptation et le suivi des IMF pour protéger les clients en général et en particulier les ménages pauvres. • Existence de la volonté active des IMF pour assurer l'encadrement de proximité des clients surtout ruraux • Existence des projets (PRODEFI et PAIVA-B) assurant la ligne de crédit (intérêt de 8%) aux IMF à capacité financière insuffisante pour leur permettre de servir les ménages ruraux de la zone de FIDA (UCODE, WISE) • Mise à disposition des fonds de garantie par les projets FIDA assurant le partage de risque⁵⁸ pour la couverture des crédits des ménages ruraux déclarés non recouvrables. • Charges d'exploitation prises en charge par les projets FIDA pour les IMF partenaires • Ces appuis ont permis aux IMF d'augmenter la capacité financière, la capacité d'encadrement et de suivi des crédits pour améliorer l'accès aux crédits des ménages pauvres. • Le financement de la filière riz (campagne agricole et campagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Les décrets d'application de la loi sur la microfinance ne sont qu'en cours de promulgation; • Insuffisance des ressources financières des IMF pour répondre aux énormes besoins de la population rurale • Secteur bancaire fragile, peu disposé à prendre des risques dans le secteur agricole; • Faible proportion de crédit agricole dans le portefeuille de crédit des IMF non appuyés par les projets; • Faibles capacités des IMF non appuyés par les projets dans le suivi du recouvrement de crédits • Absence de transparence et information sur les modalités d'octroi des crédits et des avantages sur les taux d'intérêt liés aux modalités de paiement. • Absence de la politique nationale sur le microcrédit⁵⁹. • Montant d'ouverture des comptes des IMF relativement trop élevé pour les ménages pauvres⁶⁰ 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engouement manifesté par la population pour le microcrédit constitue une bonne opportunité pour développer la micro finance. • Existence à la BRB du référentiel comptable des IMF • Existence des cas de succès des GCS pouvant servir de modèles • Existence des Coopératives structurées autour des filières (riz et lait) offrant de meilleures possibilités de garanties <p><u>Menace:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement sociopolitique réduisant les chances d'investir et augmentant le risque des impayés • Changement climatique qui risque d'augmenter la méfiance des IMF par rapport aux garanties liées à la production agricole • Forte dépendance financière des IMF aux projets pour pouvoir servir les ménages pauvres 	<p>Faire une sensibilisation des ménages sur l'intérêt d'épargner, les accompagner dans la constitution des GCS pour l'ouverture des comptes communautaires (incubation) avant d'avoir des comptes individuels dont les épargnes peuvent leur servir comme l'un des moyens de résilience au changement climatique</p>

⁵⁸ Les projets FIDA assurent initialement 80% de risque qui va diminuant de façon dégressive jusque quatre ans (risque 0% pour le projet): le temps de permettre aux IMF de maîtriser et si possible de fidéliser les clients des zones FIDA.

⁵⁹ Définissant les mécanismes de financement du monde rural en général et assurance du crédit agricole en particulier.

⁶⁰ Cette situation limite l'accès à l'épargne des ménages ruraux alors qu'elle constitue l'une des voies d'adaptation aux changements climatiques et de résilience aux catastrophes naturelles.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
	<p>récolte) par les IMF commence à devenir une réalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Naissance des nouveaux produits financiers notamment les GCS dont les membres sont des ménages pauvres, des jeunes ruraux sans emplois • Augmentation progressive du taux de recouvrement des crédits octroyés par les IMF 			
Organisations paysannes (OP)	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une Confédération nationale des organisations paysannes et de producteurs "CAPAD"; • Existence d'une Confédération Nationale des Associations de Caféculteurs du Burundi (CNAC-Murima w'isangi). • Existence/émergence d'organisations faitières dans les filières thé, riz, pêche, miel. • Existence des OP (AUM, Associations de producteurs et multiplicateurs de semences, associations de pépiniéristes, coopératives rizicoles et laitières) et création continue des associations des agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'adaptation du cadre légal aux caractéristiques des OP; • Insuffisance de compétences techniques, de gestion et de négociation dans les OP; • Participation des OP aux processus décisionnels au niveau central et décentralisé presque nulle; • Faiblesse des processus démocratiques internes; • Les femmes et les autres groupes vulnérables sont faiblement représentés dans les processus décisionnels; • Non viabilité financière de la plupart des associations avec une forte dépendance vis-à-vis des projets; • Taux d'analphabétisme élevé des membres. • Faible autonomie des OP • Mauvaise gouvernance au sein des OP 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pouvoirs publics et les partenaires financiers reconnaissent de plus en plus le rôle central des OP dans le développement rural. • Politique agricole nationale en place <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mentalité des cadres de l'administration publique, habitués à une approche directive (encadrement) qui ne reconnaît pas les producteurs et leurs organisations comme des décideurs. • Risque de réduction de la dynamique d'organisation des petits agriculteurs lié au contexte post-électoral actuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Les OP sont les principaux partenaires du FIDA pour la promotion d'une croissance rurale favorable aux pauvres. Le rôle des OP dans l'élaboration des politiques doit être soutenu, de même que le renforcement de leurs compétences et l'amélioration de leurs systèmes de gouvernance, en impliquant davantage les femmes et les autres groupes vulnérables dans les processus

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
				décisionnels. • Nécessité d'un changement de mentalité dans l'administration et les projets.
Communes et communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Formations sur la planification participative dispensées aux communes et communautés de base; • Plans communaux de développement communautaire (PCDC) déjà élaborés pour toutes les communes et collines; • Existence d'une structure de développement communautaire (CCDC : Comité Communal de développement Communautaire et CDC: Comités de développement Collinaire) solide et capable d'épauler les Conseil communaux et les Conseil collinaires; • Création du FONIC⁶¹ pour appuyer financièrement les pouvoirs publics locaux. • Prise en compte du genre et des groupes marginalisés par les projets FIDA • Prise en compte des priorités des populations à travers les PCDC et ateliers d'auto évaluation et de planification participative organisés par les projets financés par le FIDA • Ciblage participatif, objectif, transparent et inclusif des bénéficiaires • Valorisation des savoirs, des capacités, des ressources des 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations entre les administrateurs communaux et les services techniques déconcentrés non définies; • Base de ressources financières très limitée pour la plupart des communes; • Manque de personnel qualifié au niveau des communes et capacités limitées, particulièrement dans les domaines de la planification et de suivi-évaluation; • Insuffisance de coordination des différents intervenants au niveau communal et colline; • Faible maîtrise de l'approche décentralisation par les communautés. • Faible implication des services administratifs • Instabilité des administratifs (changement tous les 5 ans au moins) • Faible autonomie des structures communautaires • Faible taux de financement des projets des PCDC • Faible niveau d'instruction et de 	<p>Opportunités</p> <p>Plusieurs projets/programmes financés contribuent au renforcement des capacités au niveau décentralisé et à la création des infrastructures socio-économiques;</p> <p>Tendance des projets à confier la maîtrise de l'ouvrage et la maîtrise de l'ouvrage délégué aux communes et aux communautés à la base.</p> <p>Politique nationale de décentralisation</p> <p>Approche participative adoptée comme ligne directrice par le gouvernement</p> <p>Menaces</p> <p>Le risque de politisation des CDC qui peut influencer négativement sur leur gouvernance (partialité, absence de transparence);</p> <p>Le manque de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets FIDA en cours ont une solide expérience avec certaines ONG internationales, les futurs projets pourraient en tirer profit.

⁶¹ Fonds national d'investissement communal.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
	communautés	<p>technicité des producteurs et des structures communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquent renouvellement des CDC occasionnant les besoins continus en renforcement des capacités et limitant la valorisation des compétences 	<p>financières et de capacités fait obstacle à la réalisation des objectifs assignés aux communes.</p> <p>Crise politique et sécuritaire liée aux élections générales de 2015</p>	
ONG locales	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des ONG locales dotées d'expériences en matière de développement communautaire, développement de l'agriculture et du monde rural en particulier dans la vulgarisation; • Structures de proximité qui connaissent bien le terrain; • Existence des ONG locales prestataires⁶² de services des projets FIDA 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières et techniques propres; • Insuffisance dans le savoir-faire et volatilité du personnel formé en raison des salaires modestes; 	<p><u>Opportunités</u></p> <p>Importance accordée au partenariat avec les ONG dans le CSLP.</p> <p>Processus de sélection des ONG locaux qui ont conduit à cibler celles dont les compétences semblent suffisantes</p> <p><u>Menaces</u></p> <p>L'absence de ressources propres des ONG fait que leurs activités prennent fin avec la clôture des financements extérieurs.</p>	<p>Les projets FIDA en cours ont une solide expérience avec certaines ONG internationales et nationales, les futurs projets pourraient en tirer profit.</p> <p>L'identification des ONG locales comme prestataires de service est l'un des moyens de développement de leurs capacités techniques et financières</p>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau important de centres de négoce et de marchés répartis dans l'ensemble du pays. Plusieurs commerçants locaux; • Existence d'une chambre de 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de privatisation des entreprises étatiques en cours, mais certaines entreprises privatisées et initialement impliquées dans le secteur 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe une volonté manifeste de la part des privés à s'impliquer dans les filières riz et lait 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les compétences des entrepreneurs ruraux et

⁶² Un moyen utile et efficace de développement des capacités à travers la réalisation des contrats de performances axés sur les résultats.

Organisation	Points forts	Points faibles	Opportunités /menaces	Remarques
	<p>commerce au niveau national dont le rôle est de promouvoir les droits des commerçants et la visibilité de leurs produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur agro-industriel naissant encouragé par le gouvernement du Burundi • Existence de l'Agence de Promotion des Investissements "API" qui accompagne les investisseurs (commerçants) nationaux ou internationaux dans l'élaboration des statuts, l'enregistrement des entreprises au Burundi, l'obtention d'une identification fiscale, la constitution du dossier requis pour accéder aux avantages du Code des investissements, l'obtention de permis de travail et de séjour • Existence d'une stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP) au Burundi 2014 -2020 • Intégration du Burundi dans le commerce régional (ouverture d'une gamme de produits de la région EAC⁶³ et d'un marché de 132 millions de personnes) • Commerçants intéressés dans le commerce d'intrants agricoles: certains assurent l'approvisionnement à l'intérieur du pays en produits vétérinaires à travers le réseau des ACSA mis en place et équipé par le FIDA 	<p>agricole tendent à abandonner ces activités au dépens des autres finalités⁶⁴.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commerçants limités dans le commerce de l'engrais suite au Programme national de subvention des engrais; • Accès limité des entrepreneurs ruraux aux infrastructures et services susceptibles de stimuler la croissance du secteur privé, notamment l'électricité, les services de transport, et les réseaux de communication; • Faible niveau de compétence, d'éducation et d'organisation des petits et micro-entrepreneurs ruraux; • Manque d'accès aux technologies performantes. • Volatilité des prix suite à l'inflation monétaire et à la variabilité des taxes douanières 	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un grand potentiel de développer les activités non agricoles; • La croissance attendue de la productivité agricole devrait engendrer une demande accrue de produits et de services non agricoles. <p><u>Menaces</u> Faible rentabilité du secteur agricole par rapport aux autres secteurs, ce qui freine les investisseurs à s'engager dans ce secteur; Contexte actuel qui réduit la dynamique commerciale et freine les investisseurs</p>	<p>développer les infrastructures d'appui au secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le contexte des investissements agricoles par la réduction des taxes et impôts • Poursuivre l'amélioration de l'accès aux crédits par les petits commerçants et les petits producteurs

⁶³ Superficie de 1,8 millions de Km².

⁶⁴ Le NADEL dont l'activité principale était le conditionnement (en sachets) et la commercialisation du lait n'est plus fonctionnel, L'ALCOVIT qui était destinée à la Fabrication des aliments pour bétail n'est plus fonctionnel

ACSA:	Agent Communautaire et Santé Animale
BNDE:	Banque nationale de développement économique
BRB:	Banque de la République du Burundi
CCDLP:	Comité communal de développement et de lutte contre la pauvreté
CDC:	Comité de développement collinaire
CI/REFES:	Comité interministériel des réformes économiques et sociales
CNCA:	Comité national de coordination des aides
CPDLP:	Comité provincial de développement et de lutte contre la pauvreté
CTS:	Comité technique de suivi
DPAE:	Direction provinciale de l'agriculture et l'élevage
FONIC:	Fonds national d'investissement communautaire
GCP:	Groupe de coordination des partenaires
IMF:	Institution de microfinance
LPNDD:	Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement
MEFCD:	Ministère de l'économie, des finances et de la coopération au développement
MEAT:	Ministère de l'environnement et aménagement du territoire
MINAGRIE:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
OP:	Organisations paysannes
PAP:	Programme d'actions prioritaires
RIM:	Réseau des IMF
SP/REFES:	Secrétariat permanent des réformes économiques et sociales

Dossier clé 3: Matrice des partenariats du FIDA avec d'autres bailleurs et donateurs pour le cofinancement de projets de développement

Partenaires	Secteur prioritaire/Thèmes	Stratégies gouvernementales/Période	Financement/clôture	Complémentarités et synergies possibles
Union Européenne	Développement agricole et Nutrition: Intensification agricole (repeuplement du cheptel, aménagement des marais, pistes de désenclavement), valorisation et nutrition	Le CSLP II 2012-2015 et le PNIA 2012-2017 attachent une grande importance aux activités de développement agricole et d'infrastructures hydro-agricoles et rurales	PAIVA-B/2010-2011, 5,6 millions de \$ US effectifs	L'UE pourrait continuer à cofinancer les activités d'aménagement des marais et d'intensification agricole et de développement et de valorisation des filières, et de santé-nutrition
	Toutes les activités en rapport avec l'aménagement et la mise en valeur des marais et des bassins versants, la valorisation des filières, et la santé-nutrition		PROPA-O, 19 millions d'Euros/ du 22 février 2013 au 22 décembre 2017	
OFID	Renforcement du capital productif (aménagement des marais et bassins versants, pistes de désenclavement) et infrastructures de valorisation (hangars de stockage et centres de collecte de lai	Le CSLP II 2012-2015 et le PNIA 2012-2017 attachent une grande importance aux activités de développement agricole, d'infrastructures hydro-agricoles, rurales et de valorisation	PRODEFI, 11, 920 millions de USD, de 2012 à 2015. Demande d'extension de la durée et d'un complément de financement en cours	L'OFID a toujours financé le Burundi sous forme de prêts les différents projets (PRDMR, PTRPC clôturés) surtout les infrastructures socio-économiques. Son appui est toujours indispensable.

Partenaires	Secteur prioritaire/Thèmes	Stratégies gouvernementales/Période	Financement/clôture	Complémentarités et synergies possibles
	Développement des infrastructures rurales (marais, pistes de désenclavement)		PNSADR-IM, 20 millions USD, du 30 décembre 2014 au 31 décembre 2019.	
GAFSP	Développement des filières, Coordination et renforcement des capacités institutionnelles.	Le développement des filières agricoles constitue aussi une priorité du Gouvernement.	PNSADR-IM, 30 millions USD (1 ^{er} janvier 2015-31 décembre 2021)	Ce partenariat est nouveau et il mérite d'être poursuivi et renforcé.
PAM	Aménagement des bassins versants sous forme de vivres contre travail (food for work)	La gestion intégrée des terres, des sols et des eaux constituent également des priorités pour le Gouvernement.	PAIVA-B, 2010-2018	Ce partenariat est ancien. Malgré les efforts de mobilisation qu'il fournit, le PAM ne dispose plus de ressources suffisantes pour pouvoir financer la réalisation du volume des travaux prévus dans les Accords de dons. Mais le partenariat à maintenir et à renforcer
	Aménagement des bassins versants sous forme de vivres contre travail (food for work)		PRODEFI, 2012-2018	
	Nutrition/ Législation sur l'enrichissement de la farine/ Fabrication et vulgarisation de la farine enrichie	La lutte contre la malnutrition qui est élevée au Burundi est une des priorités du Gouvernement	PROPA-O, 2013-31 décembre 2015	Le PAM intervient dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité.

Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et réponses potentielles

CATEGORIE	NIVEAU DE PAUVRETE ET CAUSES	ACTIONS A MENER	BESOINS PRIORITAIRES	REPONSE DU PROGRAMME
Catégorie 1	<ul style="list-style-type: none"> Ménages sans terres ou disposant d'un accès très limité à la terre Vend la force (MO) pour survivre Famille nombreuse et enfants mal nourris, mal habillés, <p>Causes : Manque d'accès aux facteurs de production, mauvaise alimentation, Pauvreté, pas instruits, manque de source de revenus, faible production, forte croissance démographique (exiguité des terres, faible fertilité),</p>	<ul style="list-style-type: none"> Caution solidaire Orientation dans les programmes d'urgence Orientation dans les programmes de nutrition Diversifier les sources de revenus Intensification de la production Programme d'alphabétisation (CDFC) Scolarisation gratuite Emplois extra agricoles Planning familial 	<ul style="list-style-type: none"> Nourriture, Habitat Accès aux soins de santé Argent pour acheter des habits petit bétail Alphabétisation Possibilités d'emploi Développement organisationnel Terres Scolarisation Emplois extra agricoles Planning familial 	<ul style="list-style-type: none"> volailles, Lapins Caution solidaire Orientation dans les programmes d'urgence Orientation dans les programmes de nutrition Programme d'alphabétisation (CDFC) Micro projet Initier des actions de développement qui font appel au HIMO (aménagement BV et marais)
Catégorie 2 a	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité à la terre (< 0.5 ha) et ne pratiquant pas d'élevage Réflexe de survie que de développement Causes : faible niveau d'instruction, pauvreté dégradation des sols, surpopulation, manque de moyens de production (terre, 	<ul style="list-style-type: none"> Intensification de la production Elevage Emplois extra agricoles Caution solidaire Orientation dans les programmes d'urgence Orientation dans les programmes de nutrition Programme d'alphabétisation (CDFC) 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement pour la gestion conservatoire des eaux et sols Appui au développement des cultures vivrières Appui semencier et facilitation de l'accès aux engrais Petit bétail Alphabétisation Création d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Petit bétail (caprins) AGR et caution solidaire emploi dans le cadre des travaux d'aménagement des marais et BV Appui semencier et facilitation de l'accès aux engrais Orientation dans les programmes d'urgence Programme d'alphabétisation (CDFC)

	force physique), faible production, disproportion entre membres actifs et membres à charge dans le ménage, personnes déplacées, exilés, rapatriés, batwa, PVVS	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarisation gratuite • Création d'emplois • Apprentissage des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement organisationnel • AGR • Apprentissage des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Micro projet • Renforcement des capacités • Appui au développement des cultures vivrières • Promotion du secteur de l'approvisionnement des intrants • Intégration des femmes et des jeunes dans les activités
Catégorie 2 b	<ul style="list-style-type: none"> • Accès limité à la terre (0.5 – 1 ha) • Réflexe de survie que de développement • Causes : faible niveau d'instruction, pauvreté dégradation des sols, surpopulation, manque de moyens de production (intrants, matériels, animaux d'élevage), manque de ressources financières, terres incapables d'occuper tous les membres de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la productivité des cultures, des spéculations animales et forestières • Elevage du petit bétail • Caution solidaire • Programme d'alphabétisation (CDFC) • Emploi dans les travaux d'aménagement • Augmentation et diversification des sources de revenus agricoles et extra agricoles • Promotion du secteur de l'approvisionnement des intrants et de la commercialisation des produits agricoles en intégrant les femmes dans les activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement des cultures vivrières • Possibilités d'emploi • Développement organisationnel • Petit bétail (caprin, porc) • Augmentation et diversification des sources de revenus agricoles et extra agricoles • Promotion du secteur de l'approvisionnement des intrants et de la commercialisation des produits agricoles en intégrant les femmes dans les activités • Programme d'alphabétisation (CDFC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement BV/marais pour Irrigation et drainage • Renforcement des capacités • Appui au développement des cultures vivrières • Petit bétail • Fourrage • Embocagement • Sécurisation foncière • AGR et caution solidaire • Programme d'alphabétisation (CDFC) • Micro projet • Promotion du secteur de l'approvisionnement des intrants et de la commercialisation des produits agricoles en intégrant les femmes dans les activités
Catégorie3	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la terre (1-2 ha) avec un nombre insuffisant de petits 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement des cultures vivrières 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des BV et marais et végétalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement BV/marais • cultures fourragères, plants d'embocagement et de

	<p>ruminants (<5 caprins ou < 3 porcins)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'accès aux intrants • Manque de fumure pour des sols peu fertiles • Causes : manque d'animaux d'élevage, insuffisance de la production, famille nombreuse, faible niveau d'alphabétisation, manque d'accès à l'information technique et technologique, stérilité des sols, faible monétarisation, manque d'accès aux systèmes financiers décentralisés, manque d'accès aux facteurs de production, faible accès aux équipements et intrants pour les cultures vivrières, faible organisation professionnelles (coopératives, associations, groupements), faible pouvoir de négociation, 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'animal et de l'arbre dans le processus de production (Gros bétail) • Caution solidaire • Alphabétisation • Structuration des producteurs • Renforcement des capacités • Diversification des activités • Promotion des organisations professionnelles • Réduction des pertes après la production • Promouvoir un plan cadastral rural • Promotion du secteur de l'approvisionnement des intrants et de la commercialisation des produits agricoles en intégrant les femmes dans les activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification agricole • Développement organisationnel • Intensification de production animale • Alphabétisation • Accès aux services financiers et aux marchés • Renforcement des capacités • Liaison avec les Micro finances rurales • Réduction des pertes après la production • Promouvoir un plan cadastral rural • Promotion du secteur de l'approvisionnement des intrants et de la commercialisation des produits agricoles en intégrant les femmes dans les activités • Appui à l'insertion dans l'auto-emploi des diplômés et des chômeurs 	<p>reforestation</p> <ul style="list-style-type: none"> • cultures fourragères, plants d'embocagement et de reforestation • Bovins et kit d'accompagnement, • intensification fourragère • renforcement de capacités (promouvoir les associations, groupements de producteurs, opérateurs économiques et artisans et promouvoir les femmes et les jeunes à travers la prise en compte de leur spécificité dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et dans la constitution des AGR • promotion de l'insémination artificielle • Construction des infrastructures de valorisation (hangars, pistes, CCL, etc) • Fonds d'appui (FFS, crédits) • Promouvoir un plan cadastral rural • Promotion du secteur de l'approvisionnement des intrants et de la commercialisation des produits agricoles en intégrant les femmes dans les activités • Appui à l'insertion dans l'auto-emploi des diplômés
--	---	--	--	--

Catégorie 4	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la terre (>1 ha) avec vache de race locale généralement associé à celui de petits ruminants, avec accès aux pâturages naturels, autosuffisance alimentaire mais manque de surplus pour le marché • Causes : insuffisance de fumier, manque d'accès aux intrants, sols dégradés, accès limités aux financements, insuffisance des infrastructures de conservation et de stockage, faible niveau d'alphabétisation, absence de système d'apprentissage des métiers, chômage, 	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisation des opérations culturales et poste récolte • Renforcement des capacités • Développement organisationnel • Appui au développement des cultures vivrières • Réduction des pertes après la production • Métiers • Accès aux services financiers et aux marchés • Amélioration du cheptel • Alphabétisation • Création d'emplois pour jeunes • Développer des programmes de planification familiale • Promouvoir un plan cadastral rural • Réinsertion des rapatriés, déplacés, sinistrés de guerre, Batwa, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements BV/marais • Appui au développement des cultures vivrières • Réduction des pertes après la production • structuration • Renforcement des capacités • Amélioration du cheptel • Appui à la valorisation de la production • Accès aux services financiers et aux marchés • Augmentation de la capacité de stockage et de transformation • Alphabétisation • Apprentissage des métiers • Création d'emplois pour jeunes • Développer des programmes de planification familiale • Promouvoir un plan cadastral rural • Réinsertion des rapatriés, déplacés, sinistrés de guerre, Batwa, etc. 	<p>et des chômeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement BV/marais • Mise en valeur de ces ressources par des cultures de haut potentiel productif • cultures fourragères, plants d'embocagement et de reforestation • Insémination artificielle, taureaux géniteurs, • infrastructures de valorisation, • Alphabétisation • Renforcement de capacités. • Mettre en place des fonds de garantie dans les IMF ou des lignes de crédits dans les banques pour permettre l'acquisition des intrants et équipements • Appui à l'insertion dans l'auto-emploi des diplômés et des chômeurs • Appui au développement des cultures vivrières • Augmentation de la capacité de stockage et de transformation • Apprentissage des métiers (EJR) • Création d'emplois pour jeunes • Développer des programmes de planification familiale • Promouvoir un plan
-------------	---	---	--	---

				cadastral rural <ul style="list-style-type: none"> • Réinsertion des rapatriés, déplacés, sinistrés de guerre, Batwa, etc.
Cat.5	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages ayant un accès à la terre (>1 ha) avec élevage en stabulation permanente. • Causes: Sécurité alimentaire assurée, besoins élémentaires assurés (santé, scolarisation des enfants, habitat), mais manque de marché pour la valorisation de la production, statut des femmes rurales, manque d'accès aux intrants, absence de système d'apprentissage des métiers, chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir les unités artisanales de transformations des produits agricoles et animales • Valorisation de la production • Diversification des activités • Réduction des pertes après la production • Création d'emplois pour jeunes • Développer des programmes de planification familiale • Promouvoir un plan cadastral rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services financiers et aux marchés • Encadrement et professionnalisation • Augmentation de la capacité de stockage et de transformation • promouvoir les unités artisanales de transformations des produits agricoles et animales • Orientation des jeunes par la formation et l'apprentissage des métiers artisanaux • Développer des programmes de planification familiale • Promouvoir un plan cadastral rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Insémination artificielle, infrastructures de valorisation (hangars, aires de séchage, pistes rurales) • Accès aux services financiers et aux marchés • Encadrement de proximité • Renforcement de capacités (organisation et pouvoir de négociation, mise en place d'un système d'information sur les prix) • Orientation des jeunes par la formation et l'apprentissage des métiers artisanaux • Développer des programmes de planification familiale • Promouvoir un plan cadastral rural

Gestion des ressources naturelles et adaptation au changement climatique: contexte, politiques nationales et interventions stratégiques du FIDA

I. Situation actuelle

Le Burundi reconnaît qu'il doit faire face à un nombre de défis sociaux, environnementaux et climatiques pour poursuivre son but du développement durable, et passer de l'approche sectorielle à l'approche intégrée de développement écologique. Le FIDA de sa part a commencé à aligner son programme pays avec ce but national. A cette fin, pour le COSOP 2016-2021 l'Etude SE&C identifie les enjeux environnementaux et climatiques suivants comme les priorités principales:

La dégradation et l'épuisement des terres: la perte de fertilité des sols, le problème d'érosion faute de mesures de conservation des eaux et des sols, la pression excessive sur les terres agricoles et les ressources naturelles par la forte croissance démographique. Ces pressions sont accrues par les changements climatiques (pluies violentes, sécheresses plus intenses).

La dégradation des ressources sylvicoles: un déboisement excessif dû à l'extension des terres cultivées et à la forte demande du bois de feu, le déséquilibre renforcé par l'érosion et la non-maîtrise de l'eau, l'évolution du climat et la disparition du système de gestion «traditionnel» des terroirs forestiers.

Les effets du changement climatique: Les événements extrêmes (pluies violentes plus fréquentes et sécheresses plus intenses) menacent les systèmes agricoles, les bassins versants et les infrastructures rurales (les routes, les ouvrages de génie rural, les ouvrages de franchissement et les infrastructures de stockage et de traitement des produits agricoles), même la désertification se trouve dans certaines zones.

Insuffisance des capacités humaines et institutionnelles pour assurer la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Non-respect de la réglementation en vigueur: les codes, lois et règlements en rapport avec l'environnement et le changement climatique ne sont pas strictement respectés ou mis en œuvre ce qui portent atteinte à l'environnement (ex: feux de brousse, coupe de bois, gestion des marais, des bassins versants, redevances en eau, divagation du bétail, etc.).

Le programme pays du FIDA sous le COSOP 2009-2015 a déjà commencé à aborder les enjeux environnementaux, surtout le Programme de développement des filières (PRODEFI) avec sa composante portant sur l'aménagement des marais (918 ha de marais aménagés, 1078 ha en cours d'aménagement et 1910 ha en cours d'étude). Pour le PRODEFI II le FIDA a proposé un don complémentaire par un financement du programme d'adaptation de l'agriculture paysanne aux changements climatiques (ASAP) afin d'intégrer un volet d'adaptation au changement climatique au PRODEFI pour faire face aux risques accrus de ruissellement et d'inondation. Ceci contribuera à la durabilité du programme et à la mise en œuvre de la politique climatique nationale.

II. Contraintes

Un attentisme particulier doit être réservé à l'évolution socio-politique du pays dans le sens de la stabilité sociale, économique et politique. La période post-électorale s'accompagne des changements des leaderships administratifs et techniques à tous les niveaux. La dynamique du processus de développement sera fonction de ce changement

selon que les nouveaux dirigeants s'imprègnent mieux ou pas de leurs missions, mais aussi de la coopération réservée aux autres partenaires du développement rural.

III. Axe stratégique

Le but de l'Etude SE&C est d'assurer que les considérations de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et du changement climatique sont intégrées dans le nouveau COSOP et le prochain programme pays. L'Etude SE&C propose l'axe stratégique suivant afin d'influencer l'orientation stratégique du nouveau COSOP:

Suivre une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion de l'écosystème dans le futur programme pays – pour assurer que les priorités en environnement durable, équité sociale rurale, et adaptation/atténuation au changement climatique sont effectivement intégrées dans les objectifs stratégiques du nouveau COSOP.

- Mettre les projets traditionnels sectoriels (agriculture, élevage, accès au marché / financement rural) dans le contexte de l'écosystème global
- Aménager les terres, les bassins versants, les marais, les pistes d'accès et les forêts dans une vision de gestion durable de ces ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté et en améliorant la sécurité alimentaire
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour assurer la gestion durable de l'environnement et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique
- Etablir des mécanismes stratégiques de mise en œuvre des réglementations en rapport avec l'environnement et le changement climatique.

Cohérent avec l'axe stratégique proposé au-dessus, l'Etude SE&C identifie plusieurs actions concrètes pour l'équipe du COSOP à considérer.

- Le nouveau COSOP cible interventions qui suivent une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion d'un écosystème (terres, bassins versants, marais, pistes d'accès).
- Le nouveau COSOP cherche le financement pour les activités liées aux enjeux sociaux, environnementaux et climatiques.

L'Etude SE&C propose plusieurs actions spécifiques éligibles pour le financement, e.g. l'ASAP, pour l'équipe COSOP.

Synthèse résumé

Le FIDA, avec la collaboration du Gouvernement de Burundi (GdB), a élaboré cette Etude sociale, environnementale et climatique (SE&C) pour fournir une analyse de base nécessaire pour assurer l'équité sociale, la durabilité environnementale et l'adaptabilité climatique dans son programme national au Burundi. L'Etude SE&C vise à ajouter des perspectives importantes à l'élaboration du nouveau document d'options stratégiques pour le Programme pays (COSOP) du FIDA pour la période 2016-2021. Elle a pour but d'assurer que le nouveau COSOP prenne en considération les systèmes et les stratégies de développement national qui visent la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (GERN), l'amélioration de l'équité sociale dans les communautés rurales et l'identification des mesures d'adaptation (et / ou si possible d'atténuation) au changement climatique (CC).

Les objectifs de l'Etude SE&C sont les suivants: (i) déterminer les liaisons clés entre la pauvreté rurale et l'environnement; (ii) proposer, en matière environnementale et sociale, des possibilités et des interventions clés pour influencer l'appui du FIDA aux efforts de développement rural du Burundi dans le sens d'une viabilité écologique et d'un développement intelligent face au climat (iii) recenser les questions prioritaires dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, du changement climatique, sur la base de l'avantage comparatif du FIDA pour la concertation sur les politiques avec le gouvernement.

Le FIDA a recruté une équipe de spécialistes (national/international) en science agronomique et en GERN et CC pour travailler avec le GdB pour réaliser l'Etude SE&C. Cette équipe a suivi la méthodologie suivante pour élaborer l'étude:

- Révision des politiques, plans et stratégies qui portant la GERN et l'adaptation/atténuation au changement climatique;
- Réunions avec les parties prenantes clés du GdB, des partenaires de développement et des organisations non gouvernementales (ONG) qui sont actifs dans les domaines de la GERN et du CC au Burundi;
- Visites sur terrain aux sites des projets/programmes du FIDA dans les provinces de Karuzi, Ngozi, Kayanza, Bubanza et Cibitoke.

Après la révision des politiques, stratégies et plans liés à la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique et les discussions avec les parties prenantes clés dans la mission de terrain, l'équipe de l'Etude SE&C a identifié les enjeux environnementaux et climatiques suivants comme les priorités principales pour l'Etude SE&C.

La dégradation et l'épuisement des terres, la perte de fertilité des sols, la dépendance aux légumineuses pour l'apport protéique et azoté, le problème d'érosion faute de mesures de conservation des eaux et des sols, la pression excessive sur les terres agricoles et les ressources naturelles par la forte croissance démographique. Ces pressions sont accrues par les changements climatiques (pluies violentes, sécheresses plus intenses).

La dégradation des ressources sylvicoles, un déboisement excessif dû à l'extension des terres cultivées et à la forte demande du bois de feu, le déséquilibre renforcé par l'érosion et la non-maîtrise de l'eau, l'évolution du climat et la disparition du système de gestion « traditionnel » des terroirs forestiers.

Les effets du changement climatique: Les événements extrêmes (pluies violentes plus fréquentes et sécheresses plus intenses) menacent les systèmes agricoles, les bassins versants et les infrastructures rurales (les routes, les ouvrages de génie rural, les

ouvrages de franchissement et les infrastructures de stockage et de traitement des produits agricoles par une sécheresse), même la désertification se trouve dans certaines zones.

Insuffisance des capacités humaines et institutionnelles pour assurer la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Non-respect de la réglementation en vigueur: les codes, lois et règlements en rapport avec l'environnement et le changement climatique ne sont jamais respectés ou mis en œuvre ce qui portent atteinte à l'environnement (exemple: feux de brousse, coupe de bois, gestion des marais, des bassins versants, redevances en eau, divagation du bétail, etc.).

Le but de l'Etude SE&C est d'assurer que les considérations de la GERN et du CC sont intégrées dans le nouveau COSOP et le prochain programme pays. L'Etude SE&C propose l'axe stratégique suivant afin d'influencer l'orientation stratégique du nouveau COSOP.

Suivre une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion de l'écosystème dans le futur programme pays – pour assurer que les priorités en environnement durable, équité sociale rurale, et adaptation/atténuation au changement climatique sont effectivement intégrées dans les objectifs stratégiques du nouveau COSOP.

- Mettre les projets traditionnels sectoriels (agriculture, élevage, accès au marché/financement rural) dans le contexte de l'écosystème global;
- Aménager les terres, les bassins versants, les marais, les pistes d'accès et les forêts dans une vision de gestion durable de ces ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté et en améliorant la sécurité alimentaire;
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour assurer la gestion durable de l'environnement et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique;
- Etablir des mécanismes stratégiques de mise en œuvre des réglementations en rapport avec l'environnement et le changement climatique.

Cohérent avec l'axe stratégique proposé au-dessus, l'Etude SE&C identifie plusieurs actions concrètes pour l'équipe du COSOP à considérer.

- Le nouveau COSOP cible interventions qui suivent une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion d'un écosystème (terres, bassins versants, marais, pistes d'accès).
- Le nouveau COSOP cherche le financement pour les activités liées aux enjeux environnementaux, sociaux et climatiques.

L'Etude SE&C propose plusieurs actions spécifiques éligibles pour le financement i.e. le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), pour la considération par l'équipe COSOP.

1. Introduction

1. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) avec la collaboration du Gouvernement de Burundi (GdB) a élaboré cette Etude sociale, environnementale et climatique (SE&C) pour fournir une analyse de base nécessaire pour assurer l'équité sociale, la durabilité environnementale et l'adaptabilité climatique dans son programme national au Burundi. L'Etude SE&C vise à ajouter des perspectives importantes à l'élaboration du nouveau document d'options stratégiques pour le Programme pays (COSOP) du FIDA pour la période 2016-2021. Elle a pour but d'assurer que le nouveau COSOP prenne en considération les systèmes et les stratégies de développement national qui visent la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (GERN), l'amélioration de l'équité sociale dans les communautés rurales et l'identification des mesures d'adaptation (et/ou si possible d'atténuation) au changement climatique (CC). De plus, l'étude permettra au FIDA de maintenir une collaboration productive au sujet de ces enjeux avec le GdB, les parties prenantes clés et les partenaires de développement au Burundi.

1.1. Objectifs de l'Etude SE&C

2. Les objectifs de l'Etude SE&C sont les suivants: (i) déterminer les liaisons clés entre la pauvreté rurale et l'environnement; (ii) proposer, en matière environnementale et sociale, des possibilités et des interventions clés pour influencer l'appui du FIDA aux efforts de développement rural du Burundi dans le sens d'une viabilité écologique et d'un développement intelligent face au climat (iii) recenser les questions prioritaires dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, du changement climatique, sur la base de l'avantage comparatif du FIDA pour la concertation sur les politiques avec le gouvernement.

3. Les résultats attendus sont les suivants: (i) une synthèse des conditions du pays dans plusieurs domaines: l'agriculture, le climat, les questions sociales et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, (ii) une évaluation des questions environnementales (et sociales/économiques/ institutionnelles) mettant l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire; (ii) l'identification des liens avec d'autres politiques, stratégies et plans sectoriels; (iii) la formulation d'axes et de mesures spécifiques pour l'optimisation de l'adaptation climatique, de la gestion de l'environnement, et de l'utilisation des ressources au cours de la période couverte par le nouveau COSOP pour le Burundi. Les éléments ci-dessus mettront en lumière d'importantes alternatives possibles pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des secteurs du développement agricole et rural dans le pays.

1.2. Approche et méthodologie

4. Le FIDA a recruté une équipe de spécialistes (national/international) en science agronomique et en GERN et CC pour travailler avec le GdB pour réaliser l'Etude SE&C⁶⁵. Cette équipe a commencé son travail le 13 septembre avec une mission sur terrain d'une semaine (13-18 septembre 2015) en collaboration avec l'équipe chargée de préparer le nouveau COSOP. Cette mission a visité plusieurs sites des projets/programmes de FIDA, assisté aux ateliers de consultation avec les parties prenantes, consulté les bénéficiaires et a vu les conditions de GERN et les impacts du CC sur terrain. En conduisant le travail de terrain simultanément, les deux équipes assurent que l'Etude SE&C s'intègre dans le processus global d'élaboration du COSOP.

5. L'équipe de l'étude SE&C a suivi la méthodologie suivante pour élaborer l'étude:

- Révision des politiques, plans et stratégies portent sur la GERN et l'adaptation/atténuation du CC. Le GdB a produit plusieurs politiques, plans et

⁶⁵ L'équipe est composée de Dr. Ir. Antoine Gahungu, Consultant national expert en agro-socio-économie, Faculté des Sciences Agronomiques, Université du Burundi, et M. David Colbert, Consultant international en gestion environnementale et changement climatique.

stratégies que l'équipe a lus et étudiés dans son travail (e.g. Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi⁶⁶, Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres⁶⁷, Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique⁶⁸, Rapport National Synthèse sur le Développement Durable au Burundi⁶⁹). Une liste de tous les documents révisés se trouve en Annexe 1.

- Réunions avec les parties prenantes clés du GdB, des partenaires de développement et des organisations non gouvernementales (ONG) qui sont actifs dans les domaines de la GERN et du CC au Burundi. L'équipe s'est réunie avec les ministères/agences clés (MEEATU, MINAGRIE, MININTER) du GdB, les institutions internationales principales avec programmes de la GERN et le CC, et les ONG actives dans les domaines de la GERN et le CC. Le guide méthodologique que l'équipe a utilisé dans ces réunions se trouve en Annexe 2.
- Visites sur terrain aux sites des projets/programmes du FIDA. Pendant la mission sur le terrain l'équipe a visité plusieurs sites des projets/programmes du FIDA dans les provinces de Karuzi, Ngozi, Kayanza, Bubanza et Cibitoke pour faire des entretiens avec divers bénéficiaires, des membres des coopératives, etc.; assister aux ateliers de restitution et consultation sur le COSOP existant; et constater les actions concrètes réalisées en rapport avec l'aménagement et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (e.g. marais, bassins versants, périmètres irrigués).

1.3. Description du processus consultatif

6. Deux niveaux de consultation ont été organisés (voir liste des parties prenantes en Annexe3):

- Une consultation des parties prenantes et acteurs du développement en milieu rural : il s'agit principalement des acteurs et des partenaires directs ou indirects du FIDA, des ONG prestataires de services du FIDA de l'administration provinciale, communale et à la base ainsi que des comités diversifiés de développement (comité des marais, des bassins versants, des coopératives, des pistes, etc.). Un guide méthodologique d'entretien (voir en Annexe 2) a été utilisé à cette fin pour s'enquérir de: (1) l'état actuel des ressources naturelles; (2) de l'état des impacts du changement climatique; (3) des activités du FIDA ou de ses partenaires et de leurs impacts et, (4) des mesures de mitigation ou d'atténuation y apportées (réalisées, en cours ou innovantes) en mettant en évidence leurs importances. Il était parfois nécessaire d'approfondir les entretiens avec un groupe thématique spécialisé composé des cadres et techniciens œuvrant dans les domaines de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques.
- Un atelier d'orientation stratégique du COSOP du FIDA en matière d'environnement et du changement climatique à l'intention des responsables clés dans les ministères ayant l'environnement et les changements climatiques dans leurs portefeuilles (MEEATU, MINAGRIE), dans les organismes internationaux (FIDA, FAO, BM, BAD, GIZ) et des projets ou programmes spécialisés dans le domaine (INCEN, IGEBU, ISABU, Initiatives du bassin du Nil). On recherche les grandes orientations stratégiques à doter le COSOP 2016-2021 sur la base: (i) des politiques, stratégies, programmes et plans du pays en matière de l'environnement et du changement climatique, (ii) des recommandations de la revue d'achèvement du COSOP du FIDA 2009-2015 et, (iii) des résultats des consultations avec les parties prenantes œuvrant en milieu rural.

⁶⁶ Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi, 1997.

⁶⁷ Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres, 2005.

⁶⁸ Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, 2007.

⁶⁹ Rapport National Synthèse sur le Développement Durable au Burundi, 2012.

1.4. Hypothèses, incertitudes, contraintes

7. Le Burundi vient de se doter de nouvelles institutions de la République au travers des élections de Juin-Août 2015. Un attentisme particulier est réservé à l'évolution socio-politique du pays dans le sens de la stabilité sociale, économique et politique. Les élections sont souvent accompagnées des changements des leaderships administratifs et techniques à tous les niveaux. Dans les pays en voie de développement, la dynamique du processus de développement sera fonction de ce changement selon que les nouveaux dirigeants s'imprègnent mieux ou pas de leurs missions régaliennes, partagées ou transversales mais aussi de la coopération réservée aux autres partenaires du développement rural.

8. Les interventions du FIDA sur le terrain qui s'amplifient à travers plusieurs projets de développement depuis 2000 semblent accréditer cette institution dans le monde rural burundais si bien qu'un climat de coopération et de collaboration s'est bien installé entre les bénéficiaires et les opérateurs ou prestataires des services du FIDA. Le travail de l'équipe de consultation et d'entretiens en matière d'environnement et de changement climatique avec divers partenaires tant administratifs que technique a bénéficié de ce contexte favorable aux investigations.

59.

2. Contexte national

2.1. Description de l'environnement physique et biologique

Environnement physique

9. Le Burundi est un petit pays d'Afrique Centrale situé entre les méridiens 29°00'-30°50'E et les parallèles 2°15'-4°28'S et qui couvre une superficie de 27834 Km². Sans accès sur la mer, il borde en revanche le lac Tanganyika (32 600 Km² dont 2634 Km² appartiennent au Burundi) dans l'axe du grand rift occidental (Western Rift). Le Lac Tanganyika et la rivière Ruzizi constituent des frontières naturelles à l'Ouest avec la République Démocratique du Congo. La rivière Malagarazi au Sud-Est, comme le lac Tanganyika et la Rusizi appartiennent au Bassin du Fleuve Congo tandis que le reste du pays constitue la partie la plus méridionale du bassin du Nil, faisant frontière à l'Est avec la Tanzanie et au Nord avec le Rwanda.

10. L'effondrement du Rift qui suit l'axe nord-sud longe la frontière occidentale du pays par la plaine de la Ruzizi et le lac se situe à l'altitude 773 m. Cette dépression est bordée par la crête Congo-Nil dont le sommet atteint 2670 m d'altitude (Mont Heha). Ce massif montagneux se prolonge vers l'Est par un complexe de collines dans les altitudes comprises entre 1500 et 2000m où les lignes du relief tendent à s'orienter davantage du sud-ouest au nord-est en conformité avec les structures géologiques. Dans le prolongement Nord-Est, l'altitude diminue progressivement vers la dépression du Bugesera (minimum 1320m) tandis que vers le sud-est, une ligne de crêtes appuyées sur les massifs de Nkoma (2058m) et Mpungwe (1928m) surplombe de façon plus abrupte la dépression de Moso le long de la frontière Tanzanienne. Le relief est alors dans l'ensemble accidenté caractérisé par des collines au profil souvent convexe et dont les pentes fragilisent les sols vis-à-vis de l'érosion.

11. **Sous-sol.** Le sous-sol Burundais est constitué principalement de roches siliceuses très anciennes (Précambriennes). Les études géologiques ont montré que le Burundi repose d'une part sur un socle d'âge archéen (2 500 m.a.) et d'autre part sur des roches magmatiques et métamorphiques du Burundi affectées par un métamorphisme et une granitisation (Liégeois et al. 1982). Par contre la plaine de la Ruzizi est couverte d'alluvions quaternaires qui ont été arrachés aux escarpements qui la bordent.

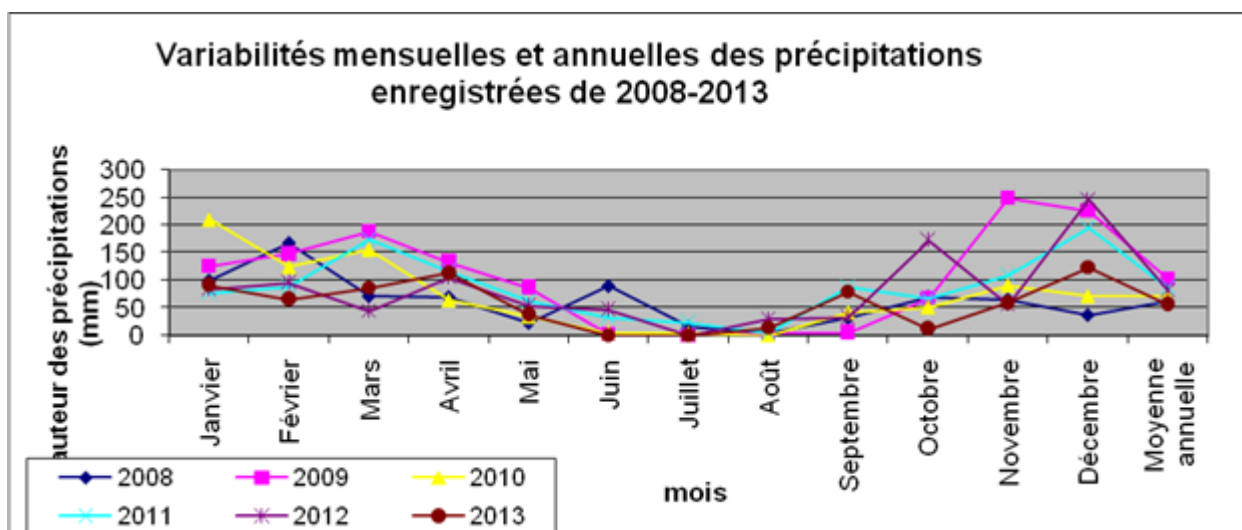
12. **Sols.** Les sols sont généralement des ferralsols, ou des ferrisols en haute altitude (Mumirwa et Mugamba). Des sols bruns tropicaux, des sols peu évolués, des lithosols se rencontrent sur les pentes et les crêtes. Les sols organiques et les tourbes caractérisent les fonds de vallées marécageuses (surtout le bassin du Nil); des terres noires tropicales, régogleys, régogleys salins se

rencontrent dans la plaine de la Ruzizi. A l'exception de ces sols de dépression et vallées, les sols du Burundi sont rendus vulnérables par le phénomène d'érosion en rapport avec son relief accidenté.

13. **Climat.** Le Burundi, bien que situé à 2°45' de l'Equateur, jouit d'un climat de type tropical influencé par son altitude élevée, manifestant un relief contrasté, la présence du lac Tanganyika et un système de vents très complexe. Les précipitations varient avec les saisons. De façon générale, le Burundi a une saison sèche qui dure quatre mois (de juin à septembre) mais dans les basses altitudes cette période peut aller jusqu'à 5 mois. Il existe une petite saison sèche d'une durée inférieure à un mois qui a lieu au mois de janvier-février selon les régions.

14. La saison des pluies est la plus importante et va d'octobre à mai. Les précipitations sont variables suivant les altitudes. Dans les hautes altitudes au-delà de 2000m, les précipitations oscillent entre 1400 et 1600mm, et vers les sommets (autour de la Kibira) elles peuvent atteindre 2000mm. Dans les plateaux centraux (entre 1500 et 2000 m), les précipitations varient entre 1200 et 1400mm, tandis que dans la plaine de la Ruzizi et les dépressions du Moso et du Bugesera, les précipitations sont inférieures à 1000mm.

15. Toutefois, les perturbations climatiques enregistrées ces dernières années tendent à modifier cette saisonnalité. Le graphique suivant montre que la pluviométrie est plus forte en novembre-décembre (petite saison pluvieuse) alors qu'elle devient un peu faible février-avril (saison de grande saison pluvieuse) et que la saison sèche tend à s'allonger sur une longue durée (cinq mois : de mai à septembre).



Source: Etablie à partir des données des précipitations de la station météorologique de l'aéroport de Bujumbura de 2008-2013

16. Quant aux tendances long termes, les précipitations annuelles suivent une tendance haussière depuis au moins 30 ans. La température s'est élevée de près d'un degré depuis 1930. A l'horizon 2030 il est attendu une légère hausse des précipitations (soutien de la tendance actuelle), des pluies violentes plus intenses, un allongement de la saison sèche et une hausse de 1°C des températures moyennes.

17. Le climat du Burundi étant caractérisé par une variabilité décennale cyclique et interannuelle très forte, il est normalement impossible pour un individu de détecter une quelconque évolution significative (i.e. les diagnostics participatifs locaux doivent être interprétés très prudemment). Les dégradations croissantes liées aux inondations ces dernières années sont grandement liées à des changements d'usage des sols par les populations même si le changement climatique graduel observé aggrave ces dynamiques. En revanche, la sécheresse n'est pas liée à des pratiques locales mais amènera à reconsidérer certaines pratiques culturelles. Les pratiques d'adaptation au changement climatique ont de grands potentiels d'efficacité, y compris à court terme car de nombreux

volets du développement rural sont déjà très mal adaptés à la variabilité actuelle du climat : ouvrages de génie rural, variétés, pratiques culturales érosives (Note SECAP ; PRODEFI II).

18. **Hydrologie.** Le réseau hydrologique du Burundi est réparti dans les deux grands bassins hydrographiques nationaux :

- Le bassin du Nil qui comprend d'une part la Ruvubu et ses affluents et d'autre part la Kanyaru affluent de l'Akagera. L'espace délimité entre les deux rivières constitue la dépression de Bugesera au fond duquel se trouve un ensemble de lacs (Cohoha, Rwiwinda, Rweru, Gacamurinda et Kanzigiri). L'Akagera et la Ruvubu se rencontrent au niveau des chutes de Rusumo et continuent sous le nom d'Akagera dont le cours supérieur se jette dans le Lac Victoria.
- Le bassin du Congo est constitué de deux sous-bassins c'est à dire le sous bassin situé à l'ouest de la Crête Congo Nil et formé par la Ruzizi et ses affluents et par le lac Tanganyika, ainsi que la Malagarazi au Sud Est, qui rejoindra le lac Tanganyika à partir de la Tanzanie.

19. Quant à la ressource eau, le Burundi en est assez bien pourvue grâce à une bonne pluviosité et la rétention d'eau par les marais et les lacs, en particulier le lac Tanganyika et les lacs du nord du Burundi. Les pluies apportent par an 31 900 millions de m³ dont 21,850 quittent le pays par évaporation (INECN, 2002). Le lac Tanganyika qui est l'une des grandes réserves du monde contient environ 20 000 km³ d'eau. La répartition des ressources en eau n'est pas optimale, ni dans l'espace, ni dans le temps. Les basses altitudes sont généralement arides et présentent des saisons sèches plus longues (supérieures à 4 mois) particulièrement la région naturelle du Bugesera (KIRUNDO). Les régions de la crête Congo-Nil, sont les plus arrosées et présentent moins de pertes dues à l'évapotranspiration suite aux températures relativement basses. Ces eaux sont peu utilisées dans les processus du développement.

Environnement biologique

20. La zone d'intervention prioritaire du FIDA s'étend sur 5 régions écologiques selon les caractéristiques physiques et écologiques suivantes:

- La région d'Imbo qui se trouve dans la dépression occidentale (Rift), à relief plat et légèrement ondulé (piémont) altitude comprise entre 800 et 1200 m et le climat relativement sec et chaud avec une pluviosité moyenne de 800-1100 mm/an. Cette région est caractérisée par des formations végétales type forêts sclérophylles à *Strychnos potatorum*, *Grewiamollis* et à *Euphorbiadawei*, *Tamarindusindica* ainsi que des fourrés et ou bosquets (Lewalle 1972). Le caractère salin des sols de l'Imbo permet le développement du palmier endémique (*Hyphaenaebenguellensis va. ventriculosa*).
- Le Mumirwa, versant Ouest de la crête Congo-Nil dominant l'Imbo entre 1200 m et 1900 m d'altitude. Cette région est caractérisée par des terrains de fortes pentes et exposés à l'érosion. La flore naturelle rappelle les formations forestières secondaires de type humide (à *Macaranga*, *Neoboutonia*, *Polyscias*, *Harungana*, *Hagenia*, *Myrianthus*, etc.)
- La crête Congo-Nil (1900 m-2500 m d'altitude) (Mugamba) à climat frais humide avec une végétation naturelle à forêts ombrophiles de montagne de formation végétale à *Carapagrandifolia*, *Tabernaemontanastapfiana*, *Entandophragmaexcelsum*, *Podocarpusmelanjanus*, *Draceanaafromontana*, *Symphoniaglobulifera*. Cette flore naturelle se rencontre dans la forêt de la KIBIRA (40,000 ha) qui contient plus de 644 espèces végétales.
- Les plateaux centraux (entre 1400 m et 1900 m d'altitude), qui sont caractérisés par un relief très varié avec des collines souvent ondulées et présentant des vallées larges. Cette région est complètement occupée par la population. La végétation naturelle ne se rencontre que dans des vallées sous forme de relique.
- La région du Moso (Rutana, Cankuzo, Ruyigi) culmine à une altitude moyenne de 1300m. Le climat y est chaud, sec et irrégulier. La température moyenne annuelle est d'environ 21°C. Les pluviosités atteignent 1100 mm. Le moso a une végétation composée de savanes boisées, parsemées de vastes massifs de bambous.

21. Les écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques comprennent des marais, des lacs (lac Tanganyika et lacs du Bugesera dit lacs du Nord), des mares et étangs ainsi que des cours d'eau.

22. Dans la zone d'intervention du FIDA, les projets qui seront initiés dans le nouveau COSOP devront tenir compte de certaines caractéristiques des zones pouvant être d'un point de vue environnemental à hauts risques comme les contreforts de la région naturelle de Mumirwa sujets à des glissements de terrain ; les marais où passent les grandes rivières comme la Ruvubu et la Malagarazi sujets à des inondations, ainsi que les zones de réinstallations de déplacés intérieurs sujettes à une surexploitation.

2.2. Description du contexte socioculturel

23. Pauvreté. La description détaillée de la pauvreté (y compris les questions foncières, peuples indigènes, genre et jeunes) au Burundi se trouve dans le Profil de pauvreté (cf. Appendice 5: Profil de pauvreté ; Chapitre II: Ampleur et principales caractéristiques de la pauvreté au Burundi; Chapitre III: Caractéristiques socio-économiques de la population et des ménages agricoles; Chapitre V: La caractérisation de la situation de la femme au Burundi ; Chapitre VII: Insertion des Batwa; et Chapitre VIII: Insertion des jeunes du Présent COSOP).

24. Santé. La politique sociale vise la satisfaction des besoins essentiels comme l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau et assainissement, la lutte contre le VIH/SIDA. Malheureusement la crise socio-politique de 1993 est venue contrarier les efforts du Gouvernement. Le taux de mortalité infantile qui était de 110% en 1993 est passé à 124% en 2004. Le taux de couverture vaccinale qui était à 80% chez les enfants en 1992 est tombé à 60% en 1998. La malnutrition a pris des proportions inquiétantes (plus de 20%) et on assiste également à une forte augmentation des maladies infectieuses telles la pneumonie, les différentes formes de diarrhées, la tuberculose, le paludisme et le SIDA.

25. S'agissant du SIDA, au Burundi, le taux de séropositivité parmi les adultes est de 12% (1999). Pour faire face à la pandémie du SIDA, le GdB a mis en place des structures institutionnelles spécifiques en créant un Ministère chargé du SIDA et la Commission Nationale de lutte contre le SIDA (CNLS) avec un secrétariat permanent. Le GdB a en outre mobilisé des financements auprès des bailleurs de fonds variés dont la Banque Mondiale, le PNUD, l'ONUSIDA et les ONG Spécialisées dans le domaine de la santé.

26. Education. Le taux d'alphabétisation et d'instruction est très bas et non homogène. Cette situation handicape la mobilisation des ressources humaines en vue du développement durable ainsi que l'éducation en matière de biodiversité. Le taux d'alphabétisation des adultes en général est de 35,3% et celui des femmes adultes est de 22,5%. Les ressources allouées à l'enseignement n'ont pas augmenté de façon significative. L'objectif du GdB qui était d'accéder à la scolarisation de base pour tous pour l'an 2000, a été contrarié par la crise de 1993. Le taux de scolarisation qui était à 68,7% en 1992 est tombé à 64% en 1999. La guerre a fait que des infrastructures scolaires soient détruites, les ressources humaines compétentes se sont exilées ou ont choisi d'aller travailler dans les pays limitrophes. On peut alors dire que les ressources totales affectées par le budget national et l'aide publique au développement au système éducatif ont diminué de 53% en termes réels entre 1992 et 1997 (Rapport National d'évaluation des dix ans de mise en œuvre de l'Agenda 21 au Burundi, INECN, 2002).

27. Habitat. Au niveau de l'habitat, le milieu rural Burundais est organisé en système d'habitat dispersé. Cependant, la crise de 1993, a obligé une partie de la population de se regrouper en campements rudimentaires «Camps de déplacés». Les maisons sont construites en matériaux essentiellement locaux constitués soit par des matières végétales (perches de charpente et les

chaumes comme toiture). Les habitations en matériaux durables augmentent dans les petits centres semi-urbains et se généralisent dans les villes principales du pays.

2.3. Principaux défis ayant trait à l'environnement et au changement climatique

28. Le Burundi reconnaît qu'il doit faire face à un nombre de défis sociaux, environnementaux et climatiques pour poursuivre son but du développement durable. Et qu'il doit poursuivre les efforts pour passer de l'approche sectorielle à l'approche intégrée de développement écologique. Le GdB a identifié un nombre de ses principaux défis dans son rapport synthèse national sur le développement durable,⁷⁰ à suivre.

29. Agriculture. L'économie Burundaise repose essentiellement sur une agriculture extensive de subsistance, caractérisée par une très forte population agricole de plus de 90% de la population totale. Ce secteur est caractérisé par la baisse de la production nationale, l'insécurité alimentaire, et des disettes périodiques dans certaines régions qui entraînent des cas de sous-alimentation, et de malnutrition. La production agricole intérieure n'est plus en mesure de répondre à la demande d'une population sans cesse croissante, et le Burundi doit recourir à l'approvisionnement extérieur.

30. Parmi les contraintes agronomiques les plus importantes sont (i) la faible fertilité des terres - plus de 36% des sols sont acides et présentent une toxicité aluminique, (ii) l'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production, et (iii) la recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures et les animaux. De plus, les impacts des changements climatiques et le phénomène de désertification dans certaines zones ont perturbé et désorganisé les activités agricoles en faisant perdre aux agriculteurs leurs repères habituels.

31. La réponse du GdB comprend: (i) protéger le capital productif (500 000 ha de bassins versants à aménager et protéger, 25 000 ha de forêts communales à réhabiliter, deux grands barrages à construire et 40 retenues collinaires à mettre en place), (ii) aménager et réhabiliter les périmètres irrigables (48 000 ha de marais additionnels, 5 000 ha de périmètres irrigués, 3 000 ha pour la petite irrigation), (e) intensifier et diversifier les productions agricoles, (iii), développer et mieux organiser l'élevage, la pêche et l'aquaculture et (iv) gérer la vulnérabilité climatique.

32. Eau. Le Burundi dispose de ressources en eau abondantes grâce à une pluviosité relativement bonne, à un bon réseau des rivières et à la rétention d'eau par les marais et les lacs, en particulier le lac Tanganyika: 31 900 millions de m³ de pluies et 8 170 de m³/an (259m³/s) amenés par les cours d'eau.

33. Parmi les contraintes sont: (i) une répartition naturelle des eaux qui n'est pas optimale, ni dans l'espace ni dans le temps (les zones de basse altitude sont plus arides et ont une saison sèche plus longue), (ii) une croissance démographique élevée qui entraîne une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles (avec la dégradation des ressources en eau et la prolifération des maladies hydriques), (iii) des changements climatiques sont sensibles partout mais surtout dans les zones à pluviométrie faible et variable (les régions naturelles au nord, jadis considérées comme des greniers du pays, connaissent actuellement un déficit hydrique entraînant des disettes chroniques).

34. La réponse du GdB est: (i) améliorer le système de maîtrise et de gestion de l'eau pour arriver à l'utilisation optimale des eaux de pluie, des rivières et des lacs, (ii) développer et généraliser l'irrigation et des techniques de récupération et de stockage des eaux de pluie, (iii) mettre en œuvre les dispositifs d'alerte précoce et de réduction des risques pour les nombreux cours d'eau qui ont un régime torrentiel et (iv) renforcer les capacités techniques des ressources humaines (expertise en

⁷⁰ Rapport national synthèse élaboré dans le cadre du processus de préparation de la conférence des nations unies sur le développement durable au Burundi, 2012, pp 8-13.

hydrologie, en météorologie et en climatologie) et la coordination des interventions dans le cadre des changements climatiques.

35. Défis à aborder dans l'Etude SE&C. Après la révision des politiques, stratégies et plans liés à la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique et les discussions avec les parties prenantes clés dans la mission de terrain, l'équipe de l'Etude SE&C a identifié les enjeux environnementaux et climatiques suivants comme les priorités principales pour l'Etude SE&C.

- A. La dégradation et l'épuisement des terres⁷¹, la perte de fertilité des sols, le problème d'érosion faute de mesures de conservation des eaux et des sols, la pression excessive sur les terres agricoles et les ressources naturelles par la forte croissance démographique. Ces pressions sont accrues par les changements climatiques (pluies violentes, sécheresses plus intenses).
- Causes: La forte croissance démographique du pays exerce des pressions extrêmes sur les terres agricoles et les ressources naturelles, avec l'expansion des cultures aux aires naturelles, exacerbée par des pratiques non appropriées de gestion des terres induites par la pression démographique et la pauvreté, la forte variabilité des pluies et événements extrêmes du climat.
 - Effets: La dégradation des bassins versants, marais et pistes d'accès causées par des mauvaises pratiques de gestion des ressources, qui mène à l'érosion extrême, la minimisation de fertilité des sols, la perte de couverture végétale, et les terres dégradées sans services environnementaux normaux.
 - Impacts: L'accroissement des terres dégradées et la perte de ses services environnementaux, la diminution ou la perte des récoltes agricoles, les menaces à la sécurité alimentaire, la migration des populations rurales vers les centres urbains.
- B. La dégradation des ressources sylvicoles⁷², un déboisement excessif dû à l'extension des terres cultivées et à la forte demande du bois de feu, le déséquilibre renforcé par l'érosion et la non-maîtrise de l'eau, l'évolution du climat et la disparition du système de gestion «traditionnel» des terroirs forestiers hormis quelques plantations de bananeraies massives dans certaines zones.
- Causes: Encore la croissance démographique du pays exerce des pressions extrêmes sur les zones forestières, un déboisement croissant pour l'extension de l'agriculture et la coupe des arbres pour le bois de feu, la perte des pratiques de gestion « traditionnel » (forêts en haut des bassins versants, ceintures forestières entre les cultures de versant et le marais/plaine, transfert de fertilité marais/plaine vers les pentes).
 - Effets: La dégradation ou la perte de couverture forestière dans les bassins versants, avec la perte des services environnementaux, la croissance d'érosion extrême et la diminution de rétention de l'eau dans les sols, réduction des eaux pour l'agriculture et les besoins domestiques.
 - Impacts: Augmentation du ruissellement limitant l'infiltration de l'eau dans le sol, réduction ou perte des fonctions normales des bassins versants, marais, etc., réduction des eaux disponibles pour l'agriculture, menaces aux récoltes agricoles, à la sécurité alimentaire, et aux sources des revenus des populations rurales.

⁷¹ Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres (2005), Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (2007), Rapport National Synthèse sur le Développement Durable au Burundi (2012), Note Conceptuelle pour l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (2013).

⁷² Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (2007).

- C. Les effets du changement climatique:⁷³ Les événements extrêmes (pluies violentes plus fréquentes et sécheresses plus intenses) menacent les systèmes agricoles, les bassins versants et les infrastructures rurales (les routes, les ouvrages de génie rural, les ouvrages de franchissement et les infrastructures de stockage et de traitement des produits agricoles par une sécheresse), même la désertification se trouve dans certaines zones.
- Causes: Le phénomène El Niño/La Niña connu très récemment est à la base des perturbations climatiques au Burundi et dans la sous-région. Le phénomène se manifeste soit par une pluviométrie exceptionnelle soit par une sécheresse. Ses dernières manifestations datent des années 1965, 1971/72, 1982/83 et 1999/2000.
 - Effets: Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières charrient les alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines et détruisent les cultures des marais.
 - Impacts: Le problème d'érosion prend de plus en plus d'ampleur inquiétante faute de mesures de conservation des eaux et des sols. À l'Est du pays les pertes en terres dues à l'agressivité des pluies sont estimées à 4 tonnes/ha/an et à 18 tonnes/ha/an dans le Centre. C'est dans le Mimirwa où les pertes en terres sont très fortes. On estime ces pertes à 100 tonnes/ha/an. En termes de production agricole, les effets graduels de la hausse des températures auront un impact sur la production des légumineuses agricoles et de leurs capacités de fixation d'azote très importantes dans les systèmes agricoles ciblés. Et les cultures irriguées auront besoin de plus d'eau en ce contexte de hausse de l'évapotranspiration.
- D. Insuffisance des capacités humaines et institutionnelles⁷⁴ pour assurer la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.
- Causes: À cause de l'ignorance et de la pauvreté, les messages de sensibilisation et / ou de formation sont difficilement perçus, compris et mis en pratique car le taux d'alphabétisation et/ou le niveau de formation de la majorité de la population sont faibles. En outre, le faible pouvoir d'achat dont dispose la majorité de la population burundaise limite cette dernière dans le choix des produits à consommer. L'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles liée à celle du personnel qualifié et au manque d'outils normatifs pour la gestion de l'Environnement.
- E. Non-respect de la réglementation en vigueur:⁷⁵ les codes, les lois et les règlements en rapport avec l'environnement et le changement climatique ne sont pas mis en œuvre ce qui porte atteinte à l'environnement (ex: feux de brousse, coupe de bois, gestion des marais, des bassins versants, redevances en eau, divagation du bétail, etc.)

2.4. Rôle des ressources naturelles dans les moyens d'existence

36. L'économie du Burundi est dominée en grande partie par le secteur primaire reposant essentiellement sur son capital naturel: ressources naturelles et environnement. Selon la Note Conceptuelle pour l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles⁷⁶, plus de 90 % de la population vivent de l'exploitation directe des ressources naturelles tirées essentiellement de l'agriculture et de l'élevage, de l'exploitation minière artisanale et forestière. L'agriculture est l'activité prédominante qui occupe 93% de la population sur plus de 50% de la superficie des terres cultivables. Elle absorbe, à elle seule, plus du tiers des investissements dans l'appareil productif, et

⁷³ Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres (2005), Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (2007), Rapport National Synthèse sur le Développement Durable au Burundi (2012), Note Conceptuelle pour l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (2013).

⁷⁴ Note Conceptuelle pour l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, 2013.

⁷⁵ Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres, 2005.

⁷⁶ Note Conceptuelle pour l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, 2013.

cette part est en augmentation. La contribution du secteur de l'agriculture et de l'élevage pour la formation du PIB est de l'ordre de 40 à 60%⁷⁷.

37. Les forêts et les zones boisées constituent la source principale de bois pour la construction, l'énergie et l'industrie forestière, les eaux pluviales sont vitales pour les terres agricoles et la régulation des cours d'eau dont sont tributaires les barrages hydroélectriques et les cultures irriguées. Tous ces secteurs d'importance capitale dans la vie économique du Burundi sont tributaires des conditions pluviométriques. Ils sont ainsi très vulnérables aux variabilités climatiques. Les chocs climatiques ont toujours comme conséquence une situation de crise alimentaire, une insuffisance de ressources énergétiques, et bien d'autres calamités⁷⁸.

38. Les ressources en eau restent peu utilisées dans le développement économique et se retrouvent surtout dans l'utilisation domestique. L'utilisation de l'eau à usage non potable se répartit entre l'agriculture (l'irrigation 16,3%), les marais (33,2%), l'élevage (0,5%), la pisciculture (0,3%), l'industrie (0,4%) et l'hydroélectricité (49,3%). L'eau consommée par l'agriculture et l'élevage est essentiellement pluviale, l'irrigation étant encore à l'état embryonnaire et les ressources en eaux souterraines sont encore sous valorisées.

39. L'accroissement des besoins en ressources lié à la croissance démographique excessive, la faible croissance économique, le manque de capacités pour la gestion durable de ces dernières, sont les principaux facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement et à la vulnérabilité au changement climatique.

2.5. Incidences observées et anticipées du changement climatiques pour les secteurs clés de l'agriculture et du développement rural

40. Le changement climatique est préjudiciable à la diminution de la production agricole et à la destruction des infrastructures rurales – et par conséquent au développement rural burundais dont plus de 90% d'acteurs sont des agri-éleveurs. Les exemples suivants sont des événements extrêmes de climat avec des conséquences sur le milieu rural:

- L'allongement de la saison sèche diminue considérablement les productions agricoles surtout celles des légumineuses et des cultures à enracinement superficiel selon les types de sols. La sécheresse survenue dans les provinces du Nord du pays (Kirundo et Muyinga dans les années 2005) en est un exemple éloquent avec pour conséquences la fuite des populations dans les autres provinces du pays et les pays frontaliers ainsi que l'exode rural à grande échelle, hormis une mortalité élevée suite à la faim.
- Les pluies diluviennes, torrentielles et à grêles abîment les champs des cultures en réduisant la biomasse foliaire responsable de la photosynthèse dont dépend la production. De plus, les inondations dans les marais et les érosions sur collines provoquées par ces pluies emportent les champs des cultures. Il en découle souvent un abandon de certains terrains de cultures des zones sensibles à ces phénomènes ce qui amplifie l'insuffisance des terres agricoles et enfreint le développement des filières agricoles qui demandent souvent des investissements financiers.
- Les vents violents qui résultent des changements de pression atmosphérique ou de déplacement brusque des nuages provoquent la verse pour certaines cultures telles que les graminées (ex le sorgho) ce qui diminue leur production.
- Les événements extrêmes de climat, surtout les pluies violentes et les inondations résultantes, menacent la dégradation, même destruction, des infrastructures hydriques, des pistes rurales et d'autres infrastructures de transport ou collecte.

⁷⁷ Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres (2005), pp. 9-10.

⁷⁸ Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (2007), p. vii.

41. Ces différents types de stress (hydriques et thermiques) provoquent chez différentes cultures une faiblesse ou une dégénérescence variétale et exposent les cultures à beaucoup de maladies ce qui diminuent leur production et augmente les coûts de production.

2.6. Cadres stratégique, réglementaire et institutionnel

2.6.1. Politique nationale environnementale

42. Politique sectorielle: Au Burundi comme dans beaucoup d'autres pays africains, historiquement, le secteur environnement faisait partie du programme du Ministère de l'Agriculture. Ce n'est qu'en 1988 avec la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme qu'une véritable politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement a été mise en place. Ce ministère a alors préparé un document sur la situation nationale en matière de l'environnement qui a été présenté au sommet de la terre de Rio en 1992. Au cours de ce sommet, l'Agenda 21 fut adopté par les Etats participants et des conventions internationales relatives à l'environnement ont été signées. Aujourd'hui le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (actuellement Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme) a adopté une politique sectorielle pour la période 2002-2005 dont les axes principaux sont les suivants:

- **La promotion d'une gestion coordonnée de l'environnement.** A ce niveau, les objectifs spécifiques sont entre autres le renforcement des capacités de planification, de coordination, d'intervention et de suivi-évaluation, la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées et l'implication de la population dans les actions de défense de l'environnement. L'aboutissement des actions dans ce cadre passe nécessairement par la mise en place des outils juridiques clairs et efficaces; c'est pourquoi le ministère prévoit l'actualisation de la législation existante en matière foncière, des eaux et des forêts, des aires protégées et le code de l'environnement ainsi que leur harmonisation. En vue de réussir cette politique, le ministère met en avant l'implication totale de la population à travers l'adoption de l'approche participative dans tous les programmes de terrain, la promotion de l'émergence des associations et groupements de défense de l'environnement et la mise en place d'un vaste programme d'éducation environnementale.
- La gestion rationnelle des terres, des eaux et des forêts. La gestion des terres rurales est caractérisée par une demande accrue en terrains pour différents usages. Les contraintes majeures en matière de gestion des terres sont principalement la pression démographique qui accentue l'exiguïté des terres, le manque de plan directeur d'aménagement du territoire et une législation claire en la matière. Le morcellement excessif des terres agricoles rend très difficile la planification de la gestion rationnelle du patrimoine foncier. Les objectifs poursuivis par le GdB sont entre autre l'amélioration de la connaissance de l'occupation et le statut actuel des terres, la promotion d'une utilisation planifiée de l'espace, la contribution à la préservation et le maintien de la productivité des terres par le renforcement de l'assistance météorologique à l'agriculture.
- En matière de ressources hydrauliques, la question fondamentale est la disponibilisation d'une banque de données sur la connaissance des ressources et la stratégie de leur gestion. Le projet ACCESS de la GIZ a travaillé sur ces problématiques. La crise qui a perduré plus de 10 ans a fait que toutes les stations hydrologiques et agro-météorologiques ont été détruites. Dans le financement additionnel du PAIVA-B, PRODEFI II il est prévu de vulgariser des informations climatiques aux producteurs et même des stations agro-météorologiques.
- Quant aux ressources forestières⁷⁹, devant la situation caractérisée par un déficit accru eu égard à l'occupation de l'espace pour des besoins agricoles, le GdB a décidé de mettre un

⁷⁹ Les projets du FIDA et autres partenaires dans ce domaine appuient et encadrent les groupements des pépiniéristes communautaires pour la production des plants agro-fourragers, agro-forestiers et forestiers pour l'embocagement dans les exploitations et le reboisement des crêtes dénudées.

accent particulier sur la promotion de l'agroforesterie et le renforcement de la gestion du patrimoine forestier existant à travers la structuration de la filière «bois».

- La préservation des équilibres écologiques et la conservation de la biodiversité. Aujourd'hui, la biodiversité naturelle reste principalement dans les espaces protégés c'est à dire les parcs nationaux et autres aires protégées. Les contraintes majeures de la préservation et la conservation sont principalement, la pression de la population liée à la recherche de terre agricole, l'absence de mécanisme de gestion intégrée impliquant la population riveraine, une insuffisance de la législation en matière de gestion des ressources naturelles, le manque de formation de la population sur l'importance de la biodiversité, etc. Avec l'appui du FEM et du PNUD, le GdB vient d'élaborer une stratégie nationale pour la biodiversité ainsi que son plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique (INECN, juillet 2000).

43. Conventions internationales: Le GdB a en outre adhéré aux conventions internationales et régionales relatives à l'amélioration de la gestion de l'environnement dont:

- la Convention sur la protection des végétaux entre les Etats membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs du 1990;
- la Convention zoo-sanitaire entre les Etats membres du 1990;
- la Convention sur le commerce international des espèces sauvages en danger d'extinction du 1988;
- la Convention de Bâle sur le mouvement transfrontalier des déchets dangereux et son protocole de BAMAKO du 1996;
- la Convention sur la diversité biologique 1996;
- la Convention cadre sur les changements climatiques 1996;
- la Convention sur la lutte contre la désertification 199;
- la Convention de RAMSAR sur la gestion des zones humides 1996.

44. Bien que le Burundi ait pris des engagements politiques en ratifiant ces conventions, des difficultés existent quant à leur mise en œuvre. Par ailleurs le Burundi a bénéficié d'un appui financier du FEM et du PNUD pour entamer le processus de mise en œuvre de certaines conventions comme la convention sur la biodiversité et sur le changement climatique. A ce titre, le Burundi a élaboré sa Stratégie nationale pour l'environnement (SNEB) et le Plan d'action environnementale (PAE, 1997), la Stratégie nationale pour la biodiversité (2000) et la Stratégie nationale sur les changements climatiques (2001).

45. En ce qui concerne la convention RAMSAR sur les zones humides, avec l'appui de l'IUCN, le Burundi se trouve dans le processus d'identification d'un projet pour la gestion durable des zones humides de la plaine et du delta de la Ruzizi sur une base de coopération transfrontalière (Congo Démocratique et Burundi). Le Burundi continuera à identifier les autres zones humides dans d'autres régions du pays à protéger de façon durable. Tous ces instruments internationaux sont des supports importants pour la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement.

46. Le Burundi dans sa politique régionale pour améliorer la gestion des zones humides transfrontalières, a adhéré à l'Organisation du Bassin de la Kagera et à l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). L'IBN a élaboré des programmes visant l'amélioration de la gestion des écosystèmes humides transfrontaliers (IBN, 2001). La négociation d'une législation régionale pour les eaux du Nil est actuellement en cours. Il est important ici de souligner que le bassin du Nil Burundais occupe plus de 80% du territoire national et l'essentiel des zones humides se situent dans ce même bassin. Le Burundi en tant que membre de l'IBN participe dans toutes les activités organisées dans ce cadre. Dans ce même cadre, la société civile Burundaise a créé un forum national pour le dialogue sur le bassin du Nil dont l'objectif principal est la mobilisation des communautés locales pour une gestion rationnelle du bassin. Ce forum de la société civile est membre de l'organisation régionale «Nil Basin Discourse» dont le siège est à Entebbe.

47. Stratégie nationale pour l'environnement (SNEB): Cette stratégie a été élaborée pendant la période difficile du pays et par conséquent nécessite régulièrement d'être actualisée pour tenir compte des changements qui s'opèrent. La dernière version date de 1997. Cette stratégie couvre tous les secteurs de la vie nationale. Elle s'articule en huit thèmes autour de: (i) la gestion coordonnée de l'environnement, (ii) la gestion des terres et des eaux, (iii) l'agriculture, (iv) l'élevage et les forêts, (v) les industries et les services, (vi) l'habitat humain et la santé, (vii) le patrimoine culturel et biologique, (viii) la recherche et la communication et, (ix) les stratégies socio-économiques complémentaires. La SNEB donne des orientations stratégiques pour l'ensemble de ces thèmes suivant entre autre les principes directeurs suivants:(i) l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles et, (ii) la promotion de l'approche participative en vue de faire participer tout le monde dans la prise des décisions qui les concerne et la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre de cette stratégie.

48. Stratégie nationale sur la diversité biologique. Cette stratégie est une réponse aux engagements prévus dans la convention sur la biodiversité que le Burundi a signée à RIO en 1992. Avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le GdB a décidé de mettre en application les dispositions à identifier les éléments de la biodiversité et d'élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité. Le Burundi veut préserver les acquis par une gestion qui implique toutes les couches de la nation en intégrant leurs activités de production et en les associant aux bénéfices de la conservation de la biodiversité. Cette politique de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles ne peut réussir que si tous les acteurs et les bénéficiaires sont convaincus de l'importance de la biodiversité et la nécessité de la conserver.

D'autres initiatives en matière d'environnement et de changement climatique sont initiés par d'autres bailleurs de fonds comme la Banque mondiale au travers des projets et programmes comme le PRODEMA (Projet de productivité agropastorale et de développement des marchés agricoles), la Coopération belge au travers le programme PAIOSA (Programme d'appui institutionnel et opérationnel au secteur agricole), etc.

2.6.2. Cadre législatif

49. La gestion de l'environnement au Burundi est régie par des textes juridiques dont certains sont plus anciens que la structure ministérielle de l'environnement. Ils sont repris ci-après. L'application de ces textes est sous la responsabilité de divers ministères selon le secteur (MEEATU, MINAGRIE, MININTER, etc.). Cependant ces textes sont souvent peu ou pas mis en œuvre.

- **Le code foncier Le décret-loi n° 1/008 du 1^{er} septembre 1986 portant code foncier** a pour objectif de fixer les règles applicables aux droits reconnus ou pouvant être reconnus sur l'ensemble des terres sur le territoire national, ainsi que tout ce qui s'unit et s'y incorpore, soit naturellement, soit artificiellement.
- **Le décret-loi n°1/032 du 30 juin 1993 sur la production et la commercialisation des semences végétales au Burundi**. Il a pour objet de créer un cadre permettant de contribuer au renforcement du secteur semencier en vue de produire des semences agricoles de haute qualité résistante aux maladies et en quantité suffisante. L'OCSS chargé de la certification des semences a été créé à cette fin mais a des problèmes pour remplir sa mission convenablement.
- **Le décret-loi n°1/033 du 30 juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi**. Il a pour objet la protection sanitaire des végétaux et produits destinés à la multiplication par la prévention et la lutte contre les ennemis des végétaux tant au niveau de leur propagation sur le territoire national qu'à celui de la diffusion et la vulgarisation des techniques de protection des végétaux par l'amélioration des produits.
- **La loi n° 1/010 du 30 juin 2000 portant Code de l'Environnement au Burundi** Ce code fixe les règles fondamentales destinées à permettre la gestion de l'Environnement et à la protection de celui-ci contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et valoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, de lutter contre les pollutions et

nuisances, et d'améliorer les conditions de vie de la population dans le respect de l'équilibre des écosystèmes (Art. 1).

Parmi les règles fondamentales du Code de l'Environnement sont les règles pour les études d'impact sur l'environnement (EIE), complétées par le décret 100/22 du 07 octobre 2010 portant mesures d'application de la procédure d'EIE et une décision ministérielle du 09 janvier 2013 suivant n°770/083 portant sur le cadrage dans la procédure d'EIE.

- **Le décret-loi n°1/6 du 3 mars 1980 portant création des parcs nationaux et Réserves naturelles.** Il détermine le régime juridique des aires protégées notamment en ce qui concerne l'interdiction de leur concession et cession, les mesures spéciales de conservation de la flore et de la faune, l'interdiction d'installation des populations à proximité des parcs nationaux et des réserves naturelles, des visites à l'intérieur des périmètres.
- **La loi n°1/02 du 25 mars 1985 portant code forestier.** Cette loi fixe l'ensemble des règles particulières régissant l'administration, l'aménagement, l'exploitation, la surveillance et la police des forêts. Il comprend plusieurs dispositions allant dans le sens de la conservation et de l'utilisation durable des ressources forestières et d'autres dispositions destinées à l'intégrité des systèmes forestiers.
- **Décret-loi n°1/41 du 26 novembre de 1992 portant institution et organisation du domaine public hydraulique.** Les objectifs de cette loi sont : la protection des milieux aquatiques, la préservation de la ressource commune « eau » et d'en concilier l'intérêt de tous les différents usagers. Elle vise à permettre une gestion équilibrée et harmonisation des règles qui régissent l'usage par les personnes publiques ou privées.

2.6.3. Cadre institutionnel de gestion de l'environnement

50. La gestion de l'environnement relève de plusieurs départements ministériels mais la réglementation et la politique sont du ressort de Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, et de l'Urbanisme (MEEATU). Les missions assignées à ce Ministère sont entre autres la planification, la coordination, l'exécution et le suivi des actions relatives à l'environnement. Il coiffe sous sa tutelle des instituts à gestion autonome c'est à dire l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) et l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) et un Office National du Tourisme (ONT). Ces instituts existent depuis 1980. L'INECN s'occupe essentiellement de la gestion des parcs nationaux et les aires protégées et fait la promotion de la gestion de l'environnement à travers l'éducation environnementale tandis que l'IGEBU produit les outils de gestion de l'environnement tels que la production des cartes, le monitoring et la gestion des stations hydrométéorologiques et assure l'assistance à la navigation aérienne. L'ONT est chargé de la promotion du tourisme.

51. Le MEEATU comprend également une Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui est subdivisée en quatre directions c'est-à-dire la Direction des Forêts, la Direction de l'Environnement, la Direction du Génie Rural et de la Protection des Sols et la Direction de l'Aménagement et du Cadastre. Dans le souci d'améliorer la coordination des actions dans le domaine de la gestion de l'environnement, le MEEATU a mis en place la Commission Nationale de l'Environnement (CNE). La CNE est constituée de hauts cadres des ministères qui ont des interventions dans le domaine de l'environnement. La CNE doit faire un rapport à la fin de chaque année sur l'état de l'environnement. L'autorité de l'analyse environnementale est le Directeur du département de l'environnement du MEEATU. C'est le service qui est en même temps chargé de la revue des études d'impacts environnementaux.

52. D'autres départements ministériels se comportent comme des exploitants (ou utilisateurs) des ressources naturelles pour le développement économique et social du pays. Il s'agit du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, du Ministère du Développement communal, du Ministère de l'Energie et des Mines, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

2.7. Priorités des pays et liens avec des politiques, plans et programmes (PPP) régionaux et internationaux

53. Le COSOP doit s'aligner au cadre stratégique du FIDA et aux objectifs de développement durable (ODD) post-2015⁸⁰ appelés à remplacer les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il doit être en parfaite harmonie avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au Cadre stratégique du FIDA 2011-2015, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine et le Plan d'action de la sécurité alimentaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est 2010-2015.

54. Au niveau national, il doit aussi s'aligner à la Vision Burundi 2025, au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLPII) 2012-2015⁸¹, au Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2015 et à la Stratégie Agricole Nationale (SAN) 2008-2015⁸². Toutes ces politiques, ces plans et ces programmes renferment les ambitions du FIDA en rapport avec l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

3. Identification de l'impact, évaluation et enseignements tirés des programmes du FIDA

3.1. Possibilités de renforcer la résilience des moyens d'existence ruraux face au changement climatique

55. Selon le PANA⁸³, des pratiques d'adaptation aux effets néfastes de variations climatiques ont toujours existé dans l'histoire du Burundi. Face aux famines, les populations se déplacent vers les régions moins touchées par les événements extrêmes (sécheresse, invasion des criquets, etc.) où elles peuvent trouver un léger mieux alimentaire. Dans ces régions, les personnes déplacées offrent leurs services sous forme de main d'œuvre et reçoivent en contrevaletur des denrées alimentaires. Une fois la situation redevenue normale, elles retournent chez elles.

56. Une forme traditionnelle d'adaptation des agriculteurs burundais réside dans la façon qu'ils ont pu adapter la succession des cultures aux saisons culturales et plus particulièrement face aux attaques par les maladies et ravageurs des plantes. Les cultures les plus sensibles aux maladies fongiques sont cultivées pendant les saisons à faible pluviosité, voire même les saisons sèches, alors que les cultures résistantes aux maladies et ravageurs sont cultivées pendant les saisons très pluvieuses. Certaines régions comme le Kirimiro, les agriculteurs ont déjà adapté leur calendrier agricole au rythme des saisons : les cultures à long cycle végétatif sont plantées au début des pluies pour être récoltées à la fin des pluies. Les cultures à cycle court sont plantées vers les mois de février et mars pour également être récoltées à la fin des pluies. Il y a bien sûr des pertes énormes quant à la production annuelle totale, mais ces pertes sont préférées à celles qui proviendraient des pourritures des récoltes. Ces pratiques sont surtout réalisées par des agriculteurs qui ont de grandes exploitations agricoles.

57. Toutefois, certains agriculteurs cultivent des cultures qui font relais à la culture de haricot, telles que le niébé, le pois cajan et l'arachide surtout dans les régions du Mosso et de l'Imbo pour compléter les sources de protéines des légumineuses dont la production est en perpétuelle diminution. De même, des cultures de soja, de tournesol et des cultures maraîchères prennent de plus en plus d'importance. Les Burundais ont adopté un système de conservation des ressources génétiques. C'est la conservation sous forme d'épis ou des graines sèches pour la constitution des

⁸⁰ Les ODD ont été adoptés au sommet spécial des Etats sur le développement durable tenu à New York en date du 25 septembre 2015.

⁸¹ Un nouveau CSLP sera bientôt élaboré.

⁸² La revue à mi-parcours du PNIA a été effectuée en 2015 et sa formulation et l'actualisation de la SAN devraient intervenir avant la fin décembre 2015.

⁸³ Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, 2007.

semences dans les greniers. Cette conservation se fait aussi par repiquage répétitif ou par bouturage pour certaines plantes résistantes à la sécheresse. Dans le secteur de l'élevage, pendant les crises de sécheresse, les éleveurs préfèrent déplacer leurs troupeaux le long des cours d'eau où ils peuvent trouver un petit léger mieux, ou carrément se réfugient dans d'autres régions à l'intérieur comme à l'extérieur où les pâturages naturels existent. Dans de telles crises de sécheresse, des éleveurs trouvent également la solution de vendre sur pied ou par abattage de leurs animaux même à un prix dérisoire. Ils préfèrent ainsi se procurer du petit bétail comme les ovins et les caprins, moins frappés par les périodes de sécheresse, parce qu'ils sont en mesure de diversifier leurs sources d'alimentation (pâturages herbacés et aérien, etc.).

58. Depuis les temps les plus reculés, les Burundais ont adopté des méthodes traditionnelles de conservation des écosystèmes forestiers naturels. Il s'agit d'une coutume burundaise qui consistait à respecter d'une manière quasi religieuse certains écosystèmes et/ou éléments de la biodiversité aussi bien animale que végétale. Dans la tradition burundaise, il était notamment strictement interdit découper la forêt de la Kibira. Cette forêt de haute altitude était considérée comme « Symbole d'Alliance entre le Ciel et la Terre ». Seul le Roi pouvait y faire des activités de chasse. La conservation traditionnelle concernait également certains bosquets considérés sacrés. Il s'agissait de fragments de forêts interdits à l'exploitation et portant le nom de «Intatemwa» littéralement «ce qu'il ne faut pas couper» ou «Ikidasha» littéralement «ce qu'il ne faut pas brûler».

59. La protection des forêts par ces coupes feux fait partie des méthodes introduites depuis longtemps par l'administration coloniale. A l'état actuel, cet aspect de conservation tend à disparaître à cause des besoins de plus en plus pressants de la population. En matière de foresterie, les Burundais savent, de manière traditionnelle, conserver certaines essences autochtones par leur incorporation dans les champs pour leur rôle agroforesterie comme *Erythrina abyssinica*, *Ficus div. sp.*, *Cordia africana*, *Albizia gummifera*. Plusieurs arbres dont l'agriculture était maîtrisée ont été longtemps utilisés dans la plantation des bois sacrés. Il s'agissait des arbres liés à la pratique de «Kubandwa» (cérémonie de prière de dieu par l'intermédiaire de *Kiranga*). Trois arbres à savoir *Erythrina abyssinica*, *Ficus div. sp.*, et *Chenopodium ugandae* constituent l'essentiel du bois sacré dit «Igitabo». Plusieurs sites de ce genre sont encore observables dans le pays.

3.2. Comparaison des coûts et avantages des autres solutions envisageables en termes d'environnement/d'adaptation

60. L'équipe de l'Etude SE&C n'a eu ni le temps ni les ressources pour ramasser les données sur les coûts et les bénéfices nécessaires pour faire une comparaison des coûts et bénéfices GERN/CC adaptation de toutes les alternatives disponibles. Mais l'expérience internationale dans le secteur fortement indique que les bénéfices au long-terme des pratiques de faibles coûts de GERN et des mesures d'adaptation au changement climatique dépassent les coûts additionnels pour la mise en œuvre de ces activités, surtout ou la plupart des mesures des petits agriculteurs implique les solutions rentables à peu coût additionnel.

3.3. Enseignements tirés des expériences des partenaires, de l'exécution des programmes du FIDA et des COSOP précédents

61. Un développement équitable et durable ne compromet pas les générations futures d'où la préoccupation sans cesse grandissante de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques dans les interventions de développement. Autant les plans, programmes ou projets de développement sont financés et mis en œuvre, de même les mesures de corrections, de mitigations ou d'atténuation des impacts socio-environnementaux pouvant être causés par ces derniers sont exécutés concomitamment ou anticipativement pour sauvegarder l'équilibre environnemental et climatique de la zone d'intervention.

62. Le COSOP précédent a permis la mise en œuvre de divers projets ou programmes de diverses composantes techniques (mis à part la composante de gestion) dont certaines peuvent avoir des implications directes ou indirectes sur l'environnement et le changement climatique:

Projet / programme	Démarrage	Composantes
PROPA-O	2013	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Augmentation de la production et de la productivité agricoles ☞ Valorisation des produits agricoles et accès au marché ☞ Amélioration de la situation nutritionnelle des populations
PRODEFI	2011	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Valorisation et renforcement des filières ☞ Croissance durable du capital productif et infrastructures ☞ Emploi des jeunes ruraux (EJR)
PAI VA-B	2009	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Renforcement du capital productif et appui à l'intensification agricole ☞ Valorisation des Produits Agricoles
PARSE	2008	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Réhabilitation des capacités productives et valorisation des produits d'élevage ☞ Service de proximité en santé animale et protection contre les risques ☞ Renforcement des capacités communautaires et des petits producteurs
PTRPC	2006	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Gouvernance locale ☞ Réhabilitation et développement de l'agriculture ☞ Réhabilitation et développement des infrastructures rurales ☞ Santé et nutrition
PRDMR	2000	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Développement communautaire et participatif ☞ Appui à la production paysanne ☞ Aménagement du territoire et protection de l'environnement ☞ Infrastructures socio-économiques ☞ Initiatives locales

63. On se rappelle que les activités, projets ou programmes sont classés en trois principales catégories en fonction de l'ampleur des impacts socio-économiques environnementaux et climatiques négatifs qu'ils génèrent et qu'une attention particulière doit être réservée à la deuxième catégorie étant donné que la première est moins dommageable et que la troisième catégorie est alertant.

64. Parmi les expériences et les leçons apprises du COSOP 2009-2015, l'absence des études environnementales a occasionné des effets négatifs inattendus : la destruction des dispositifs antiérosifs et des marais par l'érosion causée par les buses et la destruction des pistes et des canaux d'irrigation causée par le non aménagement intégral des bassins versants.

65. Certains volets ou activités envisagés ou exécutés au travers ces diverses composantes attirent une attention particulière pour le COSOP 2016-2021 et ont fait objet de nos investigations (consultations) avec les parties prenantes pour en faire le contour des impacts socio-environnementaux ou climatiques probables ou déjà observés pour certaines interventions, afin d'étudier ensemble les mécanismes d'adaptation possibles: (i) aménagement des marais, (ii) aménagement des bassins versants, (iii) aménagements des pistes d'accès, (iv) reboisement et (v) adaptation aux changements climatiques.

66. Les résultats des consultations et des entretiens (Annexe 4) mettent en évidence les enseignements tirés des expériences des partenaires, de l'exécution des programmes du FIDA et des COSOP précédent.

67. Les résultats de la revue d'achèvement du COSOP précédent donnent l'état des lieux de différentes actions entreprises dans divers projets initiés dans ce cadre en rapport avec l'environnement et le changement climatique, dont les leçons ou conclusions devront être prises en considération dans la formulation des projets/programme du présent COSOP.

4. Recommandations visant à améliorer la capacité d'adaptation face à l'environnement et au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural

4.1. Analyse de l'orientation stratégique pour le COSOP

68. COSOP 2009-2015. Le COSOP 2009-2015 a défini l'assistance du FIDA pour la période autour de trois objectifs stratégiques, sans une orientation environnementale, qui n'ont pas fait face aux enjeux environnementaux ou climatiques:

- Faciliter l'accès des ruraux pauvres aux nouvelles opportunités économiques;
- Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural;
- Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.

69. Le programme pays du FIDA pour cette période, quand même, a compris des projets/programmes avec activités qui ont commencé à aborder ces enjeux environnementaux, surtout le Programme de développement des filières (PRODEFI) avec ses activités pour l'aménagement des marais (918 ha de marais aménagés, 1078 ha en cours d'aménagement et 1910 ha en cours d'étude) et leur mise en valeur par la culture du riz. De plus, le PRODEFI a initié d'autres activités environnementales comme (i) l'exécution et la végétalisation de 10,793 kms de fossés antiérosifs, (ii) l'opérationnalisation et le fonctionnement de 12 services communes ayant délivré 1704 certificats fonciers et (iii) l'établissement de 30 Associations d'Usagers de Marais pour gérer et conserver ces ressources.

70. Basé sur les succès de la première phase de PRODEFI, le FIDA a formulé une deuxième phase, PRODEFI II, et a proposé un don complémentaire par un financement du programme d'adaptation de l'agriculture paysanne aux changements climatiques (ASAP) afin d'intégrer un volet d'adaptation au changement climatique au PRODEFI II pour faire face aux risques accrus de ruissellement et d'inondation. Ceci contribuera à la durabilité du programme et à la mise en œuvre de la politique climatique nationale.

71. COSOP 2016-2021. Le nouveau COSOP doit souligner l'engagement du FIDA avec une orientation environnementale et climatique pour faire face aux priorités du Burundi quant à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, l'équité sociale rurale, et l'adaptation ou atténuation au changement climatique. Le but de l'Étude SE&C est d'assurer que ces considérations sont intégrées dans le nouveau COSOP et le prochain programme pays. A cette fin, l'Étude SE&C propose un axe stratégique en ce qui concerne ces priorités afin d'influencer l'orientation stratégique du nouveau COSOP:

Axe Stratégique pour intégrer les aspects sociaux,
environnementaux et climatiques dans le nouveau COSOP

Suivre une approche intégrée basée sur la restauration et la
gestion
de l'écosystème dans le futur programme pays – pour assurer
que
les priorités en environnement durable, équité sociale rurale,
adaptation/atténuation au changement climatique sont

effectivement intégrées dans les objectifs stratégiques du nouveau COSOP.

- Mettre les projets traditionnels sectoriels (agriculture, élevage, accès au marché) dans le contexte de l'écosystème global
- Aménager les terres, les bassins versants, les marais, les pistes d'accès et les forêts dans une vision de gestion durable de ces ressources naturelles tout en réduisant la pauvreté et en améliorant la sécurité alimentaire
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour assurer la gestion durable de l'environnement et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique
- Etablir des mécanismes stratégiques de mise en œuvre des réglementations en rapport avec l'environnement et le changement climatique

72. L'approche intégrée basée sur la restauration et la gestion de l'écosystème que l'Etude SE&C proposée ici a pour but de pousser les interventions du FIDA d'aborder les priorités sociales, environnementales et climatiques dans une manière plus holistique et fondée sur les paysages. La dégradation des terres et des ressources sylvicoles que l'équipe a vue sur le terrain demande une intervention holistique qui aborde les conditions sociales, environnementales et climatiques dans les paysages plus larges. Cette approche est déjà initiée dans l'approche de concentration adoptée dans la mise en œuvre des projets/programmes FIDA au Burundi, c'est-à-dire une intégration des actions autour des marais et bassins versants.

73. Mettre les projets traditionnels dans le contexte de l'écosystème global est nécessaire parce que l'approche des projets agriculture, élevage, irrigation ou accès au marché/finance ne peut pas aborder les défis divers (gestion des ressources naturelles, génération des revenus, adaptation au changement climatique) dans les zones rurales.

74. Aménager les ressources naturelles (comme les terres, les bassins versants, les marais, les pistes) est à la base d'une gestion raisonnable et durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les paysages ruraux. De plus il est important, ceci est même nécessaire, pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire dans le secteur rural.

75. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles sert comme base pour institutionnaliser les capacités nécessaires pour la gestion durable de l'environnement et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique. Tous les plans et stratégies pour améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et promouvoir l'adaptation au changement climatique donne priorité aux activités pour le renforcement des capacités.

76. Etablir des mécanismes stratégiques de mise en œuvre des réglementations est essentiel pour assurer la bonne gouvernance des ressources naturelles et des mesures d'adaptation à la variabilité du climat. Le cadre légal sur l'environnement du Burundi ne vaut rien sans la mise en œuvre effective des réglementations.

4.2. Actions proposées

77. En cohérence avec l'axe stratégique proposé au-dessus, l'Etude SE&C identifie plusieurs actions concrètes.

Actions	Prochaines étapes
<p>Suivre une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion de l'écosystème dans le futur programme pays – pour assurer que les priorités en environnement durable, équité sociale rurale, adaptation/atténuation au changement climatique sont effectivement intégrées dans les objectifs stratégiques du nouveau COSOP.</p> <p>Le nouveau COSOP cible des interventions qui suivent une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion d'un écosystème.</p>	<p>Assurer que le nouveau COSOP reflète l'axe stratégique de l'Etude SE&C.</p> <p>Elaborer des projets/programmes qui ciblent les écosystèmes de priorité burundaise et promouvant la gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.</p>

4.3. Propositions d'activités pour accéder à l'ASAP et à d'autres sources de fonds

78. L'équipe de l'Etude SE&C sait que le programme pays du FIDA sous le nouveau COSOP ne pourrait pas aborder toutes les priorités environnementales, sociales et climatiques du GdB et qu'il y a d'autres sources de financement qui donnent des opportunités d'aborder les enjeux des petits agriculteurs, i.e. le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), et les enjeux environnementaux d'importance mondiale. L'Etude SE&C propose ci-dessous plusieurs actions éligibles pour ce type de financement pour la considération par l'équipe COSOP.

Actions proposées pour le financement

Actions prioritaires pour le financement	Prochaines étapes
<p>Le nouveau COSOP doit chercher le financement pour les activités liées aux enjeux environnementaux, sociaux et climatiques des sources comme l'ASAP et le Fonds vert pour le climat (FVC).</p> <p>ASAP: Le FIDA vient d'approuver un nouveau programme (PRODEFI Phase II) au Burundi avec activités liées à l'environnement et à l'adaptation au changement climatique à être financé par les fonds de l'ASAP. Parmi ces activités financées par l'ASAP seront: la gestion intégrée d'un risque d'inondation croissant au niveau local, la meilleure résilience climatique des ouvrages de génie rural, l'intensification de la production de biomasse pour la meilleure protection des pentes et la mise en place d'un système d'alerte climatique agricole dans les zones du programme. <u>Le nouveau COSOP doit identifier d'autres projets/programmes pour le futur programme pays du FIDA qui peuvent aborder des activités similaires avec</u></p>	<p>Identifier des activités éligibles pour le financement par ASAP et FVC.</p> <p>Travailler avec le GdB pour identifier les paysages prioritaires (bassins versants, marais, etc.) pour des nouveaux projets/ programmes ou les activités liées à l'environnement et à l'adaptation au changement climatique pourraient être financées par l'ASAP.</p>

<p><u>les fonds de l'ASAP.</u></p> <p>FVC: Le FVC finance des projets pour combattre les effets des changements climatiques. (à être développé).</p>	
--	--

4.4. Proposition d'un mécanisme de suivi et de retour d'information.

79. Le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations de l'Etude SE&C sera important pour le FIDA et aura besoin des indicateurs à cet effet. Le tableau suivant propose des indicateurs pour les résultats attendus de chaque recommandation ou action proposée.

Recommandation de l'Etude SE&C	Résultat attendu	Indicateur
<u>Actions prioritaires:</u>	<u>Actions prioritaires:</u>	<u>Actions prioritaires:</u>
<p><u>Actions prioritaires:</u></p> <p>1) Le nouveau COSOP cible interventions qui suivent une approche intégrée basée sur la restauration et la gestion d'un écosystème en: (i) visant à un paysage plus large, (ii) aménageant les bassins versants, marais, etc. (iii) renforçant les capacités humaines et institutionnelles et (iv) misant en œuvre la réglementation sur l'environnement et le changement climatique</p>	<p>Les interventions du FIDA sous le nouveau COSOP visent la restauration et la gestion des écosystèmes prioritaires</p>	<p>Nombre d'interventions qui comprennent des mesures pour la restauration et la gestion des écosystèmes</p>
<p><u>Actions prioritaires:</u></p> <p>2) Le nouveau COSOP cible des activités pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et évaluation des actions sur l'environnement et le climat pour, par exemple, (1) tester la télédétection pour suivre les actions de reboisement/couverture des sols, et (2) suivre la performance du nouveau COSOP par rapport aux tendances climatiques observées (par exemple, regarder à mi-parcours ou en fin de COSOP si les rendements enregistrés par rapport aux moyennes pays montrent une croissance y compris les mauvaises années).</p>	<p>Les activités financées par le FIDA renforcent les capacités de suivi et évaluation des actions environnement/climat pour améliorer le niveau suivi/évaluation (comme la télédétection et/ou la performance du COSOP).</p>	<p>Exemples innovateurs de suivi/évaluation testés.</p>
<p><u>Actions prioritaires:</u></p> <p>3) Le nouveau COSOP doit chercher le financement pour les activités liées aux enjeux environnementaux, sociaux et climatiques des sources comme l'ASAP et le Fonds vert pour le climat (FVC).</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier des projets/programmes pour le futur programme pays du FIDA qui peuvent aborder des activités liées à 	<p>Activités additionnelles liées aux enjeux SE&C avec financement (ASAP, FVC)</p> <p>Projets avec activités liées à l'environnement</p>	<p>Nombre de projets/activités avec le financement</p> <p>Nombre de projets financés</p>

<p>l'environnement et à l'adaptation au CC avec les fonds de l'ASAP.</p> <ul style="list-style-type: none">• Rechercher les opportunités pour élaborer un projet de promouvoir des sources alternatives d'énergie au secteur rural qui peut être financé par d'autres partenaires.	<p>et à l'adaptation au CC financés par l'ASAP.</p> <p>Projets pour les sources alternatives d'énergie financés par d'autres partenaires</p>	<p>Nombre de projets financés</p>
--	--	-----------------------------------

Annexe 1

Politiques, plans et stratégies révisés pour l'Etude SE&C

- Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi 1997
- Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres 2005
- Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique 2007
- Vision Burundi 2025 (2011)
- Stratégie Nationale de l'Eau 2012
- Rapport National Synthèse sur le Développement Durable au Burundi 2012
- Politique Nationale sur l'Exchange d'Informations sur la Biodiversité 2012
- Politique Nationale sur le Changement Climatique au Burundi 2013
- Politique Nationale d'Assainissement du Burundi 2013
- Note Conceptuelle pour l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles 2013

Annexe 2

Guide méthodologique des consultations avec les parties prenantes

1. Etat actuel des ressources naturelles

Ressources naturelles dans la zone, bassin versant, etc.	Etats des ressources, niveau de dégradation, causes de dégradation, gestion actuelle des ressources (pratiques, mesures), contraintes et défis	
	Description	Niveau
Terres	Dégradation, érosion, perte de fertilité des sols	
Eaux		
Forêts/couverts végétaux	Dégradation des forêts, déforestation,	
Biodiversité (faune et flore)	Perte de biodiversité	

2. Etat des impacts du changement/variabilité climatique

Impacts du changement/variabilité climatique	Impacts rapportés, fréquence, durée, réponses, pratiques d'adaptation et mesures adoptées, contraintes et défis	
	Description	Niveau
Evènements extrêmes	Sécheresses, inondations, etc.	
Variabilité des pluies, des saisons de culture, etc.	Changements de culture, de variétés, etc.	

3. Activités et leurs impacts

Activités de développement rural, agriculture durable Réalisées / Réalisables	Impacts socio-environnementaux / Changements climatiques	
	Description	Niveau

4. Mesures d'atténuation prévues

Activités Prévués par rapport à l'impact	Analyse de l'activité			
	Force	Faiblesse	Opportunité	Menace

5. Mesures d'atténuations réalisées

Activités réalisées par rapport à l'impact	Analyse de l'activité			
	Force	Faiblesse	Opportunité	Menace

6. Mesures d'atténuation en cours

Activités en cours par rapport à l'impact	Analyse de l'activité			
	Force	Faiblesse	Opportunité	Menace

7. Mesures d'atténuations innovatrices

Activités innovatrices par rapport à l'impact	Analyse de l'activité			
	Force	Faiblesse	Opportunité	Menace

Annexe 3

Tableau sur les parties prenantes et les initiatives relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et au changement climatique

1. Mission de terrain pour l'étude SE&C et parties prenantes au niveau des provinces du 13 au 18 septembre 2015

Projet/ Programme	Sites visités (communes et provinces)	Activités	Personnes ⁸⁴	Service
PIVA-B	Gitaramuka	Entretien avec les comités des AUM, des comités en charge de l'entretien des BV, visite: marais aménagé et BV aménagé dans le cadre des activités d'adaptation au changement climatique et de protection de l'environnement. Entretien avec les membres des coopératives rizicoles et laitières bénéficiaires de crédits, des GCS et bénéficiaires de crédits individuels.	10 Membres 25 Usagers 12 Membres 25 Membres 17 Membres 7 Membres	Comité BV Gitaramuka Marais Nyabihogo Coopérative rizicole Coopérative laitière GCS Comité Pistes
	Karuzi (chef-lieu)	Atelier de restitution et de consultation sur le rapport de revue à mi-parcours du COSOP (Cadres DPAE, CDFC, Plan, Mouvement Coopératif, district sanitaire, bureau provincial de la santé, les intervenants en nutrition, IMF, prestataires de service, Administration provinciale et communale, etc.)	Irakoze Délyse Lamiella Ndayishimiye Gaspard Muheto Dieudonné Nkuzimana Pascal Bampoye Perpétue Ciza Didace Ntirandekura Elie Manirakiza Isaac Nijimbere Yves Majambere Gustave Mbarushimana Calinie Sindayigaya Sébastien Nduwimana Pontien	CDFC Antenne du Plan CAPAD OBPE ACORD PRODEFI Point focal nutrition MDPS ai Agroclimatologie DPAE Gouverneur MCA Forestier Gitaramuka

⁸⁴ NB: Les entretiens avec les parties prenantes au niveau provincial se tiennent en présence de l'administration centrale provinciale. Les entretiens avec les parties prenantes au niveau communal ou sur sites se tiennent en présence des services administratifs et techniques communaux ou opérant sur les sites.

			Nkunzimana Aimable Butoyi Melchior Nizigiyimana Didace Nduwarugira Salvator Mbazumutima Zacharie	DPAE DPAE T. Vet. Bugenyuzi T. Vet Buhiga IGEBU
PRODEFI	Nyakijima II, Nyamuswaga	1. Entretien avec les comités des AUM (Nyakijima II), des comités en charge de l'entretien des BV, 2. Entretien avec les membres des coopératives rizicoles et laitières bénéficiaires de crédits, des GCS et bénéficiaires de crédits individuels 3. Visite: marais non aménagé de Nyamuswaga et Colline Mukinya du BV non aménagé dans le cadre des activités d'adaptation au changement climatique et de protection de l'environnement	55 Membres 31 Membres 7 Membres	Coopérative Rizicole Coopérative laitière GCS
	Ngozi (chef-lieu)	Atelier de restitution et de consultation sur le rapport de revue à mi-parcours du COSOP (Cadres DPAE, CDFC, Plan, Mouvement Coopératif, district sanitaire, bureau provincial de la santé, les intervenants en nutrition, IMF, prestataires de service, Administration provinciale et communale, etc)	Nsabimana Frédéric Ruberintwari Herménegilde Nshimirimana Yves Bukitse Félix Ndiokubwayo Charles BizobavakoBenoît Congera Stéphanie Bimenyimana Nicolas Migambi Nicodème Irambona Noel Manirakiza Prosper Nsaguye Lazard Minani Ezéchiel Kasine Marie Ange Ntunguka Athanase Bakizuramvye Emile Kayobera Augustin Ndayiziga Thierry	PAM ACORD DPAE OPP-VA CDFC ATP BPS Stagiaire Stagiaire Stagiaire DPAE DPAE Antenne du Plan MCA Administration Communale Conseiller Gouverneur BDS UCODE CEDEFC

			Nsabimana Jean Paul Manairakiza Thaddée Nyandwi Jeam Marie Nzisabira David Niyizerwe Steve Fernand Rushimantwari J.d'Amour	DPAE CRIF PRODEFI ACORD ACORD UCODE
PRODEFI II et PAIVA-B	Kayanza	1. Entretien avec les membres des Coopératives rizicoles et laitières bénéficiaires de crédits, des GCS et bénéficiaires de crédits individuels (Butanganzwa) 2. Visite: marais non aménagé de la Ruvubu et du BV attenant à ce marais, entretien sommaire avec les exploitants de ce marais	23 Membres 24 Membres 24 Membres	Coopérative rizicole GCS: Ntunyononere, Twungubumwe, Dukore, Tunamerimwe, Twizer an, Tururunani, Koranumwete, Twiungunganye, Tugwanyubunewe Coopérative laitière
	Kayanza (chef-lieu)	Atelier de restitution et de consultation sur le rapport de revue à mi-parcours du COSOP (Cadres DPAE, CDFC, Plan, Mouvement Coopératif, district sanitaire, bureau provincial de la santé, les intervenants en nutrition, IMF, prestataires de service, Administration provinciale et communale, etc)	Ndayizeye Nestor Bizimana Donatien Manirakiza Cyrille Bizimana Ernest Icoyitungiye Judith Nsengiyumva Diane Nizigiyimana Marc Kwizera Cynthia Mukunzi Antoine Ntahomvukiye Mathutin Nyawakira Patrick Niyonzima Noël Nininahazwe Godefroid Ndayishimiye Marie Nduwimana Bonaventure	DPAE ACORD DPAE PRODEFI CDFC MCA Pathfinder Pathfinder FENACOBU BDS ACORD CAPAD WISE DPAE PRODEFI
PRODEFI et EJR	Bubanza	1. Entretien avec les bénéficiaires de l'EJR (Gihanga) 2. Entretien avec les membres des	24 Membres	GCS : Dukorerehamwe, Dufashanye,

		coopératives rizicoles et laitières bénéficiaires de crédits, des GCS et bénéficiaires de crédits individuels (Mpanda) 3. Visite: d'un périmètre irrigués et les collines attenants à ce périmètre, entretiens avec les AUM et les comités de gestion des BV.		Tebuka, Twizerane; Twungurane, Dushigikiran, Ikandure, Dusegurane, Dukoreranire, Harubumwe I-II (commune Gihanga)
	Bubanza (chef-lieu)	Atelier de restitution et de consultation sur le rapport de revue à mi-parcours du COSOP (Cadres DPAE, CDFC, Plan, Mouvement Coopératif, district sanitaire, bureau provincial de la santé, les intervenants en nutrition, IMF, prestataires de service, Administration provinciale et communale, etc.)	Ntagwarara Melanie Bitsure Guy Marie Gashari Gervais Haragakize Nestor Kigeme Daniella Nkeshimana Thérance Nzeyimana Athanase Nahimana Edmond Harerimana Désiré Muhabwimpundu Evrard Ndikumana Emile Muvunyi Arthémon Birantagaye Didace Nitunga Astère Nibikora Felicien	PRODEFI ACORD Antenne du Plan DPAE CECM CECM TPS BDS CRIF PRODEFI ACORD ACORD BPMCA Administration Provinciale PRODEFI
PRODEFI, PROPA-O, PNSADR-IM	Cibitoke / Rugombo	1. Entretien avec les membres des Coopératives rizicoles bénéficiaires de crédits, des GCS et bénéficiaires de crédits individuels (Rugombo) 2. Entretien avec les mamans lumières et les bénéficiaires des FAN 3. Visite: d'un périmètre irrigués et les	8 Membres 3 Membres 11 Membres 7 Membres 3 Membres	Comité Coopérative rizicole Rwizumuceri Comité marais Comité BV Comité Coopérative rizicole Muceriwacu Coopérative laitière

		collines attenants à ce périmètre, entretiens avec les AUM et les comités de gestion des BV.	8 Membres	GCS COOPEC
	Cibitoke (chef-lieu)	Atelier de restitution et de consultation sur le rapport de revue à mi-parcours du COSOP (Cadres DPAE, CDFC, Plan, Mouvement Coopératif, district sanitaire, bureau provincial de la santé, les intervenants en nutrition, IMF, prestataires de service, Administration provinciale et communale, etc)	Kwizera Elie Nzeyimana Jacqueline Muharuro Gerrmain Nkurunziza Nicodème Nkuzimana Jean Berchmans BukuruPerpetue Uwobikundiye Edmond Nimubona Leonidas Ruriryano Michel Hatungimana Prosper Niyikiza Barthélemy Nshimirimana Lévis Bakundukize Samuel Tubirabe Ruben	PRODEFI ACORD PNSADR- IM DPAE ACORD MCA DPAE ACORD ACORD Antenne du Plan PNSADR-IM CONCERN BDS Conseiller du Gouverneur

2. Mission de consultation pour l'étude SE&C et parties prenantes au niveau des provinces le 06/10/2015

- Directeur de l'environnement
- Directeur Eaux et Forêts
- Directeur de l'aménagement du territoire
- Coordonnateur du projet PNSADR-IM
- Coordonnateur du projet PRODEFI
- Coordonnateur du projet PAIVA-B
- Responsable du PROPA-O
- Responsable de l'aménagement PRODEMA

- Coordonnateur du projet ACCES-GIZ
- Coordonnateur du projet PABVARC-BAD
- Coordonnateur du projet INITIATIVE DU BASSIN DU NIL
- Coordonnateur du projet TEMP AKAGERA-FAO
- Coordonnateur du projet ALERTE PRECOCE-FAO
- Directeur de l'IGEBU
- Directeur de l'INECN (Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature)
- Directeur de l'ISABU
- Directeur du GENIE RURAL au Ministère de l'agriculture et de l'Elevage

Annexe 4

Tableau récapitulatif des enseignements prometteurs ayant été tirés et les bonnes pratiques aux fins d'une reproduction plus grande échelle

Activités pour protéger l'environnement et/ou s'adapter aux changements climatiques	Impacts socio-économiques et environnementaux	Mesures d'atténuation, de mitigation ou de correction
7. Reboisement	Les sachets en polyéthylène utilisés dans les pépinières que ce soit pour les reboisements ou pour les arbres fruitiers sont « non biodégradables » à moyen terme	Utilisation/fabrication des sachets biodégradables (même pour les emballages et le transport)
8. Aménagement des marais	Perte d'aptitude agronomique du marais suite à un mauvais aménagement (partiel ou intégral)	Passation de marché rigoureuse ouverte à une concurrence internationale au niveau: Etude, Exécution, Surveillance, impliquant à tous ces niveaux les bénéficiaires, les services administratifs et techniques locaux
9. Aménagement des Bassins versants	Aménagement sans effets ou amplification d'érosion, glissements de terrain, ravinement et inondation des bas-fonds et marais suite à des aménagements inappropriés selon les caractéristiques édaphiques du bassin versant	Etude spécifique préalable pour chaque type de bassin versant pour déterminer le type d'aménagement approprié
10. Aménagement des pistes d'accès	Les évacuations des eaux des pistes par des buses ou des canaux sont sans issues. En conséquences : destruction des infrastructures, des champs, ravinement et inondation des bas-fonds et des marais.	Bien étudier l'aménagement des pistes en y intégrant les mécanismes et techniques d'évacuation des eaux qui ne portent pas atteinte à l'environnement
11. Adaptation à la sécheresse	Chute de production suite à la réduction de la photosynthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Retenues des eaux de pluies collinaires ou de toitures de maison d'habitation pour arrosage - Cultures / variétés à cycles court - Cultures / variétés résistantes à la sécheresse, au stress hydriques et aux maladies - Cultures de soudures - Fonds de calamités ou des catastrophes

12. Adaptation aux inondations, pluies diluviennes et grêles	Destruction des champs	<ul style="list-style-type: none">- Drainage des marais: souvent les aménagistes des marais pensent plus à l'irrigation en oubliant d'y associer le drainage en cas de nécessité- Cultures / variétés à cycles court- Fonds de calamités ou des catastrophes
---	------------------------	--

Annexe 5

Résumé des consultations auprès des parties prenantes

Activités pour protéger l'environnement et/ou s'adapter aux changements climatiques	Description des impacts socio- économiques et environnementaux négatifs ou problèmes soulevés	Mesures d'atténuation, de mitigation ou de correction
Aménagement des marais	<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement d'un marais fait perdre à certains usagers certaines spéculations et imposent un certain assolement cultural, ce qui est souvent mal apprécié par les usagers. - Le paysage national burundais montre plus d'échecs d'aménagement des marais que de réussites (partiellement ou totalement). Parfois le marais sèche ou est inondé ce qui lui fait perdre son aptitude agronomique. Souvent, le planage est mal fait, l'irrigation et le drainage ne conviennent pas, les constructions mal dimensionnées, les maçonneries mal faites et moins solides ; etc. Bref, la satisfaction des usagers des marais aménagés est mitigée. - L'attribution du marché semble être entachée de complicité entre l'étude, l'exécution, la surveillance, la validation et la réception sans se soucier de l'impact sur les usagers. - La pérennisation de ces aménagements est laissée à la communauté (comité des usagers) et aux services techniques de la zone (DPAE) dépourvu de moyens d'entretien et de réparation - Lors d'un aménagement d'un marais, il est prévu de réserver 5 m de part et d'autres des rives de la rivière à végétaliser pour stabiliser les rives et protéger la faune et la flore de la rivière. Cette mesure n'est observée presque nulle part. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et information des usagers sur les effets d'un aménagement d'un marais - Ouvrir l'attribution des marchés à la concurrence extérieure (internationale) : études, exécution, surveillance, validation et réception et mettre en place des mécanismes de suivi indirects et discrets pour garantir la réussite des plans d'aménagement proposés afin de minimiser les déceptions. - Respecter les normes environnementales définies dans les codes et lois en matière d'aménagement des marais - Appuyer les services de suivi et d'entretien (les comités des usagers et les techniciens de la DPAE) par un fonds d'entretien des infrastructures
Protection des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> - Glissements de terrain: certains types de terrains de bassins versants ne sont pas indiqués pour les fossés antiérosifs (FAE) - Aménagement inapproprié selon le type de bassin versant: il n'existe même pas de plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des études et des plans d'aménagement pour chaque bassin versant qu'on veut aménager afin de déterminer les mesures de protection appropriées. La généralisation des FAE comme mesure de

	<p>d'aménagement « type » auquel on se référerait pour protéger un bassin versant quelconque: la tendance est de généraliser partout les FAE. Il existe plusieurs moyens de protection de bassin versant selon plusieurs facteurs à considérer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les FAE sont souvent inefficaces: leur traçage est souvent discontinu suite aux obstacles rencontrés sur les courbes de niveau; au refus de certains exploitants qui les jugent inutiles ou trop encombrant pour leur exploitation déjà exigüe. Le traçage n'est pas intégral sur toute une colline mais parfois sur un seul flan. L'entretien des FAE est dérisoire ce qui provoque des effets inattendus en aval malgré les coûts de ces investissements. - La divagation du bétail qu'on observe encore sur les collines détruit non seulement les infrastructures et les aménagements mais aussi les cultures fourragères y installées pour protection 	<p>protection de n'importe quel type de bassin versant est utopique. Des plans d'aménagement provinciaux et communaux existent déjà dans 12 provinces, mais leurs détails et échelles ne permettent pas de mettre en évidence un aménagement approprié au niveau d'un bassin versant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut un cadre légal des comités de BV dans le code de l'environnement pour leur doter d'autorité pouvant prendre des mesures aux contrevenants. - la formation et l'information en rapport avec l'environnement et les changements climatiques sur certains actes et leurs effets
Construction et/ou réhabilitation des pistes d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des pistes semble être dissocié et peu soucieux des autres infrastructures et aménagements : l'évacuation des eaux des pistes est très souvent sans issue d'où elles causent des dégâts énormes aux aménagements et infrastructures en aval (destruction des habitations et champs, érosion et ravinement, inondation des marais) 	<ul style="list-style-type: none"> - la construction d'une piste d'accès doit s'intégrer dans l'aménagement global du milieu d'où la nécessité de l'implication de tous les acteurs et bénéficiaires dans l'aménagement des pistes.
Reboisement	<ul style="list-style-type: none"> - Les sachets en polyéthylène utilisés dans les pépinières sont non biodégradables à moyen terme. L'ampleur de l'impact est très élevée à l'échelon national. De plus l'incinération ou la combustion de ces sachets est plus polluant. - La pression sur l'utilisation du bois (énergie) est plus forte que le rythme de reboisement si bien qu'il faut obligatoirement des solutions alternatives pour diminuer ou changer le rythme. - Feux de brousse : ils sont soit criminels, soit accidentels ou de profit - Certaines maladies s'attaquent à différentes espèces forestières (boisement), agro forestières et fruitières 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des sachets non biodégradables est plus qu'une nécessité vue la nécessité au niveau national de reboisement, d'agroforesterie, de cultures fruitières et horticoles et le transport en sachets en polyéthylène. - l'interdiction de l'utilisation de ces sachets non biodégradable est déjà dans la conscience de l'autorité publique (loi et décret en préparation) - L'introduction de la production du biogaz surtout chez ceux qui ont du bétail et l'utilisation des foyers améliorés pourraient

		<p>contribuer dans un premier temps à la réduction de la pression des ménages ruraux sur le bois à défaut d'autres sources d'énergies alternatives relativement plus chers. L'ampleur de la pression devient de plus en plus très élevée si bien qu'il faudrait subventionner une autre source d'énergie à une certaine échelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le code forestier et le code d'aménagement du territoire sont au bureau de l'Assemblée Nationale pour promulgation. - Diversifier les espèces de reboisement et prévoir des mécanismes d'entretien et de protection
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Chute de la production suite à des sécheresses anticipées ou prolongées - Destruction des productions aux champs suite aux inondations, à la verse ou à la grêle 	<ul style="list-style-type: none"> - Retenue des eaux de pluies collinaires et des toitures de maison pour arrosage - Promouvoir les cultures de soudure qui résistent mieux à la sécheresse surtout les tubercules (manioc, colocase, patate douce). <ul style="list-style-type: none"> – promouvoir les cultures / variétés à cycle court - Les variétés actuelles sont en dégénérescence et sont les cibles de beaucoup de maladies qui les déciment jusqu'à leur disparition comme la colocase. Il faut orienter la recherche et la lutte phytosanitaire dans ce sens - Drainages des marais des plaines - Aménager convenablement les rotations et les assolements cultureux dans les marais en fonction des changements climatiques. - Respect ou ajustement du calendrier agricole en fonction de la météo annoncée et des informations des «systèmes d'alertes précoce» - Constitution de fonds de calamités ou de catastrophes

Annexe 6 Mandat type de l'étude préparatoire

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Le document d'options stratégiques pour le Programme pays (COSOP) pour la période 2009-2014 a été élaboré en juillet 2008 et approuvé par le Conseil d'administration du FIDA en septembre 2008. Son élaboration a été précédée par une revue approfondie du portefeuille du FIDA en 2008. Ce COSOP a bénéficié en 2014 d'une extension d'une année et couvre ainsi la période 2014-2015.

2. L'objectif global du COSOP est de «promouvoir une croissance économique durable et équitable du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), ainsi que de lagouvernance démocratique soutenue par le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Le financement indicatif pour la période couverte par le COSOP (2009-2014) s'élève à environ 8,1 millions USD par an. Il a en réalité dépassé ce montant.

3. Cet objectif stratégique est articulé en trois objectifs spécifiques:

- i. Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques;
- ii. Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural;
- iii. Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme.

4. Après 3 années complètes de mise en œuvre, le Gouvernement du Burundi et le FIDA ont décidé d'effectuer une revue à mi-parcours (RMP) du COSOP en Janvier 2012. Le rapport de la revue à mi-parcours du COSOP a été produit. Il s'agit de la première revue du COSOP depuis sa mise en œuvre en 2009. Par ailleurs, le portefeuille du FIDA au Burundi a régulièrement fait l'objet d'une revue annuelle.

5. Les 2 propositions de nouveaux projets contenues dans le document sont en cours de mise en œuvre. Le premier, le *Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B)* a démarré en septembre 2009 et le second, le *Programme de Développement des Filières (PRODEFI)* a démarré en Février 2011. La RMP du COSOP s'est aussi basée sur les activités de 3 projets qui ont démarré au cours du précédent COSOP. Il s'agit du (i) *Programme de Relance et de Développement du Monde Rural (PRDMR)* démarré en 2000 et clôturé le 28 février 2011, (ii) le *Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflict (PTRPC)* démarré en 2006 et clôturé le 30 juin 2014 pour le prêt FIDA et le 31 décembre 2014 pour le prêt OFID et le don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA), et (iii) le *Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Élevage (PARSE)* démarré en 2008 et clôturé le 31 décembre 2014.

6. La RMP du COSOP sera suivie de sa revue d'achèvement qui sera organisée au courant du second semestre de 2015. La revue d'achèvement dispose pour ses travaux d'une documentation importante sous forme de rapports divers, tels que des études de référence, d'études thématiques, d'études d'impacts, de rapports d'avancement, de rapports de missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'achèvement.

7. La revue d'achèvement sera confiée à Monsieur Yves Minani, Consultant expert agronome en appui au Bureau de Représentation du FIDA au Burundi et au Professeur Gilbert Hatungumukama expert en élevage, qui ont participé à la RMP du COSOP. Ces deux consultants conduiront une revue documentaire approfondie et des entretiens rapides dans les provinces d'intervention du programme FIDA, en vue d'apprécier les effets et impacts du programme FIDA sur les revenus et la sécurité alimentaire des ménages, la lutte contre la pauvreté, l'emploi permanent et temporaire, etc.

II. LE PROGRAMME FIDA AU BURUNDI

8. Le programme FIDA au Burundi compte, à date, un certain nombre de projets de développement opérationnels.

(i) Le Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B), qui est mis en œuvre par phases successives dans 6 provinces: Gitega et Karusi, Cibitoke et Kayanza ainsi que Bubanza et Muramvya. Démarré en 2009, il devrait clôturer ses activités le 31 mars 2018. Il a été financé par un don du FIDA, un don de l'Union Européenne dans le cadre de la Facilité Alimentaire, un prêt de l'OFID et un don du PAM. Il a fait l'objet de la revue à mi-parcours en novembre 2013 et devrait bénéficier d'un financement additionnel du FIDA (20 millions de USD) qui a été formulé en 2014 pour lui permettre d'atteindre ses objectifs initiaux. Le PAIVA-B comprend deux composantes techniques: la composante 1 «Renforcement du capital productif et appui à l'intensification agricole» et la composante 2 «Valorisation des Produits Agricoles», en plus de la composante «Coordination et Gestion» du projet.

(ii) Le Programme de Développement des Filières (PRODEFI), qui sera mis en œuvre par phases successives dans 7 provinces, à savoir Bubanza, Muramvya et Ngozi, Cibitoke et Kayanza, et Gitega et Karusi. Il a bénéficié d'un don du FIDA, d'un prêt de l'OFID et d'un don du PAM. Il a aussi bénéficié de la part du FIDA, à partir de mai 2013, d'un financement d'une nouvelle composante «Emplois des jeunes ruraux» (EJR) qui lui a été intégrée. Cette composante EJR est mise en œuvre dans 4 communes de 2 provinces, à savoir Bubanza et Gihanga pour la Province de Bubanza, et Gashikanwa et Ngozi pour la Province de Ngozi. Démarré en 2011, le PRODEFI devrait clôturer ses activités le 31 mars 2019. Le programme a fait l'objet de la revue à mi-parcours en octobre 2014. Il comprend trois composantes techniques, une première composante relative à la Valorisation et au renforcement des filières, une deuxième composante relative à l'accroissement durable du capital productif et infrastructures, une troisième composante en rapport avec l'emploi des jeunes ruraux (EJR), en plus de la composante «accompagnement des structures, gestion et facilitation». Ce projet devrait aussi bénéficier d'un financement additionnel de 41,6 millions de USD, en faveur de la deuxième phase du projet (PRODEFI II), dont la formulation est intervenue en 2015.

(iii) Le Projet Pour Accélérer l'atteinte de l'OMD 1c (PROPA-O), qui vise à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Ce projet, principalement financé par un don de l'Union Européenne à hauteur de 19 millions d'Euros, est entré en vigueur depuis le 22 février 2013, date de signature de la Convention de financement entre l'Union Européenne et le Gouvernement de la République du Burundi, pour une période de 58 mois. La date d'achèvement a été fixée au 22 décembre 2017. Il est mis en œuvre dans les plaines de l'Imbo et du Moso, dans 8 provinces: Cibitoke, Bubanza, Bujumbura, Bururi, Makamba, Rutana, Ruyigi et Cankuzo. La Coordination et la gestion de ce projet, dont l'administration et la supervision ont été confiées au FIDA, sont assurées par le PRODEFI. Ce projet comprend trois composantes techniques, une première composante «Augmentation de la production et de la productivité agricoles», une deuxième composante «Valorisation des produits agricoles et accès au marché», une troisième composante «Amélioration de la situation nutritionnelle des populations», en plus de la composante «Coordination et gestion du Projet».

(iv) Le Programme National de Sécurité alimentaire et de Développement Rural de l'Imboet du Moso (PNSADR-IM): ce programme est financé par le GAFSP, l'OFID et le FIDA. La convention de financement entre le Gouvernement du Burundi et le FIDA a été signée le 19 septembre 2014 et le programme a démarré le 1er janvier 2015 avec l'entrée en fonctions du personnel clé composé d'un coordonnateur, d'une responsable administrative et financière, d'un responsable du suivi-évaluation et d'un responsable de la passation des marchés. Il comprend deux composantes techniques, en plus de la

composante gestion et coordination du projet: un premier composant aménagement hydro-agricole et infrastructures de désenclavement et une deuxième composante développement et structuration des filières. Le PNSADR-IM est mis en œuvre dans les plaines des provinces de Bubanza, Bujumbura et Cibitoke pour la région de l'Imbo et dans les dépressions des provinces Rutana et Ruyigi dans la région du Moso. Trois projets financés par le FIDA ont été mis en œuvre entièrement ou partiellement pendant la période du COSOP 2009-2015. Il s'agit notamment de:

i. Le Programme de Relance et de Développement du Monde Rural (PRDMR, Prêt FIDA n°500-BI): l'Accord de prêt FIDA est entré en vigueur le 4 août 1999, le démarrage est intervenu en Janvier 2000 et le projet a été clôturé le 28 février 2011. Le coût total du programme s'élevait à 34,2 millions USD dont le prêt FIDA (14,750 millions de DTS ou l'équivalent de 20 millions de USD), le prêt OFID (8,302 millions de USD), la contribution en vivres du PAM (1,163 million de USD), la contribution du Gouvernement sous forme d'exonération des droits de douane et des taxes (3,538 millions de USD) et la contribution en nature des bénéficiaires (1,224 million USD). Ce projet multisectoriel a été mis en œuvre dans 4 provinces: Cibitoke, Gitega, Karusi et Kayanza dont les populations avaient été fortement touchées par le conflit armé. D'une durée initiale de 7 ans, le programme a été clôturé après 11 ans suite aux effets pervers de la guerre et à la mobilisation fort tardive des fonds de l'OFID, en 2007. Le programme s'articulait autour de 5 composantes techniques: (i) le développement communautaire et participatif, (ii) l'appui à la production paysanne, (iii) l'aménagement du territoire et la protection du patrimoine foncier, (iv) les infrastructures socio-économiques, (v) les initiatives locales avec beaucoup d'activités en rapport avec la promotion de la femme, et (vi) une composante de coordination et de gestion.

ii. Le Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflit (PTRPC, Prêt FIDA n° 635-BI). L'Accord de Prêt FIDA est entré en vigueur le 15 décembre 2004. Démarré en mars 2006, le PTRPC a clôturé le prêt FIDA le 30 juin 2014 et le prêt OFID ainsi que le don FBSA le 31 décembre 2014. Le coût total du programme s'élevait à 35,855 millions USD dont le Prêt FIDA (11,3 millions de DTS), le prêt de l'OFID (10 millions USD), le Don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) (4,483 millions d'Euros), la contrepartie du Gouvernement (2,84 millions USD) sous forme d'exonération des droits de douane et de taxes et la contribution des bénéficiaires (0,37 million USD). Ce programme a été mis en œuvre dans 3 provinces: Bujumbura, Bururi et Ruyigi dont les populations avaient également fortement souffert du long conflit armé (octobre 1993-2005). Il était bâti autour de 4 composantes techniques: (i) la gouvernance locale; (ii) la réhabilitation et le développement de l'agriculture; (iii) la réhabilitation et le développement des infrastructures rurales; (iv) la santé et la nutrition; et (v) une composante de coordination et de gestion.

iii. Le Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Élevage (PARSE, Don DAN° DSF-8002-BI). C'est le premier projet qui a été financé sous forme de don. L'Accord de don FIDA est entré en vigueur le 25 février 2008. Le coût total du projet s'élevait à 17,815 millions USD comprenant un don du FIDA (9,300 millions de DTS équivalant à 13,978 millions USD), la contrepartie du Gouvernement (2,229 millions USD) sous forme d'exonération des droits de douane et de taxes et la contribution des bénéficiaires (1,608 million USD). Démarré en 2008, le PARSE a clôturé ses activités le 31 décembre 2014. Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le PARSE a été mis en œuvre dans 7 provinces: les 4 provinces du PRDMR (Cibitoke, Gitega, Karusi et Kayanza) et les 3 provinces du PTRPC (Bujumbura, Bururi et Ruyigi). Il a été conçu dans le but de renforcer et de compléter les actions du PRDMR et du PTRPC en matière d'élevage. Il a été prestataire de services pour les autres projets financés par le FIDA au Burundi pour toutes les activités en rapport avec le repeuplement du cheptel et la mise en place et le renforcement de la chaîne de solidarité communautaire (CSC) animale. Le PARSE comprenait 3 composantes techniques: (i) la réhabilitation des capacités productives et la valorisation des produits d'élevage, (ii) le service de proximité

en santé animale et la protection contre les risques, (iii) le renforcement des capacités communautaires et des petits producteurs, et (iv) une composante coordination et gestion.

III. LES OBJECTIFS ET LA PORTEE DE LA MISSION

9. **Les objectifs de l'étude Social, environnemental et climatique (SE&C) sont les suivants:**

i) déterminer les liaisons clés entre la pauvreté rurale et l'environnement; ii) proposer, en matière environnementale et sociale, des possibilités et des interventions clés pour influencer l'appui du FIDA aux efforts de développement rural du Burundi dans le sens d'une viabilité écologique et d'un développement intelligent face au climat; iii) recenser les questions prioritaires dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, social et du changement climatique, sur la base de l'avantage comparatif du FIDA pour la concertation sur les politiques avec le gouvernement; et iv) déterminer la possibilité d'une intervention du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne(ASAP) et/ou du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

10. **Les résultats attendus sont les suivants:** i) une évaluation des questions environnementales(et sociales/économiques/ institutionnelles) mettant l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire; ii) l'identification des liens avec d'autres politiques, stratégies et plans sectoriels; iii) la formulation de mesures spécifiques pour l'optimisation de l'adaptation climatique, de la gestion de l'environnement, et de l'utilisation des ressources au cours de la période couverte par le nouveau COSOP pour le Burundi. Les éléments ci-dessus mettront en lumière d'importantes occasions disponibles pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des secteurs du développement agricole et rural dans le pays; (iv) fournir un résumé des conditions du pays dans plusieurs domaines: l'agriculture, le climat, les questions sociales et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Ce résumé inclut: i) les défis rencontrés par le pays pour atteindre ses objectifs de développement rural et de sécurité alimentaire; ii) les grandes évolutions et questions environnementales et sociales ayant une incidence sur les opérations du FIDA dans le pays; iii) l'impact direct et l'effet multiplicateur qu'ont les questions citées sur la résilience des écosystèmes et la productivité de la terre et des cultures, la gestion des ressources naturelles, et les moyens d'existence en milieu rural; iv) l'ampleur de la volatilité et du risque résultant du changement climatique; et v) les cadres institutionnel et réglementaire se rapportant au développement rural et aux questions environnementales.

11. La Stratégie du FIDA concernant le changement climatique (2010) et les priorités de l'ASAP préconisent que le Fonds réponde plus systématiquement aux demandes croissantes d'aide et d'innovation de ses clients pour mieux réagir au changement climatique. Il s'agit d'analyser et d'aborder les considérations relatives au changement climatique au cours des toutes premières phases de la conception des programmes de pays et des projets, plutôt que de recourir à une approche trop centrée sur le respect des engagements au stade final de l'approbation des COSOP et des programmes et projets.

12. La Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA (2011) souligne, par ailleurs, que les COSOP constituent le point de départ essentiel de l'analyse et de l'évaluation, en amont, des mesures que le FIDA peut prendre afin d'aider ses partenaires à gérer de manière durable leurs ressources naturelles et à réagir face au changement climatique. La politique définit 10 principes fondamentaux et 11 meilleures pratiques afin de guider les interventions du FIDA.

13. **Principes devant guider l'étude SE&C**

a) Prise en compte des questions liées à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, aux aspects sociaux et au changement climatique dès les premières phases de conception et de préparation du Programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats (COSOP-AR) pour le Burundi.

- b) Ciblage des questions environnementales, sociales et climatiques plus générales plutôt que de l'impact spécifique sur le terrain afin de résoudre les problèmes qui ne peuvent être abordés à l'échelon des projets.
- c) Identification et comparaison d'autres scénarios possibles pour exploiter les possibilités de reproduction à plus grande échelle.
- d) La coordination avec les donateurs nationaux et locaux, les partenaires de développement et les parties prenantes est particulièrement importante sous l'angle de l'harmonisation.

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

14. La présente étude ne traitera que des aspects environnementaux et relatifs aux changements climatiques compte tenu qu'une étude préparatoire établissant le profil de pauvreté et nutritionnel est en cours parallèlement. L'étude préparatoire comporte deux phases: un **examen critique ou diagnostic** et l'**étude** proprement dite, décrits ci-dessous.

15. **L'examen critique**, qui sera habituellement entrepris au début de la conception du COSOP, permettra d'identifier et d'analyser les questions à aborder dans le cadre de l'étude préparatoire, en prenant en considération: i) le contexte spécifique (notamment le cadre sectoriel et le cadre institutionnel et législatif dans son ensemble ainsi que ses diverses possibilités) dans lequel le programme de pays sera probablement mis en œuvre; et ii) des répercussions possibles sur les travaux du FIDA. Cette opération devrait reposer sur un examen des principaux documents pertinents et sur la consultation des parties prenantes concernées. L'examen critique devrait aboutir à l'identification de l'impact et à des méthodologies d'évaluation qui seront adoptées dans l'étude SE&C. Ces méthodologies peuvent prévoir le recours à des instruments tels que les listes de contrôle, l'analyse arborescente des problèmes, les matrices, etc., selon leur pertinence par rapport au contexte spécifique. Les grandes questions préliminaires seront examinées et validées au cours d'un atelier avec les parties prenantes.

16. L'étude SE&C **examine en détail toutes les grandes questions recensées dans la phase d'examen critique et définit les moyens possibles d'y apporter des réponses**. Elle cherchera aussi à prendre en compte l'impact cumulatif, spécialement dans le cas des ressources naturelles ou des écosystèmes sensibles. L'évaluation tiendra compte des prescriptions et des normes internationales, de la législation nationale et des meilleures pratiques ainsi que des réalités du système institutionnel du pays. Plus concrètement, elle: i) fera intervenir un large éventail de parties prenantes (institutions publiques, organisations de la société civile et des peuples autochtones, institutions et donateurs bilatéraux et multilatéraux, par exemple) à l'échelon national, régional et communal en associant autant que possible les groupes vulnérables; ii) recensera et abordera les questions transfrontières (par exemple, les ressources forestières et hydriques), le cas échéant; iii) définira et évaluera des solutions et innovations gagnantes à tous les coups à l'appui d'une reproduction à plus grande échelle; iv) assurera l'intégration avec les stratégies et systèmes de développement nationaux; et v) prévoira un système efficace de suivi des questions climatiques, environnementales et sociales.

17. La réalisation de l'étude préparatoire reposera essentiellement sur des informations secondaires et des méthodes qualitatives. Il faudrait envisager d'utiliser des outils et méthodes de nature qualitative (tels qu'une analyse forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM), la modélisation climatique, des consultations ciblées des parties prenantes et les cartes superposables) pour définir les objectifs stratégiques, d'autres solutions possibles et des options pour optimiser la valeur ajoutée du processus décisionnel dans le cadre de la conception du COSOP et assurer un suivi adéquat. Des visites sur le terrain seront organisées en étroite coordination avec le gouvernement ou le coordonnateur de projet de pays du FIDA, de façon à vérifier les questions au niveau local, à assimiler les enseignements tirés et à consulter les parties prenantes au niveau local. Pour renforcer l'appropriation de l'étude SE&C et de ses recommandations par le pays, l'un des moyens importants consistera à associer les agents de l'État, les institutions et experts locaux, dans

une démarche faisant partie intégrante de l'évaluation. Un deuxième atelier devrait être organisé pour examiner les objectifs stratégiques et les formules proposés et parvenir à un accord sur les objectifs prioritaires à inclure dans l'évaluation. Le projet de rapport de l'étude SE&C pour la préparation du COSOP sera transmis aux principales parties prenantes pour qu'elles puissent faire part de leurs observations avant sa finalisation. Le document ne devrait pas dépasser 25 pages, sans compter les annexes.

V. Résultats escomptés

18. Les principaux résultats escomptés sont:

a) Le rapport de l'étude préparatoire concis, conforme aux dispositions des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA, de la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique ainsi que de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA, et fondé sur les stratégies et priorités nationales correspondantes. Il inclura l'approche et la méthodologie adoptées et sera étayé par une synthèse des données recueillies et par des notes de renvoi à toute référence utilisée pour l'interprétation de ces données. Il comportera en outre un tableau qui donnera un aperçu des principales questions (techniques et systémiques), indiquant la logique de leur sélection et une synthèse des recommandations spécifiques associées et des indicateurs proposés. Bien que toutes les actions spécifiques recommandées sur une question en particulier soient jugées importantes, certaines méritent une attention spéciale. Il est recommandé qu'elles soient classées en quatre catégories: i) poursuivies; ii) renforcées; iii) modifiées; et iv) instaurées pour la première fois. Leur niveau de priorité (élevé, moyen ou faible) devra en outre être indiqué.

b) Une note de deux pages (au maximum) décrivant la logique et les éléments – aux fins d'examen par le FIDA – d'une intervention visant à améliorer l'adaptation au changement climatique dans le pays.

c) Un résumé des exposés présentés lors d'ateliers, une synthèse de réunions de parties prenantes (le cas échéant) et les résultats des consultations.

VI. Tâches des consultants

19. L'étude sera réalisée par deux consultants, Monsieur David Colbert, Consultant International expert en changements climatiques et Monsieur Antoine Gahungu, Consultant national expert en agro- socio économie. Monsieur Colbert travaillera à distance, compte tenu de la restriction sur les missions externes au Burundi. Dans le cas où la restriction sur les missions externes sera levée, il sera demandé à Monsieur Colbert de se rendre au Burundi dans la mesure de sa disponibilité et ceci, pendant la deuxième quinzaine du mois d'Octobre 2015.

20. A partir: i) des données tirées des rapports du FIDA et des partenaires de développement; et ii) des visites sur le terrain et des réunions avec les parties prenantes concernées dans le pays, compte tenu des Directives actualisées et manuel de formulation et d'exécution d'un COSOP-AR ("Updated Guidelines and Source Book for Preparation and Implementation of an RB-COSOP"), un ou plusieurs consultants s'acquitteront des tâches prioritaires suivantes (voir les annexes 1, 2 et 3 pour plus de précisions).

21. Les tâches principales incombant aux deux consultants sont:

a) Analyser les tendances/problèmes environnementaux, et climatiques (en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de la biodiversité) dans les priorités et les thèmes du pays liés à la croissance et à la réduction de la pauvreté rurale.

- b) Fournir des informations sur la portée géographique (à l'aide de cartes) et temporelle de l'étude SE&C en prenant en considération les effets et les risques à court, moyen et long terme.
- c) Analyser aussi comment le changement climatique exacerbe les défis présents, dans le pays, en matière d'environnement et de développement.
- d) Formuler des objectifs environnementaux, économiques et sociaux pertinents à prendre en compte dans le programme de pays.
- e) Evaluer la réponse à l'échelon national et les éventuels domaines d'intervention du FIDA.
- f) Déterminer comment l'objectif de développement proposé et les actions formulées dans la stratégie de pays proposée par le FIDA (si elles ont déjà été définies) se rattachent à ces objectifs, et suggérer des modifications ou des propositions pour un appui du FIDA.
- g) Analyser l'impact environnemental (ainsi que social et économique) individuel et cumulatif des interventions du FIDA proposées pour le Burundi et suggérer toute modification pertinente à soumettre à l'examen de l'équipe chargée de la conception du COSOP. Si les interventions proposées par le FIDA ne sont pas encore définies, formuler des recommandations à l'intention de l'équipe de conception concernant l'intégration des aspects environnementaux et sociaux/économiques dans la conception du futur COSOP.
- h) Analyser l'efficacité des cadres institutionnels et stratégiques en place (pouvoirs publics, principaux donateurs, société civile), des modalités d'exécution et du plan de suivi(déterminer s'il est prévu un suivi et une analyse réalistes des principaux effets environnementaux, sociaux, économiques et climatiques pendant la période d'exécution du COSOP) et proposer au besoin des améliorations. Selon le contexte, cette tâche peut consister à analyser les conséquences environnementales des politiques sectorielles, prendre en compte le cadre stratégique et réglementaire, analyser les questions institutionnelles et de gouvernance liées à un thème ou un objectif prioritaire donné et/ou réaliser une analyse économique pour évaluer différentes interventions dans un secteur et définir des priorités (par exemple au moyen d'une analyse coûts-avantages).
- i) Elaborer, avec les autorités compétentes et les parties prenantes, et de préférence dans le cadre d'un atelier, des mesures/options stratégiques et techniques spécifiques (y compris des hypothèses) et des indicateurs à partir de l'étude SE&C. Cette démarche reposera sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques prêtes à être reproduites à plus grande échelle. Parmi les parties prenantes figurent un certain nombre ou l'ensemble des acteurs suivants: groupes de paysans, ministères (environnement, agriculture, élevage et pêche, santé, planification sociale et économique), collectivités régionales/municipales, organisations de la société civile, organismes académiques; groupes d'entreprises et communauté de donateurs. Établir des rapports intermédiaires et finals à partir de l'étude SE&C et les présenter à l'équipe de conception du COSOP.
- j) Préparer l'ébauche d'une série de notes conceptuelles d'investissement pour les interventions des futurs projets (ASAP, FEM) qui intègrent l'adaptation au changement climatique, et les mesures d'atténuation associées, la réduction des risques de catastrophe, la gestion durable des terres, etc. Identifier les dispositifs d'exécution nationaux et provinciaux (pouvoirs publics, instituts de recherche et organismes d'exécution) qui seraient parfaits pour assurer la bonne exécution des interventions qui auront été identifiées. Analyser les interventions proposées par l'équipe de conception du COSOP et, si nécessaire, suggérer des améliorations environnementales pour rendre les idées de projet "plus vertes". Proposer une méthodologie de gestion des savoirs pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et transférer les connaissances à l'exécution des projets.
22. De manière plus spécifique, le Consultant International sera responsable de:
- Coordonner l'équipe et superviser à distance le Consultant National;
 - Transmettre les principales conclusions de l'étude SE&C à l'équipe de conception du COSOP et veiller à ce qu'elles figurent dans la version finale. Il faudra pour cela rédiger des sections

du COSOP et notamment améliorer les concepts de projet proposés par les autres membres de l'équipe;

- - Sur la base du draft produit par le consultant national, finaliser et consolider le rapport de l'étude préparatoire selon le plan figurant en annexe de ces TDRs;
- - Produire le rapport de l'étude préparatoire ainsi que la note de deux pages note de deux pages (au maximum) décrivant la logique et les éléments – aux fins d'examen par le FIDA – d'une intervention visant à améliorer l'adaptation au changement climatique dans le pays;
- - Effectuer toute autre tâche demandée par le Chargée de programme et l'expert Changement Climatique Régional.

23. Durée de la mission: à domicile du 13 septembre au 31 octobre 2015 pour une durée de 20 jours.

24. En interagissant de manière continue avec l'expert international, le Consultant National aura pour tâches:

- - Effectuer une revue des rapports de formulation et de Revue à Mi-Parcours ou d'achèvement des projets financés par le FIDA pour identifier et apprécier les réalisations relatives à la protection de l'environnement et du changement climatique;
- - Effectuer des visites de terrain avec les autres consultants en charge de la formulation du COSOP pour apprécier de visu les réalisations passées, apprécier les contraintes et identifier les pistes de solutions;
- - Lors des visites de terrain, organiser des réunions de groupe avec les différentes parties prenantes au niveau provincial et communal pour apprécier les réalisations du FIDA relatives à la protection de l'environnement et du changement climatique;
- - Interagir avec les deux autres consultants chargés de la formulation du COSOP sur les objectifs et axes prioritaires à intégrer dans le nouveau COSOP ainsi que des actions relatives à l'environnement ou à l'adaptation aux changements climatiques à y intégrer;
- - D'organiser deux ateliers, avec les différentes parties prenantes agissant dans le domaine de l'environnement et le changement climatique au niveau national. Un atelier sera organisé à l'étape du diagnostic pour présenter et valider les contraintes liées à l'environnement et au changement climatique, hiérarchisée. Un deuxième atelier sera organisé pour valider les activités ou actions spécifiques à inclure dans le COSOP et relatives à la protection de l'environnement et changement climatique;
- - De rédiger un résumé des exposés présentés lors d'ateliers, une synthèse de réunions de parties prenantes (le cas échéant) et les résultats des consultations;
- - Rédiger le premier draft du rapport de l'étude préparatoire selon les directives proposées dans le chapitre V. a) et selon le plan présenté en annexe.;
- - Effectuer toute autre tâche demandée par le Chef de mission.

25. Durée de la mission: à domicile pour une durée de 30 jours entre le 13 septembre et le 31 octobre 2015. La durée de la mission de terrain sera de 7 jours.

VII. Déroulement de la mission

26. Le travail des consultants sera coordonné par le chargé de programme de pays pour le Burundi et supervisé par Monsieur Stephen Twomlow, (ECD), expert Changement Climatique Régional.

27. Le tableau suivant présente les échéances principales du déroulement de la mission.

28. Documents pertinents du FIDA

i. Stratégie du FIDA concernant le changement climatique

ii. Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA

- iii. Directives actualisées et manuel de formulation et d'exécution d'un COSOP-AR
- iv. Directives du FIDA pour la gestion des risques de catastrophe
- v. Liste de contrôle des changements climatiques de l'Initiative pour intégrer l'innovation
- vi. Évaluation de portefeuille de pays
- vii. Politiques du FIDA (ciblage; égalité entre les sexes et autonomisation des femmes; amélioration de l'accès à la terre et sécurité foncière; engagement aux côtés des peuples)
- i. Autres documents utiles comportant des cadres stratégiques des pays concernés.

Annexe 7

Bibliographie et documents de référence

- Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi, GdB, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 1997
- Programme d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres, GdB, Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme, et de l'Environnement, 2005
- Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, GdB, Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, 2007
- Vision Burundi 2025, GdB, Ministère du Plan et du Développement Communal, 2011
- Stratégie Nationale de l'Eau 2011-2020, GdB, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, 2012
- Rapport National Synthèse Elaboré dans le Cadre du Processus de Préparation de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable au Burundi, GdB, 2012
- Stratégie Nationale et Plan d'Action en Matière d'Exchange d'Informations sur la Biodiversité 2012-2020, GdB, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, 2012
- Politique Nationale sur le Changement Climatique, GdB, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, 2013
- Politique Nationale d'Assainissement du Burundi et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025, GdB, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, 2013
- Note Conceptuelle pour l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles, GdB, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et Ministère de l'Energie et des Mines, 2013

Annexe 8

Rapport de l'atelier national d'orientations stratégiques du COSOP 2016-2021
du 06/10/2015

L'atelier d'échanges et d'enrichissements avec les hauts cadres œuvrant de près ou de loin dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques avait pour objectif d'apporter des contributions dans l'étude sociale, environnementale et des changements climatiques à intégrer dans le nouveau COSOP 2016-2021.

La présentation -qui a plu- aux participants concernait:

- les objectifs de l'étude SE&C;
- les enjeux environnementaux et climatiques;
- les objectifs stratégiques pour intégrer les aspects sociaux, environnementaux et climatiques;
- les politiques, stratégies, programmes et plans du pays en matière de l'environnement et du changement climatique;
- les projets des COSOP antérieurs;
- les recommandations de la revue d'achèvement du COSOP du FIDA 2009-2015 ;
- les résultats des consultations avec les parties prenantes œuvrant en milieu rural.

Principaux résultats des entretiens:

1. Considérer les enjeux et les stratégies à prendre pour les impacts environnementaux dus à la transformation des productions agricoles comme le palmier à huile, le café, les ananas, etc.
2. Considérer la résilience sociale dans les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des projets
3. Former et conscientiser la population sur les mesures, attitudes et pratiques résilientes à l'environnement et au changement climatique
4. Appuyer et renforcer la gouvernance locale pour la mise en pratique effective des lois, des codes, des décrets des ordonnances et même des recommandations des études en rapport avec l'environnement et le changement climatique
5. Préserver des zones tampons et des couloirs lors des aménagements des marais pour protéger la biodiversité locale
6. Respecter le principe d'aménager le bassin versant appartenant à un marais avant son aménagement et respecter les normes recommandées.
7. Respecter les recommandations des études faites par des experts dans les aménagements au lieu de recourir à des variantes en fonction des moyens techniques et financiers dont on dispose
8. Respecter le calendrier culturel en fonction des données climatologiques de l'IGEBU et des systèmes d'alerte précoce et recourir à l'association des cultures de cycles différents pour permettre des récoltes diphasées afin de faire face au changement climatique
9. Exiger des études d'impacts environnementaux et sociaux pour chaque activité des projets FIDA pour les prévenir et intégrer financièrement leurs mesures d'atténuation dans le budget du projet
10. Gérer les eaux usées des villes perchées sur les flancs des collines pour ne pas inonder les marais en aval
11. Introduire d'autres activités comme l'apiculture et autres dans les boisements pour les protéger des feux de brousse criminels et accidentels
12. Introduire de nouvelles variétés d'arbres dans les boisements
13. Utiliser les feuilles de bananier dans les pépinières de courte durée
14. Diversifier les bailleurs soucieux des questions environnementales comme le Fonds Vert Climat (FVC) : bien que le Burundi ne soit pas éligible au FVC selon certains critères qu'il ne remplit pas, les projets transrégionaux dont il ferait partie sont finançables par le FVC.

15. Partager les résultats de cette étude SE&C (FIDA) avec les autres intervenants dans le développement du monde rural.

Liste des participants

Nom et prénoms	Service	Fonction	Mail
1. Nzeyimana Potien	PRODEFI	RAI	nzeyipontien@yahoo.fr
2. Nindereye Barthélemy	PABVARC	RUT	nindereyeb@yahoo.fr
3. Kameya Ferdinand	ISABU	Chef d'unité	fkameya@yahoo.fr
4. Majambere Christophe	MINAGRIE	Directeur	christomaja@gmail.com
5. Burinkiko Daniel	PAIVA-B	RAA	burinkikod@yahoo.fr
6. Nahimana Savin	PRODEFI	Consultant	savihimana@gmail.com
7. Nitereka Bonose	FIDA	Contrôle	bonosenitereka@yahoo.fr
8. Bigirindavyi Prosper	PRODEFI	RSE	pro_indavyi@yahoo.fr
9. Thorsten Huber	GIZ	CT	thorsten.hubrt@giz.de
10. Hatungumukama Gilbert	FIDA	Consultant	hatungumukama@yahoo.fr
11. Minani Yves	FIDA	Consultant	minaniy@yahoo.fr
12. Gahungu Antoine	FIDA	Consultant	gahunguantoine@yahoo.fr

Contexte du pays

Données géographiques

Superficie: 27 834 km²

Capitale: Bujumbura

Villes principales: Gitega, Ngozi, Rumonge, Muyinga

Langue (s) officielle (s): Français, Kirundi

Langue (s) courante (s): Kirundi

Monnaie: Franc burundais (1 EUR = 1765 FBU)

Fête nationale (indépendance): 1er juillet

Données démographiques

Population: 10,48 millions d'habitants (BAD)

Densité: 315 hab/km²

Croissance démographique: 3,7% (BAD)

Taux de fécondité : 4,7 naissances/femme

Taux d'alphabétisation: 59,3%

Religion (s): chrétienne (majoritaire), animiste (11%), musulmane (2%)

Indice de développement humain : 180^{ème} sur 187

Classement transparency international: 170^{ème} sur 180

Données économiques et socio-économiques

Classement revenu: Faible revenu

PIB : 3,09 USD (courants) milliards en 2014

Population totale: 10,82 millions 2014

Population agricole : 90%

Taux annuel de croissance de la population: 2,4% (2012)

Croissance économique moyenne: + 4% depuis 2010

Taux de croissance réel du PIB: +1,3% en 2013 et 1,6% en 2014

Inflation: 9 en 2013 et 6,7 en 2014

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB:

- agriculture: 34,8 %
- industrie: 20%
- services: 45,1%

Population en insécurité alimentaire : au moins 69% dont 32% en insécurité alimentaire chronique et 37% en insécurité alimentaire marginale ou limite.

Espérance de vie à la naissance: 54 ans (2013), 54,4 (2014)

Inscriptions à l'école primaire (brut): 234% en 2013

Ratio de la pauvreté nationale (% par rapport à la population): 66,9% (2006)

RNB, méthode Atlas: (USD courants): 270 USD (2014)

Emissions de CO₂: (tonnes métriques): 0,0 (2011)

Raccordement au réseau électrique: 5%

Malnutrition aigue: 5,5% des enfants de moins de 5 à 59 mois

Malnutrition chronique: 48,8% des enfants de 5 à 59 mois (2014)

Insuffisance pondérale: 25,2% (2014)

Malnutrition aigue modérée des femmes de 15 ans à 49 ans: 3% en 2014

Vaccination contre BCG : 90,6% des enfants

Vaccination contre la rougeole (enfants de 9 à 59 mois): 65%

Allaitement maternel: 99,3% des enfants

Note conceptuelle

Note conceptuelle: République du Burundi - Projet d'appui à l'Inclusion Financière Agricole au Burundi (PAIFAB)

Introduction

1. Cette note conceptuelle s'intègre dans le processus global de préparation globale du nouveau COSOP-AR qui couvrira la période allant de 2016 à 2021. Le Projet d'Appui à la Micro-Finance Agricole au Burundi (PAIFAB) viendra s'articuler au projets et programmes techniques financés par le FIDA et par ses co-financiers dans le cadre de la mise en œuvre du programme pays.

A. Contexte stratégique et justification pour l'implication du FIDA et le partenariat

Contexte socio-économique en zone rurale – Population, Pauvreté, Agriculture

2. Pauvreté rurale et sécurité alimentaire - Le Burundi compte parmi les pays les plus pauvres avec un IDH 2013: 180^{ème}/197 pays) et un PIB par habitant de 267 dollars en diminution constante depuis deux décennies. C'est dans les zones rurales que la pauvreté sévit avec plus de 80% vivant sous le seuil de pauvreté (PPP 1.25 USD/jour). Cette pauvreté s'accompagne d'insécurité alimentaire qui affecte 70% des enfants des ménages pauvres en milieu rural. On estime qu'un ménage burundais sur deux a une consommation alimentaire inadéquate (PAM, 2013) tant du point de vue quantitatif que qualitatif, une proportion importante d'enfants sont malnutris de façon chronique (58%), et la mortalité des enfants de moins de 5 ans atteint 46%.

3. Développement rural. 90% des burundais vivent en zones rurales qui fournissent la quasi-totalité de l'offre alimentaire du pays à travers une agriculture familiale composée en majorité de petits paysans opérant sur des parcelles d'environ 0.5 hectares, expliquant la faible rentabilité des exploitations. La production vivrière nationale ne couvre que partiellement les besoins alimentaires car l'apport calorique journalier par habitant est en deçà des normes: 1 650 Kcal/jour contre 2 250 Kcal/j (recommandé OMS). Les cultures vivrières dominent, les femmes jouant un rôle très important; cependant, les surplus commercialisables sont réduits. Le morcellement des terres et la disparition progressive de la jachère contribue à une stagnation des rendements.

4. Les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, restent encore à l'écart du développement rural du fait des difficultés d'accès aux facteurs de production et aux services financiers; les jeunes ruraux malgré les efforts menés par le PRODEFI, ainsi accèdent difficilement aux appuis des institutions financières.

5. Les différents projets du FIDA se sont concentrés peu à peu sur une combinaison de sécurisation alimentaire et d'intensification agricole et d'élevage (surtout le riz, et le lait) pour répondre à ces contraintes foncières. Mais les limites restent liées au faible niveau de technicité, d'équipement et de moyens financiers adaptés pour financer les intrants, les équipements et les infrastructures. A cela s'ajoute la pression foncière qui engendre une compétition pour la terre vouée à l'agriculture et celle nécessaire à la production de fourrages.

6. Contexte politique et économique. Le Burundi a enregistré, en 2013, une croissance économique de 4,5 %, un taux d'inflation réduit à 7,9% et un déficit budgétaire à 1,6 % ce qui a contribué à réduire l'endettement. Mais le taux de croissance économique reste en deçà du taux de croissance démographique. L'agriculture reste la principale contributrice au PNB (environ 45%) et la principale

ressource en devises du pays grâce au café au thé mais la balance commerciale a poursuivi sa détérioration du fait du manque de compétitivité. Il y a nécessité de réformer l'environnement économique pour faciliter les investissements et diversifier de l'économie et la relance des exportations. Dans ce contexte, le Gouvernement s'est engagé, à réduire la croissance démographique à 2% ainsi que la pauvreté à l'horizon 2025 à travers la Vision 2025, et à relancer la croissance du secteur agricole à 6% par an à travers le PNIA et participer à l'inclusion financière à travers l'élaboration du Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF). Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté a été actualisée en 2012 (CSLP II) avec l'intégration de l'approche genre et l'égalité des sexes. Cependant, il est à souhaiter que les dernières élections de 2015 n'entachent pas le climat de stabilité sociale nécessaire pour la relance économique du pays et la sécurisation alimentaire des ruraux.

Contexte et limites du Financement rural et agricole

7. Le paysage financier compte en particulier 12 banques, 27 IMF et 6 compagnies d'assurance. Seulement, 6 IMF (FENACOBUR, Twitezimbere, UCODE, WISE, CECM, FSTE) gérant plus de 90% des activités de portefeuilles.

8. Les banques qui dominent le secteur financier avec 75% des actifs, financent essentiellement les filières d'exportation, thé et café, et les grands producteurs de riz; la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) refinance les Institutions de Micro-Finance (IMF). Les transferts de paiement par téléphonie sont en expansion depuis 2012, par exemple Leo avec UCODE ou FENACOBUR, mais les connexions sont souvent défectueuses.

9. Le Réseau des Institutions de Microfinance (RIM) est un acteur incontournable qui compte 18 des 22 IMFs actives. Le RIM participe activement à la formation du personnel, anime des plates-formes d'échange, et veille à la diffusion d'informations. L'ONG hollandaise Terrafina et l'ONG allemande SBFIC en sont les principaux partenaires.

10. Institutions de micro-finance (IMF). La micro-finance (MF) est apparue depuis plus de 20 ans avec le réseau des 107 Coopéc de la FENACOBUR qui reste l'IMF dominante collectant 29 milliards de FBUR fin 2013. Mais la MF a connu une forte croissance depuis 2010 : elle captait 65% de la clientèle des institutions financières en 2013 (700 000 clients).

11. Le taux de pénétration de la MF reste très faible avec seulement 7% du nombre total de crédits octroyés au Burundi, alors que les IMFs hébergent 26% de l'épargne. En 2013, le pays comptait 646 points de services financiers dont 395 en zone rurale (dont 265 de points d'IMF) qui pouvaient servir chacun en moyenne 7750 adultes, ce qui constitue un excellent potentiel pour une offre de services décentralisée, bien meilleure que les pays limitrophes ; toutes les communes sont pourvues d'au moins un point de services bien que les provinces Ruyigi, Rutana et Karusi soient moins bien servies.

12. Les IMF sont classées en 3 catégories: (i) la première catégorie englobe les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit, (ii) la deuxième catégorie est composée des entreprises de MF avec un statut de société anonyme, (iii) et, la troisième catégorie comprend les programmes de MF avec un statut d'ONG. Seules les IMF des première et deuxième catégories peuvent collecter l'épargne et les dépôts en respectant les normes prudentielles de liquidité. Les IMF collaborant avec les projets FIDA au Burundi sont des IMF de première (FENACOBUR, UCODE, CECM) et de deuxième catégorie (Twite Zimbere, Wise). Certaines des IMF partenaires des projets FIDA ont évolué du statut d'ONG au statut coopératif, pour finalement être reconnues établissement de MF en 2012.

13. L'offre de crédit dans le secteur agricole reste cependant limitée et mal adaptée aux besoins: le portefeuille agri-élevage de la FENACOBU ne représentait que 7% en 2013 ; quant aux autres IMF elles sont particulièrement axées sur le petit commerce de denrées alimentaires et sous l'impulsion des projets FIDA dans le financement de la filière riz.

14. Le secteur de la micro-finance se caractérise par: (i) une faible qualité des actifs, la BRB ayant évalué que le taux de créances douteuses entre 10 et 13%, (ii) un secteur peu compétitif compte tenu des marges confortables affichées par les IMF et, (iii) des charges d'exploitation très élevées expliquées par une faible productivité, la FENACOBU dominant le secteur.

15. Les IMF partenaires des projets/programmes financés par le FIDA se caractérisent par: (i) une rentabilité nette élevée avec des retours sur fonds propres et sur actifs élevés malgré des charges d'exploitation élevées et, (ii) certaines des IMF affichent des ratios de liquidité très confortables en raison du volume important de dépôts collectés comme dans le cas de FENACOBU et CECM alors que d'autres ont des besoins de liquidités élevés et sont fortement dépendantes d'emprunts bancaires provenant de ressources locales ou extérieures (RABOBANK), ressources affectées (PTRPC, PRODEFI, FORCE, TERRAFINA) et autres ressources telles que celles provenant du FMCR.

16. Refinancement rural. La BNDE est une banque mixte sous tutelle du Ministère des Finances, supervisée par la BRB et est membre du RIM. Certains bailleurs sont actionnaires de la BNDE. Elle fournit des lignes de crédit d'un montant global de 1,5 million USD aux IMF, et des financements directs aux coopératives ou micro-entreprises, sur la base d'une contribution néerlandaise (FORCE 1 et 2). Cette action devait être poursuivie avec FORCE 3 qui devait être financé par l'AFD mais n'a pas démarré du fait de la crise. Elle avait l'avantage de proposer des échéances à 3 ans au secteur agricole, mais les taux de refinancement restent assez élevés (6-7%) et certaines garanties peu adaptées, notamment aux micro-entrepreneurs (salaires).

17. Le Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR). Le FMCR est sous tutelle du Ministère du Développement Communal et n'est, donc, pas supervisé par la Banque Centrale; il refinance les IMF à travers un fonds de crédit «ciblé» et à un taux dégressif de 5% et se concentre sur l'inclusion financière rurale. Le FMCR dispose, également, d'un fonds de garantie établi dans le cadre d'un projet financé par la BM et la CTB (600 millions de FBU). Depuis 2014, la cible du microcrédit a été élargie pour les AGR telles que le commerce, de produits vivriers en proposant un taux de 9%. Cependant le FMCR a été critiqué au départ pour le manque d'appui au secteur; par la suite le FMCR a contribué à augmenter le niveau d'inclusion grâce aux formations dispensées. Le FMCR a une expertise en renforcement des capacités des IMF sur les financements variés dont les crédits agricoles et d'élevage incluant la commercialisation et la petite transformation. Il participe également à définir le cadre de la réforme du secteur. Mais il existe un risque dissolution du FMCR (entreprise publique) par simple décret gouvernemental.

18. Cadre Réglementaire et Supervision. Depuis 2006 il existe des textes réglementaires et des normes prudentielles régissant la MF avec le décret-loi de 2006 et 6 Circulaires sur l'agrément des Etablissements de MF, le contrôle interne, le crédit, les normes prudentielles, les Commissaires aux Comptes. Les IMF sont toutes supervisées par la Banque Centrale du Burundi (BRB) qui s'efforce de moderniser le secteur financier par l'amélioration de la supervision du secteur (normes Bâle II et III), l'introduction d'une nouvelle loi bancaire, le renforcement du cadre légal, l'introduction de nouveaux produits tel que le leasing et de système d'enregistrement des garanties et la mise en place une Centrale d'Echange d'information IMF. La BRB a aussi mis en place une

Centrale d'Échange d'information des Etablissements de microfinance (CEI) mais qui n'est pas à jour.

Programmes FIDA au Burundi

19. La stratégie de la mise en œuvre des projets/programmes financés par le FIDA a évolué et s'est adaptée: (i) pour la période de 2008-2014, il y a eu poursuite de l'utilisation de l'approche de développement communautaire et participatif, l'approche de «faire-faire», et la promotion de la supervision directe des projets par le FIDA (01/01/2009), (ii) pour la période 2014-2015, il y a eu passage de l'approche projet à l'approche programme alliant sécurité alimentaire et nutritionnelle avec productivité des filières sur la base d'une décentralisation accrue de la mise en œuvre dans le but de rationaliser l'utilisation des ressources, à la concentration et l'intégration accrue des activités autour des marais et à la gestion axée sur les résultats (contrats des prestataires). La complémentarité thématique et géographique et la mise à l'échelle dans des territoires contigus est aussi privilégiée.

20. Il y a eu simplification de la structure des projets avec réduction du nombre de composantes (de 6 à 3) et le passage de projets d'urgence et de développement rural (PRDMR, PTRPC) à des projets de développement agricole (filières riz, lait-viande et diversification des filières secondaires) comme le PAIVA-B, le PRODEFI et le PNSADR-IM. Les nouvelles thématiques introduites sont: (ii) le développement de deux filières principales c'est-à-dire le riz et le lait-viande, (iii) l'appui juridique au niveau du PTRPC, (iii) la microfinance initiée par le PTRPC et renforcée par le PAIVA-B et le PRODEFI, (iv) l'emploi des jeunes ruraux au niveau du PRODEFI et, (iv) la nutrition et les changements climatiques (PROPA-O, PNSADR-IM, PAIVA-B et PRODEFI).

21. Les conventions signées par les projets FIDA avec les IMF partenaires définissent pour chacune sa zone d'intervention en listant les provinces, les communes, les bassins versants, marais connexes et les collines devant être couverts. Ces projets ont mis à la disposition des IMF partenaires des aides sous forme de subventions, les ont refinancé par des lignes de crédit depuis 2013, ou ont mis à leur disposition des fonds de garantie et autres appuis techniques et de formation.

22. Les projets FIDA ont incontestablement permis l'ouverture des IMF sur une clientèle rurale encore inconnue, en particulier les personnes vulnérables. En effet ils ciblent principalement 3 catégories: (i) les populations vulnérables organisés en groupes de caution solidaire GCS, (ii) les acteurs des filières des petits entrepreneurs agri-éleveurs rassemblés en groupements pré-coopératifs, (iv) les jeunes ruraux micro-entrepreneurs et associations.

23. Le FIDA a financé au total à travers ses différentes opérations environ 13 000 personnes dans le cadre des GCS. Dans le cas du PRODEFI, à la fin décembre 2014, près de 500 GCS ont été financés alors que 9 groupements pré-coopératifs ont bénéficié de crédits intrants pour la culture du riz et 2 de crédits de construction. Dans le cas de la filière lait, 6 groupements pré-coopératifs ont bénéficié de crédits intrants, de crédits d'équipements et de construction. Les montants alloués par les IMF sous forme de crédit dans le cas du PRODEFI sont constitués à 77% de crédits de Caution Solidaire, 16% pour le financement d'intrants pour la riziculture, 3% pour le financement d'intrants pour la production de lait et 1% pour la construction et l'achat d'équipement dans la filière lait et la construction dans le cas de la filière riz.

Limites et Performance des actions MF à travers les programmes FIDA

24. Les contraintes principales relevées au niveau des IMF sont: (i) un niveau de refinancement réduit de certaines IMF et à taux élevé auprès des Banques Commerciales, (ii) un manque de transparence tant vis-à-vis des projets prêteurs que des usagers emprunteurs, (iii) un manque de discipline de crédit, qui se traduit par une déresponsabilisation de certaines IMF sur la récupération, notamment quand les projets

entrent en phase d'achèvement (vi) le détournement de l'objet de financement qui souvent n'est pas très explicite dans les contrats, (vii) très peu de financements destinés au secteur agricole et encore moins d'élevage, (viii) des analyses de dossiers très sommaires, (iv) une quasi absence de tableau de bord au niveau des IMF, (v) une absence de procédures d'audit interne, (vi) un dispositif de suivi de proximité pour le montage des dossiers, le suivi technique et le recouvrement peu adapté aux exigences des projets conditionnées par les besoins de résultats et de la clientèle couplé à une efficacité de gestion de ressources faibles.

25. Au niveau des producteurs, les contraintes principales à l'accès au crédit restent: (i) des produits financiers peu diversifiés, surtout réduits à des produits de très court terme avec des financements concentrés sur les Crédits Solidaires, et très peu pour le stockage, l'achat d'intrants et d'équipements, (ii) des garanties exigées souvent matérielles et des hypothèques de parcelles, et (iii) des taux pratiqués élevés variant de 1.5% à 2.5% mensuel avec en plus des frais de dossier qui équivalent en réalité à des taux effectifs pouvant dépasser les 50% par an. De nombreuses demandes sont ainsi non satisfaites en particulier pour le financement des filières et les risques atteignent 15%, même dans le cas du warrantage pourtant nanti.

B. Zone géographique d'intervention et groupes cibles

26. Zone d'intervention. Actuellement le FIDA opère dans 13 des 18 provinces (Bubanza, Bujumbura, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Makamba, Muramvya, Ngozi, Rutana, Ruyigi) soit la presque intégralité du territoire national. Le PAIFAB interviendra dans les zones d'intervention (niveaux provinces, communes et collines) des projets/programmes financés par le FIDA et leurs co-financiers.

27. Groupes cibles. Le PAIFAB ciblera en priorité: (i) les petits agri-éleveurs exploitant des superficies ne dépassant pas 0.5 hectares, (ii) les groupements pré-coopératifs mis en place par le PRODEFI, PAIVA-B et PNSADR-IM dans les zones d'intervention des 3 projets, (iii) les acteurs de différentes catégories, y compris les acteurs privés, le long des filières Riz et Lait dans les zones d'intervention des trois projets mentionnées ci-dessus et, (iv) les groupes vulnérables à savoir, les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention des trois projets/programmes.

28. Dans le but de cibler ces groupes, le PAIFAB coopérera en priorité avec les 6 IMF opérant dans les zones d'intervention des projets financés par le FIDA et leurs co-financiers au Burundi ayant déjà collaboré avec les projets/programmes.

C. Justification

29. Compte tenu de l'orientation accrue du programme du FIDA au Burundi vers le développement des filières riz et lait-viande ainsi que les filières secondaires et que la finance rurale contribuant au développement des filières et au soutien à la sécurité alimentaire pour les plus démunis est un enjeu central en ligne directe avec les objectifs principaux du COSOP, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions spécifiques à différents niveaux: (i) pour renforcer le cadre réglementaire dans le but de mettre en place des mécanismes de financement du secteur rural, (ii) pour mettre en place un mécanisme de refinancement durable, (iii) pour renforcer les capacités des IMF dans le but de développer des produits adaptés et, (iv) pour améliorer la proximité des services financiers dans les zones rurales les plus reculées.

30. Leçons tirées des interventions antérieures. Les expériences passées en matière de MF ont montré la difficulté de gérer le financement rural et agricole à travers les projets techniques, c'est en particulier une des premières leçons des projets FIDA au Burundi.

31. Les projets techniques ne sont pas habilités à appuyer l'amélioration de réglementation des IMF alors que l'appui aux institutions chargées du contrôle institutionnel est nécessaire.

32. D'une part les IMF sont amenées à gérer une multiplicité de projets dans la même région et donc une ou plusieurs sources de financement qui ne sont pas facilement harmonisées et peuvent conduire à une incapacité à absorber différents financements avec différentes modalités. D'autre part, les opportunités d'accès aux financements et aux subventions sont d'ailleurs souvent mal contrôlées par les projets ou même la BRB.

33. Il y a incompatibilité entre les cycles des Projets techniques à durée limitée et le cycle des actions à appuyer dont le financement devrait être en principe revolving. La fin des projets techniques aboutit à une rupture dans la distribution des crédits.

34. La tendance est de favoriser les crédits à très court terme au détriment des crédits à moyen terme, de 3 ou 5 ans, très demandés en particulier par les OP et coopératives rizicoles ou laitières.

35. Il n'y a pas d'harmonisation de procédures car chaque Projet apportant ses modalités de financement (lignes de crédit, fonds de garantie), cela aboutit à une confusion dont certaines IMF tirent profit.

36. L'espace géographique des projets étant limité à certaines provinces, il y a une tendance pour les IMF à concentrer leurs efforts sur les zones couvertes par ces projets alors qu'elles travaillent sur un territoire plus vaste; il leur est donc difficile de gérer et former rationnellement leur staff. C'est aussi pour le FIDA une question d'économie d'échelle, du fait que les appuis des différents projets techniques sont relativement similaires pour les mêmes institutions.

D. Approche proposée et objectifs

37. Approche globale. Le PAIFAB du FIDA s'intégrera dans l'approche programme au même titre que les autres projets et programmes du portefeuille et sera placé sous la tutelle du Ministère des Finances et avec des partenaires diversifiés. Il permettra de créer une synergie entre les actions techniques de développement du FIDA et les actions financières. En séparant les deux fonctions, le FIDA contribue à professionnaliser la MF rurale au Burundi. Cette approche implique une étroite coordination entre les besoins exprimés à travers les projets techniques (demande) et l'appui en financement rural (offre) couvrant deux axes essentiels au développement rural, la sécurité alimentaire et la production et productivité des filières agricole et d'élevage. C'est pourquoi le projet ambitionne de mettre en place une plateforme inter-bailleurs sur la MF. La mise en œuvre du projet s'effectuera à 3 niveaux: (i) au niveau d'institutions de refinancement, (ii) au niveau des IMF et, (iii) au niveau des acteurs des filières, individuels ou en groupements.

38. Objectif Global. L'objectif global du PAIFAB est de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de manière durable et l'augmentation des revenus des ruraux. Cela se traduit par deux Objectifs de Développement: (i) d'une part, l'accès des populations rurales pauvres aux services financiers et, (ii) d'autre part, la mise en place de produits financiers adaptés pour les acteurs des filières agricoles et d'élevage.

E. Appropriation, harmonisation et alignement

39. Le COSOP s'aligne au CSLP II. Le PAIFAB agricole s'aligne avec l'un des objectifs du CSLP II qui consiste à fournir les outils financiers pour lutter contre la pauvreté.

40. Le dernier COSOP mettait déjà l'accent sur l'appui aux organisations rurales incluant l'accès aux services pour tous les producteurs y compris les plus pauvres, les femmes et les jeunes ruraux qui auront ainsi accès à une économie de marché.

41. La combinaison des approches filières et de la sécurité alimentaire implique une flexibilité et une diversité de produits financiers. La revue à mi-parcours 2012 du COSOP a montré que les derniers projets PAIVA-B et PRODEFI étaient parfaitement alignés avec le COSOP. Pareillement, dans l'approche adoptée pour la mise en œuvre du PNSADR-IM, le FIDA met l'accent sur la nécessité de développer de nouveaux produits financiers avec des conditions mieux adaptées aux plus vulnérables ce qui renforce cette cohérence stratégique.
42. Les critères d'accès aux subventions et aux crédits doivent être clairement définis ; de même les restrictions sur des financements préjudiciables à l'environnement dans le contexte de changement climatique.
43. La revue à mi-parcours 2012 du COSOP (2009-20015) a, également, mis en évidence les déficiences du secteur de la MF du fait que sa contribution au développement du secteur agricole malgré les appuis importants de l'aide extérieure et depuis les premières actions initiées avec le PTRPC reste limitée.
44. Un nouveau COSOP est en cours d'élaboration pour couvrir la période de 2016 à 2021 dont un des axes stratégiques sera de renforcer le système de financement des filières.
45. Alignement sur la Stratégie Nationale pour le Développement du Secteur Financier de 2011-2017. Le projet s'aligne sur cette stratégie puisqu'il contribuera à la réforme le secteur financier et en particulier les IMF avec plus de transparence et de sécurisation, en levant les contraintes liées à l'absence de politique MF claire, au manque de produits adaptés aux besoins du fait de la méconnaissance des filières agricoles, aux problèmes de gouvernance, au manque de refinancement à faible coût, et à l'absence de systèmes d'information.
46. Le projet est particulièrement aligné à l'axe stratégique mettant en évidence l'amélioration de l'accès à des services financiers abordables pour les microentreprises et les agriculteurs et les plus pauvres. C'est sur cette Stratégie que s'appuie le projet néerlandais FORCE, avec le financement de la micro et moyenne entreprise et du monde rural, et le renforcement du cadre légal et réglementaire du secteur bancaire.
47. La Politique et stratégie du secteur de la Microfinance 2012-2016 accompagnée de la stratégie nationale d'inclusion financière 2015-2020 qui vise l'accessibilité des produits financiers pour toutes les populations; trois mots clé sont énoncés diversifiés, abordables et adaptés, ce qui n'est pas le cas actuellement.
48. Alignement avec la SNIF (2015-2020). Le PAIFAB s'aligne avec la stratégie nationale d'inclusion financière puisqu'il contribuera à : i) un accès permanent aux produits financiers avec une amélioration des conditions, une meilleure connaissance des spécificités rurales et des besoins des micro-entrepreneurs ruraux, une culture financière, une refinancement adapté , et de nouvelles technologies (téléphonie mobile), ii) une amélioration de la qualité et la diversification des produits financiers abordables en adéquation aux besoins des cibles prioritaires (population rurales, femmes, jeunes et micro-entrepreneurs) avec notamment l'accroissement de l'épargne, et de la micro-assurance, l'adaptation des taux d'intérêt, des garanties et, iii) une amélioration de l'environnement de l'inclusion financière (cadre réglementaire, protection des consommateurs, supervision adaptée).
49. Alignement avec le PNIA. Le PAIFAB s'aligne au PNIA puisque ce dernier souligne la nécessité d'avoir ' une recherche développement étendue aux produits financiers' et insiste sur "l'absence de financement durable du secteur rural et en

particulier agricole pour lequel il y a un grand déficit pour la transformation des produits agricoles ainsi que des secteurs comme l'aquaculture".

50. Le projet FORCE de la coopération Néerlandaise doit être en principe poursuivi en collaboration avec l'AFD. L'approche du FIDA s'harmonise avec les objectifs de l'AFD. La Plateforme Inter Bailleurs proposée par le FIDA est perçue comme un outil indispensable pour coordonner les actions et lignes de crédit aujourd'hui trop dispersées.

51. Il est à noter que la coopération Néerlandaise a lancé fin 2014, un autre projet mais qui est temporairement arrêté. Le projet micro-finance agricole-chaîne de valeur (MFA-CV) vise le développement de produits pour financer les maillons de quelques filières identifiées au préalable. Le PAIFAB devra veiller à harmoniser son approche d'intervention avec celle du MA-VC.

F. Composantes et activités

Composante 1: Amélioration de l'environnement de la MF - Règlementation et Refinancement

52. Sous composante 1.1 Règlementation: cette sous composante englobe : (i) une étude dont l'objectif est l'analyse de la réglementation de MF actuelle, et des conditions de mise en application de la réglementation, (ii) un appui au Ministère des Finances et à la BRB pour l'amélioration de la réglementation et, (iii) le renforcement de capacités du personnel de la BRB, en particulier pour appliquer les normes prudentielles comprenant des formations et un appui conseil. (iii) la définition des politiques et du taux de refinancement basée sur une analyse de rentabilité de la chaîne de valeur globale du financement rural en associant la Banque Centrale et les institutions financières concernées

53. Sous composante 1.2 Refinancement: cette sous composante consiste en : (i) la mise en place de conventions avec la BNDE avec une ligne de crédit visant la sécurité alimentaire à hauteur de 1/3 et les filières agricoles de 2/3, le FMCR et le RIM pouvant intervenir en dispensant des formations, (ii) le renforcement des capacités des institutions de refinancement, comprenant une harmonisation des modalités de ciblage et d'agrément avec les institutions de 1er niveau, principalement les IMF (appui conseil et formations) et, (iii) la mise en place d'une cellule de coordination inter bailleurs pour la MF cordonnée par le projet FIDA.

Composante 2: Financement Rural et Inclusion des catégories vulnérables

54. Sous composante 2.1 Renforcement des capacités de financement rural: cette sous composante consiste en: (i) le renforcement des capacités des IMF à travers des formations à apporter au personnel dans les provinces où le FIDA est actif, notamment sur les normes réglementaires, l'analyse technique et financière des dossiers, la gestion de portefeuille, les taux d'intérêts, l'utilisation des ratios de la MF, le recyclage de l'épargne, etc., (ii) un appui pour la mise en place d'outils de planification et de monitoring interne incluant la formation du personnel des IMF à l'utilisation de ces outils comprenant des actions pilotes avec distribution d'équipements, logiciels, formations et une assistance technique externe d'IMF opérant dans la région et, (iii) la mise en place d'une unité de recherche développement au niveau du projet chargée de développer et de tester des produits financiers diversifiés répondant à la demande rurale et agro-pastorale d'épargne et de crédit appuyée par de l'assistance technique internationale ; les produits d'assurance ne sont pas recommandés dans le contexte actuel.

55. Sous composante 2.2 Inclusion Financière: cette sous composante consiste à: (i) apporter des informations aux femmes et aux jeunes ruraux sur les conditions d'accès au financement dans les zones FIDA (Campagnes d'information) par la diffusion de brochures informatives sur les modalités d'épargne, de crédits solidaires (conceptualisation PAIFAB et consultance locale), (ii) la mise en place d'un mécanisme de graduation des bénéficiaires, (iii) l'accompagnement des femmes et des jeunes

entrepreneurs dans la gestion financière des crédits solidaires (formations et appui conseil), (iv) la mise en place de produits financiers adaptés aux besoins des jeunes et des femmes dans le but d'augmenter l'inclusion financière.

56. Sous composante 2.3 Financement des Filières: cette sous composante consiste en: (i) la mise en place de produits financiers dont les conditions et les périodicités, court et moyen terme, répondent aux cycles de production agricoles et d'élevage, (ii) la mise en place de produits financiers, destinés aux activités post-récolte, comme des fonds de commercialisation et investissements à moyen terme, en particulier pour les Groupements Pré-Coopératifs.

Composante 3: Coordination du PAIFAB

57. La mise en œuvre du projet prévu pour une durée de 5 ans nécessite une coordination centrale qui travaillera en étroite collaboration avec tous les intervenants, en particulier, les Projets financés par le FIDA et ses co-bailleurs⁸⁵, le FMCR, la BRB et entretiendra des relations directes avec les institutions de MF de premier niveau en particulier les IMF. Cette unité de coordination sera composée de 3 experts permanents au niveau central, 4 experts au niveau Régional, et bénéficiera d'une assistance technique continue et renforcée.

G. Catégorie environnementale et sociale préliminaire

58. Le type d'activité qui sera appuyé par le projet et les risques identifiés en section K amènent à proposer à ce stade préliminaire un classement en risque environnement modéré catégorie B et climatique modéré.

H. Classement des risques climatiques préliminaire

59. Les impacts climatiques futurs et les événements récents indiquent l'existence d'un risque climatique potentiel sur les activités du projet.

60. Les risques climatiques sont connus du secteur financier local et l'amène à restreindre la délivrance de crédits.

61. A ce stade, on considère le programme comme à risque climatique MODERE car en affectant l'activité finale des bénéficiaires, le risque climatique peut altérer les taux de remboursement.

I. Coûts et Financement

62. Le cout total du projet est de 30 millions de dollars (USD) pour une durée de 5 ans. Le détail des coûts est fourni à l'annexe 2.

J. Organisation et management

63. L'unité de coordination du projet sera composée: (i) au niveau central par un Coordonnateur principal, sous la supervision du Coordonnateur du programme pays, d'un spécialiste en micro-finance rurale, d'un spécialiste en suivi-évaluation et d'un responsable administratif et financier et (ii) au niveau régional, d'un responsable de micro-finance dans chacune des coordinations régionales du Programme FIDA au Burundi (soit quatre au total).

64. Une assistance technique continue sera apportée à l'Unité de Coordination du projet et en particulier dans les domaines suivants: (i) la recherche développement, (ii) un appui en technologies nouvelles pour diversifier les produits financiers d'épargne et de crédit, (iii) un appui pour renforcer la réglementation de la micro-finance, (iv) un

⁸⁵ OFID, GAFSP, Union Européenne.

appui pour la mise en place d'outils de gestion et de planification informatisés au niveau des IMF et (v) un appui pour la diffusion des supports informatifs.

K. Indicateurs de suivi-évaluation

65. Un système de suivi est prévu au sein des coordinations régionales et au niveau central. Il permettra de suivre le ciblage des crédits, la transparence et les performances des IMF, les flux financiers des lignes de crédit ainsi que les indicateurs de renforcement des capacités figurant dans le cadre logique. Ce système devra se greffer sur le programme informatique qui est en cours d'installation dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM dans 2 Régions (Imbo et Moso) et qui implique un mécanisme de collecte d'information au niveau des DPAE. Deux catégories d'indicateurs seront prévus: (i) des indicateurs d'effets/impacts pour mesurer la performance du projet à chacun des niveaux de mise en œuvre (institution de refinancement, IMF, acteurs des filières) y compris les indicateurs RIMS et, (ii) des indicateurs de résultats du projet pour apprécier les réalisations à chacun des niveaux de mise en œuvre mentionnés ci-dessus.

L. Risques

66. Les risques sont liés: (i) d'une part à la stabilité politique au Burundi, (ii) ensuite à l'inexistence de règles de bonne gouvernance tant au niveau des institutions de refinancement que des IMF impliquées dans le financement, et (iii) enfin les risques climatiques et naturels, raisons pour lesquelles les IMF tendent à limiter les financements agricoles qu'ils considèrent aléatoires.

M. Calendrier

Activité	Date
CPMT: Présentation de la note Conceptuelle	22 septembre 2015
OSC (même que celui du COSOP)	2 décembre 2016
Première mission de formulation	4 au 31 janvier 2016
CPMT	Autour du 15 février 2016
Première Revue de Qualité (QE)	Dans le courant du mois de mars
Deuxième mission de formulation	1 ^{er} au 30 avril 2016
Deuxième Revue de Qualité (QA)	A la fin mai 2016
Présentation au Conseil d'Administration du FIDA	Septembre 2016

Annexe 1: Cadre logique

Objectifs	Indicateurs de Performance	Moyens de Vérification	Risques
Objectif Global			
Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les conditions de vie des populations rurales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de diminution de la malnutrition chronique en zone rurale ▪ Pourcentage de ménages ruraux ayant amélioré taux d'accumulation de biens 	Evaluation d'impact par rapport à l'enquête socioéconomique de base (incluant la situation de référence) par des consultants externes; Enquête de vulnérabilité et la sécurité alimentaire; Rapports de suivi et évaluation ; Rapport d'activités annuels par l'équipe du projet Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par le expertise externe ⁸⁶ Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement ⁸⁷	Contexte politique
Objectifs De Développement			
Améliorer l'accès à des services financiers adaptés et rentables, pour des populations rurales, en particulier les producteurs et OP des filières agricole et d'élevage, les vulnérables, femmes, jeunes et micro-entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3000 groupes cibles ou GCS en plus des 1000 déjà constitués ayant accès à des services financiers de base (crédit, épargne) ▪ 5 000 nouveaux membres, épargne volontaire dont au moins 30% de jeunes et 30% de femmes ▪ 95% des demandes de crédit OP satisfaites pour les opérations productives et post récolte par rapport aux 10% existants 	Rapport d'activités annuels; par l'équipe du programme; Rapports de supervision annuels, , Etudes d'effets et d'impacts à mi-parcours et à l'achèvement du programme et Etude de la situation de référence par expertise externe, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement	Contexte politique
Résultats			
R1: Amélioration de l'environnement de la MF - Règlementation et Refinancement			
R.1.1. La règlementation est pertinente et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cellule finance rurale et agricole mis en place au sein BRB et règlementation adaptée aux financements dans les zones rurales 	Rapports d'activités annuels par l'équipe du	Absence d'interférences politiques

⁸⁶ Les Etudes d'Effets et impacts sont réalisées par le programme dans le cadre du système de Suivi-Evaluation mis en place.

⁸⁷ Ces deux missions sont dirigées par le FIDA.

Objectifs	Indicateurs de Performance	Moyens de Vérification	Risques
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Normes prudentielles appliquées et Droits des emprunteurs sont renforcés ▪ Au moins 3 ou 4 IMF pratiquant les normes standardisées de la MF et avec des opérations transparentes 	<p>projet; Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du projet; Rapport de supervision annuels par le FIDA;; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Rapports de supervision annuel par le FIDA, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement</p>	
R.1.2. Les refinancements sont harmonisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de Lignes de Refinancement BNDE (augmentation de 0,9 courant à 6 million USD) harmonisées et viables pour les IMF dont 90% régulièrement actifs et formation par le FMCR/RIM ▪ Une Plateforme Inter Bailleurs de coordination du financement rural 	<p>Rapports d'activités annuels par l'équipe du projet; Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du projet; Rapport de supervision annuels par le FIDA;; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Rapports de supervision annuel par le FIDA, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement.</p>	Coordination entre les Ministères Agriculture et des Finances Coopération entre bailleurs
R2: L'accès au financement est amélioré, pour tous les ruraux incluant l'agriculture, l'élevage, et les AGR pour les populations vulnérables, femmes et jeunes ruraux			
R.2.1. Les capacités de financement rural sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'amélioration de l'efficacité du staff IMF (manuel de procédures conforme aux meilleures pratiques, conditions d'accès facilitées, taux effectifs transparents et viables, nb de dossiers traités/staff, traitement des demandes accéléré, taux de 	<p>Rapports d'activités annuels par l'équipe du projet; Rapports d'évaluation des prestataires</p>	Adhésion des IMF

Objectifs	Indicateurs de Performance	Moyens de Vérification	Risques
	<p>recouvrement,)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'amélioration de la gestion IMF (Rentabilité effective/autosuffisance opérationnelle et financière des IMF (hors subvention), Portefeuille à Risque PAR 90 <5%, % d'épargne recyclé ▪ Recherche développement opérationnelle ▪ Au moins 8 nouveaux produits d'épargne et de crédit testés 	<p>semestriels par l'équipe du projet; Rapport de supervision annuels par le FIDA; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Rapports de supervision annuel par le FIDA, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement.</p>	
R.2.2. L'Inclusion Financière est assurée dans les zones du FIDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 2 produits financiers introduits adaptés aux plus vulnérables en plus du crédit au GCS existant ▪ Les plus vulnérables sont informés, comprennent les procédures, et disposent de documents contractuels ▪ 2000 nouveaux GCS créés (soit un total de 3000 GCS opérationnels comprenant 15 000 bénéficiaires) ▪ Pourcentage de vulnérables, femmes et jeunes, ayant accès au crédit 	<p>Rapports d'activités annuels par l'équipe du projet; Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du projet; Rapport de supervision annuels par le FIDA; ; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Rapports de supervision annuel par le FIDA, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement.</p>	Dégradation des conditions de vie dues à la crise politique
R.2.3. Les Filières sont financées dans les zones du FIDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 2 produits financiers nouveaux introduits adaptés par filière (Riz, lait-Viande et filières secondaires) en plus des deux crédits existants (stockage et intrants) Les Coopératives disposent de ressources financières 	<p>Rapports d'activités annuels par l'équipe du projet; Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du projet; Rapport de supervision annuels par le</p>	Opportunités de marché

Objectifs	Indicateurs de Performance	Moyens de Vérification	Risques
		FIDA; ; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Rapports de supervision annuel par le FIDA, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement.	
R3: La Coordination du Projet est assurée au niveau central			
R.3.1. Des cellules de Coordination opérationnelle au niveau Central et Régional	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des actions coordonnées entre les projets techniques et financiers ▪ Les différents acteurs sont mis en relation et bénéficient d'appuis permanents ▪ Au moins 80% de Taux d'exécution budgétaire PTBA; ▪ 100% de rapports attendus effectivement produits (%); ▪ Au moins 80% du budget alloué aux UFC réalisé 	Rapports d'activités annuels par l'équipe du projet; Rapports d'évaluation des prestataires semestriels par l'équipe du projet; Rapport de supervision annuels par le FIDA; ; Etude de la situation de référence au démarrage, Etudes des effets et impacts du programme à mi-parcours et à l'achèvement du programme par expertise externe, Rapports de supervision annuel par le FIDA, Revue à Mi-Parcours et Rapport de la mission d'achèvement.	-

Annexe 2: Tableau des coûts préliminaires

Budget '000 USD

Composantes	A1	A2	A3	A4	A5	Total	%
C1 - Environnement de la MF	4 300	3 900	600	600	600	10 000	36%
C 1.1. Règlements	600	300	200	200	200	1 500	
<i>Etudes Réglementation</i>	100					100	
<i>Appui au Ministère des Finances et BRB</i>	250	100	100	100	100	650	
<i>Renforcement capacités du staff de la BRB</i>	250	200	100	100	100	750	
C 1.2. Refinancement	3 700	3 600	400	400	400	8 500	
<i>Convention Ligne de Crédit BNDE</i>	3 000	3 000				6 000	
<i>Renforcement des capacités BNDE refinancement</i>	500	500	300	300	300	1 900	
<i>cellule de coordination inter bailleurs</i>	200	100	100	100	100	600	
C2 - Financement Rural et Inclusion	3 700	2 650	2 550	2 480	2 180	13 560	48%
C 2.1. Renforcement des capacités de financement rural	2 800	1 850	1 850	1 850	1 850	10 200	
<i>Renforcement des capacités des IMF</i>	800	600	600	600	600	3 200	
<i>Appui mise en place d'outils de planification et monitoring</i>	1 000	500	500	500	500	3 000	
<i>unité de recherche développement</i>	1 000	750	750	750	750	4 000	
C 2.2. Inclusion Financière	400	300	200	130	130	1 160	
<i>Systèmes d'informations aux femmes et aux jeunes ruraux</i>	300	200	100	100	100	800	
<i>Appui conseil femmes et jeunes entrepreneurs Business Plans</i>	100	100	100	30	30	360	
C 2.3. Financement des filières	500	500	500	500	200	1 150	
<i>Mise en place de produits financiers court et moyen terme</i>	250	250	250	250	100	1 100	
<i>Mise en place de produits financier activités post-récolte</i>	250	250	250	250	100	50	
C3 - Coordination du PAIFAB	2 000	625	625	625	625	4 500	16%
Sous total	10 000	7 175	3 775	3 705	3 405	28 060	100%
Non Alloué 7%	700	502	264	259	238	1 964	
Total	10 700	7 677	4 039	3 964	3 643	30 024	